FASTES

DE

LA PROVENCE

ANCIENNE ET MODERNE.

FASTES

DE LA

PROVENCE

ANCIENNE ET MODERNE.

CONTENANT
L'HISTOIRE POLITQUE, CIVILE, HÉROÏQUE ET RELIGIEUSE
DE SES PRINCIPALES VILLES.

Par M. FOUQUE, Avocat.

Édition enrichie de 20 Gravures par M. Véran.

Tome I.



MARSEILLE,
CHEZ DORY, LIBRAIRE-ÉDITEUR, RUE BAUVEAU, 3.

IMPRIMERIE JULES BARILE ET BOULOUCH,
Place Royale, 4.
1837.


SCIENCE & ART DEPARTMENT
NATIONAL
ART
LIBRARY





Othon del. J. M. Veran sculp.

C. FOUQUE

Avocat

né à Arles, le 22 avril 1797.

FASTES

DE LA

PROVENCE

ANCIENNE ET MODERNE.

Introduction.

La Provence ! ce nom seul offre une singularité peu commune, bien digne de remarque ; il porte avec lui je ne sais quoi de prestigieux, d'indéfinissable aux yeux de tous les peuples de l'Europe et même chez les nations de l'autre hémisphère où le flambeau des sciences et de l'histoire a pu jeter ses premières lueurs. C'est un fait certain, constaté par tous ceux qui ont voyagé dans les pays lointains, et qui ont transmis leurs impressions, les résultats de leurs études. Toutes les nations, disent-ils, parlent de la *Provence :* c'est la contrée du monde qui inspire la sympathie la plus générale.

A quoi cela tient-il ? au climat ? au soleil de la Provence, ce soleil si vanté, si envié de ceux qui ne le connaissent point ? nullement. Ce climat et ce soleil font, il est vrai, de la Provence un véri-

table *Éden*, un jardin embaumé couvert de fleurs perpétuelles [1]; mais ces accidens providentiels existent aussi ailleurs, sur la vaste étendue de la zone tempérée et dans l'un et l'autre hémisphère. La cause de l'intérêt général qu'on porte à la Provence est produite par son histoire même, qui est, de toutes les histoires des provinces des Gaules, celle qui remonte vers les siècles les plus éloignés de nous, celle qui est la plus variée, la plus instructive, la plus amusante, en un mot, la plus pittoresque, pour employer le terme à la mode. L'origine de ses principales villes, de *Marseille* et d'*Arles*, d'*Aix* et de *Toulon*, se perd dans la nuit des temps. Aussi, les beaux restes d'antiquités grecques ou romaines, dont sa surface est couverte, surtout à *Arles*, *Saint-Remy (Glanum)*, et dans les pays voisins (le Gard et Vaucluse), ses anciennes guerres, ses gloires militaires, ses désastres, ses mœurs religieuses et politiques, le commerce, l'industrie, les arts, les sciences, les hommes célèbres, tout en Provence, et même le costume ancien, le costume moderne, copie imparfaite de celui des dames romaines, tout parle à l'imagination, et il est vrai de dire que l'histoire de cette province d'abord salvienne, puis celtique ou gauloise, phocéenne, romaine, alternativement république, empire, royaume, est l'histoire la plus importante à connaître.

1. L'hiver de 1836 à 1837 a été très long et très rigoureux, mais c'est un phénomène.

Eh bien! il faut le dire, cette histoire n'existait point encore avec toutes les conditions des exigences modernes. Nous avons cru qu'il était digne d'un Provençal, né à ARLES en FRANCE, selon le proverbe [1], d'offrir à ses contemporains cette histoire telle qu'il la fallait pour le siècle actuel. Mieux qu'un autre peut-être nous pouvions l'écrire avec exactitude, puisque nous avons puisé nos principaux documens dans les archives des principales villes que nous avons habitées alternativement.

Depuis le célèbre historien grec Diodore, Strabon, que Malte-Brun appelle le premier géographe de l'antiquité, sous le rapport des connaissances historiques et littéraires, et César, qui fut aussi bon écrivain qu'habile politique et grand guerrier [2], jusques à Trogue-Pompée et Justin, qui fit, d'après celui-ci, et pendant les premières années de l'ère chrétienne, l'*Epitome historiarum philippicarum et totius mundi originum*; depuis Justin jusqu'à Honoré Bouche, savant théologien né à Aix, où il publia

1. Ce proverbe vient d'être rappelé par M. Jacquemin qui en a fait l'épigraphe d'un ouvrage très érudit, auquel il a donné le titre modeste de *Guide du voyageur à Arles*. M. Jacquemin justifie que la ville d'Arles n'a point dégénéré et qu'elle sera toujours la *savante*. De temps immémorial, on prononçait chaque année, dans l'église de Notre-Dame-la-Major, un discours philosophique sur les antiquités de la ville d'Arles. Ce discours était toujours divisé : Arles *antique*, Arles *savante*, Arles *guerrière*, Arles *religieuse*. C'est en entendant ce discours que j'ai pris mes premières notes.

2. *Diodore*, *Strabon et César* écrivaient à la même époque, de 60 à 44 ans avant J.-C.

en 1664 sa *Chorographie* [1] et une histoire de Provence, et un autre Bouche (Charles-François), illustre avocat au parlement d'Aix, auquel on doit aussi un *Essai sur la Provence* publié en 1785, jusqu'à Papon, historien distingué qui écrivait en 1786, et notre contemporain M. de Villeneuve, dont la *Statistique des Bouches-du-Rhône* est justement appréciée, beaucoup d'écrivains recommandables se sont occupés de la Provence, ont parlé d'Arles, de Marseille, d'Aix, de Toulon. Mais aucun, ce nous semble, n'avait présenté avec méthode, clarté et surtout avec cette concision de style qui appartient à notre époque, l'histoire politique, religieuse et héroïque de la Provence. Nous avons eu d'ailleurs sur les anciens un grand avantage; car nous avons pu utiliser et adapter à nos *Fastes* tous les faits qu'ils ont racontés et dont nous avons vérifié le plus ou moins d'exactitude en compulsant tous les écrits et les opposant les uns aux autres. Nous avons pu même raconter beaucoup de faits nouveaux inconnus ou négligés jusqu'à ce jour. Pour ces derniers, l'auteur des *Fastes* ne craint pas d'avouer qu'il a eu des ressources précieuses, des manuscrits inédits qui l'ont rendu plus riche en documens qu'il n'aurait jamais osé l'espérer. Il a eu à sa disposition des recherches et notes historiques d'Honoré Bouche, de Gassendi, de Charles François Bouche, des

1. Description, représentation d'un pays.

notes manuscrites de Peyresc, une correspondance avec les savans de l'Europe, plusieurs autres manuscrits particuliers, et enfin divers extraits des archives, cartulaires et dépôts publics.

A la tête des écrivains des lumières desquels nous avons le plus profité, il faut placer Antoine de Ruffi, auquel on est toujours obligé de recourir, lorsqu'on veut parler de la PROVENCE. Ruffi est souvent inexact en chronologie; sa narration s'attache quelquefois à des objets trop minutieux, sans portée, sans but, sinon qu'ils se sont passés à Marseille, pays natal et de prédilection de Ruffi, circonstance qui plus d'une fois lui a fait négliger la vérité historique. Pour éviter cet écueil, nous avons eu à lutter contre nos sympathies pour Arles, et nous nous sommes constamment renfermé dans le cercle mathématique des vérités positives. Quoi qu'il en soit, et malgré ses défauts, l'histoire de Ruffi, augmentée par son fils Louis-Antoine, en 1695, sera toujours un ouvrage précieux à consulter.

Il est inutile de faire ici la nomenclature des autres auteurs qui ont fourni des matériaux pour les *Fastes de la Provence*. Ces auteurs sont les mêmes que ceux auxquels ont recours les savans et les gens de lettres qui ont écrit sur cette contrée. Toutefois, nous nous sommes fait un devoir scrupuleux de les citer à mesure que les faits se présentent sous notre plume, dans l'ordre chronologique, depuis l'époque la plus reculée où nous avons pu remonter avec certitude, jusqu'à nos jours.

On ne verra point dans nos **Fastes** l'histoire des églises, des chapelles, des hôpitaux, des confréries religieuses. Ce sont là des établissemens dont il faut se contenter de respecter le souvenir, et de bien administrer là où ils existent encore pour le bonheur des hommes ; car, aujourd'hui surtout que tous les cœurs, après les terribles expériences de l'impiété, semblent regretter les usages pieux de nos pères, tous les hommes de bonne foi conviennent que ces établissemens eurent l'humanité et la religion pour fondateurs. Qu'on soit humain, juste et religieux, et l'on connaîtra suffisamment leur histoire.

Toutefois il existe des monumens religieux, comme l'Abbaye de St-Victor à Marseille, celle de Mont-Majour à Arles, etc., dont les fastes ne sont pas les moins importans de ceux de la Provence. Ils ont dû être rappelés dans cet ouvrage ; mais nous ne craignons pas d'avouer que nous nous sommes attaché d'une manière spéciale aux lois, aux mœurs, aux usages de la Provence, à la description des beaux restes d'antiquités grecques ou romaines, au détail des révolutions les plus importantes, au commerce, à l'industrie, à la politique. Nous avons aussi parlé des guerres ; ne fallait-il pas faire connaître la vaillance des anciens Provençaux qui ont légué leur caractère belliqueux et chevaleresque aux contemporains ? En un mot, nous avons, autant que possible, ramené dans notre narration tout ce qui peut intéresser le vrai philosophe, l'administrateur, le

vrai citoyen, le commerçant. C'est la meilleure manière, dans notre opinion, d'instruire par le secours de l'histoire.

Tous les faits anciens et modernes qui se rattachent à cette histoire sont si variés qu'il a été impossible, on le sent, de ne pas accompagner plusieurs de ces faits de quelques réflexions pour en faire ressortir l'importance, car tous ne parlent pas d'eux-mêmes. Cependant, le reproche d'avoir voulu *raisonner* l'histoire, ne pourra nous être adressé; nos réflexions ayant toujours en vue l'ordre public, sous tous les rapports sociaux, on comprend que notre but a été d'être utile au plus grand nombre; heureux si nous avons réussi quelquefois! C'est pour cela que nous n'avons pas jugé convenable, même en parlant de la politique des anciens, de faire des applications modernes. Il y a, dans la vie des peuples, des époques fatales où l'écrivain qui aime son pays, tremble toujours en exprimant sa pensée et ses vœux, de peur d'en dire trop ou pas assez.

Après un changement d'état, opéré par une grande secousse politique, il ne faut pas être étonné que les hommes puissans qui en surgissent, veuillent se maintenir au timon des affaires, même par les moyens qu'autrefois ils blâmaient. N'ont-ils pas pour excuse le désordre révolutionnaire qu'ils ont charge de dominer pour restaurer l'ordre public? Alors, pourtant, l'irritation des esprits est grande,

une étincelle peut suffire pour causer un vaste embrasement. Dans ces conjonctures pénibles, l'écrivain qui se respecte, qui veut être utile et conserver toujours sa conscience tranquille, s'abstient de toute discussion politique. Il attend, ou que les évènemens se façonnent d'eux-mêmes au gré de tous, ou que les esprits soient assez calmes pour entendre la vérité avec profit ; jusque là, le silence est un devoir ; le respect aux pouvoirs établis une nécessité, et la soumission aux lois, fussent-elles tyranniques, une vertu indispensable. Telle est la ligne de conduite que nous avons voulu suivre. Ayant écrit pour tout le monde, nous avons voulu être approuvé de tout le monde. Notre méthode, que motivent d'ailleurs les plus graves considérations, ne préjudicie en rien à l'ouvrage politique que nous avons publié tout récemment. Le succès rapide de l'*Esprit de la Monarchie Française*, ou *Le vrai libéralisme*, dont on sait que l'illustre député de la Provence, le Cicéron moderne, Berryer, nom qui résume tant de gloires, a daigné accepter la dédicace, assurerait le succès des *Fastes*, si ce nouvel ouvrage ne se recommandait lui-même par le puissant intérêt historique qui s'y rattache. Les *Fastes de la Provence*, nous le disons sans crainte et avec joie, sont un véritable monument que nous élevons à la gloire de cette contrée si éminemment française. Puissent nos compatriotes nous en savoir quelque gré ! Il n'y aura pas en France, nous l'espé-

rons, une bibliothèque publique, un cabinet littéraire, il n'y aura pas dans les départemens qui forment l'ancienne Provence, un conseil municipal, un père de famille désireux d'enseigner à son fils l'histoire de son pays, qui n'accueille avec faveur les *Fastes de la Provence*. Cet espoir, fondé sur l'utilité de notre travail, ne sera point déçu.

Le luxe typographique de notre édition devra être aussi un titre à la faveur que nous réclamons; aujourd'hui il ne faut pas seulement s'adresser à l'esprit, à l'imagination; l'actualité a d'autres exigences qui ont aussi leur avantage; on veut voir, palper, pour ainsi dire, les lieux dont on lit l'histoire, il faut donc frapper les sens. Pour cela, l'éditeur s'est empressé, sur notre demande, de nous adjoindre M. Véran, notre compatriote Arlésien, membre de l'*Académie des Sciences de Marseille*, et autres. Ce graveur distingué qui habite Paris depuis longues années et dont le burin rappelle celui du célèbre Balechou que la ville d'Arles se glorifie encore d'avoir vu naître, en 1715, s'est chargé de dessiner et graver vingt sujets qui feront connaître dans tous leurs détails les plus beaux monumens qui attirent tant de voyageurs en Provence. Le *groupe d'antiquités*, qui accompagne la première livraison, donnera une idée du fini, du parfait de ces gravures. [1]

1. Pour ne pas interrompre la narration, nous avons jugé convenable de renvoyer à la fin de l'ouvrage la description des vingt gravures qui doivent orner cette édition, et toutes les descriptions archéologiques qui appartiennent aux FASTES DE LA PROVENCE.

Il reste un mot à dire dans ce préliminaire sur le plan que nous avons adopté. Nous avons pris la Provence telle qu'elle était 700 ans avant J–C., c'est-à-dire, avant que les Phocéens eussent fondé leurs colonies; suivant ensuite l'histoire principale, celle de Marseille, d'Arles, et d'Aix, villes dont l'importance historique domine toutes les autres, nons rattachons à cette histoire tous les souvenirs invoqués par les autres villes. Il n'y aura pas une ville de la Provence, un bourg un peu considérable qui n'ait sa notice; nous avons aussi fait quelques excursions dans le Gard et Vaucluse. Pouvions-nous ne pas parler de Nîmes, d'Avignon, d'Apt et d'Orange, villes dont l'antiquité et les vicissitudes historiques rehaussent l'importance moderne, et se rattachent si particulièrement à l'histoire provençale?

Il était difficile, nous ne craignons pas de le dire, d'offrir plus d'attraits aux lecteurs.

Illustre et belle PROVENCE! reçois donc avec bonté l'hommage que je te dédie et que j'ai élaboré pour toi et pour ceux qui veulent connaître toutes tes grandeurs anciennes et modernes. Si mon hommage et mes travaux ont le bonheur de te plaire, j'aurai assez fait comme l'un de tes enfans, et un jour, peut-être, j'irai me reposer et mourir dans ton sein, sous les yeux de *l'Homme de bronze* qui, comme par une force aimantine et irrésistible, attire toujours vers lui les Provençaux-Arlésiens, forcés par quelque nécessité sociale, de le perdre passagè-

rement de vue. Car, « l'Homme de bronze, voyez-vous, dirai-je avec mon compatriote et mon ami, M. Jacquemin, dont la plume éloquente vient de ranimer toutes les sympathies arlésiennes, n'est pas seulement pour nous une simple statue de *Mars* [1], du poids de douze quintaux vingt-deux livres, jetée en fonte par Laurent Vincent d'Avignon, en 1515, et achetée par nos consuls au prix de huit sols la livre pesant. L'Homme de bronze est pour nous plus que cela ! C'est le *Palladium*, le symbole providentiel de toutes nos affections, c'est la pierre angulaire de notre amour pour le pays ; il existe entre lui et nous je ne sais quels rapports intimes et secrets, quelle mystérieuse sympathie qui nous accompagne et *ne nous quitte plus*. C'est son souvenir qui donne le mal du pays aux arlésiens absens. Qui pourrait dire notre émotion ! quelle émotion est égale à la nôtre, quand nous le revoyons enfin pour la première fois depuis longtemps ! Nous le cherchons des yeux, nous le cherchons du cœur, nous le cherchons de l'âme ! C'est la première chose devant la quelle on s'incline de loin ; on croit revoir un parent, un ami, un frère. L'Homme de bronze est connu, que dis-je ! il est aimé, chéri de tous les Arlésiens. Du plus loin qu'on l'aperçoit, du plus loin que nous voyons son casque et sa cuirasse reluire et chatoyer aux rayons du beau soleil de Provence,

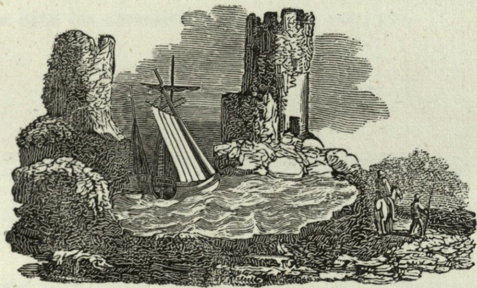
1. Cette statue de Mars domine la coupole du magnifique hôtel de ville d'Arles.

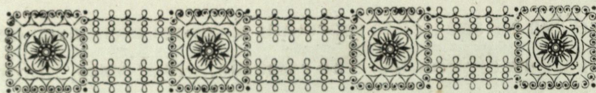
nous le saluons avec enthousiasme comme une vieille et bonne connaissance qui nous a tous vus naître, et que nous revoyons avec plaisir. A sa vue le cœur nous bat, comme bat celui du paysan qui revoit le clocher de son village, comme bat celui du pauvre Savoyard qui retourne habiter ses montagnes et son châlet au bord de l'eau, comme je pense que doit battre celui du Parisien qui retrouve Napoléon et sa Colonne. L'Homme de bronze enfin, c'est le *Trylbi*, le démon familier de notre ville. Nous l'aimons comme on aime tout ce qui rappelle les souvenirs de la patrie. Nous l'aimons comme nos pères l'ont aimé. »

Ce patriotisme du cœur et de l'ame n'est pas l'apanage exclusif de l'Arlésien ; tous les Provençaux le partagent au même degré pour la ville où ils reçurent le jour ; demandez au descendant des Phocéens, au Marseillais, quelle est son émotion, lorsqu'au retour d'un long voyage il se trouve tout à coup à l'entrée de son immense *port*, ou sur le point le plus élevé de sa *Viste*, d'où il peut en même temps contempler la mer et les riantes *bastides*? Demandez à l'habitant d'Aix, de Toulon, à celui de Tarascon et de Saint-Remi, demandez à tous les Provençaux ce qu'ils éprouvent en revoyant leurs *Eaux thermales*, leur *Bon René*, leurs *basiliques*, leurs *Caryathides*, leurs *vaisseaux*, leur *arsenal*, leur *Tarasque*, leur *Sainte-Marthe*, leur *Notre-Dame-du-Château*, leur *Mausolée*, leurs vertes prairies, et

ces plaines immenses couvertes de moissons et partout animées d'un souvenir historique ; tous s'écrieront avec la jeune muse des rives du *Carami* : *dans ma Provence je veux vivre, je veux mourir.*

C'est sous l'empire de ces idées que j'ai écrit les *Fastes politiques, civils, religieux et héroïques de la* PROVENCE *ancienne et moderne*. Si l'enthousiasme a quelquefois guidé ma plume, la vérité seule a toujours tracé mes tableaux.





I

Une observation. — Origine de la PROVENCE. — SALIENS. — CELTES, LIGURIENS, SÉGORÉGIENS. — Religion des Saliens. — Druides. — Usage barbare. — Comment les Saliens se préparaient aux combats. — Leur croyance. — Respect pour la vieillesse. — Vénération pour les morts. — Fête du GUI. — La verveine. — Royauté salienne. — Festins. — Sommeil. — Droits des pères. — Priviléges des femmes. — Origine des *romérages*. — Etymologies. — Forêts. — Habitations. — Différences et ressemblance dans les caractères, les mœurs, etc, etc.

LES peuples célèbres, anciens et modernes, doivent être jugés de la même manière que nous jugeons les hommes. Il existe entre eux une admirable ressemblance qui a toujours fixé l'attention du philosophe. Pour écrire et dignement apprécier leur histoire, il faut remonter, autant qu'on le peut, à leur origine, à leur éducation native, aux premières mœurs que la nature, le climat et la religion leur firent adopter. Ces mœurs sont le type distinctif du caractère national ou de famille, qui se perpétue

d'âge en âge, et se reproduit incessamment avec des formes différentes. Par exemple, nés *Francs*, libres, les habitans des anciennes Gaules ont-ils jamais abdiqué le caractère primitif qui leur fait regarder la *liberté*, ou pour mieux dire (car on a tant abusé de ce mot), les *libertés* civiles, humaines, comme un droit imprescriptible, inhérent à leur nature? Quelles qu'aient été les formes des révolutions qui les ont tourmentés en traversant les siècles, quel que soit l'avenir, il faudra toujours que le Français soit *franc*; il faudra toujours que *la chose soit accordante au nom*, suivant l'expression si nationale de l'un de ses anciens rois.

La PROVENCE était autrefois dépendante de la Celtique, qui formait le vaste pays enclavé dans les Pyrénées, les Alpes, la Méditerranée, la Manche et l'Océan. La Celtique s'étendait au-delà de la forêt *Hercynée* qui, du temps de César, ainsi qu'il le dit lui-même [1], avait en longueur soixante journées de chemin, et neuf en largeur. D'après les plus anciens géographes, elle se prolongeait même jusques aux confins de la Scythie; dans les contrées les plus septentrionales, l'hiver était très-long et le froid excessif. Elle était divisée en tribus, les tribus étaient divisées en cantons, et les cantons avaient des cités auxquelles ils étaient soumis.

La Celtique provençale était occupée par les SALIENS, peuple issu des Volces, et le plus puissant

1. Liv. VI. des *Commentaires*.

de toute la Celtique. Il étendait sa domination sur les peuples dont le territoire peu étendu était renfermé dans l'espace qui se trouve depuis Marseille jusqu'à Riez, et depuis Nice jusqu'aux rives du Rhône. Avant l'invasion romaine, les Saliens qui avaient leur centre dans les environs d'Aix, étaient, selon Strabon, divisés en dix cantons, avec les peuples soumis à leur puissance.

Avant la fondation de Rome, les Liguriens, sortis du marquisat de Saluces, de Montferrat, de la côte de Gênes, du pays connu sous le nom de principauté de Monaco, de la partie supérieure du comté de Nice, de cette partie du duché de Milan qui est en deçà du Pô, s'emparèrent du pays des Saliens et de tous les environs depuis le Rhône jusqu'aux Alpes. C'est de là que la Celtique provençale prit le nom de *Celtoligurie* et de *Galloligurie*, car les Celtes, on le sait, furent aussi connus sous la dénomination de *Gaulois*. Cette invasion est la plus ancienne que l'on connaisse dans l'histoire de la Provence, et il n'est donné à personne de remonter plus haut avec certitude. Ces évènemens se passaieut 780 ans avant J.-C.

On a toujours regardé les Liguriens comme ayant fondé à la même époque le royaume des Ségorégiens; mais aucun monument historique ne nous indique le lieu où fut ce royaume, ni quelle en fut la capitale. Quelques écrivains, séduits par une ressemblance de nom, ont pensé que cette capitale était

Riez ; d'autres , *Sisteron*. Pline dit bien , et d'après lui , l'auteur de l'article du département des Basses-Alpes , dans *la France pittoresque* , que Riez est l'ancienne *Reia*, capitale des peuples appelés *Reii Apollinarii* , nom qui du reste ressemble peu à celui de Ségorégiens ; mais où étaient les terres dépendantes de cette capitale ? aucun historien ne peut les faire connaître, et nous restons dans la même incertitude , puisqu'il est démontré que les Saliens occupaient la Provence depuis Marseille jusqu'à Riez. Justin est le seul des écrivains anciens qui ait parlé des *Ségorégiens* [1], et Tite-Live, racontant[2] les mêmes faits, ne parle que des *Saliens* ou *Salluviens* qui s'enrôlèrent dans les expéditions de Bellovèse. On sait que ce prince gaulois franchit le premier les Alpes, vers l'an 164, battit les Toscans, jeta les fondemens de la ville de Milan et s'établit avec les Gaulois dans la Ligurie et l'Etrurie, d'où cette contrée prit ensuite le nom de Gaule-Cisalpine.

D'après Strabon, les Liguriens qui n'étaient probablement que des Celtes transplantés , étaient adroits, vigoureux, aimant le travail, vivant de lait et de fromage, usant d'une boisson forte faite avec des grains d'orge et d'avoine. Comme tous les autres peuples des contrées d'où ils accouraient, ils avaient des vices et des vertus, mais plus de vices que de vertus. Les lois, les mœurs , les usages , l'habillement , la reli-

1. liv. 43.
2. de cad. 1.

gion des Saliens devinrent bientôt ceux des Liguriens, leurs vainqueurs.

Depuis les Alpes jusqu'au Rhône et à la mer qui de leur nom fut appelée *Ligustique*, ces étrangers trouvèrent un pays couvert en partie de forêts et d'habitations nombreuses, mais peu étendues, bâties avec de la terre, du bois, des tables, des claies d'osier et ouvertes au premier occupant. Des sentiers mal tracés conduisaient de l'une à l'autre. Ce pays, coupé par des rivières qui coulaient dans des lits étroits et par des prairies formées et entretenues par la main seule de la nature, n'était pas dans sa partie haute aussi peuplé que dans celle du milieu; celle-ci l'était moins que la partie voisine de la mer. Partout vivaient des hommes courageux, aimant la liberté jusqu'au fanatisme, occupés de l'éducation de leurs chevaux et de leurs troupeaux, ne connaissant d'autre commerce que l'échange des denrées, d'autre monnaie que des coquillages ou de petits morceaux de bois façonnés; à demi-nus dans la saison des chaleurs, ils se couvraient en hiver d'une *cappe* ou *caban*, d'une étoffe grossière, travaillée par des esclaves.

Comme les Celtes des autres contrées, les SALIENS étaient POLITHÉISTES. Ils invoquaient surtout une divinité principale qui présidait seule au gouvernement du monde. Avant et au retour de la chasse, en se préparant à un voyage ou en arrivant, au commencement et à la fin de chaque repas, en se disposant à combattre, ils invoquaient pieusement cette

divinité, et lui offraient des plantes, du poisson et du gibier. Peu de temps après l'invasion des Romains, ils embrassèrent sans peine leur culte dont ils connaissaient déjà quelques dieux ; les Romains obtinrent, plus tard, la cessation d'une coutume sauvage, les sacrifices de sang humain qu'ils offraient à Mercure sous le nom de TEUT, TEUTATÈS, le *Tout*, le Dieu par excellence.

Les prêtres des Saliens, comme ceux de tous les peuples de la Celtique, s'appelaient DRUIDES ; des femmes nommées druidesses coopéraient à leurs mystères religieux ; elles étaient chargées d'égorger les victimes. Ces prêtresses prédisaient l'avenir. Leur commerce intime avec les druides a laissé long-temps en Provence le mot *drude*, *druidesse*, *drudesse*, pour signifier une femme de mauvaise vie. Dans chaque pays, les habitations des druides étaient voisines les unes des autres ; toutes étaient dans le fond des bois, ou dans des lieux d'un accès difficile. Là, ces ministres corrompus, engraissés de la substance des peuples, appelaient à leur tribunal les Saliens de toutes les classes ; car alors, comme aujourd'hui, quoique l'on comprît que les hommes naissaient libres, égaux, on comprenait aussi que l'égalité complète était impossible sur une terre dont la nature n'offre partout, au moral comme au physique, que des inégalités. Mais alors, plus qu'aujourd'hui peut-être, chez les Saliens du moins, tous étaient égaux devant la loi, au tribunal des druides, devant les-

quels comparaissaient ensemble et l'homme du peuple et les grands dont toute la force disparaissait devant l'indépendance absolue de ces druides tout à la fois prêtres, législateurs, magistrats, hommes d'état, interprètes des volontés du ciel, médecins, astronomes et théologiens. Nos idées actuelles se révoltent au souvenir de ce puissant absolutisme qui ordonnait à son gré et le mal et le bien. En effet, si nous savons que les femmes stériles allaient demander aux druides des moyens pour devenir fécondes, ce qui occasionait des abus dont la morale s'indigne, nous savons aussi que le père allait leur demander des instructions pour son enfant, le cavalier déposer ses armes ou prendre l'ordre du combat.

Les *druides* étaient de trois classes. La première se composait des *sacrificateurs*; la seconde, des *chanteurs*; la troisième, de ceux qui vaquaient à la vie contemplative. Ils avaient établi un genre d'excommunication dont aucune secte religieuse n'offre d'exemple : celui qui avait encouru leur haine était déclaré ennemi de la religion et infame. Tous les tribunaux lui étaient fermés; il était défendu de le secourir, quelque pitoyable que fût sa position; on devait le fuir comme un homme capable d'empoisonner de son souffle ceux qui l'auraient approché. Condamné à quitter son habitation et sa famille, il allait mourir d'inanition au fond des bois; alors les druides priaient la divinité de lui pardonner ses fautes.

Dépositaires du petit nombre de sciences qui étaient alors connues, les druides en réservaient pour eux seuls la connaissance. Ils conservaient les faits par la mémoire de la tradition, persuadaient aux peuples qu'ils possédaient à fond les secrets de la divinité, et qu'ils se rendraient coupables de sacrilége s'ils en communiquaient la connaissance par écrit. Il est arrivé de cet odieux système que nous n'avons presque rien de certain sur l'origine et l'histoire des Celtes.

Strabon, César et Pomponius-Méla racontent que les Saliens professaient un culte particulier pour HÉSUS, regardé comme l'arbitre des combats. Ils lui sacrifiaient tout ce qu'ils prenaient à la guerre, armes, bestiaux, animaux, vêtemens, hommes, femmes et enfans. Voulaient-ils consulter la divinité? ils fustigeaient un homme. La violence ou la faiblesse de ses cris, le genre de ses plaintes, sa patience ou ses contorsions leur faisaient connaître le bien qu'ils désiraient, ou le mal qu'ils voulaient éviter. Leur crédulité superstitieuse à cet égard était si grande, qu'à défaut d'un coupable ils faisaient subir cette terrible épreuve à un homme innocent.

Trogue-Pompée et Justin rapportent des Celtes, qu'un jour, marchant en corps d'armée, ils crurent reconnaître à l'aspect des entrailles des victimes immolées le pronostic d'une déroute générale, et qu'alors, saisis de fureur, ils égorgèrent leurs femmes et leurs enfans pour ne pas les laisser exposés aux brutales vengeances de leurs ennemis.

Les Celtes-Saliens allaient à la guerre conduits par un chef élu en corps de tribu. Avant de recevoir le signal du combat, ils écoutaient silencieux les récits qui leur étaient faits par les Druides, chanteurs et poètes, sur les exploits de leurs aïeux, sur le prix qu'il fallait attacher à la liberté et à la gloire militaire. Le discours fini, les bandes se mêlaient; il n'y avait plus ni chefs ni étendards; les soldats ne quittaient le champ de bataille qu'après avoir massacré leurs ennemis, les avoir mis en fuite ou faits prisonniers. Le trophée le plus glorieux qu'ils pussent rapporter de leurs expéditions était les têtes des ennemis tués de leurs mains; ils en détachaient le crâne pour le clouer sur la porte de leurs habitations.

Soumis aux instructions de leurs druides, les Saliens croyaient à l'immortalité de l'ame. De là ce mépris de la mort dans les combats, cette fermeté dans les douleurs, cette constance dans les travaux les plus longs, les plus pénibles, et cet empressement insensé pour servir de victimes sous le couteau sanglant de leurs prêtres inhumains. Bons et hospitaliers dans le sein de leurs tribus, ils n'attaquaient jamais un homme sans armes, et outrager celui qui ne pouvait se défendre était à leurs yeux un crime impardonnable.

Le respect dû à la vieillesse était encore chez les Celtes un des préceptes qu'ils recommandaient le plus à leurs enfans. En cela leur institution ressemblait à celle des Lacédémoniens qu'on recon-

naissait autrefois au respect infini pour les vieillards sur cent autres peuples avec lesquels ils se seraient confondus. Rien, selon Montesquieu, ne maintient davantage les mœurs qu'une extrême subordination des jeunes gens envers les vieillards ; les premiers sont contenus par le respect qu'ils portent aux seconds, et ceux-ci par le respect qu'ils ont pour eux-mêmes.

Pleins de vénération pour les morts, les Saliens plaçaient sur leurs tombeaux ce qu'ils avaient laissé de plus précieux, préjugé qui servait admirablement la cupidité des druides. Ils immolaient souvent les esclaves qui, dans leurs idées, allaient continuer dans l'autre monde leurs services auprès des morts. De même qu'ils se faisaient une gloire de boire dans les crânes de leurs ennemis, de les embaumer et de les placer dans les lieux les plus apparens de leurs habitations (elles étaient leurs chartes, leurs armoiries, leurs titres de noblesse,) de même ils croyaient faire acte de religion en conservant aussi les crânes de leurs amis, de leurs parens, en les ornant avec tout le luxe dont ils étaient capables. Un autre usage de ces anciens peuples consistait à mettre dans la bouche des morts une pièce de monnaie destinée à payer le passage de ce monde à l'autre.

Parmi les fêtes de politique et de religion que les druides faisaient chez les Saliens, comme chez tous les autres peuples de la Celtique, il en est une très

remarquable : c'était celle du GUI ; elle attirait tous les peuples voisins de la retraite des druides. Moisant de Brieux [1] en fait une longue description dont voici la substance.

Tous les ans, au mois de décembre, qu'on appelait SACRÉ, les druides en grande cérémonie allaient cueillir le gui de chêne. Les druides-devins marchaient les premiers, chantant des hymnes en l'honneur de leurs divinités ; venait ensuite un héraut portant le caducée, emblème de la concorde et de la médecine ; il était suivi par trois druides marchant de front et portant tout ce qui était nécessaire pour le sacrifice ; enfin, paraissait le chef des druides accompagné de tout le peuple. Ce chef montait sur le chêne désigné pour la cérémonie, coupait avec une faucille d'or le gui sacré que les autres druides recevaient avec respect. Le premier jour de l'an [2] on l'envoyait aux Saliens de distinction. On le distribuait pour étrennes au peuple qui le regardait comme un remède à toutes sortes de maux, le

1. *Moisant de Brieux* était natif de Caen ; il fonda l'académie de cette ville, et fut conseiller au parlement de Metz, où il mourut, en 1674, agé de 60 ans. On a de lui un *Essai sur l'Origine de quelques coutumes anciennes et de plusieurs façons de parler triviales*, livre très curieux et fort rare.

2. C'est de ce gui distribué pour étrennes le premier jour de l'an que vient ce cri connu : *Au gui l'an neuf*. Il est encore connu en Picardie, mais on y ajoute *plantés*, *plantés*, pour souhaiter une année abondante. En Bourgogne, les enfans crient encore : *A gui l'an neuf*; et dans quelques localités de la haute Provence : *A gui l'an noou*, pour demander les étrennes.

suspendait dans les maisons, l'attachait au col en forme d'amulette et le portait à la guerre comme un bouclier qui devait le garantir des traits de l'ennemi, Ce GUI était surtout respecté par les femmes comme un spécifique souverain contre la stérilité [1].

Suivant le Dictionnaire de médecine de *James*, les druides croyaient aussi aux prétendues vertus de la verveine, qu'ils cueillaient avec les cérémonies les plus superstitieuses. On ne devait cueillir la verveine qu'à la pointe du jour, au moment où la canicule se levait, après avoir offert à la terre un sacrifice d'expiation, et alors la verveine était considérée comme propre à guérir tous les maux; les druides lui attribuaient spécialement la vertu de réconcilier les cœurs les plus ennemis, les plus haineux. Aussi, il n'y a pas de plante que les anciens aient tant recommandée que la verveine, en qualité de vulnéraire; il n'y en a point sur laquelle les magiciens, les charlatans aient tant opéré, et que les superstitieux aient tant recherchée. Suivant ceux-ci, elle était efficace contre les maladies scrofuleuses; mais il fallait qu'elle fût pendue au col en guise d'amulette et attachée de la main d'une vieille femme. Les Romains l'employaient beaucoup dans leurs sacrifices et leurs cérémonies religieuses;

1. L'illustre écrivain de l'époque actuelle, Châteaubriand, a décrit cette même cérémonie avec toutes les grâces qui n'appartiennent qu'à lui, dans ses *Martyrs*. Il prétend que c'était une prêtresse, Véléda, qui coupait le *gui* avec une faucille d'or.

ils en balayaient les autels de Jupiter. On tenait à la main ses feuilles, lorsque dans les malheurs publics il fallait appaiser les dieux. Pour chasser les esprits malins d'une maison, on faisait des aspersions d'eau lustrale tirée de la verveine....

Il est vraisemblable que les Celtes, avant l'arrivée des Romains, avaient des rois ou chefs-majeurs élus par le peuple. On ne sait rien de bien positif sur l'origine de cette royauté, ses guerres et l'étendue de son pouvoir; mais ce qui est bien certain, c'est que les Celtes s'assemblaient pour fournir librement à leurs rois des soldats, des tentes, des gîtes, des esclaves, des vivres et des hommes d'armes pour marcher à leur suite. En guerre, les cavaliers se faisaient suivre par leurs esclaves, des Ambactes [1], des Eliens [2], des Solduriens [3]. Lorsque le roi ou le chef ne répondait point à l'idée que l'on avait de ses vertus et de ses talens, on le privait de sa dignité, qui était aussitôt déférée à un autre, preuve incontestable, selon César, que cette magistraturpe olitique n'était point perpétuelle chez les Celtes. Ce qui se pratiquait à ce sujet pour le gouvernement des divers états qui composaient la Celtique, avait

1. Du mot celtique : *Ambacthman*, qui signifie en bas allemand: *Ouvrier loué à prix d'argent.*

2. Du mot : *Colens*, *colentes*, personnes affidées. Elles étaient dépendantes du chevalier qu'elles suivaient.

3. Du mot celtique : *Sol denar*, d'où les Français ont tiré le mot *soldat*, les Espagnols *soldado*, et les Anglais *souldier*.

lieu pour celui des divers peuples qui composaient ces états.

Les Celtes donnaient avec plaisir à leur roi ce qui lui était nécessaire pour sa suprême dignité et pour sa défense ; mais ils abhorraient les collecteurs des droits, des impôts. Ils les regardaient comme les peuples du Nord regardèrent, quelques siècles après, les *Vampires*, prétendus démons qui suçaient pendant la nuit le sang des humains. Ils fuyaient tout commerce avec eux, et les punissaient en affectant le plus grand mépris pour les vexations exercées souvent au nom d'un chef généreux.

Avant la célébration des festins religieux, les riches envoyaient aux pauvres des légumes, des poissons ou une partie des bêtes tuées à la chasse, comme pour les inviter à s'unir à eux. C'est le même usage qui est observé par les Persans, sectateurs de Zoroastre.

La simplicité des repas répondait à celle des vêtemens et de l'administration politique. Les Saliens mangeaient assis à terre sur des peaux de bêtes, et surtout sur les peaux d'élans et de bœufs sauvages dont les forêts de la Celtique étaient remplies. Les jeunes gens servaient les vieillards ; les hommes étaient indistinctement séparés des femmes. Les momens qui précédaient un grand festin étaient ceux que les Saliens choisissaient de préférence pour traiter des affaires de leur famille, de leur canton, de leur tribu ; c'est dans ces assemblées populaires

que l'administration des pays d'*États* a pris naissance.

Le temps que les Saliens donnaient au sommeil était fort court; ils ne le prenaient que sur la paille. Les plus opulens dormaient sur les peaux des bêtes prises à la chasse.

César rapporte que les enfans n'étaient admis à l'honneur d'être présentés à leurs pères que lorsqu'ils étaient en âge de porter les armes. Les pères avaient sur eux, comme sur leurs épouses, le droit de vie et de mort. Au dire de Banier [1], telle était aussi la loi des Persans instruits par Zoroastre, et ce n'est pas la seule ressemblance qui a été observée entre leur doctrine et celle des Celtes.

Chez les Saliens, ainsi que nous l'enseigne Plutarque, les biens étaient communs entre les époux. Dans quelques pays coutumiers de la France, cet ancien usage a été conservé jusque vers la fin du dernier siècle. A l'époque salienne, il fut un temps où les femmes même furent appelées aux assemblées de la nation, où elles avaient voix délibérative sur les affaires les plus importantes. Elles seules, suivant Duclos, avaient le droit de juger les affaires qui touchaient à l'honneur; sur ce point, il faut le dire, les Saliens en savaient plus que nous. Ils ne se battaient jamais entr'eux pour fait d'honneur, mais ils repoussaient l'injure, et humiliaient l'offenseur

1. *Cérémonies et coutumes religieuses des différens peuples du monde*, Paris, 1741, 7 vol. in-fol.

en se montrant plus braves sur un champ de bataille, dans un danger public, en aimant davantage leur patrie, ou en recherchant l'occasion de faire une belle action.

Certains jours de l'année, les habitans d'un ou plusieurs *masagès* se rendaient dans la campagne pour y célébrer par des danses, des jeux gymnastiques, des offrandes de fruits et de denrées, la fête de leur canton et celle de quelque divinité tutélaire. C'est dans cet usage antique que les *roumaragis* ou romérages provençaux ont pris naissance.

Par les expressions celtiques qui sont restées en Provence, nous pouvons juger combien le langage des Saliens était dur. L'empereur Julien rapporte que, de son temps, les Gaulois croassaient encore comme des corbeaux. La succession des temps, le séjour des peuples du nord et du midi, le changèrent et l'adoucirent. Les Phocéens y apportèrent le premier changement dont l'histoire nous entretient.

Sur les côtes, on trouve encore beaucoup de lieux dont le nom est celtique, ou de racine celtique. Ainsi *Martigues* est composé de *mar*, de *ti* et de *guès*, signifiant *mer des embouchures*; *Istres* qui est *l'astromela* des anciens est composé de deux mots celtiques : *istr* et *mel*, signifiant *montagne* ou *banc d'huîtres*; la preuve existe encore sur les lieux même; il en est de même d'*Arles*, mot composé de *ar*, terre, et de *let*, marais. Plusieurs historiens donnent d'autres étymologies à ce nom; les uns croient

qu'il dérive d'*Arelas* qui aurait été son fondateur, les autres de *ara lata*, autel large sur lequel on immolait des victimes humaines, d'autres enfin de *area lata*, aire vaste, parce que le territoire de la ville d'Arles est le plus fertile de la France, comme le plus étendu, ayant quarante lieues carrées. Cette dernière étymologie paraît donc plus vraisemblable que celle dérivant d'*Arelas*, fondateur dont l'origine échappe à toutes les recherches ; plus vraisemblable que celle d'*ara lata*, puisque dans toute la Celtique on immolait des victimes, et que partout il y avait des autels larges pour ces sacrifices, mais elle me paraît moins positive que celle dérivant de la langue celtique ; *ar* et *let*, parce que, outre que celle-ci est justifiée par les lieux, elle était encore dans le langage des premiers habitans d'Arles..... Quoi qu'il en soit, en revenant aux mots qui prouvent combien le langage était dur chez les Saliens, je trouve encore *Brignolles*, venant de *brig* et *unon*, signifiant *fruit à noyau*; dans le douzième siècle, au lieu de prune on disait encore *lou breougno*, mot qui a passé jusqu'à nous pour signifier, en Provence surtout, une espèce particulière de pêche : *lou brignoun; Berre* renferme deux mots celtiques : *ber* et *i*, lieu salé : il en est de même de *Miramas* composé de *meir* et *mas*, ce qui désigne un lieu voisin d'un autre, comme si l'on disait *masmeir*. Les Saliens appelaient le frêne *tre frouau* ; c'était avec les branchages de cet arbre et ceux de l'aubépine qu'ils fesaient

leurs torches aux jours solennels, et qu'ils se promenaient dans les campagnes. Cet usage est encore connu dans quelques endroits de la Provence; il a lieu la veille de la fête des rois, au soir; on appelle les torches, *frayos*; à Arles on les appelle *pégauds*, parce que l'on se sert de vieilles cordes goudronnées, enduites de poix; (en langue provençale, de *pègue*, d'où le mot *pégoulade*, pour signifier la promenade nocturne qui se fait avec les torches.)

On voit par tous ces exemples, tirés de la langue celtique, à l'exception du dernier, que cette langue par les nombreux monosyllabes dont elle était composée, se prêtait beaucoup au croassement dont parlait l'empereur Julien. Dans le mot *Marseille* on voit un dérivé du mot celtique: *mas*, d'où nous avons tiré *maison*, *habitation* [1]; et *salia*, seille ou salienne, d'où Marseille, habitation salienne; ce qui fait penser à Bouche que les Phocéens furent plutôt les restaurateurs que les fondateurs de cette ville. Ce n'est point notre avis, parce que l'opinion la plus suivie est que les Phocéens furent réellement les fondateurs de Marseille. En effet, s'ils ont donné à cette ville une dénomination celtique, c'est qu'ils ont voulu, par là, ou distinguer leur colonie, ou plaire aux naturels du pays avec lesquels ils s'identifiaient en identifiant *mas* et *salia*.

1. Dans beaucoup d'endroits de la Provence, dans la Crau surtout, et la Camargue d'Arles dont j'aurai plus tard occasion de parler, on dit encore un *mas*, pour signifier une maison de campagne.

Les langues bien connues, bien étudiées, peuvent révéler l'origine des peuples, leur parenté, les pays qu'ils ont habités, le terme des connaissances où ils sont arrivés. Ainsi, en parcourant avec attention les débris de la langue celtique arrivée jusqu'à nous, on reste convaincu que cette langue était fille de l'ancienne langue scythe et tartare. Cette preuve, corroborée des frappantes et nombreuses ressemblances qui se trouvent entre la religion, les mœurs, les lois et le caractère des anciens Scythes et Tartares, et les Celtes, nous fait connaître presque les premières popupulations de la Celtique et les émigrations qui eurent lieu chez les peuples les plus septentrionaux à la suite des révolutions qu'essuya cette partie du globe qu'ils habitaient.

Les pays saliens ou provençaux étaient couverts de bois ; les annales des IVe, VIIIe et XIe siècles nous l'attestent ; mais les défrichemens auxquels les agriculteurs se livrent de temps immémorial, aujourd'hui même, malgré la sévérité des lois forestières, nous apprennent pourquoi les montagnes dont la Provence était couverte, ne sont plus de nos jours que des rochers pelés, et pourquoi nos hivers deviennent chaque année plus rigoureux.

Nombreuses, mais peu étendues, les habitations, ou *mas*, étaient placées, autant que cela était possible, dans les lieux frais et à l'abri du vent. On ignore le nom que les Saliens donnaient à ces habitations agglomérées ; tout ce que l'on sait, comme

je viens de le rappeler, c'est qu'ils appelaient *mas*, *masagès*, une habitation. Lors des Romains, ces *mas* prirent la dénomination de VILLÆ, *maitairies* ou *bastides* ; VICI, *hameaux* ; PAGI, *bourgs*, quelquefois *districts* ; CASTRA ou CASTELLA, lieux entourés de remparts ; OPPIDA : grande quantité de maisons sans remparts, en quoi les URBES différaient des OPPIDA : URBES, CIVITATES, lieux chefs de plusieurs autres ; dans les temps plus modernes : *communautés*, *communes*, *diocèses*, *départemens*, *etc.* Tout fait présumer que les Romains suivirent en Provence l'ordre qu'ils trouvèrent établi chez les Saliens pour la distribution de leurs cantons et l'importance de leurs habitations. Dans les temps dont nous parlons, la Basse-Provence était, comme aujourd'hui, beaucoup plus peuplée que les autres parties du pays.

Jusqu'aux rives de la Durance, la population était nombreuse ; des bords de cette rivière au Léberon et le Dauphiné, elle diminuait en proportion de l'âpreté du climat et des difficultés que l'on trouvait à cultiver les champs ; mais, alors comme de nos jours, les habitans de ces contrées étaient plus robustes, vivaient plus long-temps, supportaient plus courageusement la faim, le froid et le travail ; ils étaient moins sujets aux maladies. Les Romains firent une terrible épreuve de leur courage, lorsqu'ils voulurent passer les Alpes. Ils ne trouvèrent pas la même résistance dans le pays bas, moins coupé qu'il est par des rivières, des torrens, et où

la douceur du climat, unie à toutes les commodités de la vie, inspirait au courage et à l'amour de la liberté un sentiment moins féroce. Dans la partie occidentale, le Comtat Venaissin qui faisait partie de l'ancienne Provence, et qu'on a regardé comme lui appartenant, même alors qu'il était gouverné par un souverain étranger, était singulièrement peuplé ; il n'en fut pas de même sous la papauté. L'empire des célibataires est forcément contraire à la population. Les mœurs et les vêtemens des Provençaux du Comté ou Comtat ressemblaient sous plusieurs rapports à ceux des Dauphinois et des Languedociens, leurs voisins.

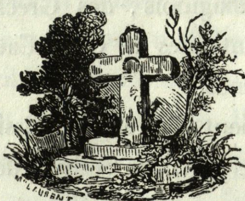
En descendant du Comté Venaissin vers le confluent de la Durance et l'embouchure du Rhône, on remarquait une différence fort singulière dans le costume et le langage ; la religion seule était la même chez tous ces peuples ; ils différaient dans tout le reste, plus ou moins, des Saliens, suivant qu'ils en étaient plus ou moins éloignés. Ce qui est digne de remarque, c'est que partout, en religion, en politique, dans la manière de faire la guerre, on suivait les usages connus des Egyptiens, des Phéniciens, des Carthaginois, des Grecs, des anciens habitans des montagnes de *Caf* (Caucase), et des asiatiques modernes.

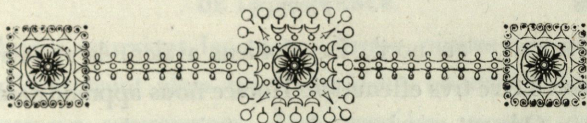
Les Celtes étaient ignorans et grossiers. La science était le secret, le privilége exclusif des druides, qui n'instruisaient les peuples qu'en vers mystérieux sur

l'histoire de leurs anciens. L'opinion d'Aristote, qui prétend que les Celtes furent les instituteurs des Grecs , se rapporte évidemment à une époque différente.

Si la religion et la politique des Saliens étaient les mêmes que celles des autres Celtes , on ne peut en dire autant du caractère national. Plus vifs , plus spirituels , plus facétieux , les Saliens avaient dans le cœur et l'esprit l'empreinte de la véritable gaîté. Ce caractère primitif que leurs successeurs , les Provençaux modernes , ont conservé , ne contribua pas peu à l'accueil hospitalier qu'ils firent aux PHOCÉENS.

En réfléchissant aux différences qui existaient entre les saliens et les habitans des pays septentrionaux , on ne peut méconnaître le bienfait du climat et son influence sur le caractère des nations ; l'on est forcé d'avouer que les peuples du Midi sont , en partie , redevables de leurs avantages au soleil de Provence, à cet astre majestueux et bienfaisant qui mérite le plus la reconnaissance de l'homme , et qui est le plus capable de le ramener à l'adoration de son auteur.





II

Souvenirs relatifs à l'Ionie. — Phocée. — Première et deuxième colonie. — Dissertation importante sur l'ancienneté d'*Arles* et de *Marseille*. — La princesse Gyptis. — Usage singulier des fiançailles. — Prothis ou Péranus. — Commencemens de Marseille. — Conduite des Phocéens. — Le port de Marseille. — Constructions. — L'olivier et la ville d'*Alésie*. — Note curieuse sur *Hercule* ou les *Hercules*. — Note sur *Aristarque*. — Monnaies antiques.

Sur la côte occidentale de l'Asie-Mineure, était l'ancienne Ionie, formée d'une partie du Péloponèse et de la presqu'île que nous appelons aujourd'hui *Morée*. L'Ionie avait douze villes principales : au midi, Milet, patrie adoptive du philosophe Thalès [1], fondateur de l'école ionique, et

1. Thalès, l'un des sept sages de la Grèce, était né en Phénicie l'an 639 avant J.-C. Il alla en Égypte, à l'age de 14 ans, pour se former aux leçons savantes des prêtres de ce pays. Il retourna dans sa patrie vers l'an 609, mais il la quitta de nouveau pour habiter *Milet* où les Grecs avaient établi depuis plusieurs siècles

PHOCÉE [1] au nord. Les Ioniens avaient la réputation d'être très efféminés. Horace nous apprend dans son Ode IIIe que leurs danses étaient voluptueuses, leur musique tendre, leur poésie cadencée et fort agréable, mais d'une composition difficile. C'est de leur pays que sortit en musique le mode ionien ; en poésie, le grand et le petit ionique ; en architecture, l'ordre ionique. Les architectes grecs préférèrent toujours cet ordre dans la construction des plus beaux édifices. Le fameux temple de Diane, à Ephèse, en est un exemple.

Phocée était placée au nord de l'Eolide, sur les côtes de la petite Aidine, entre la rivière de Quiai et le golfe de Sandesli. Elle n'avait pas la population des autres villes de l'Ionie ; mais, comme les autres, elle avait des arts, des sciences, de l'industrie, du luxe et beaucoup de goût pour les plaisirs. Ses ha-

une république indépendante, et où le droit de bourgeoisie lui fut accordé. Les services qu'il rendit furent si grands, et il s'acquit une telle gloire, que les habitans de Milet et de l'île de Cos lui décernèrent un *trépied d'or*, trouvé par des pêcheurs, et dont la Pithie avait ordonné de faire hommage au plus *sage*. (*Biog. univ.*)

1. Elle tire son nom du mot grec *phokàs*, qui signifie *veau marin*, parce que l'on pêche près de là, et même dans le golfe de Smyrne, une grande quantité de ce poisson. Phocée existe encore avec un pont, mais ce n'est plus aujourd'hui qu'une misérable habitation. Une partie porte le nom de *Focchia-Vecchia*; l'autre est appelée : *Focchia Nuova*, Phocée vieille, Phocée nouvelle. Les Turcs l'appellent *Fogl-Ieri*, Phocée vieille ; *Ieros*, en grec comme en turc signifiant vieux

bitans couraient les mers comme pirates, ce qui n'était point alors un deshonneur, ou naviguaient comme commerçans. Les premières guerres des Mèdes ruinèrent Phocée. Alors ses navigateurs tentèrent la route du golfe Adriatique et de la mer Tyrrhénienne qu'ils connaissaient déjà. Ces peuplades fugitives vinrent descendre sur les côtes de la Ligurie, de la Provence, du Languedoc, du Roussillon et de la Catalogne. Les vents, les bancs, la disposition des côtes amenèrent une de ces peuplades à l'embouchure du Rhône et de là au lieu où est aujourd'hui Marseille, qu'on ne commença à bâtir qu'après l'arrivée d'une autre colonie. Voici comment cet évènement eut lieu :

Les cruautés que les Perses exercèrent sur l'Ionie, environ un demi-siècle après, par les ordres d'*Harpagus*, lieutenant de Cyrus [1], la prospérité dont jouissaient dans la Celtique salienne les premiers colons, le récits que leurs compatriotes réfugiés, et amenés quelquefois sur leurs plages dans leurs courses maritimes, avaient fait sur la fertilité et la température de la Celtique, y amenèrent d'autres Phocéens qui, ainsi que les premiers, apportèrent les sciences et les arts de leurs pays. Mais ici se présente une question qu'il importe de résoudre. Arles existait-elle lorsque Marseille fut fondée ?

1. Ce fameux conquérant, roi de Perse, né vers l'an 559 avant l'ère chrétienne, mourut à l'âge de 30 ans laissant deux fils, Cambyse, son successeur, et Smerdis. (Xénophon. *Cyropédie.*)

Lorsque l'on remonte, avec l'aide des anciens historiens, à l'origine des peuples dont l'antiquité se perd dans la nuit des temps, il est rare qu'on ne trouve pas le merveilleux présider à cette origine. C'est ainsi que, suivant la tradition vulgaire, le fondateur de Rome, ROMULUS, et son frère RÉMUS, descendans d'Enée, prince troyen, étaient prétendus nés de Mars et de Rhéa Sylvia, prêtresse de Vesta, vers l'an 770 avant J.-C. Si le merveilleux entoure la fondation de Rome dont l'histoire fixe l'époque, faut-il s'étonner qu'il préside aussi à la fondation des principales villes de la Provence, fondation que plusieurs historiens font remonter presqu'au temps du déluge? *Isidore* prétend que la ville d'Arles fut construite quatre siècles après, et c'est ce qui a fait dire à un poète de l'antiquité, *Euridicius Puteanus*:

Urbs Arelas, fundatoris cognomine primi,
Hoc duxisse ferunt, *incerto tempore*, nomen.

D'après Lalauzière, qui a fait un abrégé chronologique de l'histoire d'Arles, et d'après l'opinion du savant *Anibert*, rapportée par Lalauzière, et qui a fait aussi sur l'ancienneté d'Arles des recherehes très étendues, cette ville aurait existé 900 ans avant la fondation de Marseille, 700 ans avant celle de Rome, et 1500 avant la naissance de J.-C. D'autres historiens disent qu'elle fut bâtie par les Hébreux, et que *Areli*, dont il est parlé dans la *Genèse*, en

jeta les premiers fondemens. Toutes ces opinions, selon moi, n'ont qu'un seul mérite, de prouver, ce que j'ai déjà dit, ce que M. Jacquemin a dit dans son *Guide*, c'est-à-dire, que l'origine d'Arles échappe aux connaissances historiques. Sous le rapport d'ancienneté, comme sous tant d'autres modernes, les Marseillais sont donc plus heureux que les Arlésiens, parce qu'ils peuvent du moins désigner d'une manière à peu près positive l'époque de la fondation de leur superbe cité. En effet, en adoptant comme vraies les assertions de *Solliers* et l'abbé *Aillaud*, écrivains provençaux, qui ont essayé, dans le dernier siècle, d'établir en faveur de Marseille une primatie d'antiquité sur Arles, abusés qu'ils étaient par une prévention que je ne puis concevoir, parce que la vérité est UNE partout, dans la religion, dans la politique comme dans l'histoire, en adoptant, dis-je, les assertions de ces deux auteurs, on ne peut, il est vrai, préciser l'époque de la fondation de Marseille, mais on acquiert la conviction que les Phocéens n'ont point fondé la ville d'Arles. Voici ma preuve :

Solliers et *Aillaud* prétendent « que les Phocéens « voulant se soustraire à la domination de Cyrus, « abandonnèrent leur patrie sous la conduite de *Peranius* et de *Furius* ; qu'après avoir erré quelque « temps dans la Méditerranée, ils s'établirent dans un « golfe qui pouvait leur servir d'asile pour exercer la « piraterie, ce golfe étant entouré de rochers. » On

voit le port de Marseille dans cette démonstration, qui du reste, ne fixe aucune époque ; mais on ne voit rien qui se rapporte à Arles et à sa topographie. Toutefois, et ceci paraît bien positif, le géographe le plus exact des temps anciens, Strabon, faisant dans son itinéraire la description des colonies fondées par les Phocéens, ne dit pas un mot de celle d'Arles. Je me trompe, car il assure que cette colonie existait déjà, et qu'elle avait un marché *non petit* : *Rhodano autem adjacet oppidum emporium que non parvum Arelatæ.* (Liv. VI, page 173.) A l'opinion si concluante de Strabon, qui n'était ni d'Arles, ni de Marseille, mais d'Amasée, en Cappadoce, vient se joindre comme pour la corroborer, s'il en était besoin, l'opinion non moins décisive de Justin, conforme à celle que professe *Athénée* d'après *Aristote*. D'après lui (liv. 43 chap. 3) Prothis et Simos [1], chefs des Asiatiques fugitifs qui vinrent aborder dans la Celtique *provençale*, furent obligés de relâcher à l'embouchure du Rhône [2]. Instruits que le roi des *Ségorégiens* ou *Ségobringiens* ou plutôt des Saliens, *Senanus*, tenait sa cour dans

1. Plutarque prétend que le chef de ces navigateurs fugitifs s'appelait Péranus. Comment accorder cette opinion avec celle de *Solliers* et *Aillaud* qui soutiennent que Péranus ou Péranius avait été chargé de gouverner Phocée pendant l'absence des fugitifs ? Plutarque ajoute qu'il était beau de figure adroit et éloquent.

2. On sait que les vaisseaux qui fréquentent ces parages de la Méditerranée sont souvent obligés de venir faire provision d'eau douce à l'embouchure du Rhône. Ce qui explique pourquoi les Phocéens relâchèrent en cet endroit. Peut-être aussi y furent-ils poussés par le désir de faire des découvertes utiles à leurs projets, et sous ce rapport les bords du Rhône étaient bien avantageux.



J.M. Veran del et sculp.

Port de Marseille.



la ville d'Arles, ces navigateurs s'empressent d'aller lui rendre hommage et sont reçus gracieusement par le prince salien qui, ce jour là, devait célébrer le mariage de sa fille Gyptis.

Quelque positif que soit le siècle actuel où l'on ne pèse les hommes qu'au poids de l'or, on ne pourra s'empêcher d'admirer l'usage des Saliens par rapport au mariage.

Lorsqu'une jeune fille avait atteint l'âge d'être mariée, le père la faisait paraître devant une assemblée de jeunes gens qui pouvaient aspirer à sa main, dont elle seule disposait la première. L'état, le courage, l'adresse, la jeunesse, la figure, et la vertu étaient les seuls titres qui assuraient le succès, alors surtout que ces titres étaient réunis. Chacun faisait valoir les siens; les yeux seuls étaient les interprètes du cœur. Celui des jeunes gens à qui la jeune fille présentait une coupe pleine d'eau devenait l'objet de son choix, que le père ratifiait toujours, et que les jeunes gens qui n'avaient pas obtenu le même bonheur, voyaient, sinon sans jalousie, du moins sans murmure.

Le jour de l'arrivée des chefs phocéens, l'assemblée était nombreuse et digne de la princesse qui en était l'objet. Tous les jeunes prétendans étaient agités, et de crainte et d'espoir. Prothis ou Péranus se présente; sa jeunesse, sa figure, la singularité de son habillement, ses discours agréables font impression sur la princesse. Elle s'avance, lui présente la coupe et le nomme son époux.

Ce mariage fut célébré avec toute la pompe que le luxe et le goût de ces siècles incivilisés purent imaginer et qu'exigeaient le rang et le nom de la jeune et belle Gyptis. Après le mariage, cette princesse prit le nom d'*Aristoxène*, qui signifie *hospitalité*, et Prothis celui d'*Euxène* qui signifie *courtoisie*.

Telle est l'opinion adoptée par Lalauzière, associé vétéran de l'académie de Marseille; il la regarde comme la plus *raisonnable*, quoiqu'empreinte de merveilleux. En effet, lorsqu'on fait attention que non seulement *Trogue-Pompée* et *Justin*, son abréviateur, mais encore *Athénée*, d'Acre, *Aristote* lui-même, dont la logique fut regardée comme le code de la raison, ont écrit d'une manière à peu près semblable sur le même sujet, il est impossible de ne pas adopter l'opinion de Lalauzière comme la plus vraie, ou tout au moins la plus probable. D'ailleurs la supériorité moderne de Marseille sur la Rome des Gaules [1] est si grande, elle a tant d'autres titres anciens à la vénération des Provençaux et de tous les

1. Le poète latin Décimus Magnus Ausone, né à Bordeaux, vers l'an 309, appelait Arles *la Rome des Gaules*; voici ses vers:

Pande duplex Arelate tuos blanda hospita portus.
Gallula Roma Arelas; quam Narbo martius et quam
Accolit alpinis opulenta Vienna colonis.
Precipitis Rhodani sic internisa fluentis,
Ut mediam facias navali ponte plateam,
Per quem Romani commercia suscipis orbis,
Nec cohibes populosque alios et mœnia dictas
Gallia queis fruitur, gremioque Aquitania lato :

habitans du globe, qu'il est pénible de voir ses historiens chercher, malgré l'évidence, à établir en sa faveur une primatie d'ancienneté sur la ville d'Arles, qui n'a presque plus pour elle que de beaux souvenirs. Puissent tôt ou tard ces souvenirs réveiller les esprits long-temps inertes! ils seront la cause la plus active d'une nouvelle et noble émulation qui se fait déjà sentir et sans laquelle on ne pourrait jamais espérer la renaissance de l'antique splendeur arlésienne.

Reprenons. Péranus, par son alliance avec le chef de la nation salienne, roi d'Arles, devint pour les Phocéens réfugiés un protecteur puissant. Le premier usage qu'ils firent de cette protection fut d'obtenir qu'ils pourraient s'établir dans les habitations maritimes, les *Mas-Saliens*, près desquels ils avaient débarqué, et dont vraisemblablement Sénanus leur donna la pleine propriété. Venus avec les débris précieux de leur fortune, adonnés au commerce et aux arts, polis, industrieux, éloquens, ils eurent bientôt fait de nouvelles habitations, embelli, restauré celles qui existaient déjà, et amené à eux les indigènes qui les regardèrent insensiblement comme leurs maîtres et leurs législateurs. De là naquit Marseille. Ces événemens se passaient vers l'an 260 de la fondation de Rome, 493 ans avant J.-C.

Avec le temps, Marseille devint l'entrepôt le plus célèbre des marchandises de la domination française et de celles qu'on y transportait des pays étrangers;

elle fut pendant près de 800 ans l'école des arts, des sciences et des lettres, rivale de Rome et d'Athènes, législatrice d'une partie des Gaules ; on la vit toujours non moins guerrière, politique et savante qu'Arles la métropole et toujours composée d'un des meilleurs peuples de la terre, des plus actifs et des plus distingués dans le commerce.

Cependant les pays que le roi des Saliens avait donnés aux Asiatiques étaient incultes ; il y avait peu de sources d'eau ; les bois qui les couvraient étaient un obstacle à la culture ; les indigènes étaient ignorans, grossiers, subjugués par la superstition, tremblans sous le despotisme des druides ; il eût été difficile de les soumettre, sauvages qu'ils étaient et amoureux de la liberté au-delà de toute expression ; d'ailleurs, les Phocéens étaient peu nombreux, et leur faiblesse ne leur permettait pas de se hasarder dans des terres qu'ils ne connaissaient pas. Ils comprirent avec raison qu'ils ne pouvaient se soutenir et améliorer leur colonie qu'en s'adonnant au commerce maritime, en fortifiant leurs *massaliens*, c'est-à-dire, leur ville naissante, Marseille, en instruisant les Saliens et en les attirant par leur politesse et leurs lois... On sait s'ils ont réussi.

On trouve diverses opinions sur le lieu où les premiers fondemens de Marseille furent jetés. Celle de César paraît la plus sûre : il dit que Marseille était baignée par la mer *presque de trois côtés*. Ces mots nous désignent l'emplacement de Marseille ancienne,

ou Massilie [1], et nous indique le terrain des infirmeries depuis *Porte Galle* (Porte-Gauloise ou Port-Gaulois), en tournant du côté du couchant et revenant vers le midi du côté du fort Saint-Jean et le quai actuel.

Insensiblement les Phocéens rendirent leur port sûr et de facile accès. Sa forme et son emplacement entre deux rochers leur en donnèrent l'idée et les moyens. Ils voulaient commercer avec les étrangers, mais ils voulaient aussi, avec raison, que les étrangers pussent venir chez eux commodément et sans risque. Leur port fut disposé dans ces vues. Il resta tel pendant plusieurs siècles ; les Romains l'agrandirent ; les incursions des barbares du nord et du midi en laissèrent combler une partie ; il fut remis sous Louis XIV dans l'état où nous le voyons aujourd'hui, après avoir été réparé sous Louis XI et Louis XIII.

Le port terminé, les colons grecs s'occupèrent de la construction de leur ville. Temples, écoles, lois, fêtes, établissemens utiles au commerce, rien ne leur échappa. L'agriculture chez les Saliens était encore bornée ; les Phocéens introduisirent dans le territoire qui leur avait été concédé l'agriculture de la Grèce, divers légumes, plusieurs arbres fruitiers

1. Quoique j'aie établi ailleurs la véritable étymologie, selon moi, de Marseille ou Massilie, je dois dire encore que Plutarque la fait dériver de Massalias, prétendu chef salien (Vie de Solon).

inconnus des Celtes. L'opinion commune est qu'ils firent connaître à l'ancienne Provence la vigne et l'olivier ; tous les historiens anciens et modernes ont dit la même chose ; l'autorité est grave, sans doute, cependant il existe un traité de l'olivier, imprimé en 1786, qui exprime une opinion différente.

L'auteur de cet ouvrage estimable, l'abbé Couture, prétend que la vigne et l'olivier végétaient dans la Celtique salienne avant l'arrivée des Phocéens ; qu'Hercule vint en Provence bâtir sur le sommet de la montagne qui est au-dessus de Vernègues, la ville D'ALÉSIE ; prit dans les campagnes de sa nouvelle ville des oliviers qu'il transporta dans la Grèce, et qu'ainsi la Grèce doit l'olivier à la Provence.

Je ne connais point les restes magnifiques de l'Alésie, dont parle l'abbé Couture, mais je connais en Bourgogne une Alésie [1], ancienne ville des Mau-

1. C'est le bourg d'Alise situé entre l'Autunnois, le Dijonnais et la Champagne.

C'est du nom d'Alésie que s'est formé celui d'*Auxois*. Voyez les *Antiquités de la Bourgogne* par le père Saint-Julien ; voyez *Courtépée* et Béguillet. Le bourg d'Alise est situé sur la pente d'une colline au pied de laquelle le ruisseau de *Lozé* et celui d'Ozerain se jettent dans la Brenne. Suivant quelques auteurs, *Hercule* celtique fonda cette ville d'Alésie. Dans le seizième siècle on y découvrit divers monumens antiques, on y trouva des médailles, des pièces de monnaies romaines, etc.

Ce que J. César dit dans ses commentaires est assez conforme à la topographie des environs du Vernègues en Provence, topographie décrite par l'abbé Couture. Cette ressemblance, réunie à la fondation d'Alésie par Hercule, suivant quelques auteurs, aura fait errer l'écrivain dont j'examine l'opinion; mais il convient de se rendre à celle qui est universellement établie et qui l'est par des faits qui ne peuvent convenir qu'à l'Alésie des Maudubiens en Bourgogne.

dubiens alliés des Eduens, ville fameuse dans les commentaires de César par le siége qu'elle soutint contre lui. Tous les savans, tous les antiquaires, tous les historiens et géographes anciens et modernes qui ont écrit sur les antiquités de la Bourgogne et sur l'histoire de cette province, se réunissent pour y placer l'Alésie de J. César, voisine de la demeure de Divitiacus, souverain pontife des druides et ami de ce Romain.

Quoiqu'il en soit, on doit croire au moins que si les Saliens avaient chez eux l'olivier, ils ne savaient pas le cultiver ; c'était comme s'ils ne l'avaient pas eu ; et que si les Phocéens leur en apprirent la culture, la taille et la greffe, c'est comme s'ils leur avaient apporté cet arbre du fond de la Grèce ; car il n'y a aucune différence entre ne pas être ou être inutilement ; entre créer ou faire connaître les vertus ignorées de quelque chose qui existe déjà. Sans ce principe d'émulation, l'industrie n'aurait aucun mérite. Ce que je dis de l'olivier se rapporte également à la vigne que les Saliens cultivèrent après l'arrivée des Phocéens. On ne pourra jamais détruire un fait historique, ou regardé universellement comme tel, par des faits fabuleux tels que ceux qu'on raconte sur Hercule [1].

1. Toutes les merveilles qui ont été décrites sur les *Hercules*, *indien*, *thracien*, *lesbien*, *phénicien*, *carthaginois*, *gaulois* ou *celtique*, l'ont été sur le même homme. Or, cet homme, ce héros fameux que tous les peuples ont réclamé comme leur apparte-

Quelque temps après l'arrivée des Grecs asiatiques, la langue grecque se répandit en Provence, elle pénétra même, dit-on, jusque dans le royaume des Auvergnats. On sait que Jules César trouva dans le camp des Helvétiens des monumens écrits en

nant, n'était qu'un astronome qui vécut après Moïse. Moïse vécut 50 ans après Cécrops qui fonda la ville d'Athènes, en fit Minerve la déesse tutélaire, et consacra l'olivier à cette déesse. Ce fait est décisif contre l'opinion de l'auteur du *Traité sur l'Olivier*; mais voici d'autres réflexions essentielles sur Hercule ou les Hercules. Je les prends dans *Court de Gébelin*, l'un des hommes les plus érudits du dix-huitième siècle (il était né à Nîmes en 1725), dans *Bailly*, et dans l'éloge de *Leibnitz*.

L'Hercule *thébain* fut formé sur le modèle de l'Hercule *oriental*; le thébain fut nommé *Alcée* à cause de sa force; il fut surnommé *Hercule* quand il fut célèbre par ses exploits comme l'Hercule *oriental* et l'Hercule *phénicien*. Cet Hercule est regardé comme le plus ancien et le plus véritable. *Hercule* est asiatique; mais c'est un homme du nord. Ce nom *Hercule* est visiblement étranger à la Grèce; il y est solitaire et pour ainsi dire sans famille, sans racines. Ses racines sont dans les langues septentrionales.

Her signifie en suédois une année; *héria* la dévastation; *herbod* la déclaration de guerre; *herbunal* les armes et l'appareil militaire; *héra-clède* (héraclide) un homme armé en guerre; enfin *her-full* ou *her-cull* un chef de soldats.

M. de Gébelin a montré par les raisons les plus vraissemblables que les travaux et la vie d'Hercule n'étaient que des allégories de la course du soleil.

Ce héros que l'on trouve dans l'histoire héroïque de tous les peuples anciens, est le symbole du soleil en général et du printemps en particulier. Hébé qu'on lui donne pour femme, est le symbole de la jeunesse de la nature qu'il ramène tous les ans. Les douze travaux sont les douze signes du zodiaque. Le combat des *Amazones* fait aussi allusion au corps du soleil. En effet, jusqu'au mois de mars, les nuits disputent au soleil, c'est-à-dire, à Hercule, la ceinture céleste ou le zodiaque. Le mot *Amazones* est formé de deux mots, dont l'un signifie *réunion* et l'autre *zones*; ce sont les nuits qui toutes ensemble règnent sur la même zone; jusqu'alors plus longues que les jours, elles ont l'empire du ciel; enfin Hercule devient le maître, leur arrache la ceinture. La reine

langue grecque. Quelques savans ont soupçonné (car Jules-César ne s'exprime pas trop clairement à ce sujet) que les caractères tracés étaient grecs, mais que le langage était celtique.

La monnaie phocéenne fit laisser de côté, par les Saliens, la chétive monnaie des Celtes. La nouvelle était en argent et en cuivre ; on n'en connaît point d'or; elle représentait le buste de Diane qui était devenue la divinité tutélaire de toute la Provence [1]. Un diadème ornait sa tête; sur ses épaules était un

qui livre cette ceinture, c'est *Mélanippe*, c'est-à-dire *Reine aux cheveux noirs*, emblème de la nuit.

La victoire d'Hercule ou du soleil de l'équinoxe du printemps arrive, selon la fable, sur les bords du *Thermodon*, dans un lieu appelé *Thémiscire ;* mais *Thermodon* signifie *fleuve de chaleur*, parce que la chaleur commence au mois de mars dans les contrées orientales. Le mot *Thémiscire* qui signifie littéralement *égalité des nuits*, *équinoxe*, donne la clé de l'énigme.

Les neuf Muses sont les neuf mois de l'année pendant lesquels l'homme travaille à la terre; les trois Grâces sont les trois autres mois, les mois du repos, de l'amour et du plaisir. Les cinq dactyles qui accompagnent Hercule sont les cinq planètes qui accompagnent le soleil. Les cinquante fils du héros sont les cinquante semaines de l'année dans le temps qu'elle n'avait que trois cents cinquante jours avec cinq jours.

Pour compléter l'année lunaire, on peut y ramener encore les cinquante Danaïdes. Hercule leur suffit à toutes, parce qu'en effet une révolution du soleil embrasse cinquante semaines et plus; ainsi du reste.

On reconnaît en tout cela l'inventeur de l'année solaire.

1. Strabon (liv. IV, pag. 171) rapporte que les premiers Phocéens, avant de quitter leur patrie, allèrent consulter Diane à Éphèse. Cette déesse apparut en songe à Aristarque, femme distinguée par ses vertus, lui ordonna de prendre une de ses statues et de suivre les Phocéens jusqu'au terme de leur navigation.

Je n'ai pas cru devoir, dans mon récit, raconter ce fait évidemment merveilleux, et ne justifiant rien. Ce qu'il y a pourtant de

carquois, un javelot ou un arc. Le revers était un lion, emblème du courage. Diane était quelquefois représentée sur cette monnaie avec un réseau sur la tête, des boucles d'oreilles, ou un trident qui en tenait lieu; quelquefois sa coiffure était retroussée et nouée avec des rubans. Sur quelques pièces étaient gravés des fruits, des feuilles d'olivier, des feuillages divers, une couronne de laurier.

Le lion qui formait le revers était passant; il avait quelquefois la gueule béante, il était courroucé; il avait la crinière hérissée, ou la patte levée.

Outre cette monnaie, qui était la première et la plus remarquable, l'ancienne Massilie en eut d'autres avant le siége de Jules César. Celles-ci portaient d'un côté, la tête d'Apollon sous les traits d'un jeune homme et de l'autre un taureau, emblème des arts et de la force [1]. Voulait-on célébrer un évènement

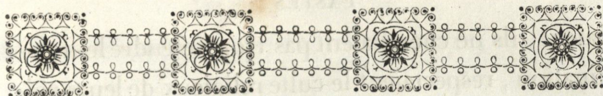
positif, c'est que les Phocéens arrivés dans la Gaule salienne y élevèrent à Marseille un temple à Diane, qui, dans chacune des colonies, fut regardée comme la déesse tutélaire; ce qui prouve tous ces faits, c'est que vers la fin du dernier siècle on trouva aux Martigues un marbre antique sur lequel on découvre un bas-relief représentant la figure d'une femme ayant un pied sur une planche et l'autre sur une barque, *où un homme lui présente le bras comme pour l'aider à soutenir une petite statue* qu'elle porte sur l'épaule. Il est évident que les Phocéens voulurent par là représenter l'embarquement d'*Aristarque* avec la statue de Diane. (M. Achard, médecin, né à Marseille en 1758, secrétaire de l'académie et bibliothécaire de cette ville, a fait en 1805 le rapport de ce marbre).

1. *Massalieton. massaya. mas. saia. mas. massa. m. a. xza. ma. m.* étaient les inscriptions ordinaires. Il y en avait qui, dans le champ, portaient seulement un *a*; d'autres avaient la double lettre grecque *λ* (lambda), un *o* (omicron), les lettres *I. P. L.* ou le mot *mazzeias*.

mémorable, rendre hommage à la vertu, perpétuer l'époque d'un établissement, on frappait alors une monnaie particulière. Ce fut de cette manière que Marseille célébra son lycée : *Lacydium, lacydon.*

Telles sont les vraies monnaies marseillaises du temps de la république grecque. Les autres furent introduites par la république romaine, celles-ci sont connues. Ce qui prouve que les arts étaient bien avancés du temps de la république de Marseille, c'est le fini qui régne dans la gravure et le dessin de la monnaie. Elle eut bientôt cours chez les Saliens, qui imitèrent aussi l'habillement grec. Tout fait donc présumer que Marseille, par son exemple, aurait beaucoup contribué à civiliser insensiblement les Saliens, si des guerres allumées par la jalousie des uns, ou peut-être par l'ambition des autres n'eussent arrêté quelque temps cette révolution dans les mœurs et les usages des anciens Provençaux.





III

Marseille prospère. — Les Saliens veulent la détruire. — D'ennemis ils deviennent amis. — Nouveaux troubles causés par *Comanus*. — Harangue guerrière. — Marseille va périr, mais l'amour la sauve. — *Aceta* et *Théodème*, anecdote. — Sept mille Saliens périssent. — Alliance avec les Romains. — Nouvelles craintes. — *Coromandus* assiége Marseille. — Un rêve lui fait mettre bas les armes. — Agrandissemens, alliance des Marseillais avec les Gaulois-Arlésiens. — *Pythéas* et *Euthimène*, ambassadeurs auprès d'Alexandre. — Observations sur ces deux savans navigateurs. — *Pythéas*, grand astronome. — L'accueil qu'Alexandre fait aux deux ambassadeurs. — Un procès d'alors plaidé par *Démosthène*.

Les faveurs que les Saliens en général et les Gaulois-Arlésiens, en particulier, n'avaient cessé d'accorder aux Marseillais-Phocéens, depuis le mariage de Prothis avec la princesse Gyptis, avaient obtenu d'heureux effets. La politique des Marseillais se montrait fort sage ; contens de ce qu'ils

avaient, ils ne cherchaient pas trop à étendre leur domination, respectaient le culte religieux de leurs voisins, observaient et faisaient observer rigoureusement les lois; tout contribuait à faire prospérer la colonie, mais cette sagesse gouvernementale ne fut pas de longue durée; une puissance naissante cherche toujours, à mesure qu'elle devient forte, à s'agrandir; alors ses progrès inspirent des sentimens de crainte ou de jalousie, et la cause de sa prospérité devient souvent celle qui fait méditer sa chute. Les Marseillais-Phocéens en firent l'expérience.

Jaloux de l'éclat que la colonie phocéenne prenait de jour en jour, les Saliens déterminèrent sa destruction. Ils s'avancèrent confusément en armes jusque dans son territoire, s'embusquèrent ou firent des sorties qui, loin d'être utiles au succès de leurs armes, n'aboutirent qu'à diminuer le nombre de leurs guerriers, sans diminuer les forces et abattre le courage des Marseillais. Le résultat de tous ces petits combats, de toutes ces attaques, était de pénétrer les Saliens de respect pour les braves étrangers, et de les faire passer du respect à l'imitation. Ainsi de nos jours voyons-nous l'Africain que nous avons dompté aux cris approbateurs de l'Europe étonnée, se façonner peu à peu aux mœurs françaises qui l'enchantent, et c'est encore dans la capitale de la Provence moderne qu'ils prennent les premières idées de civilisation.

Les Saliens se frayèrent une route vers Marseille et y bâtirent, suivant les modèles qui leur étaient

donnés. Plusieurs d'entr'eux osèrent même, sous la conduite de navigateurs marseillais, pénétrer dans la Grèce, où ils empruntèrent les étoffes qu'ils ne pouvaient fabriquer, et commencèrent dès lors à connaître, à exercer quelques arts mécaniques.

Ces heureux commencemens furent de nouveau troublés. Sénanus, roi des Saliens à Arles, était mort. Comanus, son fils, lui avait succédé, mais il n'était pas aussi favorable aux Phocéens-Marseillais, soit parce qu'il détestait leur ancien chef *Prothis*, devenu son beau-frère, soit parce qu'il était plein de l'idée que ces étrangers, politiques et vaillans, pouvaient tôt ou tard devenir les maîtres de ses états, s'il ne se hâtait d'y mettre obstacle. Il forma donc le dessein de les prévenir dans les projets d'envahissemens qu'il leur supposait, en les voyant étendre ailleurs leur domination. Ses calculs politiques pouvaient être justes, et si l'histoire lui fait un reproche, c'est d'avoir eu recours, pour l'exécution de son dessein, à la trahison.

La fête de Flore, qu'on devait célébrer à Marseille, et les voyages fréquens que les Saliens faisaient déjà dans cette colonie, semblaient assurer le succès de la trahison qu'il méditait, et qu'il sut colorer des prétextes les plus propres à séduire des cœurs pris à l'improviste.

Il assembla les guerriers les plus distingués et leur adressa ce discours : « Vous êtes nés libres. Un peu-« ple inconnu, ennemi de notre religion, est venu

« s'emparer de la plus belle partie de nos côtes. Il « vous prépare des fers ou une mort ignominieuse. » *Teut* s'est expliqué par la voix de nos prêtres, et » il vous destine à devenir les exterminateurs de » ce peuple farouche arrivé dans nos paisibles con- » trées, du fond de l'univers. Armez-vous pour la » défense de vos tribus, et s'il est vrai que vous ayez » l'esclavage en horreur, courez à la vengeance, et » prévenez dans leurs projets sinistres des hommes » que leur patrie elle-même a vomis de son sein. Le » moment est opportun ; dans peu les Marseillais » vont célébrer la fête de Flore ; quelques-uns d'en- » tre vous iront dans leur ville comme pour assister » à cette solennité. J'en ferai conduire quelques » autres dans des chariots couverts de feuillages, de » manière qu'on ne puisse se douter du piége que je » prépare. Le plus grand nombre s'embusquera » dans les bois voisins, et pendant la nuit ceux qui » seront dans la ville viendront leur ouvrir les por- » tes. Surpris au sein des plaisirs, ensevelis dans le » sommeil ou noyés dans le vin, les Marseillais tom- » beront sous vos haches redoutables. »

Les Saliens répondirent par de grands cris de joie à cette harangue de leur souverain ; ils frappèrent leurs boucliers de leurs lances en signe d'approbation, et portèrent la main aux colliers dont ils avaient l'habitude de s'orner dans les grandes occasions, lorsqu'ils marchaient en guerre ou qu'ils étaient assemblés pour déterminer une expédition militaire.

C'était leur manière de jurer et de témoigner leur obéissance.

Cependant le jour de la fête de Flore avançait, les ordres de *Comanus* s'exécutaient dans l'ombre, Marseille allait périr, mais l'amour qui l'avait fondée devait la sauver.

Aceta, jeune Salienne parente de *Comanus*, aimait *Théodème*, jeune Marseillais, et *Théodème* aimait *Aceta* avec autant de franchise que s'il était né Salien. Tremblante sur le sort d'une vie si chère, Aceta s'occupe des moyens de la sauver.

Combattue entre la crainte et l'amour, elle approuve, elle rejette tour à tour les moyens qu'elle imagine ; enfin ses irrésolutions cessent, et un rendez-vous nocturne est donné, par l'intermédiaire d'une personne sûre, au lieu même où naguère elle avait fait don de son cœur. Oublieuse des dangers qu'elle court si elle est découverte, supérieure à la crainte qu'inspirait aux Celtes le couteau des druides toujours ensanglanté, courageuse parce qu'elle aime, elle se déguise, et à la faveur des ténébres qui couvrent sa fuite et son dessein, elle se rend au lieu qu'elle même avait désigné. Théodème l'attendait. Aceta se jette dans ses bras, et ne pouvant retenir ses pleurs, lui dévoile en peu de mots la trahison concertée par les guerriers de sa nation. « Je trahis « mon peuple, ajoute-t-elle ; mais si le secret que « je viens de te confier au péril de ma vie est aussi le « secret de mon cœur, n'ai-je pas le droit d'en dis-

« poser à mon gré ? Ma vie est intimement liée à « la tienne ; je ne puis être heureuse que par toi, » et si tu meurs je dois mourir. Ma trahison est » donc un devoir, puisque je me sauve en te sau- « vant ; elle est un acte de vertu, puisque j'arrache » aux suites d'une trahison obscure un peuple qui » est devenu le bienfaiteur du mien.

« Ma patrie ne périra pas, lui dit Théodème d'un » air capable de rassurer la jeune Salienne éplorée. » Les guerriers de ta tribu expieront dans leur sang » leur infame trahison, et puisqu'ils n'osent nous » attaquer à forces ouvertes, il nous sera permis » sans doute d'user de ruse et de les punir, dans » l'enceinte de notre ville, d'avoir violé les droits sa- » crés de l'hospitalité. Rentre dans ton habitation et » que le jour n'éclaire point ta retraite ; la ven- » geance des druides est plus à craindre pour toi que » les haches de vos guerriers ne le sont pour nous. » Théodème, ton amant, te doit la vie, et il veut te » prouver qu'il mérite de devenir ton époux. C'est à » ce titre seul qu'il veut vivre. »

Les deux amans se séparèrent. Théodème courut à Marseille, et instruisit le conseil secret des magistrats du projet des Saliens. Il fut décidé que l'on célèbrerait la fête de Flore, comme à l'ordinaire, et qu'on laisserait entrer dans la ville, tous les Saliens qui s'y présenteraient ; que, la nuit venue, on tomberait sur eux, qu'on en ferait un massacre général, et que l'on ouvrirait ensuite les portes pour marcher en

corps d'armée contre ceux qui seraient embusqués dans le voisinage.

Ce stratagème eut tout le succès que l'on devait en attendre. Les Saliens venus à Marseille furent massacrés sans la moindre résistance ; et l'expédition du dehors conduite par Théodème, qui n'était pas moins ardent pour la gloire que pour l'amour, réussit complètement. Sept mille Saliens restèrent sur la place. Le roi lui même, Comanus, perdit la vie ; et, depuis cette époque, on ne connaît aucun auteur qui ait fait mention des suites de cette victoire, ni du nom des rois qui succédèrent à Comanus sur le trône d'Arles.

Tite-Live enlève aux Marseillais la gloire de ce mémorable combat ; il prétend qu'ils durent leur salut au secours que Bellovèse, poursuivant le cours de ses conquêtes, vint leur fournir à propos. Toutefois cet évènement, dit Justin[1], fit établir dans Marseille une loi par laquelle il était ordonné que les avenues de la ville seraient gardées les jours de fête, et les portes fermées.

Le bruit de la victoire remportée sur les Saliens se répandit dans toute la Gaule. Les Celtes voulurent connaître une ville dont les habitans peu nom-

1. Justin, quoique très exagéré par rapport à Marseille, sa vaste enceinte, ses anciennes victoires, sa rapide population, ses succès contre Carthage, etc., est souvent cité dans les commencemens de ces *Fastes* parce qu'il a beaucoup parlé de l'ancienne Provence. Cette remarque est faite ici pour éviter de couper notre narration par de continuelles observations critiques.

breux, avaient mis en déroute une armée aussi considérable. Les Romains déjà instruits de la supériorité que la marine marseillaise avait eue sur quelques vaisseaux de Carthage, de la réparation obtenue de cette ville, s'empressèrent de faire alliance avec le nouveau peuple. Les Celtibériens, au caractère fier mais généreux, en firent autant (l'an de Rome 340 environ). Mais il était écrit dans le livre des destins que Marseille ne pourrait devenir paisible et florissante qu'en livrant des combats. *Coromandus*, souverain de plusieurs tribus gauloises, lui en fournit bientôt une nouvelle occasion.

Ce prince venait de lever une armée et marchait sur Marseille pour en former le siége. Prévenus de l'orage qui les menaçait, les Marseillais se preparèrent à une vigoureuse défense. Les Gaulois peu accoutumés aux siéges des villes défendues par des murailles de pierres, manquant des machines propres à abattre les fortifications que les Marseillais leur opposaient, restèrent long-temps sous leurs murs sans espoir de pouvoir jamais pénétrer dans la ville. Enfin, soit superstition, soit découragement, *Coromandus* prétendit qu'il avait vu en songe une femme qui le menaçait et lui ordonnait de lever le siége; alors on mit bas les armes, et *Coromandus*, qui avait demandé et obtenu d'entrer en ami dans la ville, fut conduit dans les temples. En voyant dans celui de Minerve la statue de cette déesse, il croit reconnaître la figure de la femme qu'il avait vue en songe; pénétré

de respect et d'admiration, il charge ses autels de présens et fait alliance avec les Marseillais.

Marseille existait depuis deux cents ans ; elle avait successivement étendu son commerce, agrandi ses possessions, fortifié ses remparts, enrichi ses temples, orné ses édifices ; elle n'avait pris aucune part aux vastes projets de *Bellovèse*, de *Sigovèse* et d'*Elitonée*, généraux gaulois qui parcouraient la terre moins en conquérans, disent les auteurs, qu'en brigands dévastateurs ; Marseille avait fait alliance avec les Gaulois-Arlésiens dont la puissance était incessamment redoutable, contracté avec Arles une paix fondée sur des bases solides, et une coalition qui de ces deux villes n'en faisait pour ainsi dire qu'une seule, coalition qui a existé *par une espèce de pacte de famille*, dit *La Lauzière*, jusqu'à l'entrée des Romains dans les Gaules. Arles et Marseille étaient respectées comme politiques, guerrières, savantes, et commerçantes, lorsque les victoires d'Alexandre attirèrent à ce prince, dans la ville de Babylone, les hommages de presque tous les rois de la terre. Rome trop fière, et qui méditait des projets encore plus vastes que ceux d'Alexandre, ne lui envoya aucun ambassadeur ; mais la Provence qui avait des intérêts à ménager, dans la Grèce et dans l'Asie, ne voulut pas marquer moins d'empressement que les autres peuples, et lui députa solennellement deux savans illustres, grands astronomes, mathématiciens et géographes, versés dans la

négociation, l'éloquence et l'histoire. A ce portrait, on a reconnu sans doute PYTHÉAS [1] et EUTHYMÈNE qui se trouvaient alors à la tête des affaires politiques de Marseille. Pythéas et Euthimène ont rendu leur nom célèbre, dans le monde savant, par les voyages sur mer que leur république leur fit faire pour la prospérité de son commerce; et l'on peut dire, sans craindre de se tromper, que par leurs écrits et leurs découvertes ils ont préparé ces voyages étonnans dont les temps modernes offrent plus d'un exemple.

De tous leurs ouvrages, il ne nous reste que quelques volumes d'Euthymène. Leurs écrits, selon les biographes qui se sont occupés de ces deux savans, ont été fondus dans ceux des géographes et des astronomes anciens qui les ont commentés ou expliqués. On doit trouver beaucoup de leurs fragmens dans Eratosthène et Hipparque. Quoiqu'il en soit, l'on ne peut trop admirer deux hommes qui, par le seul effort de leur génie, éclairés par les seules leçons qu'ils avaient reçues dans les écoles de Marseille, avaient pu tenter des voyages aussi longs, aussi périlleux, sur des mers inconnues et dans des vaisseaux qui ne devaient être ni bien solides, ni bons voiliers. On ne conçoit pas leur audace lorsqu'on songe qu'ils

1. Divers auteurs sont incertains sur le temps précis où vivait Pythéas; les uns le font naître 50 ans après Hérodote et 200 ans après *Onomacrite* ou *Orphée*; les autres le font contemporain d'Alexandre. C'est cette opinion qu'il faut suivre, puisqu'il est compté par la plupart au nombre des ambassadeurs qui furent envoyés à Alexandre. Le père Hardoin a confondu le *Pythéas* provençal avec un orateur du même nom, contemporain et ennemi de Démosthène.

ignoraient les lieux où ils pouvaient relâcher, où ils pouvaient voyager.

D'après Bailly,[1] Pythéas est un des premiers voyageurs qui se sont avancés vers le pôle boréal. Il prouve lui-même qu'il a pénétré réellement jusqu'en Islande, en racontant un phénomène qu'il ne pouvait deviner : il dit que le jour du solstice d'été, le soleil couchant ne fait que toucher l'horizon et recommence à s'élever aussitôt. Ce jour-là n'a point de nuit en Islande : c'est le premier climat où l'on trouve un jour de 24 heures. Strabon et Polybe ont traité Pythéas de menteur ; cependant son observation prouve la vérité de son récit. Polybe s'étonnait qu'un homme sans richesses eût osé entreprendre un si grand voyage. Mais comment Polybe, qui vivait plusieurs siècles après Pythéas, a-t-il pu connaître la fortune de ce navigateur-astronome[2] ? Rien

1. *Histoire de l'Astron. ancienne.*

2. Il paraît que Pythéas était grand observateur. Il a remarqué qu'il n'y avait point d'étoiles près du pôle ; en effet, de son temps, il n'y en avait pas. Son observation la plus importante, surtout depuis la contestation qui s'éleva parmi les astronomes sur l'obliquité de l'écliptique, est celle de la hauteur méridienne du soleil au solstice d'été.

Pythéas, en se servant d'un *gnomon* fort élevé, trouva que la longueur de l'ombre, au temps du solstice d'été, avait, à l'égard de la hauteur du gnomon, la même proportion à Marseille qu'à Byzance (Constantinople). Cette proportion était, dit-on, à Byzance, celle de 120 à 41 4/5, ou en nombres entiers de 600 à 209. En conséquence, on en déduit l'obliquité de l'écliptique, au temps de Pythéas, de 23° 50 minutes.

La fraction qui se trouve dans cette observation annonce de l'exactitude, et si l'observation était authentique, il n'y aurait

n'est plus ordinaire chez une nation maritime et commerçante que des entreprises de découvertes, projetées par le gouvernement ou de riches particuliers, et exécutées par des hommes avides de savoir, intrépides, et surtout sans fortune. Ceux qui en ont, sont moins hardis.

Alexandre, dont on parlerait peut-être beaucoup moins s'il eût tourné ses armes du côté de l'Italie et des Alpes comme il les tourna du côté du Gange et du Granique, Alexandre, qui, dans l'espace de douze ans, avait dompté la Thrace, renversé Thèbes, assujetti Athènes, vaincu Darius, roi des Perses, subjugué une partie de l'Asie et des Indes, occupé la Syrie, bâti Alexandrie, parcouru l'Egypte, Alexandre reçut avec distinction les ambassadeurs de l'ancienne Provence, et leur promit de les favoriser dans la Grèce où leurs établissemens coloniaux faisaient le plus grand commerce. Il les renvoya comblés de présens et les chargea de remercier leur nation.

Le roi de Macédoine avait des raisons particulières

pas eu le moindre différend parmi les astronomes qui ont observé l'obliquité de l'écliptique plus petite. Mais Byzance et Marseille ne sont pas sous le même parallèle. La proportion de la longueur de l'ombre à la hauteur du gnomon n'y peut être la même. A Byzance, cette proportion, le jour du solstice d'été, est celle de 37 $^{3}/_{10}$ à 120. Quelle apparence qu'un observateur qui se serait trompé de plus de quatre parties, eût tenu compte du 5e de l'une de ces quatre parties? Il n'est donc nullement probable que l'observation ait été faite à Byzance; mais l'a-t-elle été à Marseille? l'a-t-elle été par Pythéas, comme il semble qu'on pourrait le conclure d'après *Cléomède* et *Hipparque*, qui le citent également? C'est ce que l'on pourrait croire.

pour accueillir ainsi ces ambassadeurs ; sa vanité se plut à les regarder moins comme des étrangers que comme des Grecs qui venaient reconnaître en sa personne la souveraineté de la Grèce. D'ailleurs, ce prince n'ignorait pas la haute idée que l'on avait de Marseille dans la Gaule, et combien une ambassade de la part de cette république imposerait aux Gaulois de la Celtique.

On trouve dans les oraisons de Démosthène un plaidoyer prononcé, à peu près à cette époque (320 ans avant J.-C,), par cet orateur, à l'occasion d'un différend survenu entre Zénothène, pilote provençal, et Démon, athénien, beaufrère de Démosthène ; le fait en lui-même n'est pas bien important ; mais il fait connaître le commerce de Marseille, la manière de procéder en justice, usitée dans ce siècle au sujet des affaires maritimes, et le privilège du territoire.

Démon d'Athènes avait prêté de l'argent à un marchand appelé Prothus. Cet argent fut employé à acheter sur la place de Syracuse du blé que Prothus fit charger sur le vaisseau d'Hégestrate, marseillais. A peine parti, le vaisseau fut sur le point de faire naufrage. Il se sauva à Céphalonie dans la mer Ionique, vers l'occident de la Morée. Là, les Provençaux [1] et les Athéniens intéréssés à la cargaison qui se trou-

1. Quoique je ne sois point encore arrivé à l'époque où le pays dont je fais l'histoire fut appelé *Provence*, je me plais à nommer *Provençaux* ses premiers habitans, séparés encore par leurs mœurs, leur lois, leur politique et leurs intérets. Je prie donc les lecteurs de ne point voir en cela un anachronisme historique, mais un effet de ma prédilection.

vaient embarqués sur le vaisseau, eurent un différend. Après que les avaries eurent été réparées, ceux-ci voulaient, avec raison, que le navire continuât de cingler vers Marseille, qui était le lieu de sa destination ; ceux-là soutenaient, au contraire, qu'il devait être ramené à Athènes d'où il était parti. Cette contestation fut portée devant le sénat de Céphalonie. On ne devait pas s'attendre que ce tribunal dépouillât les tribunaux grecs pour investir des juges étrangers. Aussi, et conformément à sa décision, le vaisseau fut ramené à Athènes. Dès qu'il fut arrivé dans ce port, Zénothène fit saisir le blé, sous prétexte qu'il était créancier d'Hégestrate. Démon le fit ressaisir par la force de son privilège qui émanait, disait-il, de l'argent qu'il avait prêté à Prothus, et qui avait servi à l'achat de ce blé.

On voit par toutes ces circonstances que les hommes, à beaucoup d'égards, ont été les mêmes dans tous les temps. Démon chargea son beau-frère Démosthène de plaider sa cause ; celui-ci mit dans cette affaire cette véhémente chaleur qu'on remarque dans ses ouvrages. Il soutint, sans preuves et contre toute vraisemblance, que Zénothène s'était concerté avec Hégestrate pour faire périr le vaisseau, après avoir fait passer à Marseille tout l'argent ; qu'Hégestrate lui-même avait, pendant la nuit, percé le fond du vaisseau, mais qu'ayant été découvert, il s'était noyé en voulant se sauver sur un bateau... Le jugement que le sénat d'Athènes rendit sur cette affaire n'est point connu.



IV

Politique d'Arles et de Marseille dans les guerres contre les Gaulois-Sénonais. — Dans les guerres contre les Carthaginois. — Guerres des anciens Provençaux contre Marseille. — Le passage des Alpes était-il nécessaire ? — Comment se battaient les anciens Provençaux. — Congolitanus et Anéorestes. — Jonction des Saliens aux Liguriens. — Viridomarus. — Une réflexion sur les républiques. — Annibal et Scipion. — Guerres contre les Gaulois- Cisalpins. — Le premier anneau de la chaîne. — Rivalité entre *Marseille* et *Arles*. — Elle favorise Rome. — Ses armées arrivent en Provence. — Fureurs des Saliens. — Révolte. — Marseille s'y oppose. — Commencement d'Aix. — *F. Maximus*, *Ænobarbus*, *Marcius Rex*, *Servilius Cœpion*, *Caius Manlius*. — *Caius Marius* relève les affaires de Rome.



Jusqu'ici (282 ans avant J.-C.) Rome n'avait pour ainsi dire combattu que dans ses propres foyers. Après avoir dompté les petits peuples qui l'environnaient, elle essaya ses forces contre les Gaulois-Sénonais, qui, depuis peu, lui avaient fait éprouver de grandes pertes. Le dicta-

tuer Camille qu'elle mit à la tête de son armée, lava dans leur sang les outrages qu'elle avait reçus. Mais quelque temps après, suivant Florus, les Gaulois mirent sur pied de nouvelles troupes que Manlius Torquatus et Valerius-Corvinus eurent bientôt dispersées. Plus tard, Cornélius Dolabella en purgea complètement toute l'Étrurie. Arles et Marseille n'entrèrent pour rien dans cette guerre. Ces deux villes étaient trop intéressées à ne pas prendre les armes contre des peuples qui auraient pu se venger sur elles des secours qu'elles auraient fournis aux Romains.

Il est vraisemblable qu'elles agirent différemment dans la première guerre des Romains contre les Carthaginois. Alors elles faisaient un grand commerce de grains dans la Sicile, dont Messine était le centre. Hiéron, roi de Syracuse, postérieur de deux siècles à Hiéron qui avait succédé à Gélon, vers l'an 467 avant J.-C., était, à l'époque dont nous parlons, l'allié des Carthaginois. De concert avec eux, il ne cessait de maltraiter la ville de Messine, alliée elle-même des Romains. Les Provençaux-Marseillais avaient de trop grands intérêts à satisfaire leur ancienne haine contre Carthage, pour demeurer spectateurs oisifs; d'ailleurs ils avaient mesuré leurs forces contre les vaisseaux de cette puissance, et les avantages qu'ils avaient remportés leur donnaient la confiance qu'elle ne pouvait être redoutable pour eux [1].

1. On lit dans Pausanias, qu'à la suite de ces victoires, les Marseillais envoyèrent au temple de Delphes, pour remercier Diane,

D'après les récits de Justin, l'auteur de *l'Esprit des Lois* fait observer que la pêche avait été dans les premiers temps le motif des grandes guerres entre Marseille et Carthage ; que la paix étant faite, ces deux villes avaient fait concurremment le commerce d'économie; que Marseille fut d'autant plus jalouse, qu'égalant sa rivale en industrie, elle lui était devenue inférieure en puissance. Voilà, dit Montesquieu, la raison de cette grande fidélité de Marseille pour les Romains. La guerre que ceux-ci firent contre les Carthaginois en Espagne fut une source de richesse pour Marseille, qui servait d'entrepôt. La ruine de Carthage et de Corinthe augmenta encore la puissance de Marseille, qui, sans les guerres civiles où il fallait prendre un parti, aurait été heureuse sous la protection des Romains qui n'avaient aucune jalousie de son commerce.

Cependant les Marseillais trouvèrent bientôt l'occasion d'agir pour eux-mêmes, et Rome, qu'ils avaient assistée comme alliés, ne les abandonna pas dans les nouvelles guerres qu'ils eurent à soutenir, 334 ans avant J.-C.

Marseille était florissante. La mer était couverte de ses vaisseaux ; elle correspondait avec les puissances de l'Afrique, de la Grèce et de l'Italie, et sa population augmentait tous les jours. Les Saliens, crai-

un lion de bronze pris sur les Carthaginois. Il ajoute que la statue d'airain de Minerve, qui était dans le vestibule de ce temple, était aussi un vœu des Marseillais.

gnant qu'elle ne tournât ses armes du côté du Rhône sentirent se réveiller leur ancienne inimitié ; ils voulurent prévenir les effets d'une ambition qui semblait ne vouloir plus se borner , et soutenus par les Décéates et les Oxibiens [1] , autres peuples de la Provence , ils déclarèrent la guerre à Marseille. Celle-ci, lentement affaiblie par ses propres victoires , prévit qu'elle serait tôt ou tard obligée de se rendre , si elle ne s'appuyait que sur ses propres forces: elle appela les Romains à son secours.

Il ne nous appartient pas de juger la politique romaine ; notre ignorance des moyens que l'on avait dans ces siècles pour les armemens de mer , et des obstacles que les armées navales pouvaient rencontrer dans leur marche et leur mouillage , nous fait un devoir de ne pas hasarder un jugement avec légèreté. Toutefois on nous permettra de dire qu'il y a lieu d'être étonné que Rome qui , à cette époque , avait des ports et des vaisseaux, n'ait pas jugé plus sage d'envoyer ses troupes auxiliaires par mer plutôt que de les exposer au passage alors inconnu des Alpes , région âpre , couverte d'éternelles glaces , coupée par des défilés dangereux , et habitée par des peuples que leur vigueur , leur genre de vie et un amour féroce pour la liberté rendaient indomptables.

Rome mettait-elle sa principale gloire à surmonter de grands obstacles ? avait-elle pour système d'é-

1. Ces noms étaient ceux des habitans du Var avant la conquête romaine.

tendre de proche en proche sa domination vers la Gaule ? la réponse n'est pas facile. Ce que l'on peut affirmer, c'est que les secours ne pouvaient arriver de ce côté que fort lentement, et que, pendant que les armées romaines auraient été obligées d'attaquer les Gaulois-Cisalpins, ou de se défendre, la république qu'elle venait secourir aurait succombé sous les forces réunies de ses ennemis.

Cela n'arriva point. Les Saliens n'étaient pas encore exercés à l'art des siéges ; ils ne connaissaient pas l'ordre d'une bataille ; dans l'action, ils ne connaissaient plus ni chefs, ni enseignes, ni discipline ; ils formaient, levaient leur camp en désordre, ou s'assemblaient en tumulte. S'il en eût été autrement, les troupes romaines ne seraient arrivées que pour voir dans Marseille des druides et le culte de Teut mis en place des prêtres de Diane et de Minerve. Il faut croire que les Saliens, les Décéates, les Oxibiens, d'abord réunis, coururent au secours des Gaulois-Cisalpins et que cette division de leurs forces donna aux Marseillais le temps de respirer.

Les habitans des Alpes, vaincus et dispersés par Postumius, restèrent insoumis. Peu de temps après (225 ans avant J.-C.), ils se remirent en campagne, soutenus des Gaulois-Transpadains qui craignaient de subir le même sort que les Gaulois-Sénonais dont, les terres envahies avaient été données aux soldats vétérans de Rome. Congolitanus et Anéorestes, princes voisins du Rhône, et que La Lauzière appelle rois

de Provence, du Dauphiné et du Languedoc, se mirent à la tête des divers peuples connus sous la dénomination générale de Gessates. Ils s'avancèrent au secours des habitans des Alpes et battirent l'armée romaine dans une première journée ; mais, le lendemain, leurs troupes furent vaincues, taillées en pièces, et si l'on en croit les rapports de Polybe, Zonare, Orose et Eutrope, quarante mille Gaulois perdirent la vie ; Congolitanus, tombé entre les mains des vainqueurs, orna le triomphe de C. Atilus Regulus et mourut ensuite dans les fers. Anéorestes voyant son armée en déroute s'était lui-même donné la mort.

Cependant les Saliens avaient cessé de s'occuper de Marseille ; des dangers plus imminens attirèrent ailleurs toutes leurs forces ; ils voyaient les Romains s'avancer à grands pas vers leurs contrées, et pour les repousser, leur fermer le passage, ils se réunirent aux Liguriens des montagnes. Rome ne fut ni découragée ni arrêtée par cette grande ligue. Le génie de L. Emilius, son intelligence, son activité semblaient avoir fixé la victoire, et, pour lui, combatre c'était triompher.

Trois ans après (220 ans avant J.-C.), Viridomarus, prince gaulois, qui régnait au-delà du Rhône, épousa la querelle des habitans des Alpes, jura d'exterminer les Romains, d'offrir à Hésus leurs dépouilles et de faire boire son armée dans leurs crânes [1]. Ce

1. *Florus*, *Plutarque*, *etc.*

prince exercé de bonne heure à la lutte, à la course, à la chasse, était habile dans l'art de la guerre. Dans plusieurs occasions il s'était couvert de gloire, et d'honorables cicatrices témoignaient de son intrépidité ; tous ces avantages ne purent empêcher la déroute de son armée, qui fut défaite par M. C. Marcellus. Les armes des Gaulois furent portées en triomphe à Rome et placées dans le temple de Jupiter Férétrien, comme pour remplir le vœu de Viridomarus que le général vainqueur avait tué de sa main.

Le sort des républiques est de vivre dans la crainte continuelle de perdre ce qu'elles possèdent, et le désir inquiet d'étendre incessamment leurs possessions. L'histoire du monde atteste cette vérité, que Rome et Carthage justifient d'une manière si positive. Rome qui, pendant vingt-quatre ans, n'avait cessé de faire à Carthage une guerre d'extermination, ne fut-elle pas ensuite obligée de soutenir contre cette puissance une seconde guerre moins longue, à la vérité, mais bien plus terrible, au rapport de Florus, par les effets qu'elle produisit sur le parti vainqueur et le parti vaincu ?

Carthage ne s'était soumise qu'avec peine aux lois que Rome lui avait imposées lors de la première guerre. Aussi Amilcar Barcas, surtout depuis la défaite que lui fit éprouver, l'an 242 avant J.-C., le consul romain Lutius dans un combat naval près des îles Egades, élevait ses quatre fils dans une haine implacable contre les Romains. Il avait fait jurer, particulière-

ment à son fils Annibal, sur l'autel de la patrie, de venger l'insulte faite à ses concitoyens. Cette fureur des chefs, long-temps concentrée et d'autant plus terrible qu'elle était partagée, excitée par la haine du peuple, éclate enfin l'an 217 avant J.-C. Annibal marche en Espagne contre Sagunte, ville alliée des Romains. En vain Rome, par ses ambassadeurs, vient se plaindre de la violation des traités ; Annibal inflexible met le siège devant la ville, s'en rend maître, la ruine de fond en comble, incendie ses malheureux débris, et fait périr par les derniers supplices ses principaux citoyens.

Justement irritée, Rome lève une armée formidable. Le chef carthaginois veut la prévenir, il laisse son frère Asdrubal en Espagne pour maintenir sous sa loi le pays conquis et se détermine à passer les Pyrénées et les Alpes, dans l'intention d'aller attaquer les Romains au sein même de l'Italie.

(216 ans avant J.-C.) Ennemis des Carthaginois, les Provençaux-Marseillais se hâtèrent d'envoyer des ambassadeurs à Rome pour la prévenir du dessein d'Annibal et lui offrir leurs secours. Aussitôt Sempronius (Tite-Live) partit pour l'Afrique avec une armée navale de soixante-cinq vaisseaux, et Scipion fit voile vers le Rhône avec une escadre non moins forte sur laquelle s'étaient embarquées les troupes les plus aguerries. Parvenu à l'embouchure du Rhône, Scipion fit débarquer son armée et asseoir son camp à l'extrémité de la Camargue, sur un terrain alors

appelé *Ostium Massilioticum* [1], pour reconnaître et défendre le lieu où Annibal voudrait faire son passage. Mais ce passage avait déjà eu lieu selon les historiens les plus accrédités, *au-dessus d'Avignon* [2], d'où Annibal, *sans oser*, dit La Lauzière, *se mesurer avec les Arlésiens et les Marseillais, sachant qu'ils étaient déjà sollicités par les Romains pour ne faire aucune alliance avec lui*, pousuivit sa marche jusqu'aux Alpes. C'est là qu'à force d'opiniâtreté il s'ouvrit, entre Embrun et Briançon, ce passage si célèbre dans les fastes de l'histoire. [3]

La première guerre des Romains contre les Carthaginois avait été suivie de leur première guerre contre les Liguriens ou Gaulois-Cisalpins ; celle dont nous venons de parler précéda immédiatement leur seconde guerre contre les Gaulois-Transalpins. En effet, ce peuple, relevé de ses pertes (152 ans avant J.-C.), avait repris courage ; il ravageait les côtes de la Provence, pendant qu'il faisait le siège de Nice et d'Antibes, deux des plus anciennes colonies des Phocéens de Marseille. Cette république ne pouvant défendre ses deux filles, implora le secours des Romains, qui se souvinrent du service important que les Marseillais leur avaient rendu dans la der-

1. Sur cette même place on a ensuite établi la tour du TAMPAN.

2. C'est là probablement que fut trouvé le bouclier en argent de Scipion, dont parle Spon, dans ses *Antiquités de Lyon* et qui fut donné à Louis XIV.

3. Ce passage est de temps immémorial fréquenté par les troupeaux transhumans d'Arles.

niére guerre contre les Carthaginois. Non-seulement les Marseillais , à l'opposé des Gaulois - Arlésiens , avaient refusé au terrible Annibal tout passage sur leurs terres , ils avaient même prévenu les Romains de tout ce qui se passait entre lui et les Gaulois ; Rome ne pouvait s'empêcher de se montrer reconnaissante d'un si grand bienfait.

Cette circonstance fut le premier anneau de cette chaîne dont les anciens Provençaux furent chargés et que la république de Rome établit insensiblement sur toute la Gaule. Les Romains venus en Provence comme amis y établirent une domination absolue, et d'autant plus sûre qu'elle semblait nécessitée par des besoins sans cesse renaissans et inévitables. Elle était favorisée par cette continuité de terres qui touchaient à Rome , sans que sur ces terres il y eût une seule puissance ligurienne.

Amies, Arles et Marseille, maîtresses de la Gaule, auraient pu jouer dans cette immense contrée le rôle que la république romaine jouait en Italie ; elles auraient pu implorer le secours des Grecs , chez lesquels elles avaient les relations les plus importantes, eu égard aux interêts des peuples dont elles exportaient les denrées et les productions en échange des vins , des huiles et des étoffes de la Celtique dont les habitans commençaient à comprendre les bienfaits de la civilisation. Mais il n'en fut point ainsi : Marseille , depuis sa fondation , qu'elle devait en partie aux Gaulois-Arlésiens , se montra constam-

ment la rivale d'Arles. Arles voulut aussi se montrer la rivale de Marseille, qui croyait avoir le plus grand intérêt à rester fidèle aux Romains. Le voisinage , la facilité des secours , le souvenir des bienfaits et une valeur éprouvée et couronnée par la victoire lui imposaient cette fidélité. Ce conflit de prétentions entre les deux villes les plus puissantes de la Gaule, valut aux Romains la conquête de cette contrée, et les Romains ne tardèrent pas à traiter en vaincus ceux quils s'étaient honorés jusqu'alors d'avoir pour amis et alliés.

La Gaule , il est vrai, dut à Rome ses lois et sa civilisation , mais elle lui dut aussi la corruption des mœurs de ses habitans. Car , dans notre opinion du moins, le Celte vivant dans les bois et dans les lieux où il trouvait des prairies et de l'eau, le Celte respectant la femme d'autrui , uniquement occupé du soin de ses troupeaux , le Celte faisant sans peine le sacrifice de sa vie pour conserver sa liberté et l'honneur de sa tribu , le Celte, enfin, n'écoutant que la voix de la nature , avait sans doute des mœurs plus pures et valait mieux dans sa grossiéreté sauvage qu'un Romain ambitieux.

Mais reprenons le fil de notre narration , qui va devenir si intéressante par la rapidité et l'importance des événemens.

A l'époque dont nous parlons (313 ans av. J.-C.), les Eduens et les Provençaux-Marseillais étaient confédérés des Romains qui les appelaient consanguins et frères. Les Allobroges, les Ruthéniens , les

Auvergnats harcelaint les premiers. Les Liguriens des montagnes, les Saliens, les Voconces, faisaient des incursions fréquentes dans les terres de Marseille. Invitée par les plaintes incessantes de ses amis, pressée d'ailleurs par la reconnaissance dont nous avons fait connaître la juste cause, mais plus encore par son ambition, Rome se décide à déployer de nouveau ses étendards; ses troupes entrent en campagne, traversent les Alpes, livrent des combats, remportent des victoires et arrivent enfin chez les Saliens-Gaulois, dans la Provence (125 ans av. J.-C.), qui devint le théâtre de grands prodiges de valeur tant de la part de ses habitans, que de la part des Romains. Le désespoir des Saliens ou des vieux Provençaux condamnés à subir le joug étranger, les porta même à des excès incroyables, si on ne connaissait l'horreur invincible qu'ils avaient de l'esclavage. Se voyant vaincus, ils se détruisaient eux-mêmes les uns les autres à coups de hache, se brisaient la tête avec leurs chaînes, avec des pierres ou contre les murs; ils égorgeaient les vieillards, les femmes, les enfans, les blessés, les malades, pour les arracher à un ennemi moins sauvage, à la vérité, mais plus cruel, selon eux, puisqu'il les chassait d'une terre où ils étaient nés. Ce fut le proconsul Marcus Fulvius Flaccus[1] qui eut la gloire d'avoir vaincu le pre-

1. Il n'est pas possible de justifier l'opinion de La Lauzière, qui prétend que ce général romain fut vaincu par les Gaulois. Tous les anciens écrivains ont dit le contraire.

mier un peuple qui, depuis l'ancienne incursion des Liguriens, était resté invincible et avait forcé les Liguriens eux-mêmes, ses vainqueurs, d'adopter sa religion, ses usages, ses mœurs, et ses vêtemens.

Les avantages que Rome retira de ses premières victoires dans l'ancienne Provence, furent de peu de durée. Après le départ de Fulvius Flaccus, les Saliens, gouvernés par des hommes avides d'or et de sang, les Saliens condamnés à cesser de vivre errans et libres dans leurs champs, exaltés d'ailleurs par les oracles multipliés que les druides faisaient rendre à Teut, levèrent l'étendard de la révolte.

Dans ces circonstances, les Marseillais ne restèrent pas dans l'inaction ; ils regardèrent comme un devoir, les Romains étant venus pour eux en deçà des monts, de s'opposer aux premiers effets de la révolte. En attendant que les vainqueurs des Saliens eussent envoyé des troupes nouvelles, ils firent avancer un corps d'armée vers les bords du Lar [1]. Les troupes Romaines ne tardèrent pas à paraître. Elles étaient commandées par les consuls Domitius Calvinus et Caius Sextius (124 ans avant J.-C.). Ce général défit et soumit entièrement les Saliens-Gaulois, jeta les premiers fondemens de la ville d'Aix sur le territoire des Arlésiens [2], comme pour opposer une

1. Rivière proche de la ville d'Aix. On l'appelle l'*Arc* par corruption.

2. Ce qui le prouve, au rapport de M. d'Anville dans la notice

digue à ce peuple remuant et indomptable, y plaça des troupes nombreuses chargées de défendre les côtes de la Provence, dont il confia également la garde aux Marseillais. Il donna à ceux-ci (d'après Strabon) une étendue de douze stades aux lieux où il y avait des ports de mer, et de huit stades, là où il n'y avait que rochers et montagnes.

Dans les guerres contre les Allobroges et les Auvergnats ligués avec Teutomolion, roi des Saliens, contre les Romains, ceux-ci eurent constamment recours aux Marseillais, qui leur fournirent même de vaillans capitaines, plus instruits des lieux, des défilés, des ambuscades que les Romains. Les consuls Fabius Maximus et Domitius Ænobarbus leur durent les principaux succès de leurs armes. Ce fut Ænobarbus qui, profitant de la division qui venait d'avoir lieu entre les Allobroges et les Auvergnats (121 ans avant J.-C.), livra, près de Caderousse, où la Sorgue se jette dans le Rhône, ce combat terrible dans lequel vingt mille Gaulois périrent, et trois mille furent faits prisonniers.

Marcius Rex, ayant suivi l'exemple d'Ænobarbus auquel il succéda (117 ans av. J.-C.), fut encore vainqueur, toujours avec le secours des Marseillais; mais Aurelius Scaurus s'étant imprudemment engagé, contre leur conseil, fut fait prisonnier par les

de la Gaule, mot *Arelate*, c'est un cippe trouvé à deux lieues au levant de la ville d'Aix. Ce cippe porte d'un côté : *Fines aquensium*, et de l'autre; *Fines arelatensium*.

Cimbres et les Teutons. Tite-Live rapporte que ce général fut ensuite poignardé de la main de Bolus, jeune roi des Cimbres, dont il avait excité le courroux en le dissuadant d'aller en Italie, et soutenant en sa présence que les Romains étaient invincibles.

Servilius Cœpion et Caius Manlius furent encore plus malheureux (105 et 104 ans av. J.-C.); leur division les perdit. Les Barbares firent un massacre presque général de leur armée; les Marseillais perdirent l'élite de leurs troupes. Ils eurent cependant l'avantage de rester dépositaires des richesses immenses que Cœpion avait enlevées du temple d'Apollon à Toulouse, enlèvement sacrilège qui fit croire que sa défaite était une punition des Dieux.[1]

Les affaires de Rome allaient être perdues en Provence, lorsqu'elle mit à la tête de ses armées Caius Marius, qui venait de vaincre Jugurtha et de mériter les honneurs du triomphe. Les Ambrones, les Cimbres et les Teutons ravageaient l'Espagne; Marius les attendit long-temps en Provence. Enfin, après deux ans, leurs défaites en delà des Pyrénées les ramenèrent sur les bords du Rhône; ils passèrent ce fleuve et coururent dans un désordre insolent jusque sous les murs d'*Aquæ Sextiæ* (Aix), dans l'espérance de triompher encore dans cette contrée où ils avaient triomphé tant de fois quelques années auparavant. Mais Marius qui les attendait à

1. Strabon, Justin.

quelques lieues de là, leur livra, dans la plaine de Pourrières, une première bataille dans laquelle les Barbares eurent cent mille hommes tués ou faits prisonniers. Les Romains, en l'honneur de cette victoire, élevèrent sur les lieux une pyramide dont il n'existe plus que les fondemens. Une seconde bataille qui extermina les Barbares, leur fut livrée dans la Gaule Cisalpine, aux environs de l'antique et opulente cité de *Glanum*; c'est sans doute en mémoire de cette glorieuse journée que furent élevés les deux monumens que l'on admirera long-temps encore à la place où était *Glanum*, à un quart de lieue de Saint-Remi. Ces monumens sont ceux que le temps a le plus respectés. [1]

1. L'un est un arc de triomphe qui a été orné de pilastres, de colonnes cannelées d'ordre corinthien et de statues. Il offre une seule arcade peu élevée, mais d'une admirable proportion. L'autre est un mausolée qui porte pour inscription : SEX. L. M. JULIEI. C. F. PARENTIBUS SUEIS, mots indiquant un monument de piété filiale ; ne peut-on pas admettre que cette inscription tendrait à expliquer que le sarcophage aurait été élevé par l'un des généraux de l'armée romaine, en l'honneur de ceux de sa patrie, PARENTIBUS SUEIS, morts sur le champ de bataille !

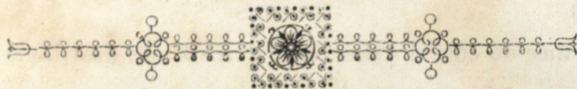



NATIONAL
ART
LIBRARY



J.M. Véran del. et sculp.

Arc de Triomphe et Mausolée, à St Remy.



V

Marius s'avance du côté d'Arles.—Le petit Rhône, les Fosses Mariannes. — Pompée. — Pourquoi les anciens Provençaux se révoltaient. — César. — Siége célèbre de Marseille. — Préparatifs. — Députations.— Domitius.— Decimus Brutus. — Trebonius. — Le bois druidique. — La superstition. — César la domine. — Combat naval. — Construction de tours, mantelets, terrasses. — Machines marseillaises. — Nasidius. — Mouvemens des armées navales. —Piété des anciens Marseillais envers les Dieux. — Leur conduite dans cette occasion. — Leur échec sur mer. — Fuite de la flotte de Nasidius. — Terreur dans la ville. — Le siège par terre. — La tour de briques. — Vains efforts des Marseillais. — Leurs supplications. — Suspension d'armes. —Machines incendiées.—Nouvelle attaque. —Marseille se rend.— César y fait son entrée. — La légion Julia à Arles. — Humiliation de Marseille. — Cicéron la venge. — Ce qu'elle fut après le siège. — Ses amis. — Les Saliens l'engagent à se révolter avec eux, elle refuse. — Dernière révolte et détails.



Après l'expédition dont nous venons de parler ; après les honneurs rendus aux Romains victorieux, et à ceux qui avaient succombé valeureusement, Marius fit avancer son

armée du côté d'Arles, sur la rive droite du Rhône, où il assit son camp. Il est facile de comprendre que son but était d'empêcher les Cimbres et les Teutons, en déroute, de traverser le fleuve et de se réunir. Pour se fortifier, il fit construire un vaste fossé qui devint plus tard, par la violence des eaux et les crues du Rhône, la petite branche de ce fleuve, ou le petit Rhône. [1]

Quelque temps après, le général romain se transporta sur la rive gauche, vers l'embouchure, où ses soldats creusèrent les fameuses Fosses Mariannes, canal qui devait lui servir à tirer plus facilement de Marseille les provisions de son armée. Il reste encore des traces de cet ouvrage étonnant. C'est en cet endroit que fut établi le village de Fos.

A l'époque dont nous parlons, la république de Marseille était arrivée au plus haut point de sa splendeur. C. Marius lui avait donné en propriété toute la côte maritime, depuis la partie qu'elle possédait déjà, jusqu'au Rhône ; il lui donna ensuite, selon

1. *La Lauzière* prétend, sans donner ses motifs, que cette circonstance fit appeler Camargue l'île qui se forma par les deux branches du Rhône. Pour moi, j'ai toujours pensé, avec les étymologistes, en remontant à l'époque où cette terre devint île, que le nom de Camargue lui fut donné pour exprimer le séjour, le champ de Caius Marius, *Caii Marii agrum*. Cependant M. de Truchet, mon honorable et savant compatriote, a fait, sur cette étymologie, d'autres observations très curieuses dans le journal qui se publie à Arles. Je renvoie à ce journal ceux qui attachent un grand prix aux étymologies. M. de Truchet pense, par la décomposition de plusieurs mots qui finissent en *argue* ou *arque*, que le mot *camargue* signifie champ grand.

Strabon (*liv.* 4), les Fosses Mariannes, ce qui rendit cette république maîtresse de tout le commerce qui se faisait par le Rhône et sur la mer, dite alors de Marseille, qui s'étendait depuis les côtes du Languedoc jusqu'à Nice. Les Marseillais ne se servirent de cette position brillante que pour secourir les Romains contre les Saliens-Provençaux qui se révoltèrent encore plusieurs fois, surtout sous le gouvernement de Caius Cecilius, (91 ans av. J.-C.).

Dix-sept ans plus tard, Pompée, chargé de la guerre d'Espagne, fut obligé de s'ouvrir, les armes à la main, un passage dans les terres des Helviens, des Volsces et des Arécomiques. [1] Il n'eut encore pour amis en deçà des monts, que les Marseillais, qui seuls furent aussi récompensés ; ils gagnèrent dans cette guerre toutes les terres sur lesquelles les lieutenans de Pompée avaient été obligés de livrer des combats.

Depuis Servius Domitius Calvinus, jusqu'à Cnæus Pontinius, qui fut préteur peu de temps (61 ans av. J.-C.), les anciens Provençaux, Saliens ou Arlésiens, s'étaient révoltés quatre fois. Leurs préteurs éloignés de Rome abusaient de l'autorité illimitée qu'ils avaient en main, levaient des impositions excessives sur chaque tête d'habitant, ordonnaient des milices qui n'étaient point stipendiées, s'emparaient à leur profit, ou au profit des soldats vétérans,

1. Ces terres sont celles du Languedoc, du Vivarais et du pays anciennement dépendant d'Orange.

des fonds de terre, fermaient l'entrée des tribunaux de justice aux plaintes des naturels du pays , ou ne les recevaient que pour prononcer des jugemens iniques.

Dans cet état , quelle pouvait être la ressource d'un peuple courageux, qui s'indignait au souvenir de son ancienne liberté, et qui ne cultivait ses terres que pour servir la cupidité de ses vainqueurs? Oh! pour lui, sans doute, l'insurrection était le plus saint des devoirs, puisqu'il ne se révoltait que contre des étrangers oppresseurs , réellement oppresseurs. Aussi, ses révoltes étaient terribles. Tous les monumens historiques nous attestent que si Marseille eût moins bien servi les Romains , la puissance de Rome était détruite en Provence et les Gaulois reprenaient leurs avantages. Mais Marseille, alliée des Romains, étendait ses privilèges, ses possessions et son commerce. Rien n'explique mieux pourquoi elle soutint Rome contre les Gaulois avec autant de zèle que Rome l'avait soutenue contre les Liguriens et les Saliens. Qu'elle agît alors par politique, par ambition ou par reconnaissance , elle n'en fut pas moins, dans la suite, opprimée par ceux qu'elle avait servis et qui ne la récompensaient que pour se fortifier par elle dans les pays conquis ou dans ceux dont ils méditaient la conquête.

Cependant, Rome était devenue maîtresse de toute l'Italie , de la Macédoine, de la Thrace, du Pont, de l'Afrique , de l'Espagne , de la Gaule Narbonnaise

Cisalpine , et César aspirait à la souveraineté. C'était l'an 47 avant l'ère chrétienne.

César avait à ses ordres soixante mille soldats. Il se trouvait entre deux puissances dont il pouvait arrêter l'une au passage des Alpes et soumettre l'autre, en envoyant contre elle une partie de ses troupes. Il était ardent, brave, adoré de ses soldats et craint dans Rome. Il avait peu de défauts, mais beaucoup de vices (Tacite). A ce caractère que l'histoire fait de César, il faut ajouter avec elle qu'il était aussi vaillant capitaine qu'habile politique. Il le montra bien à cette époque.

La conquête des Iles Britanniques et de la Germanie n'était probable qu'avec l'amitié ou la conquête à main armée de Marseille , qui restait fidèle au parti de Pompée. Ne pouvant compter sur cette république , César trouva toutes ses ressources en lui-même. L'ambition de Pompée , qui ne pouvait être comparée qu'à la sienne , lui offrit des prétextes pour asseoir la suprême souveraineté à laquelle il aspirait. Il savait que Pompée avait renvoyé de Rome quelques jeunes Marseillais , issus des familles les plus illustres , et qu'il leur avait dit en partant : « Souvenez-vous des services que j'ai rendus à votre ville , et ne préférez pas des faveurs qui vous seraient promises à des bienfaits dont vous jouissez déjà. » Ce fut cette circonstance qu'il voulut mettre à profit par ses négociations lorsqu'il marcha contre Pompée , qu'il regar-

dait comme un concurrent redoutable, et qui commandait en Espagne des troupes nombreuses et aguerries. Mais Marseille fut insensible ; elle demeura fidèle à Pompée et s'efforça de ralentir la marche de César.

Alors commença ce siége si célèbre dans les fastes de l'histoire, et qui est un des monumens les plus mémorables de toute l'histoire ancienne. Il nous apprend quelles étaient dans ces temps éloignés les différentes manières d'attaquer et de prendre les villes. Il nous fait connaître en particulier les forces, le génie militaire des anciens Provençaux. On me permettra de le raconter ici, et de suivre les détails que César lui-même en a fait dans ses commentaires. Il y a du plaisir à voir un ennemi vainqueur ne rien cacher de tout ce qui peut faire connaître le courage et l'intelligence de ceux qu'il a vaincus.

Les Marseillais avaient introduit dans leur ville quelques troupes de montagnards, resserré tout le blé des campagnes et des chateaux voisins, établi des ateliers pour forger des armes, fait radouber les vaisseaux, rétabli les portes, les brèches et les murailles. César se présente ; on lui refuse l'entrée de la ville. Alors il fait inviter les quinze sénateurs [1] à se rendre dans son camp et les supplie de n'être point les premiers à lui déclarer la guerre, mais de suivre l'exemple de l'Italie, plutôt que les conseils impru-

1. Quinze sénateurs avaient en main l'autorité pour l'administration journalière.

dens d'un seul homme. (Il voulait parler de Pompée). Les députés rendirent au conseil des six-cents [1] les vœux et les demandes de César, auquel ils furent chargés de répondre : « Qu'ils avaient appris que le peuple romain était partagé en deux factions sous le commandement de César et de Pompée ; qu'il ne leur appartenait pas de juger d'aussi grands différends, et qu'ils ne voulaient rien faire au préjudice de deux grands généraux dont ils avaient reçu des bienfaits particuliers ; qu'ils avaient donc résolu de rester neutres et de ne recevoir ni l'un ni l'autre dans leur ville et dans leur port. »

Irrité de cette réponse, quoique sage et modérée, César s'avance vers la ville, à la tête de trois légions. Domitius, qui venait d'être fait proconsul de Provence, avait amené aux Marseillais sept brigantins capturés dans les ports de Sardaigne et de Sicile ; on lui confia le commandement de la place ; mais s'il faut croire l'ancien historien Suétone, peu éloigné du temps de César, il y a lieu de penser que Domitius trahit les intérêts des Marseillais.

Cependant César construisait des tours et des mantelets pour approcher de la ville aussi près que possible. Les Arlésiens, ses amis, lui avaient amené douze galères qui avaient été construites et équipées en trente jours, à compter de celui où le bois avait été coupé. Decimus Brutus en eut le commande-

1. Je ferai connaître quel était ce conseil.

ment, et Trebonius, en qui César avait la plus grande confiance, fut chargé du soin de continuer le siège.

Ici, quittons un instant l'historien pour suivre le poète Lucain, attaché au parti de Pompée.

Dans le voisinage de Marseille était une forêt de pins [1] que la superstition des Saliens regardait comme le sanctuaire de la divinité, et à laquelle leur hache n'avait jamais osé toucher. Là, des arbres antiques donnaient, sous leur épais feuillage, un asile aux mystères des druides ; là, des victimes humaines avaient souvent, en présence d'un peuple crédule et pénétré d'une horreur religieuse, arrosé la terre de leur sang et poussé vers le ciel leurs cris lamentables ; c'était là que le peuple et les cavaliers allaient rendre compte de leurs actions à des ministres environnés de tous les attributs de la tyrannie qu'ils exerçaient sur les esprits. C'était là, enfin, que des autels élevés sur les restes palpitans des victimes, rendaient sans cesse redoutables, aux habitans de cette malheureuse terre, la cruauté d'un Dieu couvert de victimes ensanglantées et la vengeance de ses ministres. Jamais le berger timide n'avait fait paître ses troupeaux dans

1. Raymond Jules de Souliers, dans sa carte ancienne de la Provence, marque cette forêt un peu au-delà de la rivière d'Huveaune, près du lieu qu'on nomme encore : *Marsillo Veiré.*

D'après de vieux manuscrits qui m'ont été tout récemment communiqués à Paris, et qui sont antérieurs au siècle de cet écrivain, il paraît que cette forêt était en deça de Marseille et au bord du lieu qu'on appele la *Viste.*

ces bois ; jamais le chasseur infatigable n'avait osé y poursuivre les bêtes fauves qu'il avait fait lever dans les champs voisins ; car ce bois était l'un des temples de Teut, et, au nom de Teut, les Celtes tremblans demandaient à la terre un abîme qui les engloutit plutôt que de violer un lieu qu'il s'était réservé pour recevoir les hommages de son peuple.

César, supérieur à la superstition, ordonne à ses soldats d'abattre les arbres de cette forêt, pour en construire les machines qui lui étaient nécessaires. Les cris des Saliens qui étaient dans son armée les arrêtent, et ces cris produisent dans l'âme des Romains la même terreur religieuse qui les leur faisait pousser. César regarde ses soldats d'un air menaçant, arrache la hache des mains de l'un d'eux, et d'un bras vigoureux abat le chêne auprès duquel il se trouvait. Un morne silence succède aux cris de la superstition effrayée ; et les Romains enhardis par l'exemple de leur général portent la cognée au pied des arbres les plus forts.

Les machines sont préparées, et César se rend en Espagne, laissant à Trebonius les honneurs du siége et l'intérêt de sa gloire ; il se disposait à vaincre les lieutenans de Pompée.

Les Marseillais faisaient aussi leurs préparatifs pour aller combattre la flotte arlésienne, commandée par Decimus Brutus. Dix-sept galères avaient été construites par les ordres de Domitius, dont la

flotte se composait, en outre, d'une grande quantité de barques. Il croyait que le nombre effraierait la la flotte de César. Ces barques étaient remplies d'archers et de montagnards aguerris. Tous ces vaisseaux voguèrent ensemble vers ceux de Brutus, qui étaient bien moindres en nombre. Le combat fut opiniâtre de part et d'autre. Les montagnards, animés par l'espoir des récompenses, ne le cédèrent point aux soldats vaillans, romains ou arlésiens, de Brutus. L'espérance de la liberté fit, des esclaves de Domitius, autant de héros. Les vaisseaux de celui-ci évitaient le choc de ceux de Brutus avec une adresse incroyable ; ils s'approchaient à propos pour les environner et briser leurs ancres en passant ; s'ils étaient forcés par de vives attaques d'en venir aux mains, ils quittaient la ruse et ne faisaient plus paraître que la valeur. Brutus n'avait ni pilotes ni rameurs expérimentés, mais de simples matelots qui connaissaient à peine les termes de la marine. [1] Ses galères faites de bois vert étaient excessivement lourdes ; cependant elles étaient bien pourvues de

1. Les descendans de ces matelots sont considérés aujourd'hui comme les marins les plus habiles, sur les vaisseaux de l'état, comme sur ceux du commerce. Lorsqu'on veut parler d'un bon marin, on dit proverbialement : *c'est un Provençal.* Je connais un matelot, *Mauche*, natif d'Arles, qui vint, lors de l'expédition de Morée, me demander à Toulon, où j'étais alors avocat, de m'employer pour qu'il pût obtenir de faire partie de cette expédition. Mes démarches eurent le succès qu'il désirait ardemment. Au retour de l'expédition, la croix de la Légion-d'Honneur brillait sur sa poitrine.

crochets, de harpons, et les soldats qui les montaient s'élançaient avec courage et agilité dans celles de Domitius au moment de l'abordage. Cette intrépidité assura la victoire. Les montagnards et les soldats de Domitius ne se défendaient qu'en éprouvant de grandes pertes. Le pont des galères fut couvert de leurs cadavres, et neuf de ces galères furent coulées à fond. Le reste fut obligé de rentrer dans le port.

Enhardi par cette victoire, Trebonius voulut à son tour devenir agresseur. Il comptait sur les avantages que cette position devait lui obtenir, et lui obtint en effet; mais il lui en coûta beaucoup de sang et beaucoup de travaux, car les Marseillais, comme les soldats arlésiens et romains de Brutus, avaient l'ame romaine. Accoutumés à vaincre jusque-là, endurcis aux travaux de la guerre, ils avaient en outre leurs foyers à défendre. C'est dans tous les temps l'aiguillon le plus puissant de tous.

Cette fois, Trebonius voulut ouvrir le siége par terre, tant du côté du port que de celui qui regardait la Gaule et l'Espagne. Pour hâter ses préparatifs, il avait fait venir un grand nombre de chevaux et d'ouvriers de tout le pays des Saliens, qui mirent en outre à sa disposition une grande quantité de bois d'osier. En peu de temps, les tours furent construites, les mantelets préparés ; il put même élever avec les mêmes moyens une terrasse ou batterie de quatre-vingt pieds de hauteur. Protégé par

tous ces ouvrages, il fit ses approches. Mais, de leur côté, les Marseillais étaient si bien fournis de tout ce qui était nécessaire à la défense, qu'il n'y avait point de mantelets à l'épreuve de leurs machines; elles lançaient des pièces de bois de douze pieds de long, armées par le bout d'une pointe de fer qui perçait quatre rangs de claies et s'enfonçait dans la terre. Des galeries couvertes de poutres d'un pied d'épaisseur protégeaient les assiégeans, qui se faisaient passer de main en main les matériaux servant à construire la terrasse. Pour applanir le lieu où on voulait l'établir, on faisait précéder une tortue de soixante pieds, armée de tout ce qui pouvait garantir du feu et des pierres qu'on ne cessait de lancer du haut des murs.

Instruit des évènemens, Pompée avait fait partir Nasidius avec seize galères dont la plupart avaient des proues d'airain, destinées à battre et à percer les vaisseaux ennemis. Nasidius passe le détroit de Sicile, arrive à Messine, enlève une galère, et cingle vers *Taurocutum* (près la Ciotat) [1], d'où il fait savoir aux Marseillais qu'il vient à leur secours. Cette nouvelle inattendue relève leur courage, ils radoubent les vaisseaux qui avaient été maltraités dans le dernier combat, en construisent de nou-

1. Quelques auteurs ont traduit le mot *Taurocutum* par Toulon. Ils ont pensé que *Taurocutum* dont parle César est le port qui est vers l'embouchure de celui de Toulon, à l'opposition de la grande tour d'aujourd'hui.

veaux auxquels ils joignent des barques couvertes pour garantir les rameurs des traits de l'ennemi. Tout ce travail se fait avec une diligence incroyable.

Cette flotte, pour ainsi dire improvisée, sortit du port au milieu des cris des vieillards, des femmes et des enfans, cris d'allégresse et d'espoir qui excitent l'ardeur des capitaines et des soldats ; au premier vent favorable, la flotte fait voile vers celle de Nasidius.

Les deux flottes combinées conférèrent ensemble sur les manœuvres à exécuter. Nasidius se chargea du commandement de l'aile gauche, et le général marseillais de celui de l'aile droite.

Nullement déconcerté par la nouvelle des dispositions ennemies, Brutus, dont la flotte était renforcée de six galères enlevées aux Marseillais dans la première action, harangue ses soldats, les exhorte à ne point redouter des hommes qu'ils avaient déjà vaincus. Cela dit, il fait lever l'ancre et marche au-devant des ennemis. Tout annonce un combat terrible. Répandu dans les temples, dans les lieux publics et sur les remparts, le peuple, les mains jointes, demandait la victoire aux Dieux, et fléchissait le genou devant leurs images.

Du camp de Trébonius et des montagnes voisines, on appercevait tout ce qui se passait dans la ville. Une terreur silencieuse y régnait. Chacun avait pressenti que son salut et celui de la patrie dépendaient de l'issue du combat qui allait se livrer, et

où se trouvait l'élite de la jeunesse et les citoyens les plus illustres. Par la défaite, tout était perdu; la victoire, au contraire, donnait l'espoir que la patrie pourrait bientôt réparer ses pertes, soit par ses propres forces, soit par des secours étrangers. Aussi les Marseillais firent dans cette occasion extrême, tout ce dont des hommes pleins de courage et d'intelligence étaient capables. C'est la justice que César, historien véridique et magnanime ennemi, se plaît à leur rendre. Les vaisseaux étaient-ils un peu écartés, ils avaient un champ vaste pour montrer leur agilité et l'habilité de leur manœuvres. Mais accrochaient-ils un vaisseau marseillais, tous accouraient pour le défendre. Fallait-il se battre corps à corps, les soldats de Marseille étaient aussi intrépides que ceux des montagnes dont la bravoure ne le cédait point à celle des Romains. Deux galères avaient investi le vaisseau amiral, monté par Brutus; elles allaient s'en emparer; déjà des cris de victoire se faisaient entendre, lorsque le vaisseau amiral s'échappe si à propos, que les deux galères qui couraient sur lui chacune d'un côté opposé s'entre-heurtèrent avec tant de force qu'elles fracassèrent leurs proues et s'entr'ouvrirent. Il fut facile aux vaisseaux romains qui étaient les plus proches de les couler à fond.

A cette vue, la flotte de Nasidius, qui n'avait été d'aucun secours aux Marseillais, prit la fuite et gagna la côte d'Espagne, suivie d'une galère marseillaise. Toutes les autres furent ou prises ou cou-

lées à fond, ou obligées de faire voile vers le port. La nouvelle de cette défaite causa dans Marseille les plus vives alarmes; on n'entendait partout que des cris de rage, de désespoir, et des gémissemens inexprimables; on eut dit que la ville était déjà prise.

D'après le récit que J. César fait de cette journée, il y a lieu de croire que si les Marseillais eussent été secondés par les Romains auxiliaires de Pompée, l'avantage n'aurait pas été du côté de Brutus.

Cependant, malgré leur désespoir, les Marseillais rappellent tout leur courage et se préparent à soutenir le siège avec autant d'ardeur qu'auparavant. Les soldats romains avaient construit une tour de briques tout près de la muraille, pour servir de retraite et de défense contre les sorties des assiégés; ils la firent d'abord fort basse, ensuite ils la relevèrent pour en retirer un plus grand service; ils mirent un plancher sur le premier étage, et continuèrent la construction jusqu'à la hauteur des mantelets. Cette tour eut bientôt six étages. On avait laissé des fenêtres de tous côtés pour le jeu des machines, et placé sur le dernier étage deux énormes poutres en croix pour soutenir le toit qu'on voulait faire. Lorsque cette tour fut achevée, on construisit une galerie de soixante pieds de long, qui conduisait jusqu'à la muraille au haut de laquelle les assiégés soulevaient avec des leviers de gros quartiers de pierre; mais la force du bois qui avait deux pieds d'épaisseur ré-

sistait à la violence de la chute de ces pierres, et la pente du toit les faisait tomber sans effet. Voyant que ce moyen ne réussissait pas, les assiégés mirent le feu à des tonneaux de poix et de résine. Ces tonneaux, comme les pierres, tombaient sur le toit et roulaient sans dommage pour les assiégeans, qui, à couvert sous la galerie et défendus par la tour de briques, sapaient les fondemens de la tour des assiégés. Bientôt une partie de cette tour s'écroula avec fracas, et l'autre menaça ruine.

Cet accident mit le comble au désespoir des assiégés ; ils voulaient tous périr pour ne pas voir leur ville prise d'assaut et saccagée. Les plus sages exprimèrent un avis opposé, d'après lequel les plus distingués de la ville sortirent sans armes et se rendirent au camp des Romains. Ceux-ci étonnés quittent leurs travaux pour courir sur eux. Mais, à l'instant, les Marseillais se jettent aux pieds des lieutenans-généraux de l'armée, et les supplient d'attendre l'arrivée de César. Ils ajoutent que si l'on abattait la tour, rien ne pourrait empêcher le sac de la ville. Trebonius se laissa fléchir, César lui ayant recommandé de ne pas prendre la ville d'assaut, de la ménager autant qu'il serait possible, et d'éviter surtout qu'elle fût exposée à la fureur des soldats. La trève fut conclue, et de part et d'autre on déposa les armes.

Quelques jours de tranquillité s'étaient à peine écoulés; les assiégés veulent mettre à profit le vent qui soufflait avec violence ; ils font une sortie à l'im-

proviste et mettent le feu aux machines. Un moment suffit pour détruire l'ouvrage de plusieurs mois. Encouragés par ce succès, ils veulent le lendemain tenter la même entreprise contre la tour et la batterie de l'autre attaque ; mais les Romains étaient sur leurs gardes, et les Marseillais furent repoussés avec une grande perte d'hommes.

En peu de jours les assiégeans eurent rétabli leurs ouvrages. Le bois étant devenu rare aux environs par l'immense consommation qui en avait été faite depuis le commencement du siége, ils construisirent des batteries de briques et de pierres ; alors les Marseillais comprirent qu'ils étaient perdus. Une partie du mur était ouverte, une de leurs tours allait crouler; des maladies épidémiques enlevaient les habitans, les vivres manquaient; on ne se nourrissait plus que d'orge pourri et de vieux millet. Réduits à cette extrêmité, les Marseillais songèrent à se rendre.

Dans ces circonstances, César, vainqueur d'Afanius, de Petreius et de Varron, lieutenans de Pompée, était revenu d'Espagne. Sa présence ranima son armée et acheva de décourager les assiégés. Domitius, leur commandant, instruit de leurs intentions, sortit de la ville par mer. Les galères de César le poursuivirent; il parvint à se sauver; mais deux vaisseaux qui portaient ses soldats furent obligés par le mauvais temps de rentrer dans le port.

César fit son entrée dans Marseille à la tête des trois légions (quinze mille hommes) qui seules l'a-

vaient aidé dans ce siége. L'ancienneté, la gloire de Marseille, la beauté de ses édifices, ses écoles publiques, son académie, ses savans, les braves guerriers qu'elle avait dans son sein, étouffèrent son ressentiment. Il lui laissa ses lois, et le privilège de n'être point dépendante de ses lieutenans, mais il se fit livrer les armes de l'arsenal, qui était le plus célèbre de la Méditerranée, les vaisseaux, les machines de guerre, tout l'argent du trésor public.

Depuis son arrivée en Provence, César avait montré une grande prédilection pour la ville d'Arles. Rien ne le prouve mieux que la manière dont il se conduisit à son égard après avoir terminé si glorieusement le siége de Marseille. Il fit partir Tiberius Nero en qualité de questeur à la tête de la légion Julia, pour peupler la ville d'Arles de soldats romains [1], et avec ordre d'occuper cette légion à bâtir le plus grand nombre possible d'établissemens publics. C'est donc à cette époque, c'est-à-dire 48 ans avant J.-C., qu'il faut faire remonter l'antiquité du superbe amphithéâtre de la ville d'Arles dont nous avons joint la gravure à nos Fastes, pour que nos lecteurs saisissent plus facilement la description que nous voulons en tracer, et qui doit fixer à un haut point l'attention et l'intérêt de tous les amis des beaux arts.

Tous les ordres relatifs à la conquête étant donnés, Tiberius Nero partit pour Arles; César partit

1. La *Lauzière*.

Fastes de la Provence ancienne et moderne.

Par Mr. Fouque.



[illegible] del. et sculp.

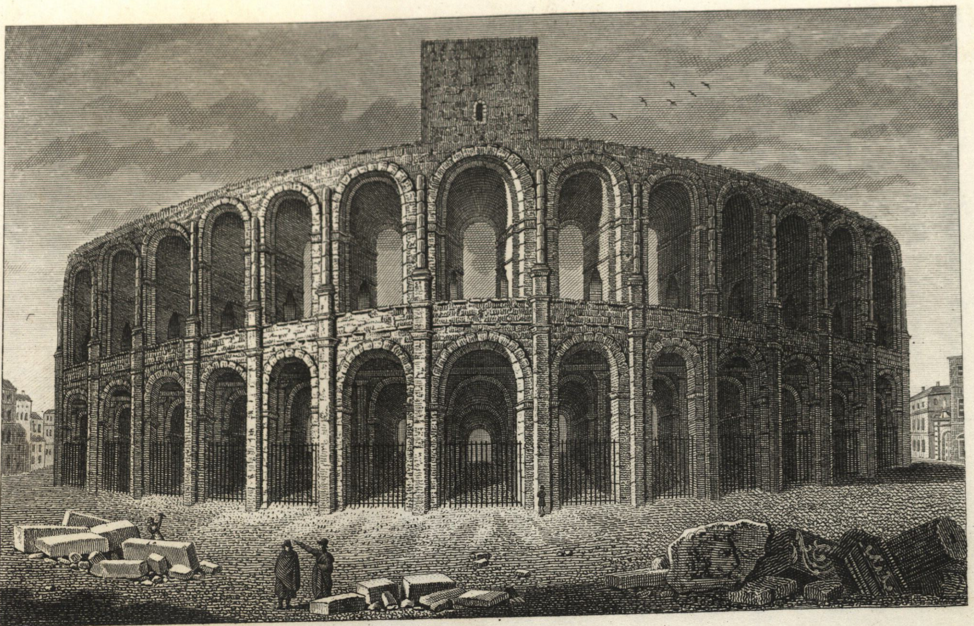
Amphithéâtre Romain à Arles.—

vaient aidé dans ce siége. L'ancienneté, la gloire de Marseille, la beauté de ses édifices, ses écoles publiques, son académie, ses savans, les braves guerriers qu'elle avait dans son sein, étouffèrent son ressentiment. Il lui laissa ses lois, et le privilège de n'être point dépendante de ses lieutenans, mais il se fit livrer les armes de l'arsenal, qui était le plus célèbre de la Méditerranée, les vaisseaux, les machines de guerre, tout l'argent du trésor public.

Depuis son arrivée en Provence, César avait montré une grande prédilection pour la ville d'Arles. Rien ne le prouve mieux que la manière dont il se conduisit à son égard après avoir terminé si glorieusement le siége de Marseille. Il fit partir Tiberius Nero en qualité de questeur à la tête de la légion Julia, pour peupler la ville d'Arles de soldats romains [1], et avec ordre d'occuper cette légion à bâtir le plus grand nombre possible d'établissemens publics. C'est donc à cette époque, c'est-à-dire 48 ans avant J.-C., qu'il faut faire remonter l'antiquité du superbe amphithéâtre de la ville d'Arles dont nous avons joint la gravure à nos Fastes, pour que nos lecteurs saisissent plus facilement la description que nous voulons en tracer, et qui doit fixer à un haut point l'attention et l'intérêt de tous les amis des beaux arts.

Tous les ordres relatifs à la conquête étant donnés, Tiberius Nero partit pour Arles; César partit

1. La Lauzière.



J. M. Véran del. et sculp.

Amphithéâtre Romain à Arles.—.



lui-même pour Rome, où la plus grande humiliation attendait encore Marseille. César entrant dans Rome en triomphateur, fit porter devant lui l'image des villes qu'il avait conquises. Dans ce nombre se trouva celle de Marseille, dont l'aspect intéressa le plus les Romains eux-mêmes. Ils étaient touchés de voir l'une des villes les plus riches, les plus peuplées de l'univers, la ville la plus fidèle, la plus ancienne amie de Rome, subir un affront si peu mérité.

Aussi le célèbre orateur romain, Cicéron, parle de cette marque triomphale comme de l'action la plus lâche et la plus indigne que le soleil eût alors éclairée. « Pour comble de honte, s'écrie-t-il, nous avons vu porter dans un triomphe l'image de Marseille. Les Romains n'ont pas rougi de triompher d'une ville sans laquelle nos généraux n'auraient jamais vaincu les peuples qui habitent au-delà des Alpes. »

Marseille vaincue commençait à comprendre enfin l'énormité politique de la faute qu'elle avait commise en appelant les Romains en deça des monts; elle se désespérait, s'en voulait à elle-même de n'avoir pas prévu que la chaîne dont par leur secours elle voulait charger ses voisins les Saliens, qui devaient plus tard devenir ses frères, s'étendait jusqu'à elle.

Ses murs, démantelés par le siége, restèrent dans le même état jusqu'à l'empereur Néron. A cette époque le célèbre médecin Crinas laissa, par testament,

dix millions de sesterces (environ 1,200,000 francs) pour les relever.

Dans les premiers jours de sa soumission, Marseille acquit la preuve que ses voisins n'étaient pas, comme elle le supposait, des ennemis acharnés à sa perte. Elle comprit que ceux qu'elle voulait enchaîner par sa puissance redevenaient ses meilleurs amis, dès le jour où la décadence de sa domination serait pour eux la sauve-garde de leur liberté dont ils étaient avant tout idolâtres. En effet, elle vit accourir dans son sein de toutes parts et surtout de la ville d'Arles, les Saliens-Gaulois qui lui apportaient des provisions nécessaires. Ses colonies ne l'oublièrent point. Celles des côtes de la Méditerranée envoyèrent dans son port des vaisseaux chargés de toutes sortes de secours. La Grèce lui envoya des habitans pour la consoler de ceux qu'elle avait perdus. L'Afrique lui expédia des bois et des ouvriers pour relever ses édifices. Peu à peu elle redevint ce qu'elle était auparavant.

Cependant les Saliens, qui cherchaient toutes les occasions favorables pour recouvrer leur liberté, s'imaginant que Marseille, ayant réparé ses malheurs, voulait aussi se soustraire à la domination étrangère, lui proposèrent de se révolter. Il n'y avait alors en Provence que quatre légions chargées d'y maintenir l'empire de Rome, deux à Aix et deux à Marseille. La légion *Julia* était devenue arlésienne, en ce sens que son séjour, loin d'être

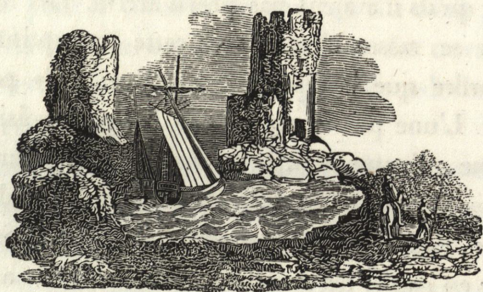
défavorable aux intérêts de la ville d'Arles, faisait au contraire toute sa force et sa prospérité. Arles d'ailleurs était l'amie de Rome, la Rome Salienne, et il ne fallait pas songer à attaquer la légion que César lui avait pour ainsi dire confiée. Mais il était facile de surprendre et d'accabler les autres légions sous le nombre. Celles d'Aix étaient dispersées en divers endroits, ce qui diminuait leurs forces ; celles de Marseille se reposaient dans la plus profonde sécurité. Toutefois, Marseille refusa de se prêter aux propositions des émissaires secrets des Saliens, ennemis de Rome. Sauvages encore, et rongeant avec fureur le frein de l'esclavage, ces Saliens, les Volces et les Helviens, s'indignèrent de ce refus, et levèrent de nouveau l'étendard de la révolte, sans la participation des Arlésiens et des Marseillais.

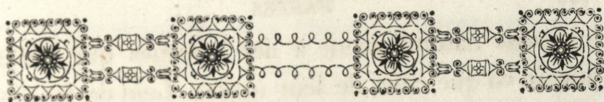
Ce qu'ils n'avaient pas prévu arriva. Les légions d'Aix se rassemblèrent avec cette promptitude et cet ordre que la discipline romaine seule pouvait créer. L'une prit sa route vers les pays voisins du Rhône, l'autre occupa les bords de la Durance. L'une des deux légions de Marseille s'avança du côté d'Aix, l'autre resta aux environs de la ville conquise pour en garder les avenues. L'âme de César animait toutes ces légions, et les peuples soulevés, vaincus en peu de temps, ne songèrent plus à se révolter.

Jusqu'au commencement du 4e siècle, ces anciens Provençaux restèrent soumis à Rome ; les uns par attachement, comme les Arlésiens et les Marseillais,

les autres, parce qu'ils ne pouvaient briser le joug que la force victorieuse leur imposait. Ils n'éprouvèrent des révolutions qu'au moment où parut Maximien Hercule.

Après la soumission des Saliens, l'armée navale du jeune Pompée arriva en Provence, où elle attendit le résultat des grands intérêts que l'ambition de César agitait alors dans Rome.





VI

État de la Provence, du temps de César. — Culture de la terre. — La monnaie pernicieuse. — Traitement plus doux envers les esclaves, les femmes et les enfans. — Un mot sur les usages que la pudeur repousse. — Les habitations plus agréables. — Les vêtemens. — Avis aux jeunes provençales. — Le langage. — Comment toutes ces révolutions furent opérées. — Tolérance religieuse. — Brutus et Cassius. — Triumvirat. — Mort de Cicéron. — Réflexion sur les affections de Marseille pour ses défenseurs. — Partage de l'empire. — Antoine et Cléopatre. — Désir de plaire, passions et suites funestes. — Auguste à Arles. — Décadence de Marseille. — Commencement de l'ère chrétienne.



Nous avons vu quel était l'état de l'ancienne Provence lorsque les Phocéens y arrivèrent. Il convient d'examiner maintenant ce qu'elle était lors des conquêtes de César.

En arrivant sur les côtes des Saliens, les Phocéens n'avaient point inspiré à ces peuples cette défiance que des inconnus armés et en grand nombre

inspirent naturellement à des hommes qui n'ont jamais vu que ceux de leur nation. Loin de là, ils furent accueillis avec bonté, parce qu'ils n'employèrent pour obtenir cet accueil que les charmes d'une éloquence facile, la séduction des présens, l'entraînement de mœurs douces, l'exemple des arts utiles et nouveaux, et les nœuds de la plus sainte alliance; ce qui nous prouve que les conquêtes les plus solides et les plus glorieuses sont toujours celles qui sont obtenues par la voie de la persuasion. L'Amérique n'eut pas été inondée de sang, si l'avide Européen n'eût employé que les sciences et les arts pour soumettre les timides peuplades qu'il rencontra dans cette partie du globe.

Les anciens Provençaux n'eurent pas à se repentir d'avoir donné entrée chez eux aux Phocéens. Sans doute des guerres eurent lieu par la suite, mais qui pourrait assurer qu'il n'y eut pas des torts réciproques? Ainsi, laissant ces guerres de côté, ne voyons que les révolutions favorables opérées par les Phocéens chez les anciens Provençaux dans les sciences, les arts, le commerce, le langage et même les vêtemens.

A l'arrivée de César, on ne se servait déjà plus pour la culture de la terre, d'instrumens pointus et crochus, mais de la charrue dont les agriculteurs de Phocée avaient appris l'usage. Les chevaux et les taureaux sauvages étaient assujettis au joug et à tracer les sillons devant le laboureur qui semait le grain;

les landes et les fougères étaient devenues des terres fertiles. L'orge, le seigle, le froment n'étaient plus les seuls grains connus des Provençaux. Les étrangers qu'ils avaient reçus leur avaient fait connaître diverses espèces de légumes et les saisons propres à ces légumes. Jusqu'à l'arrivée des Phocéens, les Provençaux s'étaient nourris du fruit de leurs sauvageons; ils apprirent à les greffer, à exiger d'eux un fruit plus doux et plus substantiel. Ils apprirent aussi l'art de cultiver la vigne, et le vin put devenir leur boisson. Le froment de la Provence était alors comme aujourd'hui le plus beau de la Gaule ; les brebis plus soignées donnaient une laine qui égalait en finesse et en blancheur les plus belles laines de la Grèce. Aujourd'hui, dans les plaines d'Arles surtout, les plus beaux mérinos ont été acclimatés.

Déjà retirés dans les habitations construites avec intelligence, les Provençaux connaissaient l'art des chemins ; la communication des villes et des familles devint plus intime. La monnaie des Phocéens fut bientôt répandue dans toute la Gaule ; ce fut un présent bien funeste ; il corrompit les anciens Provençaux qui les premiers l'adoptèrent avec avidité. On s'accoutuma peu à peu à regarder comme les seuls heureux de la terre ceux qui avaient le plus de cette monnaie, préjugé fatal qui, par opposition de richesse à richesse, armait alors comme aujourd'hui les peuples les uns contre les autres ; les rendait

menteurs, infidèles, leur faisait violer les droits de l'amitié, de l'hospitalité.

Les Saliens avaient des esclaves qu'ils traitaient de la manière la plus inhumaine, les condamnant pendant le jour à des travaux que les bêtes de somme auraient eu beaucoup de peine à supporter, et les chargeant de fers pendant la nuit. Les Phocéens leur apprirent, sinon à abolir l'esclavage, du moins à traiter avec moins de rigueur les hommes utiles qui cultivaient leurs campagnes, fabriquaient leurs grossières étoffes ; ils modérèrent aussi la barbare autorité qu'ils avaient usurpée sur leurs femmes et leurs enfans. Du temps de César, ils avaient encore toute la puissance maritale et paternelle, mais la loi en avait fixé les causes et l'usage. Avant lui le caprice ou la violence du père et du mari décidaient du sort des enfans et de l'épouse.

Un Salien était-il dégoûté de sa femme ? il oubliait qu'elle avait fait son bonheur jusqu'à ce moment ; il oubliait qu'elle lui avait accordé les premiers trésors de son cœur et qu'elle n'aimait que lui ; alors il s'érigeait en juge de cette femme, fût-elle encore jeune et belle, et la faisait mourir, pour que nul autre ne pût se vanter, en l'épousant, d'avoir joui du même bonheur que lui.

Si ses enfans étaient peu adroits, s'ils n'aimaient point la chasse, son exercice favori et habituel, si leurs forces ne leur permettaient pas à un âge déterminé de porter les armes, le père les conduisait alors à une

expédition dangereuse, et les exposait de manière à être sûr qu'ils ne pourraient éviter la mort. Sur tous ces objets, la législation phocéenne fut un modèle que les anciens Provençaux imitèrent peu à peu en se civilisant.

D'autres usages que, par pudeur, nous ne ferons qu'indiquer, celui de la visite avant le mariage, et celui de la chemise sanglante le lendemain des noces, furent également supprimés. Sans doute, notre délicatesse rougit aujourd'hui à de pareils souvenirs. Ne serait-ce pas parce qu'il y a aujourd'hui moins de pudicité, et que l'on trouve qu'il y a plus d'immoralité dans le tableau du mal que dans le mal même? C'est à mesure que les mœurs se sont corrompues que l'on a cherché à tout voiler. Les Saliens gazaient moins les objets, mais ils avaient plus de mœurs.

Les anciens Provençaux apprirent encore des Phocéens l'art de couvrir avec la brique cuite leurs chaumières jusque là couvertes seulement de branches d'arbres ou de paille mêlée avec de la terre détrempée; ils commencèrent à ouvrer le bois pour fermer l'entrée de ces chaumières autrement qu'avec des peaux de bêtes; ils goûtèrent les douceurs du repos sur la toison de leurs brebis, environnèrent leurs villes de remparts de pierre; leurs assemblées furent tenues dans des lieux couverts et sans tumulte.

La forme des vêtemens eux-mêmes fut changée: ici, on imita le costume grec; là, le costume romain

dont les Provençaux ont long-temps conservé les braques. [1]

Une remarque essentielle qui trouve ici naturellement sa place, c'est que, malgré la civilisation, le costume des anciennes provençales n'a éprouvé, depuis ces siècles reculés, que très peu de variation. Le costume arlésien est toujours resté le type du costume de mode, adopté par toute la Provence sur le littoral du Rhône, jusqu'au-dessus d'Avignon et dans l'intérieur des terres. Les provençales imitent les belles arlésiennes, comme les dames de la province imitent celles de Paris. L'auteur de l'article *Bouches-du-Rhône,* dans la *France Pittoresque*, espère que, dans leur intérêt, les beautés arlésiennes et tarasconnaises conserveront long-temps leur costume. Nous ne pouvons être de cette opinion, nous qui savons combien ce costume leur cause de contrariétés, surtout lorsqu'elles voyagent. Ainsi, nous croyons que le temps serait venu pour nos gentes provençales de quitter leurs ajustemens grecs-romains, et de marcher à l'unisson du reste de la France. Les jeunes personnes qui seront assez hardies pour laisser de côté leur costume, malgré ses allures coquettes, pour celui qu'elles appellent elles-mêmes le costume français, opèreront subitement une révo-

1. Petits manteaux courts d'une étoffe grossière, fort épaisse et très propre à garantir du froid et de la pluie, par un gros capuchon qui couvre toute la tête. C'est de là que plus tard on les a appelés Cabans. On en voit encore quelques-uns portés par des pêcheurs; sur les rives du Rhône, du côté de la mer.

lution favorable dont leurs contemporaines, et surtout les futures Provençales comprendront l'importance et l'utilité. Cette révolution est d'autant plus facile, que pour l'opérer, il suffit de le vouloir. Le costume des dames françaises, même avec le magnifique chapeau de paille d'Italie et le marabout, est souvent moins coûteux que le costume provençal ordinaire.[1] Le luxe de ce dernier est dans la quantité et la variété des étoffes. Il y a telle garde-robe qui renferme jusqu'à 50, 60, 80 et cent jupes ou robes de couleurs et d'étoffes différentes; il en est de même de toutes les autres parties de l'habillement. Jeunes Provençales, quittez le costume grec ou romain, qui ne vous fait que jolies; prenez le costume national, le costume français, et vous serez toujours belles, et l'on ne vous regardera plus, dans vos voyages, comme des objets de curiosité, comme des antiquités ambulantes; si vous suivez mes conseils, dans un siècle on admirera votre costume original sur les gravures, sur les tableaux, comme nous admirons tout ce qui a, dans la Provence, ce vernis d'antiquité qui lui appartient; alors vraiment ce sera un objet de curiosité, mais on dira : dans les commencemens du 19me siècle, les Provençales eurent le bon esprit de comprendre enfin qu'étant Françaises, elles ne devaient pas porter le costume romain.

1 J'ai assisté à une noce où le costume de la mariée, non compris les diamans, coûtait environ 3,000 fr. Un tel costume ne peut être le costume ordinaire dont je parle.

Du temps de César, les Provençaux parlaient la langue grecque presque généralement, et les colons venus de Phocée parlaient la langue celtique. Ces étrangers s'appliquèrent à l'étude de cette langue, parce qu'ils étaient persuadés, avec raison, que c'était le meilleur moyen d'inspirer de la confiance et de faire le commerce avec leurs voisins.

Toutes ces révolutions morales et matérielles ne furent point le résultat de la force brutale, celle des armes. L'exemple, une grande douceur dans les mœurs, les sciences et le commerce, furent les seuls moyens adoptés par les Phocéens. Ils avaient compris, en se colonisant, que, devenus voisins d'un peuple intrépide et guerrier, passionné pour la gloire, vif, bouillant, adorant la liberté, propre aux arts et aux sciences, ils devaient s'attacher à profiter habilement de ses dispositions naturelles, de ses vertus. Un succès lent, mais sûr, répondit à leur attente; et du temps de César, les Saliens étaient civilisés, autant du moins que les Grecs et les Romains.

L'histoire ne nous dit nulle part que les Phocéens et les Saliens aient jamais été divisés pour des intérêts de religion; que le culte de Diane et celui de Teut aient jamais occasionné entre eux des guerres ou des persécutions. Les Saliens faisant le commerce avec toutes les colonies de Phocée, y pratiquaient librement le culte druidique, et voyaient sans peine dans ces colonies les prêtres de Diane et de Minerve.

La tolérance est l'enfant de la liberté. Comme les Saliens voulaient être libres, ils n'étaient pas fâchés que les autres le fussent, et ils étaient tolérans; la vaine dénomination de Grecs et de Romains ne les empêchait pas de voir des hommes dans les peuples qui composaient ces nations, et ils respectaient la croyance de ces hommes. Leurs druides, eux-mêmes, si orgueilleux, tyranniques et sanguinaires, et quoique rapportant tout à eux seuls, avaient pour principe que la Divinité peut recevoir des hommages purs sous quelque nom qu'on l'adore, et quelles que soient les cérémonies de cette adoration. Aussi ces prêtres gaulois ne devinrent intolérans et persécuteurs que lorsque, sous les empereurs Tibère et Claude, les prêtres de Rome voulurent les persécuter. Alors ils crurent voir la statue de leur grand Teut renversée, ses autels brisés, leur empire sur les esprits détruit, et ils armèrent les peuples, non pour convertir les prêtres de Rome, mais pour les contraindre à les laisser eux-mêmes tels qu'ils étaient. Cependant la religion des Romains l'emporta, c'est-à-dire qu'un genre de superstition fut plus fort que l'autre. Les anciens Provençaux ou Saliens eurent des dieux moins cruels, mais ils eurent une religion non moins absurde.

Tel était l'état de la Provence lorsque César, par la soumission de la superbe Marseille, s'en rendit le maître absolu. Dès ce moment, Marseille, naguère si puissante, tomba dans une espèce de néant.

Elle ne fut plus que le témoin des grands événemens qui se préparaient dans l'empire romain, et dont la Rome des Gaules, l'antique *Arelate*, fut plus d'une fois le théâtre.

Cependant, Brutus et Cassius venaient d'être les meurtriers de César. Forts d'une armée de cent mille hommes qu'ils avaient dans la Syrie et dans la Macédoine, ils menaçaient Rome et l'Italie. Antoine et Lepidus, cantonnés près de Fréjus (*Forum Julii*), sentirent que s'ils pouvaient mettre Octave Auguste [1] dans leur parti, ils resteraient maîtres de l'empire, et que Brutus et Cassius n'oseraient faire aucune résistance. Dans ce dessein, ils partent pour l'Italie et font dire à Octave que le parti de Pompée, l'ennemi de sa maison, venait de renaître; que, soutenus par Cicéron, Brutus et Cassius avaient un tel pouvoir, que si l'on ne se hâtait de les humilier, ils se rendraient maîtres de l'empire; qu'il devait se rappeler que Brutus et Cassius avaient assassiné César, son père et leur ami. [2]

Ces avis eurent tout le succès que l'on pouvait en attendre, auprès d'un homme dont l'ambition ne cherchait que des prétextes pour se montrer avec éclat. Octave, Antoine et Lepidus se virent entre Péruse et Boulogne, où ils se jurèrent secours et fidélité. Pour cimenter leur triumvirat, Antoine épousa

1. Au moment de la mort de son père, ce prince, âgé de quatre ans, avait été adopté par César.

2. Velleius Paterculus.

la sœur d'Octave, et celui-ci promit d'épouser une fille d'Antoine.

Ce triumvirat politique rappela bientôt les jours affreux de Sylla. Cent quarante sénateurs furent proscrits, et leurs têtes exposées sur la tribune aux harangues. Cicéron lui-même fut enveloppé dans cette proscription, sur la demande d'Antoine. Un soldat, chargé des ordres de ce triumvir, se rendit secrètement à Gaete, où ce grand orateur s'était retiré, l'assassina, lui coupa la tête, et l'apporta toute sanglante à Antoine, qui, de ses propres mains, la plaça au même lieu où étaient celles des autres proscrits assassinés. Dans ces circonstances, et quoiqu'il fût très dangereux pour Marseille soumise de se prononcer pour un parti plutôt que pour l'autre, cette ville qui fut toujours si grande, si magnanime dans ses affections, ne put s'empêcher de témoigner sa douleur en apprenant la mort de Cicéron. Ce grand homme avait été son admirateur, son ami. Il avait été en quelque sorte son député, [1] son défenseur le plus ardent à Rome. Aussi, à la nouvelle de sa mort, les écoles publiques furent fermées; les principaux habitans prirent le deuil; on fit un convoi au grand homme comme s'il fût mort dans Marseille. Les troupes romaines qui y étaient en garnison, et qui ignoraient encore par lequel des triumvirs elles

1. Les Marseillais modernes n'ont point dégénéré. Ils ont montré dans ces derniers temps et à plusieurs reprises, que chez eux la reconnaissance est une vertu de toutes les époques.

seraient commandées, virent cette émotion générale, sans y mettre obstacle. Antoine lui-même eut la générosité de n'en manifester aucun ressentiment; peut-être fut-il assez politique pour ne pas témoigner celui qu'il en éprouvait, sachant fort bien que Marseille, quoique déchue, avait encore assez de forces pour faire en deça des Alpes une révolution contraire à ses vues.

Enfin, Antoine, Lepidus et Octave se partagèrent l'empire. L'Orient échut au premier, l'Italie au second, et l'Occident au troisième. Ils réunirent leurs forces pour détruire Brutus et Cassius, meurtriers de César. Des ennemis de la maison de cet empereur, il ne restait plus que le fils de Pompée. Après divers combats, une armée navale le défit en Sicile; il se sauva en Asie où il mourut. Alors Antoine et Octave se liguèrent contre Lepidus, le dépouillèrent de la portion qui lui était échue dans l'empire. Peu de temps après, Antoine trouva sa perte dans une passion funeste qui lui avait fait oublier ce qu'il devait à Octavie, son épouse. Voici à quelle occasion.

Après la mort de Jules-César, il était allé faire la guerre aux Parthes. L'Egypte avait alors pour reine Cléopâtre, fille de Ptolémée Aulètes. Belle, voluptueuse, et dans la fleur de l'âge, elle avait été aimée de César, qui en avait eu un fils nommé Césarion.

Antoine ordonna à Cléopâtre de se rendre en Cilicie pour répondre sur l'accusation intentée contre elle. On l'accusait d'avoir été complice de la mort de César, en assistant Brutus, l'un de ses assassins.

L'accusation était vraie , et Cléopâtre , qui joignait à une grande beauté beaucoup de finesse d'esprit , pensa que le meilleur moyen d'échapper à la pénétration de son juge, était de lui inspirer de l'amour.

Dans cet objet , elle s'embarqua sur le fleuve Cydnus ; son vaisseau , dont la poupe était d'or et les voiles de pourpre , s'avance avec majesté et aborde le camp d'Antoine , aux sons d'une musique pleine d'harmonie et de langueur , où les voix les plus mélodieuses se mariaient aux instrumens. Ornée d'habits magnifiques , et entourée de tout ce que l'art , le désir de plaire et la séduction avaient pu imaginer de plus piquant , de plus voluptueux ; Cléopâtre était couchée sous un pavillon tissu d'or. De longs cheveux tombaient onduleusement sur sa gorge à demi-nue ; une de ses jambes était couverte d'un voile léger et transparent , l'autre était nue , suivant la mode des jeunes spartiates , et à demi-cachée dans les fleurs sur lesquelles Cléopâtre était assise , avec un air de tendre inquiétude qui la rendait encore plus séduisante.

Antoine la vit et oublia qu'elle était venue pour se justifier d'un grand crime. Le soir même de son arrivée , Cléopâtre lui donna un repas somptueux qui acheva de plonger Antoine dans l'ivresse de l'amour. La belle égyptienne fut trouvée innocente , parcequ'elle fut aimée ; Antoine résolut de l'épouser.

Instruit de son dessein , Octave va au-devant de lui en Epire , le trouve auprès d'Actium , l'attaque ,

et la galère qui portait Cléopâtre prend la fuite. A cette vue, Antoine croit tout perdre en perdant Cléopâtre. Il fuit avec elle, laissant sa flotte et l'empire à la merci du vainqueur. Mais celui-ci le poursuit jusque vers Alexandrie, l'assiége dans cette ville et l'oblige à se donner la mort. Cléopâtre elle-même se rappelant qu'Octave, à qui elle avait aussi voulu plaire après la mort de César, avait dédaigné sa conquête, et craignant de servir de lustre à son triomphe, se fait mordre le sein par un aspic et meurt empoisonnée de son venin.

La mort d'Antoine avait laissé Octave seul maître de l'empire romain (11 ans av. J.-C.). Il fut proclamé empereur et reçut le nom glorieux d'*Auguste*. Il fit passer à Fréjus tous les vaisseaux que la victoire avait fait tomber en son pouvoir, et dans la crainte de quelque soulèvement dans l'Occident, il ordonna à trois légions de s'avancer en Provence. Il ne tarda pas lui-même à s'y rendre.

Il s'arrêta long-temps dans la ville d'Arles, qui devait plus tard devenir le siége de l'empire; pendant son séjour et par ses soins, les sacrifices humains furent détruits; le temple de Diane démoli; le magnifique Amphithéâtre, les Thermes, et les autres édifices commencés par le questeur Tiberius Nero, achevés. Les Arlésiens, reconnaissans de ses bienfaits et de la prédilection qu'il témoignait pour leur ville, élevèrent un temple en son honneur, et le considérèrent comme un dieu [1].

1. La Lauzière.

A cette époque, et à mesure que la ville d'Arles s'élevait par la protection romaine, Marseille, par l'effet contraire, déclinait incessamment sous le rapport moral comme sous le rapport matériel et politique. Les sciences, les lettres et les arts furent abandonnés dès le premier pas qu'Octave-Auguste fit vers le trône impérial ; tous les esprits semblaient découragés, car l'émulation n'était plus ; l'humiliation avait pris sa place. Auguste avait compris Marseille dans la province Viennoise; Marseille qui, à tant de titres, méritait le métropolat !

On faisait un jour observer à Auguste que Marseille était plus propre que Fréjus à recevoir une flotte et des troupes ; qu'à Fréjus il fallait tout créer, tandis qu'à Marseille tout était disposé selon ses vues : il répondit « qu'il était plus sûr de ses ouvrages que de ceux d'autrui. » C'était injustice, méfiance, ou volonté d'anéantir, pour ainsi dire, une ville puissante, qui dans aucun temps n'avait violé la foi des traités et l'obéissance promise à ses vainqueurs. En effet, lorsque César eut quitté la Provence, Marseille aurait pu se joindre aux Saliens et aux Helviens revoltés ; elle ne le fit point ; lorsque Auguste et Antoine se disputaient l'empire dans la Grèce, elle pouvait fomenter des séditions, et elle ne le fit point. La conduite d'Auguste envers elle n'était donc point méritée, mais elle obtint tous les résultats auxquels s'attendait sans doute le maître de l'empire. La corruption succéda au dé-

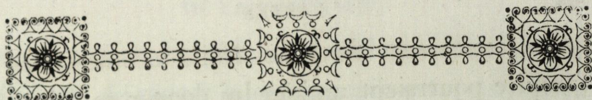
couragement. Les spectacles, les bains chauds, les mets recherchés, les courtisanes fréquentées publiquement et sans pudeur, énervèrent le peu de force qui restait aux Marseillais. Athénée, sous l'empire de Commode, parlait de cette corruption, et le prêtre Salvien, qui vécut long-temps après lui, en a transmis des tableaux qui en font connaître toute la portée.

Je suis arrivé dans ce moment à l'époque solennelle, à la naissance du législateur universel, du Sauveur du monde, du Dieu fait homme, du CHRIST, annoncé par les prophètes ! Tout mon être frémit d'une indicible émotion qui me fait comprendre combien je suis peu digne de traiter un sujet si auguste. Que ceux donc qui voudraient avoir des notions positives sur les commencemens de l'ère chrétienne, et sur l'influence de la religion du Christ sur le bonheur des hommes, consultent le majestueux ouvrage intitulé : *La raison du Christianisme*. Là, sont passés en revue tous les écrivains, tous les philosophes qui se sont occupés de ce sujet sublime, dont l'étude est aujourd'hui une nécessité; car peu de science éloigne de la religion, et beaucoup de science y ramène. [1]

Après cette explication, je vais continuer le dévéloppement de mes recherches historiques qui constituent plus spécialement *les Fastes de la Provence*.

1. Bacon.





VII

Agrippa et l'officier provençal. — Clément, faux Agrippa. — Tibère le poignarde. — On remonte plus haut et l'on examine la forme du gouvernement politique des Phocéens.—Comment ils attirent auprès d'eux. — La colonie devient puissante. — Choix d'une forme aristocratique. — Pourquoi. — *Timoukos.* — Les lois. — Les juges. — Ménécrate et Zénothène. — L'épée menaçante. — Les avocats et les plaideurs.

Auguste avait laissé dans les îles de Lérins un petit-fils adoptif nommé Agrippa, qui, pendant son règne, fut gardé à vue sous prétexte qu'il était fou. Tibère [1] en succédant à Auguste (15 ans après J.-C.), ne vit dans Agrippa

1. Tibère (Claudius Nero), né de Tiberius Nero, grand-pontife, et de Livia, fille de Drusus Claudianus, avait été adopté par l'empereur Auguste en même temps qu'Agrippa, père de celui dont il est ici question. Les vices de Tibère, jeune encore, étaient tels, qu'un Grec, son précepteur, disait de lui: *C'est de la boue détrempée avec du sang.*

qu'un concurrent dont les droits incontestables à l'empire pourraient un jour lui donner de l'inquiétude. Cette crainte fut un arrêt de mort.

Un officier provençal, Clément, qui, selon Tacite, était homme d'esprit et de courage, fut instruit du dessein de Tibère. Déterminé à tout oser, ce Provençal enlève Agrippa, qu'il regardait comme le souverain légitime, et va se jeter avec lui dans les bras des légions qui étaient en Germanie, pour le faire reconnaître empereur. Mais Agrippa est assassiné pendant le voyage, et Clément, obligé de prendre la fuite, conçoit le projet insensé de se faire nommer empereur à sa place.

Son enthousiasme lui montre le succès comme infaillible ; il se cache dans les forêts de l'Etrurie où il laisse croître sa barbe et ses cheveux pour ressembler à Agrippa. Enfin, prêt à mettre son projet à exécution, il en fait part à ceux de ses amis dévoués qui étaient les plus dignes d'une telle confiance. Bientôt le bruit se répand qu'Agrippa n'est point mort, et qu'il s'est heureusement évadé de la prison de Lérins. Peu à peu ce bruit prend de la consistance, et Clément se montre. On croit reconnaître Agrippa, et le nombre de ses amis ou de ses partisans s'accroît tous les jours. Clément arrive à Ostie, s'avance jusqu'à Rome, où il est visité par des chevaliers, des sénateurs et d'anciens serviteurs d'Auguste, qui lui promettent faveur et protection.

Tibère, certain de la mort d'Agrippa, témoigne

peu d'inquiétude. Il charge Salluste, l'un de ses officiers, de gagner la confiance de celui qui faisait tant de bruit, et de le lui amener. Présenté à Tibère, ce prince lui demande comment il s'est fait Agrippa. « Et vous, lui dit l'audacieux Provençal, comment vous êtes-vous fait César ?... » Un coup de poignard fut la réponse de Tibère....

On a beau compulser les anciens historiens, on ne trouve nulle part que cet empereur soit jamais venu dans Arles, dans Marseille ni dans aucune partie des Gaules, où ses crimes le firent détester, en rendant plus chère la mémoire d'*Auguste*, qui ne s'était fait connaître à Arles et dans les Gaules [1] que par ses bienfaits et sa clémence.

La Provence, comme toutes les autres parties des Gaules qui avaient eu leurs lois particulières, fut alors gouvernée par des duumvirs, des préfets ou comtes qui rendaient la justice suivant les lois romaines. Mais pour bien apprécier cette révolution, il convient ici de reprendre les choses d'un peu plus haut, et d'examiner quelle avait été jusqu'à cette époque la forme de ce gouvernement.

On sait que les Saliens, même dans leur état sauvage et primitif, avaient adopté la forme monarchique, par cet instinct, pour ainsi dire naturel,

1. Arles ne fut pas la seule ville qui lui érigea des temples; Lyon en fit autant. D'autres villes moins opulentes célébrèrent leur reconnaissance en adoptant une dénomination qui devait toujours rappeler le règne d'Auguste; Autun s'appela *Augustodunum*; Clermont en Auvergne *Augustonemetum*.

qui nous annonce que l'unité du pouvoir est la meilleure sauvegarde des intérêts de tous. On sait que la ville d'Arles était le siége des rois. Nous avons déjà vu que les chefs des Phocéens vinrent rendre hommage à l'un de ces rois, à Senanus, avant de fonder par sa protection leurs *Mas-Saliens*, *Massilie*, Marseille. Mais nous n'avons rien dit encore de la législation adoptée par les colons phocéens qui, plus civilisés que les naturels du pays, devaient avoir une si grande influence sur les destinées de ce vaste et beau pays. Ainsi, en faisant connaître tout ce qui touche Marseille, nous aurons appris comment la civilisation s'introduisit peu à peu chez les anciens Provençaux, jusques au moment où Marseille, devenue comme tous le pays des Saliens, province romaine, fit partie de la *Provence*.

Par la tradition des anciens poètes ou historiens, nous savons que les habitans de l'Ionie étaient très efféminés. Ils faisaient des vers bien cadencés, dansaient avec grâce, et chantaient avec goût; ils aimaient tout, hors le travail. On pouvait croire que des hommes originaires de cette contrée, habitués à la molesse et à tout ce qui peut flatter les sens, énerver l'âme, seraient peu propres à jeter les fondemens d'une colonie, et surtout à la rendre puissante. Le contraire arriva. Les Phocéens, obligés de quitter leur patrie, poursuivis par le malheur, étudièrent en abordant les côtes de la ville d'Arles, dans la Celtique salienne, les mœurs vigoureuses qui y ré-

gnaient, et se pénétrèrent de la grande idée, qu'il fallait que l'industrie et l'amour du travail fissent tout pour eux.

La colonie des Phocéens, comme tous les établissemens qui commencent, eut une enfance qui, par des raisons particulières, dura fort peu de temps. Ses rapides progrès furent dûs en partie aux Grecs d'Europe et d'Asie qui venaient annuellement augmenter le nombre des colons, apportant avec eux leurs richesses, leurs sciences et leurs arts; mais ce qui contribua le plus à la prospérité de Marseille fut l'ignorance du peuple au milieu duquel elle vivait, au calme dont elle jouit pendant ses premières années, et principalement à la curiosité, à la bienveillance des Saliens, peut-être aussi à leur intérêt et à leur inconstance. Toutes ces causes amenaient les Saliens au milieu des nouveaux venus, parmi lesquels ils se fixaient, charmés de l'aménité de leurs mœurs et du plaisir que ceux-ci manifestaient en recevant leurs voisins.

Enrichie des trésors de la Grèce et de l'Asie, la colonie principale des Phocéens, comme un arbre majestueux, étendit insensiblement ses rameaux des bords de la Méditerranée jusqu'à l'Océan, et ce qui étonne le plus, en voyant l'étendue de sa domination, c'est que, comme la ville d'Arles, ou plutôt, au lieu de la ville d'Arles, Marseille ne fût pas devenue la Rome de l'Occident. Cet étonnement ne cesse que, lorsque la tête remplie de souvenirs historiques, on

parcourt dans tous les sens les plaines immenses du territoire d'Arles, dont la surface est encore aujourd'hui la plus étendue des villes de France ; et qu'on acquiert, çà et là, par l'inspection des monumens, des phares ou tours qui subsistent encore, la certitude que la mer venait autrefois baigner ses remparts, circonstance bien démonstrative pour établir que cette Rome de l'Occident avait, dans ces temps éloignés, une importance maritime et commerciale au moins égale à celle de Marseille.

Lorsqu'ils eurent pris des forces capables de soutenir et d'augmenter leurs colonies, les habitans des Mas-Saliens s'occupèrent de choisir un mode de gouvernement. Ils adoptèrent la forme aristocratique, soit parce que c'était celle du lieu d'où ils sortaient, soit parce que l'on craignît le désordre qui naît souvent des comices populaires, soit enfin, et ce motif est le plus vraisemblable, parce qu'on ne voulût pas confier la direction des affaires publiques à une multitude composée de Grecs, d'Asiatiques, de Romains et de Celtes ; car il y avait de tous ces peuples dans les colonies phocéennes. Les Grecs-Marseillais n'avaient que l'avantage du nom.

Parmi ces derniers, six cents administrateurs, nommés *Timoukos* (vénérables, honorables, ou notables) furent choisis. En eux résidait la souveraineté ; eux seuls avaient le droit de faire la paix ou la guerre, de publier des lois nouvelles, de modifier ou d'abroger les anciennes.

Strabon, qui nous a conservé toutes ces notions historiques, nous apprend encore que, dans le conseil des Timoukos, on choisit quinze notables qui furent chargés de l'administration journalière ; trois présidaient les conseils généraux et particuliers qui autorisaient toutes les délibérations ; d'après le même, il paraît certain que les premières lois furent presque généralement ioniennes ; quelques-unes étaient tirées du code civil des Romains ; quelques autres étaient celtiques. Ce mélange était politiquement nécessaire pour entretenir la bonne harmonie dans la nouvelle nation, composée de tous ces peuples différens. Simples, claires, brèves et peu nombreuses, ces lois furent gravées sur des tables et exposées aux yeux du peuple, suivant l'usage ionien, pour que les régnicoles et les étrangers ne pussent prétexter de leur ignorance.

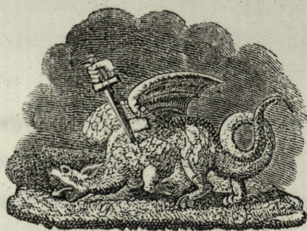
Ceux qui furent chargés de rendre la justice étaient purs comme leur ministère, simples dans leurs vêtemens, communiquant peu avec leurs justiciables, ou ne les voyant que pour faire naître en eux des sentimens de vénération. Lorsqu'on les voyait passer, on s'arrêtait dans un silence respectueux et un maintien modeste. Leurs assemblées étaient regardées comme celles des dieux même, et leurs décisions comme des oracles. Une négligence de leur part faisait encourir la destitution. Une injustice, une prévarication notaient d'infamie le magistrat qui s'en rendait coupable.

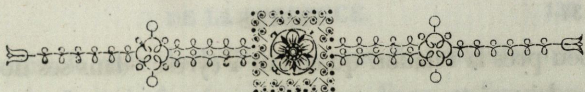
Ménécrate se laisse corrompre, le fait est prouvé. Aussitôt il est privé de ses biens, et déclaré incapable d'exercer désormais aucune charge publique. Mais Zénothène lui reste, c'est son ami. Zénothène épouse Cydimaque, fille de Ménécrate, d'une laideur presque repoussante, partage tous ses biens avec son beau-père, et fait de sa femme l'objet unique de sa tendresse. C'était ainsi dans ces siècles qu'on appelle barbares, que chez les vertueux étrangers qui devaient être provençaux, l'ordre public veillait sur les magistrats, et que la généreuse amitié se dévouait pour le coupable qui savait se repentir. En lisant ce fait, on craint que ce ne soit une fiction. En vérité, qu'on me permette de le dire, ces temps barbares peuvent donner plus d'une leçon à nos siècles les plus civilisés.

Dans les tribunaux, une épée était suspendue, la pointe en bas, sur la tête des juges. C'était un emblème redoutable qui annonçait le châtiment aux juges prévaricateurs et aux citoyens criminels. La justice était prompte, car la forme n'était rien et le fonds était tout. L'égalité la plus absolue régnait aux yeux de la loi devant laquelle les personnes, la fortune, le crédit et la puissance disparaissaient, pour faire place à la justice. Comme aujourd'hui, les plaideurs avaient des avocats auxquels il était défendu de faire des phrases, de longs discours, et surtout de se livrer à des invectives. [1] Dans la même séance,

1 Sous ce rapport, le barreau de la Provence est toujours resté à la hauteur du beau sacerdoce qu'il exerce.

l'affaire la plus épineuse était rapportée, défendue contradictoirement et jugée. Les juges avaient pour maxime que plaider c'est être malade, et qu'une justice prompte était le meilleur médecin. Comme entre les juges et les avocats il n'y avait que la justice, entre les avocats et les plaideurs il n'y avait que la droite raison, ce n'était que par leurs lumières et leurs talens que les jurisconsultes méritaient l'honneur de devenir juges dans ces siècles, où le mérite et non la fortune donnait le droit de juger.





VIII

Mesures contre les mendians. — Les entrepreneurs et les hôpitaux. — Mesures contre les oisifs, les jureurs, les libertins, les prodigues. — Les successions. — Les testamens. — Les courtisanes, dans l'ancienne Provence et ailleurs. — Hénithée et Marfidius. — L'éducation donnée aux enfans. — Les écoles publiques. — Les académies d'Arles et de Marseille. — Observations sur Aix, Toulon, Fréjus, relativement à la culture des lettres. — Agricola.

A mesure que leurs colonies s'agrandissaient, les Phocéens employaient, pour y maintenir l'ordre public et la tranquilité des familles, les mesures les plus sages, les plus efficaces. Notre siècle lui-même, avec tout l'éclat de sa civilisation si préconisée, n'a pu encore imaginer rien d'aussi ingénieux, rien d'aussi philantropique que le moyen adopté dans l'ancienne Provence, pour éloigner des villes les mendians étrangers. Voici à

peu près la relation qu'en fait Peyresc [1] dans ses notes historiques.

A peine entrés dans une ville et avant qu'ils se fussent montrés sur les places publiques, les mendians étrangers étaient enfermés dans un lieu spécial où, après avoir reçu les alimens nécessaires, ils passaient la nuit. Le lendemain, on les éveillait au point du jour, on leur donnait une pièce de monnaie et on les conduisait jusques aux portes de la ville. Là, on les avertissait qu'ils ne devaient plus revenir ; que si, malgré cette défense, ils osaient reparaître, ils auraient une prison moins commode, sans nourriture et sans monnaie. Si, au mépris de cette mesure, les vagabonds se montraient de nouveau, on leur tenait parole ; la troisième fois, on leur appliquait une correction sévère, sans leur accorder ni gîte, ni monnaie, ni alimens. Mais on avait rarement la douleur d'en venir à cette extrémité, parce que, ou les vagabonds ne reparaissaient plus, ou ils choisissaient un travail utile, faculté qui leur était toujours accordée pour racheter les châtimens encourus.

Les pauvres de la ville étaient admis dans des hospices particuliers, où ils étaient soignés sous les yeux d'inspecteurs honnêtes et éclairés qui ne s'engraissaient point des soulagemens accordés à l'indigence. Dans des temps moins éloignés, la Provence,

1. Nicolas-Claude *Fabri*, seigneur de *Peyresc*, savant distingué, conseiller au parlement de Provence, était né au château de Beaugensier, en 1580.

comme le reste de la France, eut des retraites où l'on enfermait forcément les mendians et les gens sans aveu ; mais ces hospices fondés par la politique et l'humanité ont été long-temps confiés à des hommes voraces, connus sous le nom *d'entrepreneurs*. Les maladies, les besoins, les vices des malheureux reclus, les alimens qui leur étaient destinés, tout dans ces hospices était pour les entrepreneurs un sujet de spéculation. Quelques poignées de paille pourrie étaient le lit des malades; plusieurs mouraient par défaut de nourriture ou par la mauvaise qualité de celle qu'ils recevaient. L'infection, la saleté, la pourriture, la vermine, le désespoir, ouvraient plus de tombeaux que les maladies les plus aigües... Lorsqu'on lit ces détails odieux dans les vieilles archives de l'histoire, on est bien porté à bénir la Providence d'avoir inspiré plus tard, aux administrateurs de nos hospices, cette charité chrétienne qui adoucit tant de maux ; on doit la bénir surtout d'avoir fait descendre, pour ainsi dire, du Ciel ces anges sous la figure de vierges, ces sœurs si justement appelées *les Sœurs de la Charité*, et qui se dévouent au service des malades avec cet héroïsme qui semble n'appartenir qu'aux épouses du Christ. Oh! combien le tableau des hospices desservis aujourd'hui par ces femmes admirables, diffère de celui que la tradition nous offre des hospices d'autrefois! Voyez plutôt.

Si les malheureux, condamnés à subir les nécessités

de la misère qui leur avait ouvert la porte des hôpitaux, faisaient entendre des plaintes ; s'ils demandaient à calmer leur faim dévorante ; s'ils osaient, poussés par la nature, fuir les réduits dégoûtans où ils étaient enfermés, une main barbare les abreuvait d'une eau infecte, diminuait la ration du pain, et si les plaintes se renouvelaient, les victimes de cette barbarie étaient chargées de chaînes et flagellées impitoyablement....

Honoré Bouche, dans un manuscrit, raconte, sur les usages de l'ancienne Provence, quelques particularités qui honorent les mœurs antiques de cette contrée.

On disait aux oisifs : *travaillez ou allez-vous-en.* S'ils ne travaillaient pas, on les bannissait.

On disait à ceux qui proféraient des propos impies sur les dieux : *taisez-vous, ou l'on vous percera la langue;* et on la leur perçait s'ils prononçaient un nouveau blasphème.

On disait aux libertins : *si vous continuez d'avoir des mœurs corrompues, l'on vous déportera ;* et on les déportait dans l'Asie ou dans quelque misérable colonie.

A ceux qui faisaient une grande dépense et affichaient un luxe excessif dans leur manière de se vêtir, et qui pourtant n'avaient ni fortune ni profession, l'on disait : *vous faites quelque métier infame ;* une enquête était ordonné sur leur vie, et on les punissait comme voleurs s'ils ne pouvaient justifier l'hon-

nêteté de leur industrie. Pour éviter ces enquêtes, il y avait une loi que l'on trouve aussi chez les anciens Egyptiens dans le recueil des lois de Solon. D'après cette loi, chaque citoyen était obligé d'aller, à certaines époques, inscrire son nom et sa profession chez un officier public chargé du contrôle.

La loi relative aux successions n'était pas moins libérale que celle de notre époque. Tous les enfans avaient droit à une part égale, loi sainte que les Provençaux abrogèrent plus tard, et dont la suppression doit toujours être regardée comme un outrage aux lois de la nature et de la société. Le droit de primogéniture, a dit un historien philosophe, [1] doit être abhorré par tous les hommes que l'orgueil et le préjugé n'ont point corrompus. En effet, transférer le patrimoine entier sur la tête d'un seul privilégié, de l'aîné; précipiter ainsi dans l'indigence les frères et les sœurs; les punir comme d'un crime, du hasard qui les a fait naître quelques années plus tard, n'est-ce pas fouler aux pieds toutes les lois de la nature, de la raison, de la justice? Avec nos mœurs actuelles bien comprises, l'intérêt politique qui ferait parler et agir contrairement à cette opinion, serait subversif de toutes les idées d'ordre et de repos. On peut être, quant à l'hérédité nationale, chaud partisan de la monarchie ou du pouvoir unitaire, comme étant la sauvegarde la plus sûre des intérêts de tous;

1. Raynal, *Histoire philosophique et politique.*

mais exclure de la possession et du partage des biens particuliers les enfans du même père, en faveur d'un seul de ces enfans, dans un intérêt aristocratique qu'on craindrait de compromettre par le morcèlement successif de la propriété, ce n'est pas seulement inhumain, c'est encore impolitique. Vous craignez de morceler la propriété ! mais comptez-vous que le fils qui aura moins que son père ne saura pas augmenter sa propriété? il a pour lui les sciences, les arts, l'industrie. Favorisez tous ces élémens de prospérité, entourez-les de la considération qu'ils méritent, et le partage héréditaire dans les familles, en excitant à l'émulation, deviendra la source des plus grandes fortunes.

Avant Solon, suivant ce qu'en dit Rollin, [1] on n'était point libre de tester. La succession appartenait de droit aux membres de la famille du défunt. Mais Solon, préférant l'amitié toujours affectueuse à une parenté souvent indifférente, préférant le choix à la contrainte et à la nécessité, rendit chacun réellement maître de ses biens, en lui laissant la liberté d'en disposer à son gré lorsqu'il n'avait pas d'enfans. Comme aujourd'hui, les donations extorquées par la violence, l'artifice, la séduction, en un seul mot, la captation, étaient toujours frappées de nullité.

Parlerai-je des courtisanes qui, dans les temps

1. Tome II, *Histoire ancienne*.

anciens, affichaient en Provence l'impudeur la plus révoltante, au point de faire dire proverbialement : *Voulez-vous vous livrer à la débauche, allez à Marseille*...[1] Quelque répulsive que soit cette matière, il faut bien l'aborder, d'autant mieux que les leçons du passé sont toujours utiles au présent et à l'avenir.

Dans les premiers temps, les Phocéens plus civilisés que les autres peuples de la Provence, fermaient les portes de leurs villes aux courtisannes. Plus tard, ils se relâchèrent de cette sévérité, et le proverbe établit qu'ils eurent lieu de s'en repentir, non seulement par rapport à eux, mais encore par rapport à leurs voisins. Les femmes publiques étaient pourtant soumises à des lois qu'on regarderait peut-être aujourd'hui comme avilissantes, illibérales, tout au moins comme absurdes. Ces femmes, la honte de leur sexe, ne pouvaient porter de riches habits. Ceux qu'elles portaient devaient par la couleur et le genre, faire connaître leur vile profession ; si elles en portaient d'autres [2], il était permis au peuple de les en dépouiller et même de les frapper.

L'entrée des bains publics leur était interdite. Si, par actions ou par paroles, elles offensaient publiquement les mœurs, on les punissait du fouet, et pendant la flagellation (ceci est au moins singulier)

1. Manuscrit de Bouche.

2. Vers la fin du seizième siècle, les femmes publiques portaient encore à Toulouse une aiguillette sur leurs épaules ; à Beaucaire, et pendant la foire, il leur était ordonné de porter une cornette jaune.

on les entretenait de la gloire attachée à la pudeur. Elles n'entraient dans une ville qu'en déclarant leur nom, leur âge, leur patrie, le lieu d'où elles venaient, et en payant une somme d'argent.

Nos mœurs publiques sont aujourd'hui généralement plus corrompues que celles d'alors, en Provence; et cependant on trouve ces anciens réglemens étranges et même inhumains. Pour moi, je crois devoir répéter ici ce que j'ai dit à ce sujet dans l'*Esprit de la Monarchie française* : « L'arbitraire est un devoir et une vertu, lorsque la morale des peuples en est le but et l'effet. » Toutefois, si l'on veut considérer que dans notre France, depuis le VIIIe jusqu'au XVIe siècle, on a fait des réglemens à peu près semblables, dont la suppression a été plus tard la cause du débordement de l'immoralité, la censure dont je m'étonne doit cesser.

Charlemagne, suivant les Capitulaires mis en ordre par Baluse, n'ordonna-t-il pas que les courtisanes que l'on trouverait dans Paris, seraient publiquement punies du fouet, et que ceux chez qui on les trouverait, seraient obligés de les porter sur leurs épaules jusqu'au marché voisin, lieu de l'exécution ? Tant que dura cette sévérité, la morale publique était respectée. Mais plus tard, à Paris, on commença à tolérer les courtisanes, on leur assigna un quartier où, depuis le matin jusqu'au soir, elles se livraient à toutes les orgies de leur infame métier. Leur audace devint telle, qu'elles

accompagnaient souvent la cour, et qu'enfin, en 1497, [1] Jean Simon de Champigny, évêque de Paris, dressa lui-même pour les filles pénitentes, des statuts où la singularité et l'extravagance le disputent à la philantropie.

Les lieux de prostitution furent tolérés jusqu'aux états d'Orléans, en 1560; à cette époque ils furent supprimés, et les bonnes mœurs reprirent un instant leur empire salutaire. Cette suppression donna lieu à des abus très graves; pour y remédier, le docteur Cayet, qui de ministre protestant était devenu prêtre catholique, prédicateur de la princesse Catherine de Bourbon et sous-précepteur de Henri IV, présenta au parlement de Paris un mémoire tendant à justifier la nécessité des lieux de prostitution. Depuis lors, on n'a point cessé de les tolérer, ce qui prouverait peut-être que si les courtisanes sont un grand mal, nos mœurs corrompues ont rendu ce mal presque inévitable. L'homme de bien qui trouverait des moyens pour l'extirper mériterait des autels. Jusque là nous devons dire que les courtisanes servent au moins de bouclier aux femmes vertueuses qui comprennent toute la dignité et les devoirs de leur sexe.

Aux temps anciens dont je parlais, les courtisanes qui se rendaient en Provence y payaient des droits qui trouvent aussi des exemples dans l'histoire de

1. Du Tillet, Pasquier, Sauval.

France. En 1376, le seigneur de Bethisy fournissait ses aveux et dénombremens à Blanche de France, veuve de Philippe d'Orléans, et lui disait que « les femmes publiques qui venaient à Bethisy pendant la foire lui devaient quatre deniers parisis, et que ce droit lui avait valu autrefois dix sols parisis tous les ans, mais qu'il ne valait plus que cinq sols, à cause qu'il n'en venait plus tant.....» Ajoutons, sans sortir de l'ancienne Provence et pour terminer cette matière, que les mœurs n'étaient pas moins dépravées à Avignon qu'à Marseille, sous la reine Jeanne. Cette princesse ordonna que toutes les courtisanes seraient réunies en communauté; que leur *clapier*, qu'on appelait aussi couvent, serait ouvert tous les jours, le vendredi et le samedi exceptés; que les juifs n'y seraient jamais reçus, etc., etc.... On donna même à ces complaisantes recluses une abbesse, un médecin, un chirurgien.... Il est pénible, lorsqu'on veut raconter fidèlement l'histoire, de rappeler des souvenirs si dégoûtans; aussi je me félicite de n'avoir plus rien à dire d'essentiel sur cette matière. Ceux dont l'excessive délicatesse, oubliant que je fais une histoire, me blâmeraient de la faire trop vraie dans l'exposé qui précède, trouveront dans la nouvelle suivante, une compensation digne de leur assentiment; car, ici, au lieu du dévergondage des mœurs, on verra l'amour le plus pur, le devoir le plus austère se disputer la palme de la vertu, même à l'époque où l'impureté la plus hideuse infestait la Provence.

Hémithée, jeune provençale [1] d'une rare beauté, avait reçu dans sa famille l'exemple de toutes les vertus. Elle aimait Marfidius, son époux, comme Lucrèce aima Tarquin, par vertu, par devoir, par inclination. Marfidius adorait Hémithée. Leur amour était cité comme le modèle des amours. Tendres et fidèles, comme la sympathie, leurs cœurs ne voyaient rien au-delà de l'objet aimé; purs comme leur âme et respectables comme les lois saintes de l'hymen, qui en était la source, les plaisirs leur promettaient la vie la plus heureuse; mais Hémithée était belle comme Lucrèce, [2] et la beauté qui fut cause du malheur de la chaste romaine, fit aussi le malheur de la vertueuse provençale et de son époux. L'un et l'autre périrent fort jeunes, Hémithée par vertu, Marfidius par amour.

Hémithée avait de nombreux adorateurs qu'elle dédaignait également, ce qui ne contribuait pas peu à irriter leur passion. Confiant en la vertu de son épouse, Marfidius était tranquille. Un jour pourtant,

1. Ruffi la fait naître à Marseille.

2. On sait que *Lucrèce*, fille de *Sp. Lucretius Tricipitinus* et femme de *Tarquin Collatin*, avait inspiré par sa beauté une passion criminelle à *Sextus*, fils de Tarquin-le-Superbe; que Sextus s'étant introduit la nuit près d'elle pendant l'absence de son époux, la força à consentir à ses désirs, en la menaçant non seulement de l'égorger, mais encore de tuer un de ses esclaves et de placer son cadavre dans son lit. Le lendemain Lucrèce envoya chercher Collatin et son père qui vinrent, suivis chacun d'un de leurs amis, et après leur avoir raconté son malheur, elle se plongea un poignard dans le sein en demandant vengeance (509 ans avant J.-C.).

jour fatal ! il fut obligé de s'absenter, et le plus audacieux des amans d'Hémithée voulut profiter de cette occasion. Il s'introduit chez elle, lui parle de son amour qu'on méprise, et veut alors tout obtenir par la violence. Femme malheureuse ! seule, privée de tout secours, que fera-t-elle? Ses prières, ses larmes, sa douleur qui la rendaient si intéressante, trouvent inexorable l'homme vil qui a résolu de l'outrager. Alors un peu de ruse vient à l'aide de sa vertu: elle sourit langoureusement à son infame séducteur, qui, comptant sur sa victoire, cesse de harceler, de violenter celle qu'il croit déjà au nombre de ses victimes. Mais au même instant Hémithée lui arrache son épée et se la plonge dans le cœur. Marfidius arrive, voit sa femme expirante, et se poignarde sous ses yeux.....

Bodin nous fait connaître dans sa *République*, d'autres particularités relatives aux mœurs de l'ancienne Provence. Selon lui, les Provençales, avant le mariage, vivaient par goût dans la retraite; épouses, elles y vivaient par devoir. Elles ne buvaient jamais de vin; si elles transgressaient cette loi, leurs maris avaient le droit de les tuer. Ce droit paraît exorbitant, et on peut raisonnablement supposer qu'il ne pouvait être exercé que contre les femmes qui s'adonnaient au vin jusqu'à l'ivrognerie.

On accoutumait de bonne heure les enfans aux exercices du corps, seul moyen propre à développer leurs forces et à leur procurer une santé robuste.

Dans des gymnases établis à cet effet, comme de nos jours dans les principaux établissemens d'éducation, on les exerçait à la lutte, au pugilat, au saut, au disque, à lancer le javelot. Le nageur le plus habile, le pêcheur le plus adroit recevaient des récompenses publiques. Les chefs de ces écoles, qui furent d'abord établis dans les colonies phocéennes, s'appelaient gymnasiarques ; ils avaient deux surveillans dont l'un portait le nom de Xistarque, et l'autre celui de Gymnaste.

D'autres écoles dirigées par des maîtres habiles, étaient consacrées aux arts, aux sciences et aux belles-lettres ; lorsque les Romains eurent soumis la Provence, les directeurs de ces écoles se dispersèrent, et portèrent dans les lieux où ils se retirèrent le bon goût de la littérature et des connaissances utiles ; ce fut alors que furent fondées les célèbres académies d'Arles, d'Autun, de Trèves et celle de Marseille, qu'on croit être la première de l'Europe ; elle éclaira la Gaule et rivalisa avec celles de Rome et d'Athènes. Toutes ces académies se soutinrent avec le plus grand éclat jusqu'aux incursions des peuples du Nord. A cette époque, elles eurent le sort de tous les établissemens fondés pour instruire les hommes. Charlemagne voulut les rétablir ; mais l'éclat qu'il leur donna s'éteignit avec lui. Ignorans, fanatiques ou guerriers, les comtes de Provence ne s'occupèrent point de cet objet. Le bon René fut le seul qui essaya de rouvrir les écoles publiques. Mais

les docteurs subtils, les professeurs à brevet qu'il employa étaient peu propres à remplir ses vues. La restauration des écoles publiques fut donc imparfaite. A cette époque, les académies d'Arles et de Marseille n'existaient plus que par le souvenir de leur gloire passée.

Si commercer et instruire semble avoir été, surtout dans l'ancien temps, la destinée de ces deux grandes villes; si la ville d'Arles, quoiqu'elle n'eût brillé dans les arts, les sciences et les lettres que long-temps après Marseille, avait pu lui disputer pendant plusieurs siècles le prix de la gloire littéraire, au point de mériter le titre d'*Arles la savante*, comme elle avait mérité, sous le rapport de son commerce, de son antiquité, de la bravoure de ses habitans, de ses gloires guerrières, celui de *Rome des Gaules*, il faut convenir que depuis le commencement du quatrième siècle, cette cité déchut insensiblement de sa gloire littéraire, et que, sous ce rapport, comme sous tant d'autres successivement, l'avantage est resté du côté de Marseille. Tout ceci tient à des évènemens qui ne sont pas la partie la moins curieuse des *Fastes de la Provence*. La suite de cette histoire les fera connaître.

Un fait remarquable, relatif au sujet que je traite, c'est que la ville d'Aix, autrefois la capitale de la Provence, après la décadence de Marseille et d'Arles, la ville d'Aix qui est bien certainement la ville du royaume où il y a le plus d'esprit, n'a jamais pu,

dans l'ancien temps, soutenir aucun établissement littéraire. De toutes les causes qui peuvent y avoir contribué, une seule paraît sérieuse. Les belles-lettres, les arts et les sciences aiment à se communiquer: elles recherchent les lieux où les habitans se mêlent, se lient et s'éclairent. A Aix, et à toutes les époques, s'il faut en croire ses historiens,[1] l'intervalle a été immense d'un état à l'autre, et dans le même état on trouve des sociétés et point de liaisons. Le commerce qui rapproche, lie les hommes, fait disparaître la distinction des rangs, la différence des états, répand la gaîté sur tout ce qui l'environne, a toujours manqué à cette ville; il est dans sa nature politique, par la force des choses, de ne jamais cesser d'être aristocratique, mot qui aujourd'hui ne peut plus signifier que monarchique. Il faut en dire autant de Marseille qui l'a bien prouvé dans toutes les circonstances solennelles, contrairement à l'opinion de M. Thiers. (On sait que dans ses écrits, où il a développé ce talent admirable qui a fait de lui un des écrivains célèbres de notre époque, M. Thiers considère Marseille comme toute démocratique, eu égard à sa population moyenne.) Quoiqu'il en soit, Aix ancien ne peut être assimilé à Aix moderne sous le rapport littéraire. Aujourd'hui, tous les talens y brillent avec une supériorité remarquable; c'est sans doute ce qui a fait dire à l'écri-

1. Thiers.

vain natif d'Aix que je viens de citer, et qui ne rend pas, selon moi, à ses compatriotes, toute la justice qu'ils méritent : « Le séjour continu d'une noblesse autrefois brillante, aujourd'hui prétentieuse [1], la présence d'un barreau jadis [2] célèbre ont répandu dans cette ville (Aix) beaucoup d'élégance dans les manières, de culture dans les esprits, et elle se distingue par la réserve, la finesse et la causticité. »

Par des motifs à peu près semblables, Toulon ne peut non plus revendiquer une grande illustration littéraire. Il semble que cette ville, colonie massilienne, aurait dû rechercher la même gloire que ses fondateurs. Animée du même génie, elle avait les mêmes moyens. Elle pouvait attirer dans la plus belle rade de l'univers les nations qui allaient à Arles dans les temps les plus reculés, et, plus tard, à Marseille. Il n'en fut rien cependant. Dès sa naissance, Toulon fut un entrepôt guerrier et sans commerce. Elle ne brilla comme ville commerçante que pendant le court intervalle que dura, sous les premiers empereurs

1. Je me rends difficilement compte de cette opinion de l'écrivain d'Aix, et de cette *épithète* par laquelle il qualifie la noblesse provençale. Pour moi, aucune raison ne m'empêche de déclarer que j'ai une opinion tout-à-fait opposée. J'ai fréquenté les salons les plus aristocratiques de la ville d'Aix, dans le temps même où je n'étais qu'un modeste professeur au collège-Bourbon. Nulle part je n'ai trouvé que la noblesse fût trop *prétentieuse*.

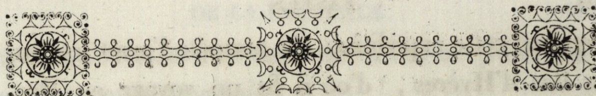
2. Le barreau et la magistrature d'Aix n'ont pas été *jadis* seulement célèbres. S'ils possédaient autrefois les *Ripert-Montclar*, les *Portalis*, les *d'Oppède*, etc., ne possèdent-ils pas aujourd'hui les *Perrin*, les *Laboulie*, les *Dufaur*, les *Pascalis*, les *Cresp*, les *Moutte*? etc. etc.

romains, sa superbe teinturerie en pourpre. Sans doute les lettres et les sciences courent toujours après le laurier et l'olivier, mais elles ne veulent pas que leurs rameaux soient ensanglantés ; elles aiment à célébrer des victoires, mais non à partager les périls. Cependant, vers le commencement du dix-septième siècle, Toulon parut vouloir prendre un noble essor, et rivaliser commercialement avec sa fondatrice ; mais l'édit de 1669, qui accorda tant de privilèges à Marseille, détourna vers cette ville seule tout le commerce de Toulon et celui que faisaient les autres villes de la province.

Sous César et Auguste, Fréjus s'annonçait comme une ville qui devait devenir célèbre dans le monde savant ; mais la retraite de la mer, les maladies épidémiques, les marais qui l'environnent, les descentes des Maures, tout s'est réuni pour comprimer, arrêter son essor vers le commerce et les sciences. Les monumens antiques qu'elle possède servent moins à rappeler sa gloire passée qu'à frapper d'étonnement sur son obscurité présente. Ce qui n'empêche pas que, comme Arles, Aix et Toulon, Fréjus n'ait à offrir, dans les fastes de la Provence, les plus beaux souvenirs. C'est à Fréjus que naquit, sous Caligula, en l'an 41 après J.-C., Cneius Julius Agricola, dont Tacite, son gendre, nous fait connaître les vertus, les talens militaires, les combats, les victoires, les dignités éminentes dont il fut revêtu, et le genre de mort. On croit qu'il mourut

empoisonné par Domitien. On sait en effet que J. Agricola fut envoyé par Domitien comme gouverneur dans la Grande-Bretagne, qu'il réduisit en province romaine, l'an 84 de J.-C., et que l'empereur romain, jaloux de ses victoires, le rappela à Rome où il passa le reste de ses jours dans la retraite.





IX

Claude Ier aux îles d'Hières en Provence. — Néron et Pétrone. — Charmis et Crinas. — Saint-Trophime, premier apôtre des Gaules. — Le titre de métropole appartient-il à l'église d'Arles ou à celle de Vienne? — Savante dissertation de M. Jacquemin. — Opinions diverses débattues; conclusions contraires. — Tradition de l'église de Marseille. — Elle est vivement combattue. — Opinions des contradicteurs. — Observations religieuses. — Étendue de la tradition. — Son ancienneté. — Monumens qui l'attestent. — Orésius. — MM. de Mazenod et la nouvelle église Saint-Lazare.

CLAUDE Ier, surnommé Germanicus et Britannicus, avait succédé à son oncle Caligula, assassiné par Cassius Cherea, tribun des gardes prétoriennes. Après avoir, par des actes de justice et de clémence, fait oublier toutes les horreurs du règne précédent, Claude s'embarqua pour les Iles-Britanniques dont il fit la conquête.

Pendant cette expédition, la tempête l'avait jeté sur les îles d'Hyères, [1] d'où il fit un voyage en Provence (41 ans après J.-C.). Ce fut alors qu'il eut occasion de connaître la religion des druides, et de préparer leur destruction. Quelques parties de ce culte s'étaient introduites dans les colonies massiliennes, où l'on commençait à agiter, dans les écoles, des questions de religion. Claude, que l'histoire, non pas sans raison, nous représente comme imbécille, était sans doute fort ignorant, mais il eut assez de perspicacité pour comprendre que toutes les fois que l'on met en discussion le point de savoir si une religion vaut mieux qu'une autre, ou l'on ne croit à aucune, ou l'on est sur le point de quitter l'ancienne pour la nouvelle. Ce n'est pas que la liberté de discussion en matière religieuse comme en matière politique, ne soit un droit naturel imprescriptible ; mais, disons-le en passant, malheur aux nations où cette liberté devient licence! alors les passions s'exaltent, jettent partout des fermens de discorde,

1. Il ne faut pas confondre les îles d'Hyères avec la ville d'Hyères. Les îles d'Hyères, au nombre de quatre, savoir : Porquerolles, Port-Croz, Titan et Bagneau, sont situées à quatre lieues environ du rivage, et la ville d'Hyères est séparée de la mer par une plaine très fertile d'une lieue de large. Les Romains appelaient les îles *Stœ chades*, et la ville *Hyères*. Avant les Romains, Hyères, qui est d'origine grecque, s'appelait *Arcaë*. D'après tous les historiens, c'était jadis un port de mer. Saint Louis y aborda à son retour d'Egypte ; elle s'appelait alors *Ahires*. Hyères a donné le jour au célèbre Massillon. Un géographe anglais, Pinkerton, croit que l'île de Calipso n'est autre que les Stœchades ou les îles d'Hyères.

les consciences sont troublées, et l'ordre public incessamment compromis.

Depuis près de deux siècles, Rome avait choisi la Provence pour le lieu d'exil des accusés politiques, de ceux surtout qui s'étaient rendus illustres par leurs talens. Ces accusés étaient ordinairement des chevaliers, des sénateurs, des orateurs, des rhéteurs, qui regardaient cet exil moins comme un châtiment, que comme une faveur; la Sardaigne, la Corse, n'étaient que des lieux de dépôt, mais la Provence était toujours le lieu d'exil des coupables d'un grand nom. Ce fut celui de Cornelius Faustus Sylla, dernier descendant du féroce dictateur et gendre de l'empereur Claude. Quoique, eu égard à sa stupidité naturelle, on ne pût raisonnablement lui supposer des vues ambitieuses, Néron le soupçonna d'être entré dans une conspiration et le relégua à Marseille, où il le fit mourir. Tacite ajoute qu'il fit apporter sa tête à Rome (54 ans après J.-C.).

On ne peut parler de Néron et de la Provence, sans se rappeler l'illustre provençal[1] Pétrone, qui fut tout à la fois poète galant, voluptueux satirique, bon orateur, propre à la guerre et à la politique. Ces avantages lui ouvrirent la porte des honneurs et de la fortune à la cour de Néron, qui le fit proconsul en Bitynie; il était alors connu par ses

1. On ne sait pas précisément dans quel lieu de la Provence il reçut le jour. On croit communément qu'il naquit aux environs de Marseille.

galanteries et par son goût pour les beaux-arts. Le jeune Néron le nomma surintendant de ses plaisirs, d'où Pétrone reçut le surnom d'*Arbiter* ; mais, plus tard, sur une accusation d'intelligences avec Pison, portée contre lui par un esclave, à l'instigation de Tigellin, autre favori de Néron, l'empereur le fit arrêter à Cumes (l'an de J.-C. 66). Tandis qu'on délibérait sur le genre de son supplice, Pétrone, jouant avec la mort, se faisait ouvrir et fermer les veines alternativement. Il expira en s'entretenant avec ses amis, non de l'immortalité de l'ame à laquelle il ne croyait pas, mais de sujets lascifs, tels que ceux dont il a fait le sujet habituel de ses compositions : il ne paraît pas que ses penchans voluptueux eussent énervé son ame ; ses derniers instans en offrent la preuve. Se réjouissant alors de pouvoir encore braver l'empereur, après qu'il aurait cessé d'être, il lui légua, [1] sous le couvert de son sceau, l'ingénieuse satire du Festin de Trimalcion, où l'infamie des mœurs et des débauches du tyran est peinte avec tant de finesse, mais d'une manière si dangereuse par le libertinage d'esprit qui y règne. Voltaire a émis l'opinion que ce roman poétique, tel qu'il nous est parvenu, n'est pas l'ouvrage original de Pétrone, mais un extrait fait sans goût et sans choix par quelque obscur amateur d'obscénités.

Pétrone n'est pas le seul homme illustre sorti de

1. C'était assez l'usage que les victimes de Néron l'instituassent leur héritier.

la Provence sous le règne de Néron. A cette époque brillaient aussi comme médecins, Charmis et Crinas, tous les deux nés à Marseille. Le premier vint s'établir à Rome, où il attaqua les systèmes d'Asclépiade, de Chrysippe et d'Erasistrate, et leur substitua celui qu'il avait créé. Sénèque a fait connaître ce médecin dont il suivait rigoureusement les ordonnances, et c'est lui qui nous apprend que Charmis les faisait payer un prix exorbitant. Une seule maladie lui fut payée 200,000 sesterces, qui équivalent à 20,000 francs. Crinas vint aussi à Rome exercer son art, et y mêla, pour le rendre plus productif, l'observation des astres et grand nombre de cérémonies religieuses. Ce charlatanisme, disent les biographes, lui réussit; il accumula des richesses immenses dont il employa la majeure partie à relever les fortifications de sa ville natale.

Le culte chrétien destiné à civiliser les nations, à régénérer les hommes, commençait alors à répandre en tous lieux les bienfaits de son influence divine. Si l'on ajoute foi à la plus vieille tradition qui se rapporte à l'an 58, saint Trophime est le premier apôtre des Gaules. Ce disciple de saint Paul, ayant été envoyé par saint Pierre pour prêcher l'Evangile dans nos contrées, se serait arrêté à Arles, où après avoir travaillé avec ardeur à détruire les restes de l'idolâtrie, et surtout les sacrifices humains qu'on y pratiquait encore [1], il aurait fait construire une petite chapelle,

1. La *Lauzière*.

qu'il dédia à la sainte Vierge encore vivante. Ce qui rend cette tradition au moins très probable, sinon bien prouvée, c'est une pièce de marbre noir portant cette inscription: *Sacellum dedicatum dei-paræ adhuc viventi*, qui fut trouvée dans cette chapelle, et qui existe encore à Rome dans le riche cabinet ayant appartenu au cardinal François Barberin. Telle est textuellement l'opinion écrite par La Lauzière, qui l'exprime sans aucune espèce de doute : en effet, si l'on s'en rapporte à la plupart des autres écrivains, cette opinion est basée sur les croyances de toutes les époques, et c'est elle qui a toujours fait considérer la ville d'Arles comme la métropole des Gaules. Ce titre, auquel les Arlésiens avec raison attachent un grand prix, quoiqu'il soit pour eux aujourd'hui de peu d'importance, leur a été long-temps disputé par la ville de Vienne. Ces prétentions respectives ont donné lieu tout récemment à une discussion très approfondie, qui se trouve dans le *Guide du voyageur à Arles* de M. Jacquemin. Cet auteur a si parfaitement résumé les opinions diverses, dits et contredits des anciens, que sa dissertation trouve naturellement sa place dans les *Fastes de la Provence*.

« Les auteurs anciens, les seuls dont on puisse espérer quelque profit, si on désire avoir des éclaircissemens à ce sujet, sont eux-mêmes bien loin d'être du même avis. Plusieurs d'entre eux, subjugués par l'autorité de quelques noms, et donnant à une

encyclique du pape Zozime, dans laquelle ce souverain pontife s'exprime ainsi : *Trophimum summun antistitem, ex cujus fonte totæ Galliæ fidei rivulos acceperunt, à sede romana Arelatenses metropolitanum fuisse delegatum*, une valeur qu'à mes yeux elle est bien loin d'avoir, attribuent, sans autre examen et là-dessus, la fondation de notre église à saint Trophime le disciple. Mais il se trouve un grand nombre de difficultés qui contrarient trop évidemment cette opinion pour que je les passe sous silence. Avant tout, on doit se faire un devoir de rechercher la vérité, et la vaine gloire de faire remonter bien haut dans les siècles l'établissement de la foi dans nos contrées, ne doit pas nous rendre absurdes au point de fermer volontairement les yeux sur tous les motifs que nous avons de croire le contraire. L'opinion que Trophime, premier évêque d'Arles, était le même que celui qui fut disciple de saint Paul, n'était pas adoptée par les docteurs du cinquième siècle, quoiqu'à cette époque les *traditions locales le voulussent* et l'établissent *ainsi*. Il paraît même qu'elle ne parvint à jouir de quelque crédit que vers le milieu du neuvième siècle, auquel nous voyons qu'elle était suivie par Adon, évêque de Vienne, et par Usuard, qui a sans doute copié Adon.

« Et voyons tout d'abord sur quoi s'appuient ceux qui prétendent le contraire. On a dit que saint Paul, après avoir été conduit de Césarée où il fut arrêté, à Rome où il resta prisonnier pendant deux ans, passa aussitôt après en Espagne en l'an 63 et que dans le trajet, il laissa ses disciples *Crescent* et *Trophime*, le premier à Vienne et le second à Arles, afin qu'ils répandissent les lumières de l'évangile dans ce pays livré tout entier aux pratiques du paganisme. Mais outre que le dessein que Paul paraît avoir eu, d'après sa lettre aux Romains, d'aller en Espagne, semble ne s'être pas accompli ; qu'il est non seulement douteux, mais même en quelque sorte évident qu'il n'a jamais visité ces contrées, puisque aucun auteur ecclésiastique espagnol, ni même aucune tradition vulgaire n'en disent le moindre mot, et que plusieurs graves écrivains, parmi lesquels je ne veux citer que les papes *Gelase* et *Innocent Ier* le nient formellement, on serait même, en supposant le contraire, forcé d'avouer qu'il aurait repris *Trophime* avec lui à son retour

en Italie et en Asie, puisque nous voyons que ce dernier l'accompagnait dans ses voyages de l'an 65, et qu'il fut obligé de s'en séparer à Milet, ville d'Italie, où il le laissa malade en revenant d'Éphèse.

« Autre chose; le trois des calendes de juillet de cette même année, au dire des uns, et une année plus tard selon *Tillemont* et quelques autres, Paul, après avoir rempli au mieux sa mission apostolique, reçut des mains de ses bourreaux la palme du martyre le même jour où Pierre versa également son sang pour le triomphe de la foi. Il eut la tête tranchée sur le chemin d'Ostie, près des eaux Salriennes, à l'endroit où *Constantin* fit bâtir une église qu'*Honorius* remplaça plus tard par la magnifique basilique de Saint-Paul, hors des murs; et les Grecs, qui prétendent que Trophime fut martyrisé en Asie, très peu de temps après, n'ont jamais su qu'il fût venu dans les Gaules, encore moins qu'il eut été évêque d'Arles. Or, Posthume n'ayant jamais dit que Trophime, premier évêque d'Arles, eût été martyr, et aucun des martyrologes connus ne lui en donnant la qualité, il apparaît, mais vrai, mais clair et sans replique, que le Trophime, disciple de saint Paul et son homonyme d'Arles, sont deux personnages sans analogie, bien distincts l'un de l'autre, et ayant vécu probablement à des époques éloignées. Bien mieux : les traditions écrites et les traditions parlées s'accordent toutes à faire vivre longuement le saint évêque au milieu de son troupeau, ajoutant qu'après avoir affermi et consolidé la foi dans le pays, il mourut de la mort des justes et passa de ce monde dans l'autre, emportant avec lui les benédictions de tout un peuple.

« Il est donc presque certain que Trophime le disciple n'est jamais venu à Arles, pas plus que Crescent n'est allé à Vienne; Crescent qu'on a confondu avec un autre du même nom et qui selon la *Gallia Christiana*, n'étant pas antérieur à saint Irénée, ne saurait être en conséquence le même que celui de Galatie, disciple de saint Paul.

« Grégoire de Tours, dont l'autorité est certainement fort respectable, déclare nettement que Trophime l'évêque d'Arles n'a pas été martyr, et qu'il n'est venu dans les Gaules que vers le milieu

du trosième siècle, au même temps que *Saturnin* vint à Toulon, *Paul* à Narbonne, *Martial* à Limoges, *Austremoine* à Clermont, *Gratien* à Tours, et *Denis* à Paris; mais ici les difficultés se multiplient, l'obscurité redouble, et la vérité des faits ne peut se faire jour au milieu de tant de sentimens divers qui se heurtent, se contrarient et se détruisent l'un par l'autre. Il faut bien que Grégoire de Tours se trompe en plaçant l'épiscopat de Trophime vers le milieu du troisième siècle, puisqu'il résulte du témoignage de saint Cyprien, évêque de Carthage, qui siégeait à cette époque, qu'alors le siége d'Arles était occupé par un autre évêque appelé *Marcien*, lequel fut déposé en 254, pour s'être jeté dans l'hérésie des novateurs; or, Cyprien assurant que ce Marcien était le successeur de saint Trophime, dont la mémoire encore récente était en grande vénération parmi le peuple, il convient d'abandonuer le sentiment de Grégoire de Tours, et on peut sans trop craindre de se tromper, faire remonter l'épiscopat de Trophime vers la fin, ou tout au plus vers le milieu du second siècle.

« M. de Valois pense que les traditions et les légendes ecclésiastiques, qui font remonter au temps des apôtres l'époque de la fondation de certaines églises, doivent leur origine aux moines grecs venus en France sous le règne de Pépin, et qui établirent que saint Denis, évêque de Paris, était le même que saint Denis l'aréopagiste.

« M. Tillemont croit que les églises de Provence ont été fondées dans le troisième siècle. Dubosquet et le père Sirmond sont du même avis. Ils assurent que saint Trophime, premier évêque d'Arles, vint en France avec Denis de Paris, Saturnin de Toulouse et les autres, en 240. Cette opinion, qui n'est pas distincte de celle de Grégoire de Tours, s'appuie et se fortifie de toute l'autorité de celle-ci, qui, comme je l'ai dit, fixe la venue de ces évêques à la même époque. Reprenons notre examen.

« Selon Sulpice-Sévère, cet ami de saint Martin de Tours, la foi ne pénétra qu'assez tard dans les Gaules; et les martyrs de Lyon et de Vienne, jetés aux lions en 177, furent dans ces contrées les premiers qui arrosèrent de leur sang l'arène des amphithéâtres.

« Avant l'édit de persécution publié par Maximien Hercule, contre les chrétiens de la ville d'Arles, nous ne voyons nulle part que

notre église ait eu des martyrs, et si ma mémoire n'est pas trop infidèle, la décolation de Genès, que les hagiologues appellent notre plus grande gloire, et dont le nom est si populaire parmi nous, ne date que de ce temps. Une colonne de marbre blanc, placée au milieu d'un champ de l'autre côté du Rhône, marquait encore, il n'y a que peu d'années, la place même où Genès perdit la vie, pour avoir refusé de transcrire sur les registres publics l'horrible loi de l'empereur.

« Une chose bien certaine et qui prouve même que, dans les commencemens du troisième siècle, la religion chrétienne était peu répandue en Occident, c'est que le premier concile, convoqué à Arles en 314, ne présente le nom que de trois églises dans toute la Provence, celles d'Arles, de Marseille et d'Apt. Ce ne fut, à bien dire, que vers le cinquième siècle que la foi, délivrée de toutes ses entraves, fit de rapides progrès et se répandit définitivement dans toute la Provence.

« Au milieu de toutes ces raisons, à quoi se résoudre, et pour qui prendre parti? Appelé à formuler mon opinion seulement, je dois dire en toute vérité que je ne vois aucune raison logique, aucun prétexte même, pour donner gain de cause à ceux qui font remonter l'épiscopat de Trophime aux commencemens de l'ère chrétienne, et ce n'est pas moi qui mettrai jamais flamberge en main pour soutenir un sentiment que le bon sens réprouve, et qui n'est plus d'ailleurs d'aucune importance pour nous. Dans les opinions de tous ceux que je viens de citer, je trouve généralement trop peu de fonds, trop peu de vérité, et s'il faut parler franc, j'y vois beaucoup d'invraisemblances accumulées. Ne serait-il pas temps enfin qu'on fît table rase de tous ces contes inventés par amour-propre et par esprit de corps, et qu'on les reléguât sans pitié au rang des fables avec lesquelles on emmaillotte depuis si long-temps l'histoire et la raison humaine?

« Mais que dire à présent de ceux qui, voulant que saint Trophime ne fût au plus que second évêque d'Arles, le font succéder à saint Denis? Parmi tant d'opinions contraires et disparates, n'est-on pas forcé de convenir que la vérité se montre insaisissable, et qu'on ne saurait raisonnablement emprunter aux uns comme aux

autres rien sur quoi on pût compter le moins du monde? Les anciens Dyptiques de l'église d'Arles veulent que Denis ait été son premier évêque, et l'église elle-même n'en reconnaît aucun avant saint Trophime son patron. Elle l'honorait comme son fondateur au temps du pape Zozime, et cela nous est prouvé de reste par la lettre de ce pape, de l'an 417, ainsi que par la requête présentée au pape saint Léon, en 450, par dix-neuf évêques des Gaules.

« La non identité des deux Trophime une fois prouvée, et l'établissement du christianisme dans nos contrées ne pouvant remonter plus haut que le milieu du second siècle, d'où peut donc être venue la croyance où l'on est que la fondation de notre église doit être attribuée à Trophime le disciple? Voici là-dessus quelques détails sur l'exactitude desquels on peut compter. Je les puise dans l'histoire, qui est censée ne pas mentir.

« Mais avant, encore un mot.

« La question de savoir à laquelle des deux églises, d'Arles ou de Vienne, appartient la gloire d'avoir répandu, la première, les lumières de la foi dans cette partie des provinces gallo-romaines, est une de celles qu'on doit désespérer de pouvoir résoudre entièrement. On a eu de tout temps trop d'interêt de part et d'autre à mentir à ce sujet ,pour qu'on puisse ajouter quelque confiance aux écrivains ecclésiastiques qui ont controversé la chose. Quoique le martyre des chrétiens de Vienne et de Lyon, de l'évêque Photin et de Blandine, arrivé en 177, sous le règne de Marc-Aurèle, martyre dont les détails affreux, mais indubitables, nous sont certifiés par la lettre que les deux églises persécutées écrivirent à leurs fréres d'Asie et de Phrygie, nous apparaisse comme un flambeau destiné à jeter du jour sur l'antique origine de l'église de Vienne, et que celle d'Arles n'a rien de semblable à opposer, puisqu'il est à notre connaissance que le sang de ses martyrs n'a commencé à couler que sous le règne de Dioclétien, en la personne de Genès, je ne puis pourtant refuser de croire que le christianisme n'ait été prêché à Arles en même temps qu'à Vienne, sinon auparavant.

« C'est, au reste, de l'incertitude qui plane là dessus, que naquirent plus tard les graves contestations qui eurent lieu contre

ces églises rivales, et qui, jugées toujours diversement par les papes qui se succédèrent, devinrent toujours plus incertaines.

« Au commencement du cinquième siècle, le siége d'Arles, vacant depuis plusieurs années, peut-être même depuis la mort de saint Concorde, auquel il est douteux que saint Constance ait succédé, puisque les Dyptiques n'en parlent que comme évêque d'Orange, *Constantius episcopus arausicus ;* le siége d'Arles, dis-je, était occupé par *Eros*, prélat recommandable par ses vertus.

« Du simple diaconat, Eros était arrivé à cette dignité de l'Église par la protection de Constantin III, dont il avait embrassé les intérêts.

« Ce prince, passé lui-même des derniers rangs de l'armée au pavois des empereurs, élu et proclamé par les légions romaines de la Grande-Bretagne, auxquelles son nom paraissait d'un bon augure, ne sut pas être grand jusqu'à la fin.[1] Après sa mort, l'évêque Eros, son protégé, fut chassé honteusement de la ville d'Arles, malgré ses vertus et son grand âge.. ....

....

« Après le départ d'Eros, Patrocle fut aussitôt mis à sa place. Or, ce Patrocle était un homme dur, intéressé, vantard, ambitieux, rusé, replié sur lui-même, savant et fort habile, mais sans conscience et plein de vices.

« Revêtu de la qualité de vicaire-général du Saint-Siége dans les Gaules, certain du bon vouloir du souverain pontife, de l'amitié de Constance et de la protection d'Honorius, tous ses efforts tendirent vers le but qui fut celui de toute sa vie, d'augmenter les droits et les priviléges de son église. Le titre de Primat, objet de sa plus grande ambition, appartenait alors de plein droit à l'évêque de Vienne, depuis que Saturnin, ce prélat si fameux par le zèle qu'il déploya au service de l'arianisme ayant audacieusement convoqué en 356, un conciliabule à Béziers, en faveur de ceux de sa secte, le pape Damase, après l'avoir excommunié, lui retira la primatie qu'il transporta à l'évêque de Vienne.

1. J'ai dit ailleurs ce qui regarde ce prince, qui fut tué par un centurion aux ordres d'Honorius.

« A force de caresses et de promesses, Patrocle parvint à se faire reconnaître Primat des Gaules par les évêques de plusieurs provinces, qu'il avait réunis pour assister à un concile, et le pape Zozime, qui n'assistait point à ce concile, et qui ne savait sur la question de primatie que se disputaient les églises de Vienne et d'Arles, que ce que lui en avait appris ou fait accroire son ami Patrocle, confirma et signa sans les examiner toutes les décisions qui furent prises par les évêques assemblés. Mieux que ça! il enjoignit à Hilaire, évêque de Narbonne, qui formait une chaude et généreuse opposition aux prétentions exagérées de Patrocle, de le reconnaître pour son métropolitain. Les mêmes ordres furent donnés à tous les prélats de la Viennoise, de la seconde Narbonnaise et des Alpes maritimes.

« De tout ceci, il est facile de conclure que le principal objet de toutes ces démarches n'avait d'autre but que de faire reconnaître la supériorité de la ville d'Arles sur celles de Vienne et de Marseille, [1] s'appuyant sur ce fait vrai ou faux, réel ou supposé, que Trophime, disciple de Paul, avait apporté l'Evangile dans notre ville long-temps avant que Vienne eût joui des avantages de la prédication.

« Enfin, en 426, Patrocle étant passé de vie à mort, sous le fer d'un assassin aux gages de Félix, chef militaire dont le nom seul nous est connu, la question fut reprise de plus haut; de nouvelles réclamations furent déposées par l'évêque de Vienne au pied du trône de saint Pierre, mais ce ne fut qu'en 445, que le pape saint Léon, mécontent de la sévérité que saint Hilaire, évêque d'Arles, venait de déployer dans l'affaire de la déposition de Célidoine, le dépouilla de tous ses droits sur la Viennoise. Nous savons en effet qu'en 441, Hilaire assembla le conseil provincial d'Orange, et que cette province, qui était de la Viennoise, était entièrement soumise à sa juridiction. Toutefois, le pape Léon, mieux informé, en rendant justice au mérite d'Hilaire, ne tarda pas à lui rendre tous les droits *dont il reconnaissait l'avoir privé injustement.*

1. On verra autre part quelles furent aussi les prétentions de *Proculus*, évêque de Marseille.

« Sous l'épiscopat de Ravennius, successeur immédiat d'Hilaire, les priviléges de l'église d'Arles furent maintenus et confirmés. Il paraît pourtant, qu'à peu près à cette même époque, les démarches que ceux de Vienne ne cessaient de faire auprès du Saint-Siége, ne furent pas sans succès, puisqu'il fut besoin d'envoyer à Rome le prêtre Pétrone, né à Arles, d'une famille illustre, très versé dans les belles-lettres et la jurisprudence, afin de défendre auprès de Léon les droits de notre église.

« En 499, cette question de primatie semblait enfin ne devoir jamais plus se réveiller, et chacun tenait la chose finie, quand le pape Symmaque, que fatiguaient sans doute les sollicitations incessantes de ceux de Vienne, demanda à Eonius, évêque d'Arles, tous les papiers relatifs à cette étrange affaire. Le résultat de ses recherches, s'il est vrai qu'il en fit, fut qu'il se déclara pour la ville d'Arles, et qu'après avoir déclaré nul tout ce que son prédécesseur, Anastase II, avait fait en faveur de Vienne, il investit Eonius de tous les droits, pouvoirs et priviléges qui pouvaient assurer sa primatie.

« Concluons et disons que Trophime le disciple n'est point le fondateur de notre église, mais bien un autre Trophime dont la biographie ne nous est point connue, et qui vivait vers le milieu du second siècle ; que nos traditions à ce sujet ne paraissent pas remonter plus haut que l'épiscopat de Patrocle, véritable inventeur de la croyance qui fait remonter notre église aux temps primordiaux, et que son dire et celui des évêques qui écrivaient sous sa dictée, n'étant appuyés sur aucun titre suffisant, d'aucune preuve véritablement authentique, on doit, ce me semble, s'en tenir à l'opinion la plus probable, qui donne aux deux églises une origine et une ancienneté à peu près pareilles. »

Cette judicieuse dissertation, relative aux rivalités métropolitaines, surtout en ce qui regarde l'église d'Arles et celle de Vienne, restera comme mo-

nument historique dans les fastes de la Provence. Il suffit de la lire avec attention, de vérifier comme nous l'avons fait avant de l'adopter, la réalité des faits qui y sont racontés, pour être convaincu de la sincérité de son auteur. Personne avant lui n'avait rien écrit d'aussi sensé.

Toutefois, ne craignons pas de l'avouer, nous avons été surpris que cette savante élucubration n'ait obtenu qu'un résultat problématique, de prouver qu'un autre Trophime que le disciple peut avoir été, vers le milieu du second siècle, le fondateur de l'église d'Arles. Cependant l'auteur de l'article, toujours de bonne foi, ajoute que la biographie de l'homonyme de Trophime le disciple est inconnue; dès lors, si l'on connaît la biographie de celui-ci, tous les incidens incompréhensibles disparaîssent, et il reste pour avéré que Trophime le disciple fut le vrai fondateur de l'église d'Arles. La tradition le proclame, l'accord unanime de toutes les églises de la chrétienté, de tous les souverains pontifes, de tous les prélats, sauf quelques rares exceptions trompées ou intéressées, le justifie depuis le Christ. Arles conservera donc toujours le métropolat des Gaules, quelque peu important que ce titre glorieux soit aujourd'hui pour cette ville.

Mais il existe pour la Provence en général, et pour Marseille en particulier, d'autres faits curieux, intéressans, qu'il importe de faire connaître, d'autant mieux que les traditions successives les ont

toujours respectés, et qu'il convient, aujoud'hui surtout, de redonner aux antiques croyances toute la force dont le philosophisme, dans ses prévisions désastreuses , a voulu les deshériter.

La tradition de l'église de Marseille porte que saint Lazare aborda à Marseille avec ses sœurs sainte Marthe et sainte Madeleine, et avec les saints Maximin , disciple de Jésus-Christ , Sidonius , l'aveugle-né à qui Jésus-Christ avait donné l'usage de la vue , et avec les saintes Marie surnommée de Jacques, et Marie Salomé. Elle porte aussi que saint Lazare annonça la foi à Marseille ; qu'il en fut le premier évêque et qu'il y souffrit le martyre ; que sainte Marie-Madeleine fit pénitence dans une grotte (la Sainte-Beaume); que sainte Marthe alla dans le voisinage d'Avignon, qu'elle vécut et mourut saintement à Tarascon où l'on conserve précieusement ses reliques ; que saint Maximin fut le fondateur de l'église d'Aix, et enfin que les saintes femmes Marie de Jacques et Marie Salomé se retirèrent dans le territoire d'Arles où elles finirent leurs jours.

Cette tradition a été aussi vivement combattue par la plupart des historiens. L'abbé Lavocat assure que saint Lazare alla en Chypre, qu'il devint l'évêque de cette île , y mourut, et que ce n'est que dans les derniers temps que l'on a imaginé son voyage en Provence et son martyre à Marseille.

On croit communément que le corps de sainte Madeleine fut découvert en 1279 , en Provence , sous

Charles Ier, par le prince de Salerne, son fils. Les adversaires de la tradition réfutent cette croyance, parce que, disent-ils, depuis 1262, les religieux de Vezelay, en Bourgogne, publiaient qu'ils possédaient ce corps-saint, dont ils avaient même fait la translation avec la plus grande pompe, en présence de Louis IX, roi de France, de ses trois fils, du roi de Navarre et du comte de Poitiers.

Un écrivain du XIme siècle, Cedreu, avait dit que l'empereur Léon avait fait transporter, en 898, d'Ephèse à Constantinople, les reliques de sainte Madeleine, et que le tombeau qui les renfermait portait la date de 700 de la nativité de Notre Seigneur; mais, disent d'autres auteurs, on ne connaîssait point à cette époque, en Provence, l'usage de dater de la nativité de J.-C.

Saint Maximin, évêque d'Aix, avait, selon quelques-uns, enfermé dans un tombeau d'albâtre le corps de sainte Madeleine; d'autres répondent que cela n'a pu être, puisqu'il est bien démontré qu'il n'y avait point d'évêque en Provence avant le milieu du IIe siècle.

Enfin, dans les annales de l'église d'Aix, écrites en 1668, Pittou, historien provençal, prouve, contrairement à Launoy, que saint Maximin et sainte Madeleine ont fini leurs jours en Provence; il parle aussi des Cassianites, fondées près de la Sainte-Beaume par Cassien,[1] ce qui a fait penser, à ceux

1. Jean dit Cassien était un religieux né dans le 4e siècle, en Asie, selon Germadius, ou plutôt en Provence, selon d'autres.

qui cherchent partout des raisons contraires à la tradition, que sainte Madeleine honorée en Provence était probablement l'une de ces religieuses recluses, qui, par sa pénitence et ses vertus, aurait fait du bruit vers la fin du IVme ou au commencement du Vme siècle, et que la conformité de nom avec la Madeleine de Jérusalem, aurait donné lieu à la croyance du XIIIme siècle. Pourquoi faut-il que là aussi on ait eu besoin de chercher une homonyme à Madeleine, pour donner de la vraisemblance à la supposition?

Tels sont les dits et contredits favorables ou contraires à la tradition relative à l'église de Marseille; historien, nous avons dû en offrir la substance, afin que les Provençaux qui liront ces *Fastes*, gens du monde, gens d'église, prennent dans ces faits ce qu'ils croiront juste et vrai. Toutefois, ce sera aussi comme historien, mais historien de bonne foi, que nous ferons connaître, nous aussi, ce qui nous paraît le plus vrai, le plus juste, le plus conforme à la raison.

Il passa une partie de sa vie dans le monastère de Béthléem en Palestine, alla ensuite à Constantinople, vint à Rome, se rendit en Provence où il fonda deux monastères de l'un et de l'autre sexe, dans une forêt qui aboutissait au port de Marseille, et sur le modèle de ceux qu'il avait vus en Egypte. Le premier de ces monastères fut bâti auprès d'une chapelle, déjà célèbre sous le nom de *Confession*, apparemment parce qu'on y révérait les reliques de saint Victor et de ses compagnons qui avaient confessé la foi de J.-C. C'est la fameuse abbaye de St-Victor. Le second monastère, qui fut habité par des religieuses, n'était pas éloigné du premier, et c'est l'abbaye de St-Sauveur.

Dans quel but, dirons-nous d'abord, a-t-on cherché à jeter du scepticisme là où il y avait croyance, bonheur de croire? Dans quel but, les sophistes imprudens ont-ils voulu, par des subtilités mensongères, détruire peu à peu ces vieilles traditions religieuses, qui, en fortifiant nos pères dans leur foi chrétienne, les maintenaient aussi dans la pratique de tous les devoirs d'une exacte probité, en fesaient des citoyens vertueux, des soldats intrépides, des hommes, et, en un mot, des chrétiens? Le but du philosophisme naissant, grandissant, s'élevant jusqu'à la hauteur du voltairianisme, échappe à la raison du sage éclairé de toutes les lumières du XIXe siècle. On ne peut l'expliquer qu'en l'attribuant à cette passion de célébrité qui fit les Erostrates de tous les temps et de toutes les nations. Le nombre en est effrayant.

N'a-t-on pas, dans ces derniers siècles, poussé le dévergondage de la raison jusqu'à nier Dieu, jusqu'à refuser à son Christ sa divinité, et à la religion du Christ son authenticité? Et cependant lorsqu'on voit cette antique religion prêchée par douze apôtres, des bateliers, des pêcheurs, qui n'avaient qu'une croix et un dieu mis à mort par les hommes, traverser tous les siècles et rester jusqu'à nos jours le culte presque universel, le culte des Francais, le peuple le plus éclairé du monde, et triompher constamment, malgré les efforts sans cesse renouvelés des genies-philosophes; lorsqu'on voit les fictions philosophi-

ques, propres à séduire les hommes livrés aux faiblesses des sens, fictions publiées dans les quatre coins de la terre par la science la plus profonde, la plus persuasive, se répandre et disparaitre, d'abord, vaste incendie, plus tard, fumée qui s'évapore, n'est-on pas obligé de s'écrier : la vérité est ici, l'erreur est là ? Pour le prouver aux plus incrédules, le Dieu qui inspira les douze apôtres a suscité à dessein les *Luther*, les *Zuingle*, les *Calvin* et tous les philosophes se croyant tels. C'est la foi sans armes, laissant même de côté la raison humaine, que Dieu fit pour comprendre et adorer ses grandeurs, sans lui donner la faculté de pénétrer ses mystères ; c'est la foi chrétienne qui lutte contre l'erreur et l'impiété armées de la raison et de l'éloquence. Mais la foi triomphe!. Oh! sans doute, il y a là une révélation du ciel.

Si de ces hautes régions qui ne sont point faites pour le modeste narrateur de faits matériels, incontestés, et vers lesquelles nous a élevé momentanément comme malgré nous, la tradition sur saint Lazare, nous descendons à nos spécialités provençales, nous verrons aussi une volonté providentielle défendre cette tradition contre toutes les attaques dont elle fut l'objet. Car, admirez son étendue, son ancienneté et le caractère des monumens qui l'attestent.

Ce n'est pas la tradition d'une seule église ou d'un seul diocèse ; c'est la tradition uniforme et, si on peut parler ainsi, primordiale d'un très grand nombre d'églises de France qui font l'office de saint Lazare,

sous le titre de martyr et de premier évêque de Marseille ; elle était reçue de toute l'église gallicane, et elle subsiste encore dans son martyrologe, comme dans le bréviaire et le martyrologe de l'église Romaine, sans que, dans tout l'Occident, il se soit élevé, depuis près de trois siècles, un seul contradicteur. Ce concert unanime ne forme-t-il pas une preuve puissante? Si la tradition était fausse, comment l'erreur aurait-elle pu devenir si générale? Soupçonnera-t-on les églises d'Arles, de Marseille, d'Aix et d'Avignon d'avoir reçu sans examen des fables inventées par quelque imposteur, au mépris des traditions qu'elles avaient suivies jusqu'alors? Peut-on supposer que toutes les églises d'Occident eussent adopté une imposture, sans qu'aucun évêque, aucun docteur eût réclamé contre l'innovation?

Que ceux donc qui regardent la tradition comme une fausseté, comme une erreur, nous disent comment elle s'est introduite dans tant d'églises. Qu'ils nous apprennent ce qui y a donné occasion. En vain Launoy prétend qu'elle ne parut qu'au XIe siècle ; en vain Baillet, autre critique marchant à la suite de Launoy, la fait paraître au IXe; leurs argumens n'ont rien de solide, et s'appuyent tous, ou sur des suppositions, ou sur des réalites qui n'ont aucun rapport direct avec la tradition si ancienne d'ailleurs qu'on ne peut en préciser le commencement.

Mais la tradition n'est pas seulement immémoriale, elle est encore prouvée par des monumens dont tous

les efforts de ses antagonistes n'ont pu détruire l'authenticité.

Ici, c'est le cardinal Baronius, chargé avec d'autres savans par le pape Grégoire XIII de travailler à la réformation du martyrologe romain, et qui, après mur examen, déclare avoir vu d'anciens manuscrits qui parlaient de l'arrivée de sainte Marie-Madeleine dans les Gaules, avec les saints qui l'y accompagnaient : *de accessu ejus cum Martha et Maximino in Gallias ; tùm vetus traditio, tùm etiam antiqui manuscripti codices edocent*. Ensuite, ce savant cardinal marque la mort de saint Lazare, non en Chypre ou à Jérusalem, mais à Marseille, selon la tradition confirmée par les manuscrits qu'il avait vus.

Là, c'est la découverte des reliques de sainte Marie-Madeleine, en 1279, par Charles, prince de Salerne, à St-Maximin. On y trouve quatre grands sépulcres carrés, de six pieds de hauteur et de huit de longueur, l'un d'albâtre et les trois autres de marbre, à la face antérieure desquels, dit Honoré Bouche, « l'on voyait, comme l'on voit encore, de belles figures chrétiennes, les unes représentant des anges avec des ailes, les autres la figure de quelque saint ; et en un sépulcre, continue-t-il, l'on voit clairement l'image du Sauveur mettant la main sur les yeux de Cidoine, aveugle-né. » C'est dans celui-ci qu'on trouva le corps de sainte Marie-Madeleine avec un écrit en lettres gothiques.

Le prince de Salerne fit dresser procès verbal de

cette découverte. Ce procès-verbal contenait la copie de l'écrit gothique et le tout fut enfermé dans une chasse d'argent.

L'original de l'écrit fut peu après mis dans une même chasse ; mais il en fut ôté dans la suite, afin qu'on pût en faire plusieurs copies qui, sous quelques rapports (la dâte et le nom du prince sous lequel l'invention avait été faite) diffèrent un peu de la première ; toutefois il resta invariablement démontré que le monument était ou des premières années du VIII[e] sièle, ou des dernières années du IX[e], par toutes les raisons qui seront déduites plus bas.

Les soupçons que plus tard Launoy chercha à répandre sur les PP. de l'ordre de St.-Dominique furent victorieusement réfutés, car il fut prouvé que l'église de St.-Maximin n'appartenait point à cet ordre.

Les copies qui furent faites de l'acte trouvé dans le tombeau de sainte Madeleine, différaient, disions-nous, quant à la date et le nom du roi, sous lequel cet acte fut fait. Ce roi, dans la copie du prince de Salerne [1], est nommé *Clodovæus*; Bernard de Guido,

1. Voici cette copie précédée du procès verbal : *Anno Domini* 1279, 15. *Kal. Jan. magnificus vir dominus Carolus primo genitus illustris regis Jerusalem et Siciliæ, princeps salernitanus, et dominus honoris montes angeli, præsentibus venerabilibus dominis aquensi et arelatensi archiepiscopis et pluribus aliis prælatis invenit apud sanctum Maximinum in quodam sepulcro marmoreo sriptæ ejusdem monasterii, ex Devotionis fervore de corpore Beatæ Magdalenæ exquirens, cedulam infrà scripti tenoris, videlicet :* ANNO NATIVITATIS DOMINI SEPTINGENTESIMO, DECIMO SEXTO MENSIS DECEMBRIS,

ou Guidoius, évêque de Lodève, qui publia sa chronique, ou *Miroir Historial*, au commencement du 14e siècle, avait lu cet écrit conservé dans le trésor des religieux de St Maximin. *Istum ego Cartellum*, dit-il, *vetustissimum legi, qui hæc scribo et vidi ibidem in sacrario reservari in testimonium veritatis.* Il en inséra dans son livre une copie qui ne diffère de celle du prince de Salerne qu'en ce qu'il met l'an 896 au lieu de l'an 716, et, qu'au lieu de *regnante Clodovæo,* il traduit, *regnante Ottone* ou *Odone...* Enfin, Philippe de Cabassole, administrateur de l'évêché de Marseille, évêque de Cavaillon et cardinal, ayant examiné la pièce originale [1] avec attention,

IN NOCTE SECRETISSIMA, *regnante Clodovœo, piissimo rege Francorum*, *tempore infestationis gentis saracenorum*, TRANSLATUM FUIT CORPUS HOC CARISSIMÆ ET VENERANDÆ BEATÆ MARIÆ MAGDALENÆ *de sepulcro suo alabastro* IN HOC MARMOREUM, *timore dictæ gentis perfidæ* ET QUIA SECRETIUS EST HIC, AMOTO CORPORE CIDONII.

1. Cette pièce originale se trouve encore à St-Maximin, dans l'église souterraine; mais il n'est pas possible de la lire. En 1640, on y distinguait encore quelques lettres et quelques mots, d'après l'acte qui fut dressé par trois notaires et signé par le prince Louis de Valois, comte d'Alais, colonel de la cavalerie légère de France, gouverneur et lieutenant-général, pour le roi, en Provence..... On ouvrit en présence du prince une petite cassette qui était et qui est encore dans la chapelle souterraine. On trouva dans cette cassette un petit vase de cristal qui contenait trois parchemins, sur l'un desquels on lisait distinctement : *Requiescit hic corpus Mariæ Magdalenæ*; le second était l'original dont il est question ci-dessus, mais complètement illisible. Cependant on y découvrit ou on crut y découvrir: *anno nativitatis* 700, *die* 16 *mensis decembris*, *in nocte secretissima*, *regnante Odoino.* Le troisième était l'acte de la translation de la tête de sainte Marie-Magdeleine dans une châsse d'or, faite en forme de tête; et comme le temps pouvait achever d'effacer entièrement ces écrits, le prieur, les

n'y trouva point *Clodovæo*, ni *Ottone*, ni *Odone*, mais *Odoino*, comme on le voit dans un manuscrit qu'il composa en 1355. Ce prélat croyait que le corps de sainte Madeleine avait été transféré sous le règne de Clovis, de son sépulcre d'albâtre dans celui de marbre, ce qui le jetta dans un embarras extrême, dont il ne put se tirer qu'en fesant d'*Odoinus*, sinon *Clodovœus*, du moins *Clodoinus*, en supposant que les deux premières lettres avaient été entièrement effacées. Ces variations ne sont point étonnantes, lorsqu'il s'agit de déchiffrer des pièces si anciennes qu'au moindre toucher elles tombent en poussière ; alors et avec les plus grandes précautions, on peut arriver, par les caractères entiers, à découvrir ceux qui sont effacés. Le connu fait découvrir l'inconnu. C'est la régle des sciences monumentales.

Si nous appliquons cette règle aux *Fastes* qui nous occupent, nous y trouvons une circonstance certaine, qui nous servira comme de phare au milieu de l'obscurité. Il est certain, et d'après l'original et d'après les copies, que l'acte dont il s'agit fut fait dans le temps de l'incursion ou l'infestation des Sarrasins. Or, il n'y eut point d'incursion de Sarrasins en France, sous aucun des rois qui ont porté le nom de Clovis. On ne doit donc pas dire *Clodovæo* ni *Clodoino*. Mais des incursions sarrasines eurent

religieux et les consuls demandèrent que des copies authentiques fussent faites, ce qui leur fut accordé. L'acte fut dressé par trois notaires et signé par le prince. (*Belz.*)

lieu du temps d'Eudes, duc d'Aquitaine, et du temps d'un autre Eudes, roi de France ; il faut donc lire ou *Odone*, ou *Ottone*, ou *Odoino*. Si, par ce nom, on entend le duc d'Aquitaine, la date de 716 sera exacte ; si, au contraire, on entend le roi Eudes, il faudra changer 716 en 888. Plusieurs savans, et entr'autres le P. Pagi et les auteurs des actes des saints se sont déclarés pour le duc d'Aquitaine, car ce duc Eudes était appelé, dans les vieilles chartes, tantôt *Odo*, tantôt *Otto*, tantôt, enfin, *Odoicus* et *Odoinus*. *Verùm*, dit le P. Pagi, *is Odoinus francorum rex alius non est ab Eudone Aquitaniæ duce, qui aliquandò Otto, Odoicus vel Odoinus appellatus reperitur*.

Mais combien d'autres monumens s'élèvent dans notre Provence pour attester l'authenticité de la tradition ? que dire de ce groupe en pierres qu'on voit près de St-Maximin et qui fut fait du temps que les Bénédictins y étaient encore ? Il représente sainte Madeleine élevée vers le ciel par quatre anges. Auprès de la sainte sont représentés, d'un côté, un religieux bénédictin, et de l'autre, une religieuse bénédictine, l'un et l'autre à genoux. Le bénédictin est habillé comme l'étaient, de ce temps, les religieux de son ordre ; la statue de la religieuse est mutilée, et, vers le milieu du dernier siècle, on ne la reconnaîssait pour religieuse qu'à un reste de voile ; ce monument ne prouve-t-il pas que la tradition était reçue avant la découverte des reliques

de sainte Madeleine, puisqu'il est bien historiquement prouvé, que, peu de temps après cette découverte, les Bénédictins quittèrent Saint-Maximin?

Que penser des tombeaux qui furent trouvés avec celui de Madeleine ? Croira-t-on que ces tombeaux avaient été fabriqués exprès, à la hâte, pour tromper le prince de Salerne ? Mais alors il faudra admettre que les Bénédictins étaient d'habiles imposteurs ; qu'ils avaient fait entrer dans leur secret un nombre infini de personnes, les ouvriers en marbre, les sculpteurs, ceux qui avaient vu travailler, ceux qui avaient vu creuser la terre, en un mot, le peuple entier auquel on n'aurait pu que très difficilement cacher le transport de ces tombeaux, d'autant plus remarquables que le marbre était alors plus rare qu'aujourd'hui. D'un autre côté, et en supposant que tant de personnes auraient pu être admises dans le secret sans le divulguer, qu'on nous dise où, du temps de Charles II, prince de Salerne, on aurait pu trouver des ouvriers assez expérimentés pour faire ces tombeaux que les archéographes considèrent comme ayant été faits au moins vers le quatrième ou le cinquième siècle ? [1]

1. » Le goût et la manière de la sculpture de ces ornemens, dit un ancien archéographe, ressentent pour le moins le goût et la manière du quatrième ou cinquième siècle. Ils ne sont pas du meilleur goût ni aussi du pire qui a commencé après le cinquième siècle, et qui régnait déjà généralement dans le neuvième et a continué jusque dans le seizième. Je n'avance pas une chose qu'on ne puisse vérifier.... Ce serait mal à propos et très in-

Que dire, enfin, (car on comprend que nous ne pouvons rapporter ici les preuves innombrables de la tradition si authentiquement prouvée par la découverte du tombeau de Madeleine,) que dire des reliques de sainte Marthe, trouvées à Tarascon dès le douzième siècle, avant qu'Imbert, archevêque d'Arles, et Rostang, évêque d'Avignon, consacrassent l'église de la même ville? Ces reliques, trouvées près de cent ans [1] avant celles de sainte Madeleine, ne donnent-elles pas le dernier sceau de l'authenticité à la tradition?

considérément si on disait que ces tombeaux avaient été construits peu avant la translation faite par Charle II. Son siècle n'en était pas capable : on ne saurait en disconvenir. »

1. Il est prouvé que la découverte des reliques de sainte Marthe eut lieu près de cent ans avant celle de sainte Madeleine, par l'inscription suivante, en vers du style de ce temps-là, et placée à côté de la grande porte de l'église :

Viginti novies, septem cum mille relapsis,
Anno postremo, nobis patet hospita Christi;
Mille ducentis transactis, minus ac tribus annis,
Imbertus prœsul, Rostagno prœsule secum,
In prima Junii consecrat ecclesiam.

C'est-à-dire, littéralement, Après mille ans, et encore neuf fois vingt, et encore sept, qui font en tout 1187 ans, la dernière année de ce nombre, on découvre celle qui reçut Jesus-Christ dans sa maison; et 1200 ans moins trois s'étant écoulés, c'est-à-dire l'an 1197, le prélat Imbert, ayant avec lui le prélat Rostang, consacre cette église.

On trouve encore à Tarascon une pièce de marbre portant cette inscription : *Martha hic jacet, etc.* qu'on dit avoir été trouvée avec les reliques de sainte Marthe; mais elle n'a pas la même authenticité.

Quant aux reliques de saint Lazare, on ne sait pas en quel endroit les premiers chrétiens les auraient déposées ; mais ce qui est certain, c'est que la translation qui en fut faite est fort ancienne. Ce qui ne l'est pas moins, c'est que l'église d'Autun possède cet auguste corps-saint, [1] qu'elle possédait déjà l'an 1127. A cette époque, six évêques en firent une solennelle translation et le placèrent dans un cercueil de plomb, à côté du maître-autel, dans un mausolée de marbre de 18 à 20 pieds d'élévation. On le voit encore dans l'église cathédrale d'Autun, en voici l'inscription traduite :

Ici repose le corps du B. Lazare, qui fut ressuscité quatre jours après sa mort, et qui a été découvert par les évêques J. Jn. d'Autun; G. de Nevers; G. de Chalons; P. de Mâcon; R. d'Evreux; R. d'Avranches, le XIII des Calendes de novembre, de l'an MCLVII, sous le règne de Louis.

Toutes ces preuves, en faveur de la tradition, nous paraissent bien propres à convaincre quiconque sera exempt de prévention. Car, pour les rejeter, il faudrait s'imaginer qu'on ne voit partout que fourbes et faussaires ; que non seulement les princes et les peuples, mais encore un nombre infini de prélats,

1. L'église de Marseille prétend avoir conservé la tête lorsqu'on lui enleva le corps. On la portait autrefois, et de temps immémorial, en procession le jour de La Noël, après l'office de Tierce. Mais, que cette tête soit à Marseille ou à Autun, elle forme une preuve également forte contre ceux qui renvoient aux siècles postérieurs l'époque du commencement de la tradition.

en différens temps, en différens lieux, ont été les dupes ou les complices de l'imposture. Nous avons puisé ces preuves et ces documens dans un auteur, dont le nom seul est une autorité devant laquelle l'incrédulité doit, en quelque sorte, fléchir le genou. Citer BELZUNCE [1] aux Provençaux, et surtout aux Marseillais, n'est-ce pas prouver la vérité de tout ce que nous avons avancé ? Qu'ils sont puissants, irrésistibles les titres qu'il a à notre confiance ! Celui dont la foi fit un héros chrétien ; celui qui sacrifia sa fortune, sa personne, tout ce qu'il y avait en lui de terrestre, au milieu des pestiférés, pour leur porter les secours matériels et ceux de la religion, pour sauver leur vie ou leur ame, pourrait-il être soupçonné d'avoir voulu, dans son cabinet apostolique, trahir la vérité, tromper ses ouailles, égarer leur raison et leur foi ? Impossible.

C'est encore, d'après cette autorité si grave, si respectable, que nous dirons : s'il faut ajouter foi à un vieux manuscrit de la fin du Ier siècle, et à d'anciens documens de la fin du IIIe, saint Restitut et saint Victor furent les successeurs de saint Lazare ; mais le premier évêque de Marseille que l'on connaît d'une manière bien indubitable après saint Lazare, c'est Oresius, qui souscrivit au premier concile d'Arles, l'an 314.

1. M. Henry de Belzunce, évêque de Marseille, publia en 1746, un ouvrage intitulé : *L'antiquité de l'église de Marseille et la succession de ses évêques*, adressé au clergé séculier et régulier, et aux fidèles de son diocèse, pour leur instruction.

Ceux qui ne croient point à la tradition partent de cette époque pour marquer l'établissement de l'évêché de Marseille, qui, depuis lors, n'a pas cessé de se rendre illustre par les vertus éminentes et l'érudition de ses prélats.

Quel spectacle attendrissant et admirable, cet évêché offre de nos jours ! L'oncle et le neveu, MM. de Mazenod, l'un vieillard plus qu'octogénaire, l'autre encore dans la force de l'âge, le premier, évêque de Marseille, et le second, évêque d'Icosie *in partibus infidelium*, gouvernent l'église des Lazare, des Restitut, des Victor, des Belzunce, avec toutes les vertus, le zèle et les succès religieux qui ont immortalisé ces grands hommes. Quelle reconnaissance ne doit-on pas à ces deux évêques [1] ? Sans parler de tous leurs actes qui portent chacun l'empreinte du génie apostolique, ne citons qu'un seul fait..... Marseille n'avait point d'église votée à son patron ; la population du faubourg était trop nombreuse pour l'église des Carmes, et l'évêque de Marseille projettait depuis longues années de faire une nouvelle paroisse sous l'invocation de saint Lazare; mais pour bâtir le nouveau temple il fallait de l'or, beaucoup d'or. Dans ces circonstances, et vers la fin de septembe 1832, le choléra qui venait de rava-

1. J'apprends en écrivant ces lignes que, par ordonnance royale du 1er avril 1837, M. de Mazenod (Charles-Joseph-Eugène) évêque d'Icosie *in partibus*, vient d'être nommé à l'évêché de Marseille, en remplacement de M. de Mazenod (Charles-Fortuné) démissionnaire.

ger Paris, fondit inopinément sur la ville d'Arles et y fit de nombreuses victimes. Marseille, si voisine des lieux infectés, et qui chaque jour recevait de nouveaux fugitifs, semblait ne pouvoir échapper au fléau. Ce fut alors que son évêque, implorant la protection divine, fit vœu d'élever une église au patron de la cité. Marseille fut sauvée contre toute espérance, et le vœu devint obligatoire. [1] Le 11 Janvier 1832, l'evêque acheta le terrain [2] sur lequel on bâtit d'abord une chapelle provisoire et plus tard le nouvel édifice dont les fondemens furent jetés au moyen de 25,000 fr. fournis par le prélat fondateur, et des souscriptions recueillies par une commission de notables qui firent la quête dans la ville. Mais ces ressources étaient insuffisantes; un emprunt devint nécessaire, et l'évêque d'Icosie permit une hypothèque de 50,000 fr. sur toutes ses propriétés. Enfin, entreprise et continuée au milieu des obstacles les plus désespérans, l'église St-Lazare a été du moins en état de recevoir la bénédiction épiscopale, le

1. Notice de M. Jean d'Apt... Il faut ajouter néanmoins que le choléra fit ses ravages en 1835. Plusieurs pages seront consacrées à la description de cette époque désastreuse.

2. On a critiqué l'emplacement de la nouvelle église, dont, en effet, le terrain est mal choisi; mais il faut dire que le fondateur n'a pu faire autrement. Son intention était de construire le temple en face de l'Arc-de-Triomphe, sur la place Pentagone, et de le terminer de ce côté par un portique majestueux; c'eût été pour la ville un embellissement. Il est donc à regretter que les démarches faites dans ce but aient été sans succès.

18 mars 1837, et de servir aux exercices religieux.[1] Tant de zèle et de sacrifices de la part des deux prélats de Marseille, étaient bien dignes d'une page particulière dans les *Fastes de la Provence.*

1. Le temple est inachevé, et les dépenses s'élèvent déjà à 302,955 f 29 c, dont 68,126 f 20 c ont été fournis, savoir : 25,000 par le fondateur, et le reste par des souscriptions ou des dons particuliers. Le déficit est donc, de 234,829 f 97 c. Mais Marseille n'a pas cessé d'être par excellence la ville religieuse et opulente ; elle n'oubliera pas dans quelles circonstances la nouvelle église fut votée à son patron.





X

Gallien. — Chrocus. — Ravages et supplice de ce roi vandale. — Maximien Hercule. — Les martyrs. — Maxence. — Ce que fit Constance pour Arles est à peine croyable. — Édit d'Honorius. — Fausta. — Maximien se poignarde. — Son tombeau. — Constantin déploie ses étendards. — *In hoc signo vinces*. — Retour de l'empereur à Arles. — Schismes, hérésies. — Byzance devient *Constantinople*. — Mort de Constantin. — Partage de l'empire. — Constantin II ; Magnence ; anarchie. — Constance et sa pusillanimité. — Julién. — Jovien. — Concile d'*Aquilée*. — Proculus, évêque de Marseille.



allien (P. Licinius), fils de Valérien, était, en 259, associé depuis quelques années à l'empire, lorsque son père fut fait prisonnier par Sapor. Loin de songer à tirer Valérien de la captivité, Gallien s'empressa de se faire nommer empereur et depuis ne s'occupa plus que

d'objets de luxe et de débauches , se reposant, pour la conservation de son trône et de ses provinces, sur le courage d'Odenat, roi de Palmyre. Aussi, sous ce règne faible et dissolu, les barbares du Nord envahirent la Grèce, l'Orient et les Gaules. Chrocus, roi des Vandales, pénétra en Provence où il mit tout à feu et à sang sur son passage. La ville d'Arles surprise par la rapidité de sa course, ne put long-temps soutenir le siége. [1] Le barbare la livre au pillage, détruit ses remparts, et excite lui-même à tous les désordres ses farouches soldats ; bientôt ses troupes indisciplinées s'écartent en Provence ; elles sont déjà sous les murs de Marseille qui, comptant sur le courage de ses habitants armés en toute hâte, et sur les soldats romains qu'elle avait dans son sein, se disposait à soutenir vigoureusement le siége, en attendant les cohortes qui gardaient les Alpes. Mais tout à coup Chrocus est arrêté et vaincu près d'Arles par le général Marius. [2] Cette nouvelle jette l'épouvante parmi ses soldats, qui battent en retraite et prennent la fuite avec la même rapidité qu'ils étaient venus. Le roi vandale, chargé de chaînes, est promené en spectacle dans les villes qu'il avait ravagées sans pitié ; ensuite il est mis à mort, dans Arles même, en 260.

1. Le camp des barbares était placé sur une montagne qu'on appelle *Castelet*. Chrocus y établit un fort qui, depuis, a servi de poste lors des guerres civiles. Les bergers qui fréquentent cette montagne l'appellent encore *le Pas de Chrocus* (La Lauzière).

2. Ce *Marius*, gouverneur de Narbonne, est le même qui, plus tard, après la mort de *Victorin*, se fit proclamer empereur.

Depuis le règne de Néron, les chrétiens avaient été persécutés plusieurs fois. La Provence, après avoir donné des martys à la religion, était tranquille, lorsque le règne de Maximien Hercule fit renaître les jours affreux de Néron et de Dioclétien.

Maximien Hercule (Marcus Aurelius Valerius Maximinus), fils d'un pauvre laboureur des environs de Sermiun, était né vers l'an 250. Sa valeur, ses talens militaires le signalèrent à l'empereur Dioclétien, qui devint son ami, lui confia des secrets importans, et les expéditions les plus délicates, dont Maximien se tira en homme habile. Dioclétien le récompensa en l'associant à l'empire, vers l'an 286. Ennemi implacable des chrétiens, par caractère, par éducation et par politique, Maximien en fit mourir un grand nombre en Provence et surtout à Marseille, en 292. Parmi les martyrs de cette époque, nous distinguons Victor, officier des troupes de l'empire, Longin et Félicien, soldats convertis par l'exemple de leur officier. Leurs corps jetés dans la mer furent apportés sur le rivage par les flots. Les chrétiens les enlevèrent et les portèrent dans la chapelle de la *Confession* de l'église souterraine de Saint-Victor. Ce fait est rappelé dans le *Actes des martyrs*.

Cependant Dioclétien avait quitté la pourpre impériale. Maximien suivit son exemple, et se retira au fond de la Lucanie, d'où il ne sortit qu'après la proclamation de son fils Maxence (306). Alors, des

contestations violentes eurent lieu entre le père et le fils. Maximien exigeait que Maxence descendît du trône qu'il voulait de nouveau occuper lui-même avec Dioclétien, auprès duquel tous ses efforts furent inutiles pour le décider à reprendre le secptre. Chassé de Rome par les ordres de son fils, Maximien alla chercher un asile auprès de Constantin-le-Grand, qui avait transféré le siége du prétoire, établi sa résidence impériale dans la ville d'Arles, à laquelle il donna son nom.

Ce que fit Constantin, à cette époque, pour sa ville chérie, est à peine croyable, dit l'auteur du *Guide du voyageur à Arles*; ce n'était pas assez de lui avoir assuré une supérioité incontestable, en y transférant le siége du prétoire, jusqu'àlors établi à Trèves; c'était peu de l'avoir décorée de son nom, de lui avoir donné un hôtel de monnaie, et ajouté de nouveaux priviléges à tous ceux qu'elle tenait des empereurs ses devanciers. Jaloux de lui procurer tous les genres d'illustrations, il voulut que toutes les lois nouvellement promulguées fussent datées de cette résidence impériale. Les lettres et les arts, quoique en pleine décadence et fort altérés à cette époque, reçurent une nouvelle activité et de nobles encouragemens. Par ses soins, des écoles célèbres furent créées dans Arles. Les anciens monumens furent restaurés; de nouveaux vinrent prendre place à côté d'eux, et le palais de La *Trouille*, [1] ce su-

1. Le palais de Constantin, dont il ne reste que quelques dé-

perbe édifice, où furent épuisés tous les genres de richesses imaginables, et que Constantin destinait à son usage et celui de ses successeurs, s'éleva entre le Rhône et le Forum avec ses colonnades somptueuses, ses statues de marbre et son double rang de portiques circulaires.

Il reste un monument historique dont l'authensité ne peut être révoquée en doute. Il servira mieux que toutes les paroles à faire connaître l'importance de la ville d'Arles à l'époque dont nous parlons. Ce monument c'est l'édit d'Honorius et de Théodose, *augustes*, à Agricola, préfet des Gaules. Le voici, selon la traduction de Guizot, dans son *Cours d'Histoire Moderne :*

« Sur le très salutaire exposé que nous a fait ta Magnificence, entre autres informations évidemment avantageuses à la république, nous décrétons, pour qu'elles aient force de loi à perpétuité, les dispositions suivantes auxquelles devront obéir les habitans de nos sept provinces, et qui sont telles qu'eux-mêmes auraient pu les souhaiter et les demander. Attendu, que pour des motifs d'utilité publique ou privée, non seulement de chacune des provinces, mais encore de chaque ville, se rendent fréquemment auprès de ta Magnificence les personnes en charge ou les

bris fut appelé la *Trouille*, à cause, dit-on, du bac à *traille* qui était près de cet édifice pour traverser le Rhône. Ce palais est célèbre dans l'histoire d'Arles, à cause des évènemens qui s'y sont passés et que j'aurai occasion de raconter.

députés spéciaux, soit pour rendre des comptes, soit pour traiter des choses relatives à l'intérêt des propriétaires, nous avons jugé que ce serait chose opportune et grandement profitable, qu'à dater de la présente année il y eût tous les ans à une époque fixe, pour les habitans des sept provinces, une assemblée tenue dans la métropole, c'est-à-dire, dans la ville d'Arles. Par cette institution, nous avons en vue de pourvoir également aux intérêts généraux et particuliers. D'abord, en la réunion des habitans les plus notables en la présence illustre du Préfet, si toutefois des motifs d'ordre public ne l'ont pas appelé ailleurs, on pourra obtenir sur chaque sujet en délibération les meilleurs avis possibles. Rien de ce qui aura été traité et arrêté après une mûre discussion, ne pourra échapper à la connaissance d'aucune des provinces, et ceux qui n'auront pas assisté à l'assemblée seront tenus de suivre les mêmes règles de justice et d'équité; de plus, en ordonnant qu'il se tienne tous les ans une assemblée dans la *Cité Constantine*, nous croyons faire une chose non seulement avantageuse au bien public, mais encore propre à multiplier les relations sociales. En effet, la ville est si avantageusement située, les étrangers y viennent en si grand nombre, elle jouit d'un commerce si étendu, qu'on y voit arriver tout ce qui naît ou se fabrique ailleurs. Tout ce que le riche Orient, l'Arabie parfumée, la délicate Assyrie, la fertile Afrique, la belle Espagne et la Gaule coura-

geuse produisent de renommé, abonde avec une telle profusion, que toutes les choses admirées comme magnifiques dans les diverses parties du monde, y semblent des produits du sol. D'ailleurs la réunion du Rhône à la mer de Toscane rapproche et rend presque voisins les pays que le premier traverse et que la seconde baigne dans ses sinuosités. Ainsi, lorsque la terre entière met au service de cette ville tout ce qu'elle a de plus estimé, lorsque les productions particulières de toutes les contrées y sont transportées par terre, par mer, par le cours des fleuves, à l'aide des voiles, des rames et des charrois, comment notre Gaule ne verrait-elle pas un bienfait dans l'ordre que nous donnons de convoquer une assemblée publique au sein de cette ville, où se trouvent réunies, en quelque sorte, par un don de Dieu, toutes les jouissances de la vie et toutes les facilités du commerce, etc., etc.

« Donné le XV des Calendes de mai ; reçu à Arles le X des Calendes de juillet (418). »

Maximien se rendant à la cour d'Arles, dont la princesse Hélène, mère de Constantin, faisait l'ornement, se fit accompagner de sa fille dont la jeunesse et la beauté captivèrent l'empereur, qui l'épousa. Maximien reprit, dès-lors, ses projets ambitieux; il n'avait pu parvenir à détrôner Maxence, son fils, regardé comme tyran ou usurpateur par les autres souverains de l'empire, et il crut parvenir à ses fins en conspirant contre l'empereur, son gendre; mais son

ambition le perdit. Fausta (c'était le nom de sa fille devenue impératrice), soit qu'elle préférât le diadème à son père, soit, ce qui est plus naturel, qu'elle n'écoutât que son amour pour Constantin, son époux, dont déjà elle avait eu un fils né à Arles dans le palais de La Trouille, elle découvrit à l'empereur la trahison de son père.

Ici, les historiens provençaux diffèrent d'opinions sur les évènemens qui suivirent cette trahison, et la découverte qu'en fit Constantin. Les uns, et, en dernier lieu, Jacquemin, prétendent que Maximien, ayant appris que Fausta avait dévoilé son projet d'assassiner l'empereur, poignarda l'eunuque qui s'était glissé dans le lit de l'impératrice, et, ensuite, s'étrangla lui-même dans le palais de La Trouille. Les autres, et surtout Ruffi, nous disent que Maximien, se voyant trahi, avait pris la fuite et s'était retiré à Marseille, où il avait de nombreux partisans sur lesquels il comptait pour se défendre ; mais que, sans lui donner le temps de finir ses préparatifs, Constantin arriva sous les murs de Marseille, qu'il aurait sans doute prise d'assaut sans la nouvelle de la mort de Maximien qui s'étrangla de sa propre main, circonstance qui mit l'empereur dans le cas de faire aussitôt sonner la retraite. Ruffi ajoute que vers le milieu du onzième siècle, on découvrit à Marseille un tombeau de marbre renfermant un coffre de plomb qui contenait le corps de Maximien, parfaitement conservé au moyen d'une liqueur ou baume

dont il avait été oint ; que sa chair était blanche, ses cheveux noirs, sa barbe longue et épaisse. On aurait reconnu ce tombeau pour être celui de Maximien à une inscription en langue et caractères romains. Ce fait n'est pas bien prouvé ; il en est de même de l'acte qu'on prête à Raymbaud, archevêque d'Arles, qui aurait fait jeter, dans la mer ou dans le Rhône, le cadavre trouvé dans le tombeau du onzième siècle. Cependant ce dernier fait paraît croyable, eu égard au fanatisme et à l'ignorance qui régnaient dans ce siècle. Mais pourra-t-on croire ce qui est sérieusement rapporté par les anciens historiens ? Ils prétendent que dans l'endroit où le cadavre de Maximien fut jeté, on voyait les flots bouillonner, et une fumée épaisse mêlée de flamme s'élever nuit et jour.

Maxence ne pouvait faire respecter à Rome son pouvoir souverain, que par les plus grandes violences. Instruit de ses vexations et des progrès de sa puissance, Constantin quitte la ville d'Arles, où il laisse sa famille, et marche sur Rome à la tête d'une brillante armée. Un prodige inoui signala cette expédition guerrière : selon la plupart des historiens, Constantin aperçut au-dessus du soleil une croix lumineuse portant ces paroles : *In hoc signo vinces*. Ce qui lui inspira l'idée, dit La Lauzière, de faire placer une croix sur ses étendards, qu'on appelait *Labarum* chez les Gaulois. Quelque merveilleuse que paraisse cette tradition, on ne peut s'empêcher de

la respecter, d'autant mieux qu'il est certain que, protégé par ses étendards et le dévoûment de son armée, Constantin mit en déroute complète l'armée du tyran Maxence. [1] Il n'est pas moins historiquement prouvé, que le lendemain de cette victoire, Constantin fit son entrée triomphale à Rome, où il se fit solennellement baptiser par le pape saint Sylvestre (15 septembre 312), et c'est de ce jour mémorable que Constantin Ier, empereur chrétien, fut proclamé le Grand.

L'ordre rétabli dans Rome, l'empereur s'empressa de retourner à Arles, sa ville chérie, où, en mémoire de sa victoire miraculeuse, il fit frapper une grande quantité de médailles d'or, d'argent et de bronze. [2]

Alors, (314) des schismes, des hérésies commençaient à diviser les chrétiens. Pour faire décider les questions agitées, Constantin choisit les trois évêques des Gaules qui se distinguaient le plus par leurs lumières : ce furent Marin, évêque d'Arles; Materne, évêque de Trèves, et Rhétice, évêque d'Autun. Ces prélats assistèrent au concile qui fut tenu par le pape et dont les résolutions excitèrent le

1 Dans le désordre de la fuite, Maxence tomba de cheval sur le pont *Milésius* qu'il avait fait construire lui-même, et se noya dans le Tibre.

2. Ces médailles, dont la plupart se trouvent encore à Aix, dans le cabinet de M. le marquis de la Goy, présentaient d'un côté une main qui sort d'un nuage, portant nue *une croix*, et de l'autre une légende avec ses mots : ARELAS CIVITAS.

mécontentement des Donatistes hérétiques, au point qu'ils implorèrent l'assistance de Constantin. Ce prince, porté à rétablir l'ordre dans le monde chrétien, comme il l'avait établi dans le monde politique, fit alors convoquer dans Arles un nouveau concile auquel assistèrent trente-trois évêques et des députés de toutes les provinces d'Occident.

A la même époque, et après avoir créé dans sa famille trois *césars*, parmi lesquels on remarquait même son neveu Licinius qui n'avait que cinq ans ; après avoir établi dans Arles le préfet du prétoire des Gaules, investi de ces fonctions suprêmes le sénateur Ambrosius, père du célèbre docteur de l'Eglise, Ambroise, qui naquit à Arles ; après avoir, enfin, donné à cette ville tout l'éclat dont elle a joui si long-temps, Constantin prit le parti de transférer l'empire à Byzance, qui dès ce moment fut appelée Constantinople, comme la ville d'Arles avait été appelée Constantine.

Quelques années après cette grande mesure politique, nécessitée par mille circonstances, dont le détail dépasserait notre cadre, Constantin-le-Grand [1] mourut à Achyron, près de Nicomédie, dans la trente et unième année de son règne, laissant trois

1. Une foule d'écrivains se sont occupés de l'histoire de ce prince. *J. Vogt* n'en compte pas moins de 180, dans son curieux ouvrage intitulé : *Historia litteraria Constantini Magni* : Hambourg, 1720 ; mais Gibbon les a tous surpassés, par la profondeur de ses vues et l'étendue de ses recherches, dans son *Histoire de la décadence et de la chûte de l'empire*.

fils, Constantin, Constance et Constant, entre lesquels il avait partagé son vaste empire, dont il assigna également une partie à deux de ses neveux, Delmace, et Annibalien. Constantin II eut l'empire d'Occident, composé des Gaules, de l'Espagne, de l'Angleterre et des Alpes-Cottiennes. Constance ou Constantius eut Constantinople et l'Asie ; Constant eut l'Italie, la Grèce et l'Afrique. Ce partage, que le génie politique de Constantin-le-Grand avait cru nécessaire pour le repos du monde, aurait dû satisfaire l'ambition des trois empereurs, ses fils, qui lui succédèrent simultanément, chacun dans le vaste empire qui lui était assigné. Il n'en fut point ainsi. Constantin II [1] voulant régner seul, alla en Italie attaquer son frère Constant, et périt dans une embuscade près d'Aquilée ; il avait 24 ans (337). Constant se rendit ensuite lui-même dans les Gaules, pour s'opposer au progrès des Francs ; protégea saint Athanase contre les persécutions des Ariens, et parvint à rétablir ce saint prélat sur le siége épiscopal d'Alexandrie ; mais il ne s'attira pas moins la haine et le mépris des siens par sa fierté, son faste, ses débauches et ses cruautés. Il fut privé du trône

1. Ce fut cet empereur qui fit commencer à Arles l'édifice que son frère Constance acheva plus tard, lorsqu'il eut été proclamé empereur dans Arles même. Il ne reste de ce monument qu'une riche corniche couronnée d'un demi-fronton et soutenue par deux belles colonnes de marbre de 24 pieds de hauteur. Les chapitaux sont de l'ordre corinthien et d'un travail qui fait l'admiration des curieux et des savans.

et de la vie, en 350, par Magnence, qu'il avait tiré de l'obscurité et revêtu des plus hautes charges.

Cette mort laissa l'empire d'Occident en proie aux intrigues des grands. Une foule d'usurpateurs s'en emparèrent, et cette anarchie donna de nouvelles forces à l'arianisme qui détruisait la religion par des disputes insensées, dont Arles et Marseille étaient les théâtres principaux dans les Gaules. Constance était arien déclaré. Seul maître de tout l'empire romain (353), il vit son règne partagé entre les débats religieux, les conciles et les guerres intestines et étrangères. Assailli de tous côtés, ce prince, d'ailleurs d'un caractère versatile et sans énergie, s'avouait déjà son impuissance à gouverner l'empire, lorsqu'il apprit que Julien l'Apostat s'était fait proclamer empereur à Paris. Dans cette conjoncture, il fit preuve d'une pusillanimité qui n'a pas d'exemple dans l'histoire. On prétend, qu'effrayé à l'approche de Julien, auquel il avait donné l'ordre de venir se justifier, il fut saisi d'une fièvre violente dont il mourut, en 361, à Mopsucrènes, près de Tarse. Julien recueillit les fruits de cette faiblesse extraordinaire. Il lui succéda et régna deux ans, pendant lesquels il ne se signala que par ses vexations et ses cruautés contre les chrétiens. On rapporte que l'évêque de Calcédoine, Maris l'aveugle, lui ayant fait des représentations sur son impiété, l'empereur lui dit : « Ton Galiléen ne te guérira pas de la perte de ta vue. » — « Je loue Dieu d'être

aveugle, répondit le prélat, pour n'avoir pas les yeux souillés par la présence d'un apostat tel que toi. »

A cette époque, Saturnin, évêque d'Arles et chef des Ariens, fut déposé dans un concile tenu à Paris. Un religieux de Lérins, Concorde, homme d'une haute piété et d'un grand savoir, fut choisi pour remplacer Saturnin dont il fit oublier les erreurs.

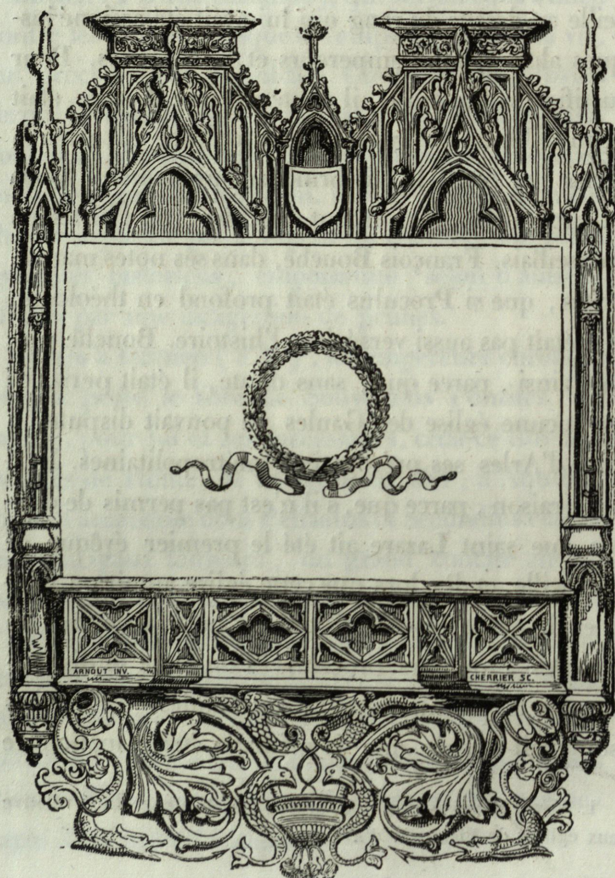
Jovien (Flavius Claudius), qui servait sous Julien contre les Perses, lorsque cet empereur perdit la vie, fut proclamé par les soldats. Chrétien zélé, Jovien ferma le temple des idoles ; il allait se faire couronner à Constantinople, lorsqu'il mourut après huit mois de règne, à Dadastam, sur les confins de la Bithynie, asphyxié par la vapeur du charbon, ou, selon quelques historiens, empoisonné ; selon d'autres, étouffé par une indigestion de prunes.

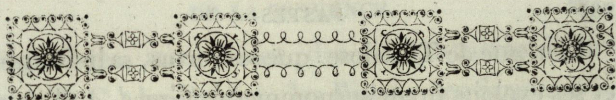
Jusqu'à Gratien (376), les empereurs chrétiens avaient porté le titre de Souverains Pontifes. Ce prince, pour lui et ses successeurs, céda ce titre aux évêques de Rome. Il fit tenir en 381, à Aquilée, contre l'arianisme dont Pelladius et Secundius étaient les principaux fauteurs, un grand concile auquel assistèrent Constance, Constantinus, et les évêques d'Arles, de Marseille et de Nice. Ces prélats parurent à ce concile sans doute avec le plus grand éclat, puisque les pères de cette auguste assemblée remercièrent les évêques des deux provinces Narbonnaises et de la Viennoise de leur avoir député des personnages d'un mérite éminent.

L'épiscopat de Proculus, à Marseille, fut marqué par une circonstance particulière que les prétentions de ce prélat firent naître. Proculus ne se contentait pas de briller par les connaissances théologiques; voulant encore primer par son rang, il s'arrogea lui-même, sans autre autorité que la sienne, les droits de métropolitain dans la Narbonnaise Seconde, et mit ainsi pendant quelque temps l'église de Marseille au-dessus du rang qui lui avait été assigné jusques alors par les empereurs et les conciles. Pour justifier sa conduite, il soutenait que Lazare était venu à Marseille avant que Trophime eût paru à Arles; ce fut là le fait principal sur lequel il fonda sa supériorité, d'où il faut conclure, dit l'historien marseillais, François Bouche, dans ses notes manuscrites, que si Proculus était profond en théologie, il n'était pas aussi versé dans l'histoire. Bouche parlait ainsi, parce que, sans doute, il était persuadé qu'aucune église des Gaules ne pouvait disputer à celle d'Arles ses prérogatives métropolitaines. Et il avait raison, parce que, s'il n'est pas permis de douter que saint Lazare ait été le premier évêque de Marseille, et dès lors que cette église aurait pu marcher de pair avec celle d'Arles, l'autorité de tous les conciles a toujours proclamé Trophime le disciple comme le premier apôtre des Gaules. [1] Proculus soutenait encore que la primatie était sanctionnée

1. Voyez ce qui a été dit ci-dessus sur la dissertation relative aux églises de Vienne et d'Arles.

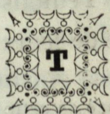
par cela seul qu'il avait consacré plusieurs évêques. Quoiqu'il en soit, il jouit pendant sa vie du titre qu'il s'était arrogé ; le concile de Turin, tenu sous le pape Siricius, décida qu'en effet les droits de métropolitain n'étaient point attachés au siége de Marseille, mais il en laissa la jouissance personnelle à Proculus. Ce qui prouve, au moins, la haute considération que l'Eglise avait pour le mérite de ce prélat.





XI

Théodose-le-Grand. — Arcade et Honorius. — Les Goths. — Alaric et Stilicon. — Ataulphe et la belle Placidie, anecdote. — Constantin III. — Boniface, gouverneur de Marseille. — La cour d'Honorius à Arles. — La faction Jean. — Pélage. — Valentinien III. — Théodoric Ier. — Léporius. — Les Bourguignons. — Anolfe, Thorismond, Tormantius. — Marseille déchue. — Euric. — Son séjour à Arles. — Alaric et Clovis. — Théodoric. — Aumale. — Les Francs repoussés. — Athalaric. — Amauric. — Les Francs en Provence. — Premier acte de leur politique. — Justinien. — Clotaire, Gontran, Sigebert. — Hecca ou la reconnaissance, anecdote.



THÉODOSE Ier, fils d'un général que Gratien avait fait décapiter injustement, succéda à ce prince qui déjà, de son vivant, l'avait associé à l'empire pour le récompenser de ses éclatans services, et pour réparer peut-être envers lui l'atrocité dont son père avait été la victime.

Le règne de Théodose, que ses vertus, sa bravoure et ses exploits firent surnommer *le Grand*, est l'une des plus brillantes époques du moyen-âge. [1] Il mourut le 17 janvier 395, âgé seulement de 50 ans, après avoir partagé ses états entre ses deux fils, Arcade et Honorius. Le premier eut l'Orient, le second l'Occident. Si Théodose avait pu leur léguer toute sa prudence gouvernementale, ou, si l'on veut, tout son bonheur; si, comme leur père, Arcade et Honorius avaient eu des généraux intrépides, intelligens, soumis, et des ministres intègres, dévoués à leur service et au bien des peuples, l'empire romain se serait maintenu dans toute sa splendeur; ses parties déchirées ne seraient pas devenues la proie des hordes barbares qui l'envahirent. Mais jeunes, sans expérience et sans talens, Arcade et Honorius restèrent, par la mort de Théodose, livrés à des mains ambitieuses, aux conseils perfides d'hommes puissans, [2] ennemis de leurs maîtres. Aussi l'empire fut en peu de temps mis en lambeaux. Quelques années suffirent pour détruire ce colosse immense, ouvrage incompréhensible de plusieurs siècles, élevé sur des monceaux de sang et de crimes. Des mêmes régions, d'où les Cimbres et les Teutons étaient sortis autrefois pour couvrir la terre de leurs

1. Il faut voir le tableau que l'éloquent Fléchier a tracé de cette époque dans sa *Vie de Théodose-le-Grand*.

2. *Stilicon* et *Rufin*. La mort de Stilicon a fourni à T. Corneille le sujet d'une tragédie en 5 actes représentée en 1660.

brigandages, accoururent, dans le quatrième siècle après J. C., les Quades, les Pictes, les Sarmates, les Alains, les Vandales, les Huns, les Goths, et les Francs.

Les Goths, les premiers, attaquèrent l'empire (409 après J.-C.) Conduits par Alaric, ils entrent en Italie et demandent à Honorius le partage de la souveraineté. Stilicon, dont le but secret était d'affaiblir l'empire, et d'y jeter assez de trouble et de confusion pour s'en emparer au nom de son fils Eucherius, sans attendre la mort d'Honorius qui n'avait alors que vingt ans, conseille à ce prince de céder aux barbares les Gaules et l'Espagne. Déjà, les hordes vagabondes étaient en marche pour aller prendre possession des contrées que la faiblesse d'Honorius leur avait livrées, lorsqu'elles s'aperçoivent qu'on leur tendait des embuches pour les tailler en pièces au passage des Alpes. Alors, furieux, ces barbares tombent sur l'armée impériale, qui les suivait comme pour les surveiller, la mettent en fuite, rentrent en Italie, où ils portent en tout lieu le ravage et la mort. Enhardi par ses victoires, Alaric se dirige sur Rome qu'il veut saccager, mais la mort le surprend en chemin (l'an 411 après J.-C.)

Ataulphe, parent d'Alaric, et le plus vaillant capitaine parmi les Goths, est proclamé roi ou chef de ces barbares. Il prend aussitôt le commandement de l'armée, et entre dans Rome qu'il ruine de fond en comble. Il rêvait déja la destruction complète de

l'empire romain, lorsque, tout à coup au milieu de Rome, naguère la maîtresse du monde, alors abandonnée au pillage, devenue le théâtre d'un massacre général et de tous les excès que les droits de la guerre, dit-on, autorisent, et dont étaient capables ces peuples féroces, sa fureur s'appaise, et l'ordre de la mort et de la destruction est révoqué.... Cet événement tient à une anecdote des plus intéressantes.

Maître du palais impérial, Ataulphe voyait sans frémir tous les désordres qui se commettaient sous ses yeux, et qu'il excusait de sa voix et de son exemple. Les gardes n'étaient plus ; les officiers de l'empereur étaient tombés percés de coups ; les femmes elles-mêmes violées par les uns, immolées par les autres, nageaient dans un ruisseau de sang. Une seule était debout sur ce théâtre d'horreurs, disputant aux soldats farouches et sa vie, et sa vertu. Ses cris de détresse faisaient retentir les voûtes du palais. Ataulphe accourt ; ces cris l'avaient pénétré d'une émotion inconnue. Il voit cette femme, ravissante de beauté, sublime de désespoir, s'agiter éperdue dans des bras armés de poignards dirigés sur sa poitrine. La richesse de ses vêtemens, ses ornemens de tête, ses brasselets, le lieu de la scène, et surtout ce caractère indéfinissable, mais irrésistible, que la nature semble imprimer sur les personnes distinguées, tout annonçait en elle une naissance illustre.

A cette vue, Ataulphe ne se connaît plus; il ordonne, et les soldats se retirent. Lui-même jette ses armes, et tombe aux genoux de cette femme extraordinaire que tous ces mouvemens rapides ont rassurée. Ataulphe l'interroge ; c'est la pitié, c'est l'admiration, c'est l'amour qui s'expriment par sa voix, et lui soumettent le cœur de l'inconnue. Elle lui témoigne sa reconnaissance, elle se nomme.... C'est Placidie, c'est la sœur d'Honorius, arrivée depuis peu dans Rome.

Au nom de Placidie tout est rentré dans l'ordre dans le palais impérial et dans la ville. La mort et le ravage ont fui devant l'amour, dont l'hymen doit bientôt célébrer le triomphe. Devenu l'époux de Placidie, Ataulphe adoucit auprès d'elle son caractère sauvage. La douceur, les vertus et la voix si persuasive de cette princesse, parlant au nom d'un enfant qu'elle allait mettre au jour, le décidèrent enfin à quitter Rome et l'Italie, pour aller prendre possession de la dot de Placidie; c'étaient les Gaules.

Cette belle partie de l'empire romain était alors la proie de divers usurpateurs qui se la disputaient : Ataulphe n'ignorait pas que pour s'y faire reconnaître, il avait beaucoup d'obstacles à surmonter. Mais, comme l'amour, le vrai courage ne sait pas réfléchir. Séduit par l'un et fort de l'autre, Ataulphe se met en marche, passe les Alpes, à la tête des Goths, et se rend en Provence (411 et 412).

A cette époque, la ville d'Arles était sous la do-

mination d'un tyran, de Constantin III, qui de simple soldat, et vers l'an 407, avait été proclamé empereur par les légions romaines cantonnées dans la Grande-Bretagne. Sa bravoure et plus encore son nom qui rappelait des souvenirs de gloire, l'avaient élevé à ce rang suprême. Honorius lui-même l'avait reconnu pour collègue, en le nommant *auguste*, à la suite de ses premières expéditions que couronnèrent de brillans succès. Mais alors son étoile pâlissait; Honorius, par son lieutenant Constance, vaillant capitaine à qui il avait confié le soin de sa gloire dans les Gaules, l'assiégeait dans Arles, que le tyran avait choisie comme la ville la plus importante et la mieux située pour y établir le siége de son empire. Quoique valeureusement secondé par Constant, l'aîné de ses fils, Constantin III fut contraint, après un siége de quatre mois, de se rendre à Constance qui le fit mettre à mort avec Julien le seul fils qui lui restât.

Ataulphe qui se méfiait d'Honorius, supposant, non sans raison, qu'il ne lui avait accordé sa sœur Placidie et les Gaules que par politique, n'osa point porter ses armes de son côté. Il craignit d'avoir à combattre à la fois les deux armées impériales qui se faisaient la guerre, et dont les intérêts auraient été communs contre lui. Il voulut donc auparavant se rendre maître de Marseille, place importante pour l'exécution de ses projets; mais ses efforts vinrent échouer sous les murs de cette ville.

Un Thrace, comte de l'empire romain, Boniface, que son ami saint Augustin avait détourné de la vie monastique, lui persuadant qu'il valait mieux vivre dans le monde pour y faire du bien, gouvernait alors Marseille. Instruit de l'approche des troupes d'Ataulphe, il fait fermer les portes de la ville, place ses soldats sur les remparts et attend le prince barbare. Celui-ci s'avance avec audace, et commence le siége qu'il est bientôt obligé d'abandonner, ayant reçu une blessure dangereuse qui le mit hors de combat. [1] Quelques années après (415), il fut assassiné par l'un de ses officiers, Sigéric, qui se fit proclamer roi des Goths, dignité qu'il ne conserva pas longtemps; elle lui fut enlevée avec la vie, par Wallia, parent d'Ataulphe et son légitime successeur. Mère de six enfans, Placidie fut dédaignée de Wallia; sa beauté, ses vertus, la politique versatile de son frère, furent la source de toutes les vicissitudes de sa vie alternativement heureuse et malheureuse et dont l'histoire a conservé le souvenir. [2]

1. Selon quelques historiens, non seulement Ataulphe n'aurait point été blessé, mais il se serait rendu maître de Marseille qu'il aurait saccagée. L'opinion que j'ai adoptée est celle qui est soutenue par le plus grand nombre.

2. Placidie, dédaignée par Wallia, retomba alors au rang des esclaves, et ne recouvra sa liberté qu'à la faveur d'un traité conclu entre les Romains et les Barbares qui exigèrent 600,000 mesures de grain pour sa rançon. Rendue au pouvoir d'Honorius, son frère, Placidie se vit bientôt obligée de contracter un nouvel hymen; elle devint l'épouse de Constance, l'un des généraux d'Honorius, en eut deux enfans, Honoria et Valentinien, et obtint pour lui le titre d'auguste, qui l'associait à l'empire : mais devenue veuve, une

Sans force et mal conseillé, Honorius laissait flotter les rênes de l'empire qu'il était impuissant à gouverner. Il ne jouit d'un peu de repos qu'après que son fidèle général Constance, devenu l'époux de Placidie, eut chassé de ses états toutes les phalanges des barbares; alors Honorius établit sa cour dans la ville d'Arles, dont il réhaussa la gloire par plusieurs édits avantageux. [1] Il chercha même à rendre plus douces les mœurs des habitans qui conservaient encore un reste de férocité; il interdit les combats des gladiateurs contre les bêtes fauves de l'amphithéâtre; il permit seulement la lutte des hommes dans la lice, et la course des chevaux. [2] Honorius mourut peu de temps après à Rome, le quinze août 433,

seconde fois, et s'étant brouillée avec Honorius auprès duquel elle avait joui jusque là d'un crédit absolu, cette princesse se réfugia à Constantinople, y fut accueillie par son neveu Théodose-le-jeune, et parvint dans la suite à faire monter son fils Valentinien sur le trône d'Occident. — Elle régna pendant 35 ans sous le nom de ce prince, et mourut à Rome le 27 novembre 450. Ses restes furent transportés à Ravenne, dans une chapelle qu'elle avait édifiée sous l'invocation de SS. Nazaire et Celse, où l'on montrait encore son tombeau au commencement du XVIIIe siècle. On a des médailles de cette princesse, en or, en argent et en bronze de différens modules.

1. Entr'autres, et surtout, celui que j'ai rapporté au chap. X.

2. Ces exercices ont encore lieu dans plusieurs villes de la Provence. Les courses de taureaux dans l'amphithéâtre de Nîmes, et celui d'Arles, attirent plusieurs fois et chaque année tous les habitans des lieux voisins. Ce dernier spectacle, plus que tout autre, est vraiment un reste des siècles barbares, si l'on fait attention aux malheurs, d'ailleurs forts rares, qu'il occasione. J'en dis autant de la course de la *Tarasque* à Tarascon. Mais en Provence, on est tellement habitué à ces sortes de fêtes, le plaisir qu'on y trouve est si vif, qu'il nous semble bien difficile qu'on puisse jamais les abolir. Je donnerai ailleurs la description de ces fêtes.

sans postérité. A sa mort, mille ambitions rivales et puissantes se disputèrent l'empire d'Occident qui devint pendant une année la proie d'une faction dont le chef était Jean, seigneur romain. Sa tyrannie, de courte durée, n'en fut pas moins funeste par l'invasion dans les Gaules des doctrines de l'hérésiarque Pélage, [1] qu'il protégeait ; doctrines subversives des principes salutaires du code des chrétiens, et qui, pourtant, eurent des sectateurs jusque vers la fin du cinquième siècle. Il est vrai qu'elles s'adressaient aux passions humaines; eh! malheur dans tous les temps aux peuples qui se laissent aveugler par les prétendus réformateurs religieux qu'enfantent les révolutions ! [2] En général l'amour d'une vaine

1. Né dans la Grande-Bretagne, Pélage avait adopté ce nom, qui en latin signifie *né sur les bords de la mer*, en place de celui de Morgan que lui avait donné son père, et qui, dans la langue de son pays, a la même signification. Il partagea les erreurs qui circulaient en Orient, au IVe siècle, sur la grâce, et se déclara l'apôtre d'une nouvelle doctrine, dont les points principaux étaient : qu'Adam avait été créé sujet à la mort ; que son péché n'avait pu être imputé à ses descendans ; que les enfans, en naissant, sont dans le même état où se trouvait Adam avant son péché ; que ce péché n'est pas plus la cause de la mort du genre humain que la résurrection de J.-C. n'est la cause de la résurrection des hommes; que l'observance de la loi de Moïse conduit au ciel comme l'observance des lois évangéliques ; qu'avant la venue de J.-C. il y avait des hommes impeccables ; que les enfans morts sans baptême n'en jouissent pas moins de la vie éternelle; enfin, que l'homme peut, par ses seules forces, parvenir à la perfection .... Pour extirper cette hérésie, (le pélagianisme) dont le cardinal Noris et le P. Patouillet ont écrit l'histoire, de nombreux conciles furent nécessaires. 214 évêques assistèrent à celui qui s'ouvrit à Carthage, en 148.

2. Plus éclairés que les anciens, ce qui est un bonheur, surtout en matière de religion ; mais peut-être plus indifférens, ce qui est

gloire est le mobile de leur zèle, si ce n'est la cupidité.

Jean termina sa vie comme la plupart des tyrans; il fut pris et mis à mort après un an de règne. Parut ensuite Valentinien III, fils de Constance et de Placidie. Sous le règne de cet empereur, ou plutôt sous celui de Placidie, qui gouverna pendant sa longue minorité, eurent lieu dans les Gaules, et surtout en Provence, des évènemens mémorables.

Le roi des Goths, Théodoric I[er], que les historiens désignent quelquefois sous les noms de Theudo, Théodoride, avait succédé à Wallia. Ambitieux et plein de bravoure, il songeait à agrandir ses états; dans cette vue, et dès la seconde année (426) du règne de Valentinien III, il vint faire le siége d'Arles; mais le grand Aëtius était dans cette capitale des Gaules, gouverneur pour Valentinien dont il était, pour ainsi dire, le seul bouclier. Repoussé avec de grandes pertes, Théodoric fut obligé d'ajourner ses projets d'agrandissement. Sa retraite donna un peu de répit aux Arlésiens jusqu'en 430. Dans cet intervalle, les vertus de leurs saints évêques, Honorat et Hilaire, leur firent oublier plus d'un malheur, et surtout les scandales de Patrocle, usurpateur du

. . . .

toujours un grand malheur, les Français de nos jours ont pourtant bientôt fait justice des doctrines *saint-simoniennes*, et je me suis convaincu par mes propres yeux qu'on n'assiste aux sermons de l'Eglise prétendue *française* que comme l'on assiste aux parodies du boulevard du Temple.

siége métropolitain, lorsqu'il fut devenu vacant par l'injuste expulsion d'Eros.

En ce temps-là, qui était aussi l'époque du célèbre Cassien, vivait à Marseille un prêtre ambitieux dont la doctrine faisait beaucoup de prosélytes et jetait dans le monde et l'église des semences de discordes. Léporius (c'était son nom) fut accusé d'être pélagien et nestorien; comme pélagien il niait le secours surnaturel de la grâce; comme nestorien il niait la divinité de J.-C. On le chassa de la ville. Il s'embarqua pour l'Afrique, où saint Augustin lui fit connaître ses erreurs qu'il abjura. Les évêques d'Afrique adressèrent son abjuration à Proculus, évêque de Marseille, avec prière de lui permettre l'entrée de son diocèse. Proculus qui, de son côté, s'était brouillé avec le pape Zozime, en restant dans son siége malgré lui, y consentit.

Depuis quelques années, les Bourguignons avaient fait dans les Gaules les plus grands progrès; conduits par leur premier roi, Gondossaire ou Gondicaire, ils étaient parvenus à chasser les Visigoths de la Provence et du Languedoc. Les Romains, qui n'avaient plus sous leur domination que la ville d'Arles et quelques autres villes, réunirent tous leurs efforts pour reprendre leurs anciens avantages; mais ils ne purent jamais y parvenir, malgré la bravoure et le dévouement de leur général Aëtius, qui avait affaire à la fois aux Francs, aux Bourguignons et aux Visigoths. Ces derniers, en 430, et dans le temps

qu'Aëtius était occupé à repousser des Gaules, Clodion, roi des Francs, s'étaient hâtés de descendre en Provence, sous la conduite d'Anolfe. Ils faisaient avec avantage le siége d'Arles, lorsque le vaillant Aëtius, qui semblait se multiplier dans les provinces gallo-romaines, arrive subitement, les taille en pièces, et fait Anolfe prisonnier. Pour réparer cet affront, ils reparurent, en 434 sous les murs d'Arles. Ils étaient, cette fois, commandés par Thorismond, leur roi, et leurs forces étaient formidables. Tonnantius Ferreolus était préfet du prétoire. La puissance de son éloquence seule détourna Thorismond du siége qu'il voulait entreprendre. Ce Tonnantius rendit encore les services les plus importans, si on en juge par cette lettre qui lui fut adressée, en 436, par Sidonius Apollinarius, prélat d'un grand mérite :

« Pendant votre administration, lui écrivait-il, vous avez fait jouir les Gaules d'une tranquillité qu'elles ne connaissaient plus depuis long-temps. Par votre médiation, et vos secours fournis à propos, l'entreprise d'Attila, cet ennemi venu du Rhin, a échoué ; le roi Thorismond qui voulait s'établir dans les pays qui sont sur les bords du Rhône, est rentré dans ses quartiers (la Loire), d'où le général Aëtius, encore secondé par vous, a pu enfin l'expulser. »

Cependant, malgré quelques échecs, les Bourguignons, toujours guidés par Gondicaire, avaient jeté les fondemens d'un royaume très étendu. Ils

avaient pénétré jusque dans le Dauphiné, envahi toute la Maurienne; maîtres de Marseille, ils avaient livré cette ville au pillage, en avaient emporté toutes les richesses et les reliques. Aussi, Salvien, le Jérémie de ce siècle, écrivait que, de sa gloire, de toutes ses grandeurs anciennes, Marseille n'avait plus que son nom.

Dans cette situation, elle était incessamment exposée à devenir la proie du premier peuple guerrier qui se présenterait devant ses murs démantelés. Elle en fit la terrible expérience vers le milieu et la fin du quatrième siècle; d'abord et pendant les années 456-57-58 et 59, elle fut prise et reprise sur les Bourguignons, tantôt par Aëtius, tantôt par Majovien, qui fut depuis empereur d'Occident.[1] Euric,[2] septième roi des Visigoths, parut à son tour, en 476, et arracha Marseille des mains auxquelles Aëtius l'avait rendue.

Mais Euric, que l'histoire nous montre comme le plus grand guerrier, et le plus puissant monarque de son siècle, quoiqu'il ne fût monté sur le trône visigoth qu'en faisant assassiner son frère Théodo-

1. Il devait le jour à un officier d'Aëtius qu'il suivit dans ses premières expéditions. Mais l'éclat de ses talens le rendit suspect à la femme d'Aëtius, qui, voulant donner l'empire à son fils Gaudence, le fit exiler; rappelé après qu'Aëtius eut été assassiné, Majovien suivit la fortune de Ricinier, et celui-ci le fit monter sur le trône vacant par la mort d'Avitus (457). Ce même Ricinier, jaloux de sa réputation, le fit assassiner à Voghero le 7 août 461.

2. Euric est aussi désigné dans l'histoire sous le nom d'Evaric et d'Euoric.

ric II, Euric, disons-nous, ne pouvait, dans l'intérêt de sa gloire, se contenter de la prise d'une ville qui n'avait pu lui opposer qu'une faible résistance, et dont il resta possesseur pendant vingt ans. Bourges, Clermont, Arles, la Gaule entière devinrent le théâtre de ses conquêtes ; il put même, suivant quelques historiens, contraindre Odoacre, maître alors de l'empire d'Occident, à lui céder ses droits sur l'Espagne et sur la Provence ; suivant quelques autres, ces provinces furent une donation volontaire de la part d'Odoacre. Quoiqu'il en soit, Euric n'en fut pas moins un grand homme, et l'histoire l'aurait loué davantage, si l'arianisme, [1] qu'il protégeait, ne l'eût rendu le persécuteur des catholiques, et si son ambition démesurée ne lui eût fait tremper les mains dans le sang de son frère.

Euric, à l'exemple des empereurs, avait fixé son séjour dans la ville d'Arles, où il termina sa vie en 485, laissant son fils Alaric en bas âge. Ses biographes rapportent qu'il avait vu à sa cour des ambassadeurs de toutes les nations solliciter son appui ;

1. Je dois ici, pour réparer un oubli, expliquer ce qu'était l'arianisme.... L'arianisme, doctrine d'Arius, prit sa source dans la vengeance que voulut exercer ce prêtre lybien. Il avait brigué, sans pouvoir l'obtenir, le siége d'Alexandrie. Ce fut alors qu'il s'en vengea en niant la divinité et la consubstantialité du Verbe. Condamné par plusieurs conciles et exilé, il parvint à se réconcilier la faveur de Constantin, revint à Alexandrie et voulut exciter des troubles contre saint Athanase qui en était l'évêque. Forcé de nouveau d'en sortir, il se retira à Constantinople auprès de Constantin qui le protégeait. — Ses partisans le portaient en triomphe dans la cathédrale lorsqu'il mourut subitement en 336.

que, législateur lui-même, il avait recueilli les lois anciennes, et fait connaître, en un mot, une sorte de civilisation à ses sujets. Ce fut lui qui, malgré la protection qu'il accordait aux Ariens, rendit à l'Eglise d'Arles le titre de métropolitaine, que celle de Marseille, par son évêque Proculus, s'était arrogé.

Comme son père, Alaric persécuta les catholiques dont Clovis, [1] roi des Francs, et encore payen, prit la défense. La conduite de Clovis fut-elle dirigée par l'entraînement irrésistible qui le portait vers la religion sublime du Christ? nous n'osons hasarder une réponse, mais ce qui est certain, c'est que sans autre prétexte que la défense des catholiques, et le refuge qu'Alaric accordait aux criminels, Clovis, après la destruction de l'état des Bourguigons, se jeta avec une forte armée sur les terres des Visigoths, battit et tua de sa propre main Alaric, dans les environs de Poitiers; remporta ensuite une seconde victoire contre Géséric, bâtard d'Alaric; soumit à son pouvoir le Languedoc et la Provence, en 507.

L'année suivante, Théodoric, roi des Ostrogoths, surnommé Aumale, qui avait déjà subjugué toute l'Italie, affermit son autorité par des alliances avec les chefs des Francs, des Visigoths et des Vandales; il voulut même, car il le pouvait, se rendre maî-

1. Clovis, *Chlodoveus* ou *Chlodovecus*, est aussi appelé dans les chroniques : *Clodoix*, *Ludovic*, *Chlovis*, racines du nom moderne Louis.

tre de la plus grande partie de l'empire d'Occident qui s'écroulait de toutes parts. Fort d'une armée de 80,000 hommes que ses alliés lui avaient fournis, il pénètre en Provence dont il s'empare en peu de temps, saccage les villes principales et retourne aussitôt en Italie pour faire cesser les troubles que son absence faisait naître, mais avant de partir il déclare qu'il ne voulait tenir le Languedoc qu'au nom d'Amauric, roi des Visigoths, son petit fils ; et qu'il se réservait la Provence, en dédommagement de ses frais de guerre. Ce roi ostrogoth, le seul prince, depuis Jules César, qui eût compris toute l'importance de la possession de Marseille, et les avantages qu'on pouvait en tirer, fit rétablir ses fortifications, et pour la repeupler, il accorda beaucoup de priviléges aux étrangers qui viendraient l'habiter.

A peine Théodoric eut quitté la Provence, que les Français passèrent le Rhône, mais ils éprouvèrent partout la résistance la plus vigoureuse de la part des Provençaux, dont la valeur et la fidélité furent noblement récompensées par Théodoric. Ce souverain ostrogoth les exempta, pour une année entière, du paiement des tributs. C'était, en ce temps, le privilége le plus glorieux qu'un roi pût accorder à des sujets fidèles.

Athalaric, petit-fils de Théodoric, mit tous ses soins à conserver la Provence. Telomne, gouverneur de Marseille, repoussa les Français ; il fit plus en-

core, il étendit la domination d'Athalaric jusque dans les terres des Bourguignons.

Sous Amauric, roi des Visigoths, la Provence éprouva de nouvelles vicissitudes. Elle fut alternativement ostrogothe et française. Vitigès avait succédé à Théodat, roi des Ostrogoths. Prince avare, injuste, timide, lâche, affaibli par les débauches auxquelles il s'était livré en Toscane, Vitigès redoutait les Français. Il aimait mieux les avoir pour amis que pour ennemis. Dans cette vue, et pour obtenir la paix, il leur donna vingt mille écus d'or et la Provence, [1] en 536.

Le premier acte politique des Français en Provence paraîtra toujours extraordinaire à ceux qui ne veulent point avoir égard aux préjugés des temps anciens, et qui repoussent les lois d'une excessive prudence. Ce peuple, franc ou libre comme la liberté elle-même, désireux de n'éprouver aucune espèce de trouble dans les possessions que les Ostrogoths venaient de lui céder, s'adressa à Justinien, alors empereur d'Orient, et lui demanda la ratification de la donation. Justinien, qui, sans son code et Bélisaire, ne serait peut-être compté qu'au nombre de ces princes qui ont plutôt occupé le trône qu'ils ne l'ont rempli, selon l'observation d'un ancien, était faible, vain, fier et lâche tout à la fois, esclave corrompu d'une comédienne, qu'il éleva à la di-

1. Procope.

gnité d'impératrice.[1] Il reçut la demande des Français comme un hommage, et consentit à la cession de la Provence. Cette époque est fixée par la monnaie d'or qui fut fabriquée à Arles et à Marseille au coin des rois de la première race. Les rois visigoths en avaient aussi fait fabriquer.

Dans le temps dont nous parlons, c'est-à-dire, vers le milieu du sixième siècle, la Provence portait encore le nom de Province des Romains, de Province par excellence.

Clotaire Ier, roi de France, était devenu, par la mort de son frère, seul possesseur des états de Clovis, son père, en avait étendu les limites aux dépens de la Bourgogne et de plusieurs provinces du Midi, dans lesquelles était comprise la Provence. A sa mort (558), Gontran eut ce royaume; Marseille fut partagée entre lui et Sigibert, qui y fit battre de la monnaie d'or, en preuve de sa souveraineté, et y envoya un gouverneur. C'était Hecca. Ce nom, fort obscur dans nos annales, était celui d'un homme vertueux. Il est juste de le rappeler.

Grec d'origine, Hecca fort jeune encore avait été obligé de quitter sa patrie. Arrivé en Provence il s'était arrêté à Marseille, où ses malheurs, sa jeunesse et sa figure intéressèrent à son sort le père d'une famille nombreuse, qui jouissait d'une grande fortune. Cet homme bienfaisant fit élever et instruire le jeune Grec, qui, par ses conseils, finit par em-

1. Théodora fut également fameuse par sa beauté, son esprit et ses débauches.

brasser le parti des armes.... Quinze années s'étaient écoulées. A son retour Hecca était aux faîte des honneurs et de la fortune. Nommé gouverneur de Marseille, il se marie dans cette ville, où son bienfaiteur gémissait dans l'indigence. Hecca en est instruit, et se rappelant tous les soins dont il fut l'objet, il veut voir la famille qui l'avait adopté autrefois comme l'un des siens.... Un vieillard courbé sous le poids des ans, des malheurs et des infirmités, entre dans son palais, suivi de quatre adolescens couverts de haillons... Ce vieillard, c'est son ami, c'est son bienfaiteur... Hecca se jette dans ses bras, l'appelle son père, et partage avec lui sa fortune et son bonheur...

Hecca était-il plus civilisé que les hommes de son siècle? était-il plus juste? ne respectait-il dans son bienfaiteur que l'humanité malheureuse? Non! Hecca fut reconnaissant.





X

Les Lombards entrent en Provence. — Childebert et son oncle Gontran. — Dinamius persécute l'évêque Théodore. — Scandale ecclésiastique. — Gondulphe, officier de Childebert. — Dinamius se soumet en songeant à trahir. — Nouvelles persécutions envers Théodore. — Accord entre Gontran et Childebert. — Gondebault. — Théodore remis sur son siége et maltraité par Rhotharius et Nicetius. — La lèpre. — Traitemens bizarres des lépreux. — Théodebert, Théodoric et leur mère Brunéhaut. — Crimes et supplice de cette reine. — Saint Grégoire en fait l'éloge. — Le duc Bonnet. Observations générales sur l'esclavage à cette époque. — Loup, Hector et Léger, évêque d'Autun. — Rodrigue. — Ses amours violens pour Caba. — Résistance de cette jeune fille. — Elle est déshonorée. — Le comte Julien, son père, la venge. — Il livre l'Espagne aux Maures.



TOUT désormais paraissait devoir être tranquille, lorsque les Lombards, d'abord vaincus par Amat, gouverneur pour Gontran, et ensuite par Mummole, rentrèrent en Provence, [1] en 576, sous la conduite du général

1. Paul-Emile dit qu'ils allèrent à Marseille; Paul-diacre et

Amon qui ordonnait le pillage, le ravage et la mort avec toute la férocité des mœurs qui régnaient alors, même sur le trône. Ce fut à la même époque, en effet, que Chilpéric et Frédégonde firent assassiner Sigebert.[1]

Ce crime eut pour résultat politique de faire rester

Grégoire de Tours, ne le disent pas. Leur histoire peut se résumer ainsi :

Les Lombards, connus depuis le troisième siècle, habitaient dans la Marche de Brandebourg, entre l'Elbe et l'Oder. Sous l'empereur Tibère; ils avaient fait alliance avec Arminius, chef des Chérusques. S'étant prodigieusement augmentés, ils parcoururent l'Allemagne, sous la conduite de leurs ducs; ils envahirent la Panonie (le long du Danube), sur la fin du V[e] siècle, et s'y établirent. Narsès, general de l'empereur Justinien, les attira, l'an 568, en Italie où ils entrèrent au nombre de vingt mille, et mirent tout à feu et à sang, sous la conduite d'Alboïn. Ce général, maître de Pavie après un siége de trois ans, forma, sous le nom de Lombardie, un état dont il fut proclamé roi par son armée, en 571. Cléphis lui succéda en 574. Après sa mort, les Lombards furent gouvernés par trente ducs, pendant dix années, puis par des rois jusqu'à Didier qui fut le vingt-unième et dernier de tous, en 774.

Ce prince qui, dévoré d'ambition, aspirait à l'empire de toute l'Italie, arma pour la soumettre à son joug. Le pape Adrien, qui occupait alors le trône pontifical, implora le secours de Charlemagne. Didier, vaincu, fait prisonnier avec sa femme et ses enfans, et conduit en France, y mourut quelques temps après. Ainsi fut éteint le royaume de Lombardie qui avait duré 206 ans, sous vingt-un rois. Toute l'Italie jusqu'à Rome, si l'on en excepte Ravennes et quelques autres places le long de la côte, avaient subi la conquête des Lombards. Leur religion était aussi barbare que leur mœurs; ils ne l'abandonnèrent entièrement que lorsqu'ils furent soumis à la France.

1. Dans mon *Esprit de la monarchie française*, je crois avoir démontré, sous le rapport politique, les causes de toutes les horreurs qui signalèrent si odieusement cette époque. Il y avait alors absence d'unité gouvernementale, division, tétrarchie.

Childebert, fils unique de Sigebert, maître de la partie du royaume de Provence, que son père possédait, mais dont son oncle Gontran s'empara en le nommant son héritier, étant lui-même sans enfans. Childebert, peu content de l'avantage que son oncle prenait sous prétexte d'amitié et de protection, rompit avec lui, et fit épouser sa querelle par Théodore, évêque de Marseille, qui eut, à cause de son dévouement à Childebert, beaucoup de persécutions à souffrir. D'abord, Dinamius, quêteur pour l'église de Rome, dévôt mélancolique, militaire emporté et gouverneur pour Gontran, le fit jeter dans une prison, d'où il parvint à s'évader, secondé par les bons offices de Jovin, lieutenant de préfet, qui favorisa sa fuite jusqu'à ce qu'il fût en lieu de sûreté auprès de Childebert. A la nouvelle de son évasion, les membres de son église jugeant qu'il avait tort, parce qu'il était absent, s'emparèrent de ses biens, pillèrent ses meubles, et crurent justifier ce brigandage en imputant à leur évêque les crimes les plus invraisemblables. Peu de temps après, Théodore fut de nouveau arrêté et ramené en prison. Mais alors Childebert qui avait de nombreux partisans en Provence, se dispose à faire valoir ses droits usurpés par son oncle, qui avait réuni ce royaume à celui de la Bourgogne; [1] il envoie des embassadeurs à Gontran

1. Les Bourguignons descendaient des Vandales, ainsi appelés du nom de *Vandale*, un de leurs rois, et du nom d'un fleuve. Intrépides et sauvages, ces Vandales étaient venus des parties les

qui refuse de les entendre, et leur montre son mépris par les mauvais traitemens qu'il fait exercer à l'égard du malheureux Théodore chargé de chaînes. Justement irrité, Childebert ordonne à Gondulphe, lieutenant de ses armées, de marcher en Provence et de s'emparer de Marseille; cet officier arrive secrètement aux pieds des remparts, avec Théodore qui s'était de nouveau sauvé de la prison. L'entrée de la ville est refusée.

Gondulphe était suivi de peu de troupes, et il avait ordre exprès d'éviter la violence et les actes d'hostilité. Il eut recours à la ruse et fit inviter Dinamius à une conférence dans l'Eglise Saint-Etienne, que l'on croit être celle de Notre-Dame-du-Mont. Le gouverneur donna dans le piége. A peine entré dans l'église, on l'entoure, on le garrotte, on l'enferme. Dès lors, il fut aisé d'obtenir de lui tout ce qu'on voulut. Lui-même alla au devant de toutes les exigences; il se jeta aux pieds de l'envoyé de Childebert, demanda pardon à l'évêque, qu'il se proposait intérieurement de trahir ainsi que Childebert, à qui il promit de rendre la ville. Les portes en furent aussitôt ouvertes. Les gens d'église qui

plus septentrionales, s'établir sur les bords du Rhin, d'où ils furent repoussés par Drusus ou Tibérius, neveu de César-Auguste. Alors ils se dispersèrent dans les plaines du pays appelé depuis lors Bourgogne. Ce mot dérive de la langue grecque que parlaient les Vandales; il vient du mot *purgòs* qu'ils donnaient à à leurs tours ou tentes; *purgòs* en latin signifie *turris;* en français, tour, d'où par corruption on a fait *Bourg*, *Bourgogne*, *Bourguignons*.

avaient pillé l'évêché et calomnié Théodore, se réfugièrent auprès de Dinamius ; mais celui-ci, pour mieux voiler la perfidie de ses projets ultérieurs, avait déjà prêté serment de fidélité à Childebert, auquel il renvoya les détracteurs de Théodore.

Gondulphe, croyant sa mission accomplie, avait quitté la Provence pour aller auprès de Childebert. Dinamius jugea le moment favorable; il écrivit à Gontran que, s'il voulait être le maître, il fallait chasser l'évêque, qui était tout à la fois seigneur spirituel et temporel. Gontran, qui n'avait appris qu'avec un vif dépit les succès de son neveu secondé par l'évêque, donna ordre à Dinamius de lui faire amener celui-ci sous bonne garde. Théodore fut donc de nouveau enlevé, mais il lui fut facile de se justifier. Enfin, selon Grégoire de Tours, un accord particulier intervint entre Gontran et Childebert qui resta définitivement maître de la Provence. Pour déterminer le roi de Bourgogne, qui avait aussi pris le titre de roi de Provence, à cette cession qui n'était qu'un acte de justice politique, il fallut toute la crainte que lui inspira son neveu par son alliance avec Chilpéric. Toutefois, malgré l'accord qui semblait avoir terminé la persécution contre Théodore, cet évêque éprouva de nouvelles vexations. En voici la cause :

Gondebault se disait fils du roi Clotaire qui le désavouait, et lui faisait éprouver toutes sortes de mauvais traitemens. Ils furent tels, que Gondebault

fut obligé de se retirer à Constantinople, où il contracta un mariage peu digne d'un fils de roi. Gontran-Boson, homme fourbe et adroit, entretenait avec lui des intelligences secrètes, lui fesant espérer qu'il aurait un jour sa portion des états de son père. Par ses conseils, Gondebault vint en Provence, où Théodore, conformément aux recommandations formelles de Childebert qui protégeait le jeune prince, lui fournit les moyens nécessaires pour se réfugier auprès de Mummole, gouverneur d'Avignon. Gontran en prit ombrage, fit enlever et incarcérer Théodore, qui ne put parvenir à se justifier, même en montrant les ordres qu'il avait reçus de Childebert. Il ne sortit de prison que long-tems après, et pour essuyer de nouvelles persécutions. Tantôt, c'est un Rotharius, gouverneur de Marseille, qui le dépouille de ses biens et veut le faire condamner à Mâcon, où les évêques de France s'étaient réunis pour la tenue d'un concile, condamnation que cet évêque n'évita qu'avec la protection de Childebert; tantôt, c'est un Nicétius, successeur de Rotharius, qui, à force de calomnies, lui suscite de nombreux ennemis. Enfin, Théodore se retira au monastère de Saint-Victor. Là seulement il trouva le calme qu'il ne connaissait pas depuis long-temps, et mourut riche de vertus, laissant après lui la réputation d'un saint, d'un thaumaturge. Ces évènemens eurent lieu entre l'année 580 et l'année 594.

Dans ce siècle, la peste parcourut quatre fois la

Provence; la lèpre n'y parut qu'un siècle environ après, et y laissa des traces infiniment plus affreuses et dégoûtantes. Cette maladie dont on ignore la cause positive, et qui faisait à cette époque le désespoir de la médecine, comme de nos jours le choléra, était sortie, dit-on, de l'Arabie, de l'Egypte, de la Syrie ou de la Judée. Elle faisait tomber tous les poils du corps, le couvrait de pustules et d'une gale qui formait, pour ainsi dire, une écaille universelle séparée d'espace en espace par des gerçures, dans le léger intervalle desquelles était une inflamation. Sous l'écaille qui tombait d'elle-même, ou qu'une démangeaison impossible à supporter faisait enlever, était un suintement d'une sanie ichoreuse, d'où s'exhalait l'odeur la plus fétide.

Cette maladie se communiquait par le souffle et l'attouchement. On reléguait loin des villes ceux qui en étaient atteints, et on vint insensiblement à bout de la faire disparaître.

Ce serait peut-être ici le cas de faire l'histoire de tous les fléaux anciens et modernes qui ont ravagé plus particulièrement la Provence, de la peste, de la lèpre, du choléra. Mais on a tant écrit, spécialement sur cette dernière maladie, et de tant de manières, sous le triple rapport hygiénique, religieux, et politique, qu'une relation nouvelle du choléra n'apprendrait rien aux contemporains; d'ailleurs, cette relation, faite par d'illustres docteurs, et par les hommes religieux qui ont vu dans ce fléau un signe des

vengeances célestes, un avertissement terrible pour l'irréligion et l'injustice des petits et des grands, existe dans chaque famille des pays cholériques, et dans toute la France. Le souvenir en sera transmis à la postérité, qui tremblera d'épouvante enl isant nos malheurs, et deviendra sans doute meilleure que nous. Mais il est, relativement à la lèpre, des souvenirs qui offrent un intérêt historique assez grand pour être rappelés dans ces *Fastes*. Ces souvenirs se rattachent à la manière dont on traitait les lépreux; M. Grosley, dans ses *Éphémérides troyennes*, nous en a conservé le détail. Son style est empreint de l'originalité des évènemens qu'il raconte: « Le curé » avec son clergé allait, dit-il, en procession à la » maison du malade qui l'attendait à la porte, cou- » vert d'un voile noir ou d'une nappe; le ladre doit » avoir le visage couvert et embranché comme » jour de trépassé; après quelques prières, la pro- » cession retournait à l'église, et le lépreux suivait » le célébrant à quelque distance; il allait se placer » au milieu d'une chapelle ardente préparée comme » à un corps mort. On chantait une messe de » *Requiem*, et à l'issue de l'office, on faisait autour » du lépreux des encensemens, des aspersions, et » on entonnait le *Libera*; il sortait pour lors de la » chapelle ardente et on le reconduisait jusqu'au » cimetière, où le prêtre l'exhortait à la pénitence, » ensuite il lui défendait d'approcher de personne, » de ne rien toucher de ce qu'il marchanderait pour

» acheter, avant que cela lui appartint; de se tenir » toujours au-dessous du vent, quand quelqu'un lui » parlerait; de sonner sa tarterelle quand il deman- » dera l'aumône; de ne point sortir de la Borde sans » être vêtu de la housse; de ne boire à aucune fon- » taine ou ruisseau, qu'en celui qui est devant la » Borde; d'avoir, devant, une écuelle fichée sur un » droit bâton; de ne passer ni planche ni pont » sans gants; de ne point sortir au loin sans congé ou » licence du curé et de l'official. Je te défends, ajou- » tait le prêtre, que tu n'habites à aucune femme » que la tienne. Ensuite, il prenait une pellée de » la terre du cimetière, par trois fois la lui mettait » sur la tête en disant : c'est signe que tu es mort » quant au monde, et pour ce, aies patience en toi. »

Dans le sixième siècle, la Provence fut divisée en province d'Arles et en province marseillaise. Celle-ci comprenait les diocèses de Marseille, d'Avignon et d'Aix; celle-là tout le reste de la Provence. Mais, avant et depuis cette époque jusqu'à celle où ce royaume fut gouverné par les rois d'Arles, eurent lieu beaucoup d'évènemens plus ou moins remarquables. César Nostradamus, [1] qu'il ne faut pas

1. La dédicace de son *Histoire de Provence* est curieuse, la voici : *A l'éternelle, héroïque et glorieuse mémoire du très victorieux, très auguste et très chrétien Henri-le-Grand, dont l'âme est au ciel et le nom par toute la terre.*

« Sous l'invincible espée, les fortunés auspices et les puissants destins duquel tout l'univers ayant tremblé : La province des provinces, agitée, emportée et battue d'horribles vents, de sanglantes ondes et de tempettes civiles : assaillie, guettée, et environ-

confondre avec l'auteur des prophéties, les raconte avec la longueur et l'emphase de son style qui, pour être caractéristique des mœurs patriarchales de son temps, n'en est pas moins d'une lecture fatigante; voici le résumé des évènemens qu'il expose, d'accord sur ce point avec tous les autres historiens.

A Childebert avaient succédé Théodebert, qui fut roi d'Austrasie, et Théodoric, son puîné, qui fut roi

née de monstres marins, de tyrans cruels et de bestes affamées, a esté garantie, défendue et sauvée d'espouvantable effroi, d'estrange domination et de misérable naufrage; Aix réunie en sa pourpre souveraine, Arles en son ancienne splendeur, Marseille en sa première liberté, la religion en revérence, la justice en son juste poids, la noblesse en amitié, et la marchandise en cours; les monstres vaincus, les tyrans débellez, les bestes esparses, les portes de Janus closes, du grand Jupiter ouvertes, et de Pluton estonnées, Bellone percluse, Mars garroté, Minerve en crédit, les Muses en presse, et cette histoire à son repos avec le repos du siècle.

Et maintenant :

A l'éternelle grandeur, glorieux accroissement et victorieuse prospérité de l'heureux règne de Louis XIII, son fils, son image, et son successeur, et de la très auguste et très chaste Marie sa mère, par les royales vertus, la piété chrestienne, la libéralité, prévoyance et prudence héréditaires, de laquelle le très-puissant fardeau et les sacrés lys d'or de ce grand empire François, redoutable aux autres nations, soudainement esbranlé d'une mortelle et prodigieuse secousse, ont été miraculeusement soutenus, ez premiers ans du jeune roy et contre toute humaine espérance et apparence; la paix conquise et laissée par le grand Henry son époux, divinement conservée: le sceptre demeuré droit, la couronne entière, l'estat affermi, la religion maintenue, la noblesse satisfaite, la justice autorisée et tout le peuple soulagé, et finalement, l'Asie en alarme, l'Europe en joye, l'Espagne en festes, la France en tournois, figurer en jeux; les Muses en pris, et ceste histoire en évidence. L'an de salut CIƆIƆCXIII. »

de Bourgogne et de Provence. Ces deux princes, excités au combat par la farouche Brunéhault, leur mère, mirent sur pied une armée considérable qu'ils firent marcher contre Clotaire, qui eut bientôt mis cette armée en déroute. Les deux frères tournent alors leurs armes contre eux-mêmes, car le feu de la discorde avait été allumé entre eux par leur propre mère, par Brunéhault. Cette princesse ambitieuse, n'aimant que la guerre et le carnage, avait dit à Théodoric que son frère Théodebert était bâtard. De part et d'autre la haine était terrible, sanglante. Témoins de toutes les horreurs que cette haine faisait naître, les principaux seigneurs bourguignons et provençaux s'interposèrent entre les deux rois, qui finirent par se réconcilier. Les hostilités cessèrent. Théodoric épousa Manbergue, fille de Datéric, et la répudia bientôt après, encore à la sollicitation, dit Nostradamus, « de sa proserpine de mère qui, non contente d'avoir fait jouer tant de sanglantes tragédies sur l'échafaud de son ambition, le fit cruellement emprisonner et mourir. » Mais tant de crimes ne pouvaient rester sans une punition éclatante. Ils excitèrent le juste courroux des seigneurs provençaux et bourguignons, qui implorèrent l'assistance de Clotaire. Ce roi fit jeter Brunéhault dans une prison, et donna l'ordre qu'on lui fît son procès. Son supplice fut affreux. Attachée à la queue d'une cavale indomptée, elle fut traînée à travers les lieux les plus raboteux jusqu'à ce que mort s'en suivit ; « mort,

ajoute l'historien de Salon, bien digne de celle qui, ne cessant d'inventer de nouvelles et sanglantes occasions de guerre contre lui (le roi) et ses propres enfans, méritait bien de recevoir un tel salaire pour une si prodigieuse et meschante vie. »

Contrairement à l'opinion adoptée par les auteurs anciens, Grégoire de Tours fait les plus grands éloges de cette Brunéhault; [1] il prétend qu'elle avait racheté ses neveux de prison; que pendant toute sa vie elle n'avait cessé d'exciter ses fils au culte de la religion catholique, à la piété chrétienne. Dans plusieurs de ses épîtres, ce pape préconise encore Brunéhault sous le rapport de sa dévotion, de sa charité, de sa magnificence pour les églises.

Cette opinion favorable, portée par un célèbre et pieux personnage que ses grandes vertus ont élevé à la béatification, ne paraît nullement contrarier l'opinion de ceux qui soutiennent que Brunéhault se couvrit de crimes. Dans des siècles d'ignorance, et même de nos jours, dans plusieurs parties de l'Europe, en Italie surtout, ne voit-on pas les plus grands scélérats se montrer religieux, et trembler aux noms du Christ et de Marie?

A la suite de ces évènemens qui se passaient au commencement du VIIme siècle, vers 613, Clotaire II

1. Brunéhault, fille d'Athanalgide, roi des Visigoths, en Espagne, épousa, en 568, Sigebert Ier, roi d'Austrasie, et d'arienne devint catholique; après la mort de son mari, elle épousa son neveu Mérouée, contre les règles de l'Église, et ce mariage fut déclaré nul.

régna seul. Sous son règne, comme sous celui de Dagobert 1er, de Clovis II, de Clotaire III, de Childéric II, de Théodoric ou Thierry II, de Clovis III, de Childebert II, et de Daniel ou Dagobert II, règnes qui renferment l'espace d'environ un siècle, les fastes historiques de la Provence offrent peu d'intérêt. Cependant voici sur cette époque quelques souvenirs intéressans.

La Provence était alors administrée par des gouverneurs particuliers, connus dans l'histoire sous les noms de patrices, préfets, ducs, comtes, juges, recteurs. Les Bénédictins honorent l'un d'eux comme saint. C'est Bonnet, qui fut promu à la dignité de grand-référendaire de France, et dont le gouvernement, dans la province marseillaise, se fit remarquer par des ordonnances philantropiques.

En adoucissant l'esclavage qu'ils avaient trouvé chez les Saliens, les Romains l'avaient laissé encore fort dur. Les maîtres pouvaient vendre, échanger, léguer leurs esclaves, les mettre dans le commerce comme bestiaux et denrées. Ces esclaves s'étaient multipliés par la facilité qu'on avait de les amener par mer et par le Rhône, d'autant mieux que leur condition était, là, moins atroce que celle des esclaves au pied des Alpes. Quoiqu'il en soit, Bonnet voulut rendre à ce sujet la législation plus uniforme. Son code fut celui de l'humanité et des mœurs; mais il tomba bientôt en désuétude. Plus tard, les incursions et le séjour des Maures en Provence rendirent

l'esclavage aussi inhumain qu'il l'avait été chez les Saliens ; il ne perdit un peu de sa férocité que sous les comtes de Provence. Sous Charles Ier, quelques traces en restaient encore, mais elles s'effacèrent peu à peu, comme dans tout le reste de la France, après avoir éprouvé les mêmes effets, les mêmes variations et les mêmes causes. Cependant, chose étonnante, l'administration politique de la ville de Marseille fit faire, en 896, le dénombrement des esclaves, dont le nombre fut trouvé presque aussi grand que celui des personnes libres.

Loup avait succédé à Bonnet. Il fut remplacé par Hector, qui se ligua contre Chilpéric II, avec Léger, évêque d'Autun; mais Hertor fut tué, et Léger enfermé dans le monastère de Luxeu.

Au commencement du VIIIe siècle, de 710 à 712, Rodrigue, dernier roi des Goths, [1] en Espagne, était

1. Je crois à propos de donner ici le résumé historique des Goths, qui ont joué un si grand rôle dans l'ancienne Provence, et dont il a été si souvent question au commencement des *Fastes*.

Ces brigands, connus sous le nom de *Goths*, ayant parcouru tous les pays du nord, entraînèrent avec eux, dans leurs courses, des Scythes, des Daces, des Gètes; c'est pourquoi on les confond quelquefois avec ces peuples. Après avoir fait diverses tentatives sur l'Orient, où ils furent défaits et vaincus plusieurs fois, ils se jetèrent du côté de l'Occident. Ils s'emparèrent, en 376, de la Dacie, et de là ils se partagèrent en deux bandes. Ceux qui habitèrent le pays le plus oriental, vers le Pont-Euxin, s'appelèrent *Ostrogoths*, ou Goths de l'Orient, et ceux qui demeurèrent plus à l'occident, s'appelèrent *Visigoths*. Ils furent les uns et les autres alliés des Romains durant quelque temps ; mais, peu contens d'une paix qui ne leur paraissait pas avantageuse, ils passèrent souvent le Danube et firent de grands ravages sur les terres de l'Empire.

monté sur le trône au préjudice de Sisibut et d'Elba, enfans de Vitizza, son prédécesseur. Il importe de rappeler ici, sur le règne de ce roi, quelques particularités qui se lient aux incursions des Maures en Provence.

Les cruautés et les mœurs corrompues de Rodrigue l'avaient rendu odieux à ses peuples, qui tremblaient sous sa verge de fer; ce qui ne contribuait pas peu à rendre interessans à leurs yeux les enfans de Vitizza, qui gémissaient dans la misère et l'exil. Mais Rodrigue, que ses crimes n'avaient point renversé du trône, trouva sa perte dans un amour criminel. Ceci est une anecdote historique peu connue. On la lira avec intérêt. Elle eut lieu en 711.

La reine, épouse de Rodrigue, avait, parmi les femmes de sa cour, une jeune fille d'une grande

Théodose les défit totalement, et les repoussa même au delà de la Thrace, en 379. Mais il se rendirent si puissans, par les peuples qui se joignaient à eux, et si redoutables par leur nombre, qu'ils pénétrèrent sans obstacle jusqu'en Italie.

Honorius, pour se défaire de cette foule d'ennemis, leur céda, comme nous l'avons déjà vu, une partie des Gaules, et de l'Espagne. Trois ans après, en 409, Alaric prit Rome et la saccagea. Ataulphe, dont j'ai parlé ailleurs, lui succéda, et commença, en 412, le royaume des Visigoths, dans l'Aquitaine et la Gaule Narbonnaise. Deux ans après, ces peuples furent battus et obligés de se retirer en Espagne, toujours sous le nom de Visigoths, tandis qu'Arméméric, à la tête des Suèves, après avoir ravagé plusieurs provinces des Gaules, s'établissait dans la Lusitanie et la Galice. Cependant, les Goths avaient peine à quitter les provinces méridionales de la France, et ils s'y seraient volontiers établis; mais Clovis gagna sur eux deux célèbres batailles, tua de sa propre main, en 507, Alaric, leur roi, et purgea entièrement la France de ces peuples entreprenans.

beauté, qu'elle aimait d'une tendresse de mère. Rodrigue en étant devenu amoureux, lui déclare sa passion en roi dont les désirs sont des ordres et en homme disposé à employer les moyens les plus violens. Soit caprice ou vertu, (l'histoire se tait à cet égard) Caba [1] oppose aux entreprises de Rodrigue une resistance magnanime qui force le prince à dissimuler. Le gouvernement de Ceuta [2] en Afrique est donné au comte Julien, père de Caba, avec invitation de se rendre de suite à ce poste éminent. Julien obéit. Délivré de sa présence qui l'avait géné, Rodrigue, dont la passion s'était fortifiée par la résistance, entre dans les appartemens de la reine où il était sûr de trouver l'objet de ses feux. Il se présente à Caba, d'abord en amant qui veut plaire, et ensuite en maître qui veut être obéi. Caba le dédaigne encore. Mais Rodrigue, qui était armé d'un poignard contre une fille faible, timide, n'ayant que ses larmes pour se défendre, obtint par la violence et des menaces de mort, ce que l'amour et le devoir lui refusaient. Caba, déshonorée dans les appartemens de la reine, et pénétrée de douleur, fut assez prudente pour ne s'ouvrir qu'à son père sur l'outrage qui lui

1. Caba était le nom de cette jeune fille, ou plutôt le surnom que les Espagnols lui avaient donné, en haine de ce qu'elle avait occasionné les incursions des Maures. *Caba*, dans l'ancien espagnol, signifie *méchante*. C'est de ce mot, probablement, que nous est venu celui de *cabale*.

2. C'est une ville du royaume de Fez.

avait été fait, bien persuadée qu'en lui elle trouverait un vengeur. Une lettre où elle racontait son déshonneur et son désespoir lui fut envoyée.

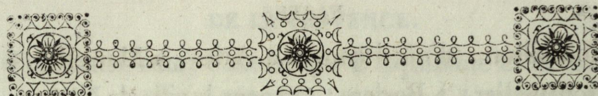
Julien avait alors de grands moyens de vengeance. Il était puissant par lui-même, maître d'un grand pays en Espagne et gouverneur d'une place forte en Afrique; d'un autre côté, les mécontens Espagnols lui tendaient les bras, la famille royale était divisée, et l'on se souvenait que Rodrigue avait usurpé le trône au préjudice des enfans de Vitizza. Julien ne pouvait révoquer en doute l'ardeur avec laquelle ces princes saisiraient l'occasion de se venger. Secondé par eux, soutenu par une nombreuse faction qu'il avait organisé, il attendait encore un secours puissant de la part des Maures qui étaient devenus redoutables à toutes les nations chrétiennes, depuis qu'ils avaient conquis l'Egypte, la Numidie, la Mauritanie. La nouvelle de leur approche fit trembler Rodrigue sur le trône, et fut un sujet de joie pour le comte Julien qui assura sa vengeance, en facilitant aux Maures les moyens de passer la mer. Ils fondirent sur l'Espagne comme des vautours sur la proie qu'ils vont dévorer.

Après avoir fondé plusieurs royaumes en Espagne, les Maures passèrent les Pyrénées, parcoururent la France et entrèrent en Provence.

Alors le redoutable Charles-Martel gouvernait toute la France : d'abord vaincu par Chilpéric II, et Rainfroi, sur les rives de la Meuse, en 716, il était

définitivement resté vainqueur à Cambrésis, en 718. Ses exploits l'avaient mis à la tête d'une forte armée avec laquelle il fondit sur les Maures dont toutes les forces étaient réunies dans les plaines de Tours ; là, il leur fit éprouver cette mémorable défaite, où, selon les vieilles chroniques, ils périrent au nombre de 385,000 ; les chrétiens n'ayant perdu que 1,500 hommes.





XIII

Charles-Martel. — Ses courses en Provence. — Le traître Maurancus. — 500 religieux égorgés. — 40 religieuses se coupent le nez. — Autres horreurs. — Amorrée et Authyme, rois barbares, vaincus. — Réapparition des Maures. — L'évêque Alboïn. — Pepin-le-Bref et Charlemagne. — Le corps de sainte Anne à Apt. — Louis-le-Débonnaire ne le fut pas toujours. — Partage de ses états. — Charles-le-Chauve, beau-frère de Boson Ier, roi d'Arles. — Dispute des théologiens. — Les princes s'en mêlent. — Boson. — Ses titres. — Les commencemens de la couronne d'Arles obscurs. — Opinions diverses. — Louis et Carloman. — Louis et Rodolphe. — Nouvelles obscurités. — Conrad et Odon. — Soufflet donné par Boson II à Roso, évêque.—Othon le punit. — Etendue de l'ancien royaume d'Arles. — Dires des vieux chroniqueurs. — Testament curieux de Boson Ier. — Généalogie de Boson II. — Contradictions. — Animosités de Richard, frère de Boson II. — La Septimanie. — Limites du royaume d'Arles. — Vers du poète Ligurinus. — Une Observation.



Des plaines de la Meuse, Charles-Martel, que ses victoires rendaient toujours plus terrible, fondit sur Gérard de Roussillon, comte de Bourgogne et de Provence, s'empara du

Roussillon, d'où il courut à Arles, à Marseille, à Montpellier, à Beziers ; saccagea la ville de Nîmes, [1] qui trois ans plus tard fut de nouveau ruinée par les Goths et les Espagnols, dont les hordes infestaient encore les provinces méridionales, la Provence et Avignon.

Cette ville était alors gouvernée par Maurancus (Mauronte ou Maurice), qui se disait duc ou comte de Marseille, et avait reçu de Charles-Martel lui-même les hautes fonctions qu'il exerçait. Ce gouverneur, traître et félon, se laissa gagner par les largesses de Gaïfre, fils d'Eudon, duc d'Aquitaine, qui avait des vues sur la Provence, et livra aux Maures la ville qu'il était chargé de défendre.

Maitres d'Avignon, les Maures se répandent dans la Provence, où ils mettent tout à feu et à sang. Il est rapporté dans les annales des Bénédictins, que, s'étant emparés du monastère de Lerins, ils égorgèrent saint Porcaire, qui en était abbé, et 500 de ses religieux. Mais Charles-Martel ne se repose plus; il court à la défense d'Avignon, reprend cette ville d'assaut et force les Sarrasins à la fuite ; il les poursuit à outrance, les bat encore, et enfin rentre en Provence pour punir le traître Mauronte qui s'enfuit pour aller ailleurs tramer de nouveaux complots.

Ce n'était pas la seule guerre que Charles avait à soutenir; ici, c'étaient les Maures ; là, les Visigoths qui s'étaient emparés de Marseille et des pays voisins;

1. *Poldo* ; antiquités de Nîmes.

d'un autre côté, c'est le duc d'Aquitaine et de Gascogne, son plus mortel ennemi, qui déjà avait fait venir Abdérame, roi sarrazin, que Charles avait vaincu dans la journée où 385,000 barbares avaient mordu la poussière : Charles suffit à tout, renverse tout. Marseille, Arles et la Bourgogne sont soumises; le duc d'Aquitaine est tué de sa propre main ; la victoire ne le quitte plus ; mais, héros modeste et couvert de lauriers, il traite en amis les pays vaincus, et appelle les Bourguignons et les Provençaux ses alliés.

Cependant, toujours battus, jamais découragés, les Maures rentrèrent en Provence vers l'an 736 et s'emparèrent de nouveau d'Arles et de Marseille : d'après les chroniques de l'ordre de saint Benoît, quarante religieuses se coupèrent le nez, et se meurtrirent le visage pour repousser par la laideur ou intéressser par la pitié ces féroces conquérans, et éviter le déshonneur. Ailleurs on brûlait les vaisseaux inutiles, on chargeait les autres d'hommes et de femmes et on égorgeait les vieillards et les enfans. Lorsqu'on lit dans l'histoire toutes ces horreurs, on ne peut s'empêcher de frémir et de bénir les lumières de l'évangile chrétien, qui ont successivement adouci les mœurs des peuples qu'elles ont éclairés.

Luitprand, roi des Lombards, était venu se joindre à Charles-Martel. Leurs forces réunies, composées de Français, de Provençaux, de Bourguignons et de Lombards, formaient une armée redou-

table. Ils livrèrent combat aux Maures unis aux Visigoths, dans la vaste plaine de Corbar, près de Narbonne, et remportèrent une éclatante victoire. Amorrée, l'un des trois rois barbares, fut tué, et Anthyme, l'autre roi, prit la fuite sur un petit navire qui le jeta sur les côtes d'Espagne.

Vers le milieu du IXe siècle, ces Maures reparurent devant Marseille. Cette fois, ils l'attaquèrent du côté de la mer seulement. Leur flotte était considérable, et le butin qu'ils firent fut immense. Ils disparurent enfin, ne trouvant plus ni chez les habitans, ni dans les monastères, ni dans les églises, des objets capables de tenter leur avidité. Douze ans après, en 859, ils se montrèrent encore près des Bouches-du-Rhône, d'où ils envoyèrent une flottille devant Marseille dont Alboïn était alors l'évêque. Réduit à la misère, comme tous les membres de son clergé, par les ravages précédens, le prélat n'avait d'autres forces que celles du zèle et du dévoûment. Animé d'un courage incroyable, il se couvre d'une armure, forme quelques compagnies des habitans les plus aguerris, et se charge du commandement des vaisseaux en état de sortir. Les Maures n'étaient point en nombre. Effrayés de la grande quantité de voiles qui venaient à eux, ils prennent la fuite et rentrent dans le Rhône d'où ils remontent jusqu'à Arles. Là, ils commencèrent les horreurs qui les accompagnaient partout. Heureusement ils n'y firent pas un long séjour; mais les Normands qui

y parurent après eux, y restèrent près d'un an, et firent de là des courses désastreuses dans le reste de la Provence.

Charles-Martel était mort en 752 ; son fils, Pépin-le-Bref, avait hérité de sa puissance et s'était fait proclamer roi de France. Enfin parut Charlemagne. Toutes les merveilles de son règne n'appartiennent point aux fastes de la Provence. Maître absolu et digne de l'être, ils mérita le surnom de Grand que lui donnèrent ses contemporains et que l'histoire lui conservera toujours. Sous son règne et par ses soins, les écoles publiques de la Provence reprirent un lustre qui malheureusement ne fut pas de longue durée. La Provence continua d'être gouvernée comme pays de droit écrit ; elle conserva les franchises et libertés que les Romains y avaient établies. [1]

Les vieux chroniqueurs assurent qu'en l'année 786, qui était la vingt-quatrième du règne de Charlemagne, on trouva dans la ville d'Apt le corps de sainte Anne, mère de la Vierge. Le fait est vraisemblable, d'autant mieux que la tradition populaire n'a jamais cessé de l'accréditer comme vrai ; mais ce qui doit paraître un peu apocriphe, c'est qu'on assure aussi que cette découverte fut faite par l'indication d'un aveugle sourd et muet. [2]

1. La Gaule Narbonnaise, le Dauphiné, le Languedoc, jouirent des mêmes avantages comme anciennes provinces romaines. Le reste de la France eut le droit coutumier.

2. Les vieux chroniqueurs prétendent que cet aveugle-sourd-muet

Le testament de Charlemagne fait connaître les mœurs de son époque. Il laissa tous ses biens-meubles à Dieu et à l'église, institua les pauvres héritiers du tiers de tous ses biens, et donna le reste aux vingt-deux archevêques qui composaient alors l'église de France. Celui d'Arles, comme métropolitain des Gaules, en eut la plus grande part.

Fils et successeur de Charlemagne, comme empereur et roi, Louis dont la débonnaireté ne fut pas telle qu'il ne pût dompter le Bretons et qu'il ne fît crever les yeux au rebelle Bernard, son neveu,[1] eut encore les Maures à combattre en Provence, d'où il vint à bout de les chasser. Il divisa ensuite ses états entre ses enfans, savoir :

Lothaire, qui fut empereur et roi d'Italie ;

Louis, qui fut roi de Bavière :

Et Charles-le-Chauve, qui lui succéda sur le trône de France et comme empereur d'Occident. Charles-le-Chauve avait épousé Richilde, sœur d'un grand personnage de ce temps-là, dont nous aurons à nous occuper. C'était Boson qui érigea la ville d'Arles en royaume. Mais avant qu'il eût assez de pouvoir pour créer cette couronne, son beau-frère lui avait donné, en 876, le gouvernement de l'Italie et de la Provence.

était le fils d'un baron de Cazeneuve, d'où l'on croit que l'ancienne famille de Simiane est issue.

1. Ce prince mourut à la suite de cette cruauté, qui se renouvellait alors assez fréquemment. L'empereur et roi fit, en 822, pénitence publique à Attigny, pour expier cette mort. Il avait cru devoir donner cette marque de repentir au mécontentement des évêques dont l'opinion pouvait tout sur l'esprit des peuples.

Tant de guerres, de désastres, de changemens de maîtres avaient nécessairement altéré la constitution publique, les mœurs et la religion que les esprits remuans attaquaient et déchiraient dans tous les les sens. Les Novatiens, les Donatistes avaient disparu pour faire place aux Ariens qui infestèrent la Provence, et furent suivis des Semi-Pélagiens.

Au milieu de ce tumulte, auquel ne contribuaient pas peu les princes eux-mêmes, qui voulaient aussi argumenter, empiéter sur les théologiens, le clergé consolida cette puissance dont le poids, depuis quelque temps, commençait à se faire sentir. On aurait dit que la Provence était destinée à ouvrir les portes à l'ambition de Rome ; car elle fut la première des provinces des Gaules, où la puissance temporelle des papes s'exerça. Ils avaient d'abord établi un vicaire-général avec le pouvoir absolu de juger les différends des évêques, d'assembler des conciles, ou de renvoyer les matières au Saint-Siège.

Cette innovation renversait les libertés de l'église gallicane, donnait un supérieur aux métropolitains, et privait les conciles nationaux et provinciaux du droit de prononcer sur ce qui touchait à la religion et de juger en France les évêques français.....

Mais il est temps de reprendre les faits annoncés sous l'année 876.

Alors la France était troublée; elle gémissait sous le poids accablant des impôts, et des entreprises du clergé qui devenait tous les jours plus puissant. D'un

autre côté, l'amour de l'indépendance agitait les possesseurs des grands fiefs. Des révolutions durent naître de cet ébranlement général. A la mort de Charles-le-Chauve, Boson leva le premier l'étendart.

On sait que Boson était beau-frère de l'empereur et roi; il était encore abbé de Saint-Maurice en Valais, comte de Bourges, gouverneur du Viennois, du Lyonnais, de l'Aquitaine, de l'Italie et de la Provence. Il avait toute la puissance d'un roi; le titre seul lui manquait. Il prit celui de roi d'Arles, et dans son royaume improvisé fut comprise toute la Provence.

Il eut pour soutiens de sa royauté, non seulement les peuples que sa manière de gouverner avait fait ses amis, mais encore les évêques parmi lesquels Léodoïn, évêque de Marseille, se montra le plus ardent.

Les commencemens du royaume d'Arles sont obscurs, les annalistes n'ayant fait sur ce royaume que de brèves observations; cependant, plusieurs écrivains des vieux temps, entr'autres Nostradamus, Jean de Serres, Pierre de Saint-Julien, Etienne de Lusignan, Jean Lemaire, Munier, ont beaucoup écrit sur cette matière. C'est de toutes leurs histoires, inventaires, généalogies, souvent racontées de diverses manières, que nous allons extraire ce qui suit:

Boson Ier avait réuni à la couronne d'Arles celle de Bourgogne; c'est ce qui explique pourquoi, lors de son couronnement, qui fut fait par six archevêques [1] et dix-sept évêques, tous ces grands de l'église

1. Le concile de Mantaille qui proclama Boson roi, en 879,

donnèrent à l'archevêque d'Arles le titre de *Primat de Bourgogne*.

Louis, frère de Carloman, [1] avait épousé une fille de Boson ; mais celui-ci faisant ombrage aux deux frères par sa puissance, ils résolurent de l'assiéger dans Vienne. Boson était l'allié des Normands, qui accoururent à son secours. Instruits de leur arrivée, Louis et Carloman divisent leurs forces ; celui-ci continue le siége de Vienne d'où Boson se retire dans les montagnes du Vivarais ; mais Louis, que son ardeur avait poussé au devant des Normands, perd son armée et la vie.

Jean-de-Serres qui raconte ces événemens, ajoute que Boson eut de sa femme Hermingrade [2] deux fils qui lui succédèrent en partageant ses états. Louis, qui était l'aîné, eut l'Italie et la Provence, dont Bé-

se composait des Archevêques d'Aix, d'Arles, de Vienne, de Tarentoise, de Lyon, de Besançon et des évêques de Vaison, de Die, de Gap, de Toulon, de Marseille, d'Usez, de Riez, d'Agde, de Viviers, d'Avignon, d'Orange, de Valence, de Grenoble, de Maurienne, de Lausanne, de Mâcon, de Châlons-sur-Saône. L'évêque d'Autun y était représenté par le seigneur de Tournu : dit *Paradin* (Annales Burg.). Le prélat était alors en mission à Rome : suivant les annales de S. B. an 877. Dijon n'a été érigé en évêché qu'en 1731, et dépendait de celui d'Autun.

1. Louis et Carloman étaient fils de Louis-le-Bègue, qui les avait eus d'Ansgarde, femme que les historiens appellent de *bas-lieu*, et que Charles-le-Chauve l'avait forcé de répudier. Le Bègue épousa ensuite Adélaïde dont il eut Charles-le-Simple.

2. Boson avait, dit-on, empoisonné sa première femme et enlevé Hermingrade, fille de Louis, l'un des enfans de Louis-le-Débonnaire. Son père lui avait donné en partage l'Italie et la Bourgogne, qui furent réunies par là à la couronne d'Arles.

renger, duc de Frioul, s'empara facilement ; Rodolphe, second fils de Boson, eut une partie de la Bourgogne, le comté de Savoie et le Dauphiné. Ici l'histoire s'embrouille, car on rapporte que Rodolphe eut lui-même un fils appelé Louis, lequel eût un autre Rodolphe. Celui-ci n'eut que deux sœurs, l'une mariée à Conrad, duc de Franconie, l'autre mariée au comte de Champagne, qui en eut un fils appelé Odon. Cet Odon convoitait l'héritage de son oncle Rodolphe, qui lui préféra Conrad, auquel il envoya sa couronne, son sceptre et son testament. Conrad fit la guerre en Hongrie. Profitant de son absence, Odon pénétra dans la Bourgogne, s'empara de plusieurs villes, et jeta partout le plus grand trouble ; mais Conrad ayant promptement quitté la Hongrie, reprit toutes les villes dont son neveu s'était emparé et renferma Odon dans la ville de Troyes. Il lui accorda ensuite son pardon, moyennant le serment que fit le jeune prince de rester tranquille et content de ce qu'il avait.

Après avoir rétabli l'ordre dans le royaume d'Arles et de Bourgogne, Conrad établit des négociations avec Henri Ier, roi d'Allemagne, et obtint la confirmation de tous les partages qui avaient été faits. C'est depuis lors que les rois d'Allemagne prirent le titre de rois d'Arles.

Munier raconte sur le dernier des Boson d'Arles, une particularité qui doit avoir ici sa place.

Ce roi, voulant assister à l'office que l'église célè-

bre la veille de la Noël, l'avait fait dire à Roso, archevêque d'Arles. Après avoir vainemement attendu plusieurs heures, l'archevêque fit commencer l'office en l'absence du roi, qui montra le plus grand courroux en arrivant. Son exaspération fut telle qu'il osa publiquement donner un soufflet à l'archevêque. Cet acte de brutalité fit jeter aux Arlésiens des cris d'indignation; déjà ils se mutinaient et menaçaient le roi, lorsque l'archevêque apaisa le tumulte, en disant au peuple qu'il se plaindrait et qu'il obtiendrait la juste réparation du scandale. En effet, Roso se plaignit à l'empereur ; c'était alors Othon. Outré à son tour, l'empereur arrive sous les portes d'Arles avec une forte armée; condamne à mort le roi Boson, et menace de ruiner la ville de fond en comble si on ne lui apporte sa tête ; mais l'archevêque, entouré de plusieurs prélats et de tout son clergé, s'avance processsionnellement vers Othon, et lui demande la grâce du roi. Peu à peu la colère de l'empereur s'apaise, mais il exige que Boson soit rasé et conduit dans un monastère, ce qui s'exécuta. Ainsi finit Boson II.

Othon étant entré dans la ville d'Arles, entendit parler d'un jeune moine de Fréjus qui s'y trouvait et s'était rendu célèbre par sa science et ses vertus. Il s'appelait Gibert ; Othon le nomma précepteur de son fils Othon II, ensuite gouverneur d'Othon III, son neveu ; par l'entremise de celui-ci, Gibert fut élevé à l'archevêché de Reims, et de là, à la papauté sous le nom de Silvestre III.

Du Hailan, qui parle aussi du royaume d'Arles, assure qu'il contenait anciennement la Provence, le Languedoc et le Dauphiné, et qu'il relevait de l'Empire; il ajoute que Philippe de Valois acheta de Henri VII, empereur, la souveraineté de tout le royaume, sans le comté de Savoie, la principauté d'Orange et le comté de Provence qui, du temps de Philippe de Valois, était sous la domination de la maison d'Anjou, et la Franche-Comté. Il ajoute que la vente du royaume d'Arles aurait été faite pour la somme de 300,000 marcs d'argent. Le contrat fut ensuite ratifié par tous les princes de l'empire et notamment par Jean de Luxembourg, roi de Bohême et fils du vendeur; on y remarque, selon du Hailan, cette clause essentielle : « et demeurèrent les rois et royaume de France, ès privilèges, franchises et libertez qu'ils ont tousiours tenues contre l'empire auquel ils ne sont en rien subjects. »

Mais n'anticipons pas et continuons à rappeler les dires des anciens historiens sur les deux Boson. Leurs opinions qui semblent différer, se concordent parfaitement lorsqu'on les examine avec attention. Ecoutons alternativement Wolphany Lazius, historiographe latin et médecin de l'empereur Charles V; Claudius Paradinus, qui a fait l'histoire de l'ancien état de Bourgogne, sous les Boson; Jean Aventin, qui a fait l'histoire de Bavière; Etienne de Lusignan, généalogiste, et Nicolas Gilles, qui a fait aussi les annales des Boson.

Lazius dit que Charles (c'est Charles II ou le Chauve, fils de Louis-le-Débonnaire, qu'il appelle Piè, frère de Lothaire et de Louis II), eut de Hermengarde, sœur du duc Boson, trois enfans, savoir: Louis III, surnommé le Bègue (d'après les meilleurs généalogistes c'est Louis II qui fut surnommé le Bègue); Charles, roi de France, que Baudoin tua, et Carloman, qui eut les yeux crevés par ordre de son père. Il ajoute, et ceci est conforme à ce que j'ai dit, que le Chauve donna la Provence à son beau-frère Boson, qui, après la mort de ce roi, et au préjudice des enfans du Bègue, envahit la Bourgogne, ce qui lui attira de grandes guerres de la part des deux princes. Lazius parle ensuite d'un autre Boson et dit qu'il avait eu en mariage une nièce de Hugues, roi d'Italie. Il paraît qu'il a voulu par là désigner le dernier Boson, ou Boson II, dont j'ai raconté l'injustice envers l'archevêque d'Arles et la punition, double fait dont l'authenticité n'est pas très évidente.

Dans un autre endroit relatif aux émigrations des Gépides et des Vandales et aux rois de Bourgogne, le même Lazius nous dit que Rudolph ou Raoul V, qui fut roi de Bourgogne, et fils, non de Raoul IV, mais du duc Richard et de Mathilde, nièce de saint Raoul, prit la régence du royaume de Bourgogne, comme filleul de Charles-le-Simple, et parce que Conrad, fils de saint Raoul, était en bas âge. Selon lui, ce Raoul eut deux frères ; Hu-

gues et Boson, qui sous l'empire d'Othon 1er, dont ils ambitionnaient la pourpre, s'entourèrent de grands factieux, parmi lesquels était un Louis, fils de Boson. C'est ce Louis qui épousa Berthe, fille de Burchard, premier duc de Suève. Son tombeau, qui renferme aussi le corps de Berthe, dont il n'eut point d'enfans, se voit encors à Sens, ou il mourut en 927.

Jean Aventin, après avoir établi que Louis-le-Bègue fut sacré empereur par le pape Jean VIII, [1] parle de Boson comme ayant été créé duc de la Gaule Narbonnaise par Charles-le-Chauve ; il prétend que Carloman ne fut point roi d'Italie à cette époque ; que ce fut Boson qui, à la mort du Bègue, se fit appeler roi de Bourgogne par les évêques et par Aurelian, gouverneur de Lyon, où il fut oint et sacré.

Claudius Paradinus parle à peu près de la même manière du premier Boson. Selon lui, une haine profonde existait entre Théodoric et Boson, frère de la femme du Chauve ; cette haine aurait été si grande, selon Paradinus, que Boson, ne craignit pas d'employer tous les moyens, la force même, pour obtenir du pape Jean les enseignes et ornemens du royaume de Bourgogne ; de sorte que non seulement il en fut déclaré duc, mais encore roi.

Paradinus cite le testament de Boson. C'est une pièce trop curieuse pour rester inconnue. Elles ca-

1. Dans ce temps là le sacre était indispensable pour être empereur ou seulement roi.

caractérise parfaitement les vertus et les vices du premier roi d'Arles, et les mœurs de son temps : voici ce testament : [1]

« Si l'amour de la patrie éternelle ne dirige pas les hommes puissans ; s'ils ne sont retenus par la crainte du jugement dernier, leur cupidité sera insatiable ; non seulement ils s'approprieront les biens des pauvres, mais encore ceux des églises. C'est ce que moi, Boson, pécheur, je confesse avoir fait et commis. Ayant fait un retour sur moi-même, j'ai pensé au châtiment terrible que le souverain juge m'infligerait. En conséquence, je désire, je veux que tout ce que j'ai ravi à l'abbaye de Carlieu, [2] et en particulier à l'abbé, soit restitué, et qu'une partie de mes propres biens soit donnée aux frères religieux pour l'entretien de leur maison. C'est pourquoi j'ai fait ce mien testament, que je supplie mes héritiers d'inviolablement observer. Donné le 3 des nones de novembre, indiction XII, l'an premier du règne du seigneur Boson. Passé et publié à Carlieu. »

Etienne de Lusignan, dont nous allons consulter les généalogies, était issu de sang royal. Il était

1. *Insasiabilis sæcularium cupiditas nisi aut amore æternæ patriæ fuerit accensa, aut terrore futuri judicii pavefacta ; sitim suam nullatenùs extinguere procul dubio poterit, undè sit ut non modò, etc....*

2. Ratberg, évêque de Valence, frère de Boson, avait fait construire ce monastère de ses propres deniers, dans le Lyonnais, en 866, sous l'empire de Charles-le-Chauve.

prêtre, docteur, religieux de l'ordre des frères prêcheurs. D'après lui, il semblerait que le dernier Boson, qui, étant homonyme du premier, a été cause de beaucoup d'erreurs et de contradictions, est issu du sang des rois de France. Voici comment le docteur Lusignan établit sa généalogie :

De tous les fils de Théodoric (Thierry), il ne restait plus que Mérovée, qui, ne prétendant rien aux royaumes de son père, roi de Bourgogne, de Provence et d'Orléans, se contenta de porter simplement les armes de Bourgogne.[1] Ce prince eut de Gésille, sa femme, un fils nommé Warnier ou Garnier, qui lui succéda, et reprit, avec le consentement de Clotaire qui l'affectionnait beaucoup, les armes des anciens rois de Bourgogne, ses aïeux.

Garnier eut de Belniè, sa femme, trois fils : Godin, qui fut tué, Gondeval et Albon. Ce dernier fut connétable de Bourgogne, et c'est de lui que sont descendus les princes de Vienne et d'Auvergne.

Gondeval, fils de Garnier et frère d'Albon, fut premier comte d'Autun et gouverneur de Bourgogne. Il eut de Josseline, fille d'Ebroüs, maire du palais de France et d'Austrasie, deux fils : l'un appelé Droïn ou Drogin, l'autre Isaure Thursin.

Droïn ou Drogin, comte d'Autun, eut de sa femme Aldemadre, comtesse de Roussillon, un premier fils, nommé Gérard ; un second fils, Hugues, roi

1. Ces armes sont trois bandes d'azur au champ d'or au bord de gueules.

de Bourgogne, et Marthe ou Hermengarde, que Charles-le-Chauve épousa en secondes noces. [1] Il fit ensuite Hugues, son beau frère, roi d'Italie et comte d'Arles.

Gérard comte d'Autun et du Roussillon, eut de Frenade, fille de Waïfer ou Gaïffre, duc d'Aquitaine, plusieurs enfans, savoir: Samson, Arnulphe, duc d'Aquitaine, Albon, comte de Poitiers, Gérard, comte de Roussillon, et une fille nommée Hermingrade.

Samson, comte d'Autun, fils de Gérard, fut créé premier duc de Bourgogne par Charlemagne, et mourut à son service avec tant d'autres et preux chevaliers, à la bataille de Roncevaux. Son corps fut transporté dans la ville d'Arles, où il reçut les honneurs de la sépulture des rois de Bourgogne et d'Austrasie, laissant Ranulphe, Théodoric et Richard II, ses enfans.

Arnulphe, frère de Samson, eut de sa femme, fille d'Albert, premier de nom et comte d'Anjou, Théodoric, Guillaume-le-Dévot, d'abord comte d'Auvergne, puis duc d'Aquitaine, et Othon.

Théodoric succéda à son père dans son duché et ses comtés; il fut troublé par Boson, premier de nom, roi d'Arles, et par Rodolphe son frère, roi de Bourgogne. Louis et Carloman le défendirent.

1. Il n'y a que Lusignan qui donne le nom de Hermengarde à la seconde femme de Charles-le-Chauve; tous les historiens l'appelent, ou Rixende, ou Richilde, et son frère, Bozon.

Etant mort sans enfans, ses duchés et comtés revinrent à Richard, comme lui fils de Samson.

Richard eut donc la Bourgogne, les comtés d'Autun et de Mâcon. Il épousa Adelays ou Adélaïde, fille de Rodolphe, deuxième roi de Bourgogne, et ensuite une fille du roi de Bretagne, d'où sortirent Hugues-Capet, [1] Raoul, qui fut roi de Bourgogne, de France et d'Italie, et enfin Boson et Gisilbert.

Telle serait, selon Lusignan, l'origine du dernier Boson, roi d'Arles. Mais, il faut convenir qu'il y a de l'obscurité dans toutes ces citations généalogiques extraites des divers écrivains recueillis par Bouquet. Les contradictions y abondent; ces contradictions seraient bien plus nombreuses si on voulait à présent établir la généalogie de Raoul qui, selon les uns, est le même que Rodolphe, selon les autres, est un personnage différent.

Cette obscurité est la même pour toutes les familles princières du VIIIe et IXe siècle. Ainsi, sans pénétrer plus avant dans ces labyrinthes, disons, d'après l'auteur d'une dissertation historique moderne, sur ces anciennes origines: [2] Louis et Carloman traitaient d'usurpateur Boson qui, de duc de Bourgogne et de Provence, venait de s'en faire proclamer roi, en 879, et s'efforcèrent de lui enlever ses

1. Quelle confusion dans ces anciens historiographes! On dirait que toutes ces erreurs ont été faites à dessein.

2. Raoul ou Rodolphe, devenu roi de France, l'an 923. Dissertation historique par M. l'abbé Guillon de Montléon. Paris 1827.

états. Richard, père de Raoul ou Rodolphe, selon les uns; son frère et celui de Boson, selon les autres, poussa opiniâtrement le siége de Vienne en Dauphiné, que défendait Hermengarde, femme de Boson. L'animosité de Richard pour Boson était connue pour être si implacable, que les deux monarques, Louis et Carloman, obligés de se porter ailleurs, crurent pouvoir se reposer sur lui du soin de réduire cette ville; et ils firent bien pour leur gloire, car, après un siége de trois mois et vers la fin de 882, Richard triompha de la résistance des assiégés, fit Hermengarde prisonnière, n'épargna pas même son fils,[1] qui s'y trouvait avec elle, et les amena tous deux à Autun. Il faut sourire de pitié en voyant le bourguignon J. Munier dire qu'il ne les traita ainsi que par affection, craignant qu'il ne leur arrivât « quelque chose de dommageable et honteux. »

S'il est vrai, d'après plusieurs, que Richard fut le frère de Boson, on ne peut supposer d'autres mobiles à sa fureur que l'envie et l'ambition; l'envie! car il n'avait pu voir sans dépit que Charles-le-Chauve, pour qui Boson, déjà son favori, avait fait venir d'assez loin sa sœur Richilde, et qui la lui avait donnée pour femme et d'abord pour concubine[2] à

1. Il fut plus tard surnommé l'aveugle.

2. On trouve dans les annales de Saint-Bertin que Richilde fut d'abord la concubine de Charles-le-Chauve: *Anno* 869. *Carolus in villâ Duciaco* (*Douzy*) *VII. id oct. certò comperiens obiisse Hirmentrudem uxorem suam*, *II non. oct. In monasterio S. Dyonisii*, *ubi et*

la mort de son épouse Hermintrude, eût accordé à ce même Boson, son frère, les plus riches faveurs et la plus grande puissance, tandis que lui, Richard, avait été négligé. En effet, le monarque avait donné à Boson le comté d'Autun en l'enlevant à Théodoric que Louis-le-Bègue en avait gratifié; de plus il l'avait établi son vice-roi en Italie; lui avait fait le don magnifique du reste du duché de Bourgogne, qui comprenait la Savoie, la Franche-Comté, avec Toul et Verdun, le Lyonnais, et enfin le Berry, dont il avait dépouillé Gérard de Roussillon qui en avait le commandement suprême.

A tant de sujets d'envie se joignait l'ambition de Richard; il avait épousé Adélaïde, sœur de Rodolphe I[er], duc de Bourgogne, et arrière-petite-fille de Louis-le-Débonnairre, et, comme Boson, il voulait une couronne, non de duc, mais couronne de roi.

Quoiqu'il en soit, d'après les dernières observa-

sepulta est exequente Bosone filio Bwini quondam comitis, hoc missaticum apud matrem et marteram suam (tante maternelle) *Teutbergam Lotharii regis relictam, sororem ipsius Bosonis, nomine Richildem mox sibi adduci fecit, et in* CONCUBINAM *accepit; quâ de re eidem Boson abbatiam S. Mauricii cum aliis honoribus dedit, et ipse aquis palatium eamdem concubinam secum ducens festinare acceleraverit.*

— *Anno* 870, *Et in die festivitatis septuagesimæ, predictam* CONCUBINAM *suam, Richildem, desponsatam atque dotatam in* CONJUGEM *sumpsit. Anno* 872 : *Carolus autem filio suo Ludovico Bosonem fratrem uxoris ejus camerarium et hostiarium* (huissier) *constituens, cui et honores Gerardi comitis bituricensis dedit eum cum Bernardo.... in Aquitaniam misit, et dispositionem ipsius regni ei commisit, etc., etc.*

tions relatives à la puissance de Boson, premier de nom, nous pouvons dire que, lorsque la ville d'Arles fut érigée en royaume, presque toute la Septimanie faisait partie de ce royaume, restauré en quelque sorte par Boson, puisque la Provence et la Bourgogne avaient, dans l'espace d'un demi-siècle, éprouvé de considérables démembremens.

Pour donner une idée de la vaste étendue de l'ancien royaume d'Arles, il convient de rappeler ici ce qu'était la Septimanie, vaste pays ainsi appelé parce qu'il renfermait sept provinces.

La première était formée par la ville d'Arles, métropole et siége du royaume, et par tout le pays voisin et les villes épiscopales suivantes : Marseille, Toulon, Carpentras, Cavaillon, Vayson, Avignon, Orange et Tricastel.

La seconde avait la cité de Vienne, toute la province dépendante de cet archevêché, et les évêchés de Grenoble, de Valence et de Die, de Maurienne et de Genève.

La troisième avait la ville et l'archevêché de Lyon, et toute la province voisine formée par les diocèses d'Autun, de Mâcon, de Châlons et de Langres.

La quatrième se composait de la ville archiépiscopale de Besançon, des diocèses de Bâle en Suisse, Lausane, et Belay en Savoie.

La cinquième, de l'archevêché de Moustier en Tarantaise, des diocèses de Saint-Augustin-de-Séon et d'Aouste.

La sixième, de l'archevêché d'Embrun, des dio-

cèses de Digne, de Nice, de Grasse et de Vence.

La septième et dernière se composait de l'archevêché d'Aix, des diocèses d'Apt, Fréjus, Riez, Gap et Sisteron.

Ainsi, les limites du royaume d'Arles étaient: du côté du midi, la Méditerranée, qu'on appelait autrefois mer de Provence et de Nice; à l'est, le Rhin, les montagnes du grand et petit Saint-Bernard, les monts Cenis et Genèvre qui séparent la France et l'Italie; au nord, le mont Vogesus ou Vaulge, d'où sortent la Meuse et la Saône; à l'ouest, la Loire et la Seine. La couronne d'Arles étendait donc sa domination sur les duchés de Bourgogne, de Savoie, de Chablais, d'Aouste; sur les principautés du Piémont et d'Orange, le landgravat d'Alsace, le comté palatin de Bourgogne, les comtés de Hasbourg, de Ferrètes, Montbéliard, de Charolais, de Nivernois, de Forêts, de Valentinois, de Genevois; sur le comtat Venaissin ou Avignon; sur le comté de Provence, les seigneuries de Bresse, de Saliers, de Noyers; sur le Vivarais, l'Auxerrois, le pays de Vaux, de Foucigny et enfin sur toutes les montagnes, lignes et cantons suisses.

Il ne faut plus être étonné qu'un aussi beau royaume ait eu cent historiographes, et que les poètes eux-mêmes aient senti leur verve s'allumer au récit de ses grandeurs. Le poète Ligurinus, dont les vers célébrèrent l'empereur Frédéric Ier (Barberousse), son contemporain, et son épouse Béatrix,

opp 260



J.M. Veran del. et sculp.

Arc de Triomphe d'Orange.

fille de Renaud, comte de Bourgogne, la même qui fut maltraitée si ignominieusement [1] par les Milanais, nous a laissé sur le royaume d'Arles une description en vers latins qui méritent d'être rappelés :

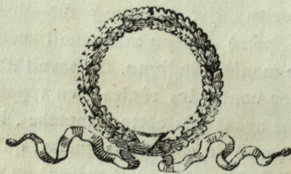
Hœc adeò tellus à sedibus incipit illis,
Quà Basilea suos vicino flumine Muros
Alluit, et Rhenum venientem lœta salutat;
Innumerosque tenens populos, hinc gallica rura
Mordet; et hinc rigidis scopulosœ rupibus Alpis
Aretatur; tractuque mari protenditur usquè
Quà rapidus primas Rhodanus maris influit undas
Quàque caput regni sedesque fuisse vetusti
Fertur, Arelatum *Priscorum curia regum;*
Teque sibi jungens, œquo provincia fine
Nomen apud veteres regni, titulumque gerebat;
Cujus Arelatum sedes, et finis ab illâ
Parte ferebatur, donec suprema volontas
Regis Rodulphi regnis accedere nostris
Jussit, et antiqui detraxit nomen honoris,
At jam non regnum, sed regni portio magna.
Has tibi metropolas, et primi nominis urbes
Chrisopolim [1] *placidam, Lugdunum, sive Viennam*
Quœque tuos spumante mari provincia fines
Claudit, Arelatum variis obnoxia ventis,
Chrisopolim dubius, reliquas perlabitur amnis
Maximus Allobrogum, Rhodanus dominator aquarum...

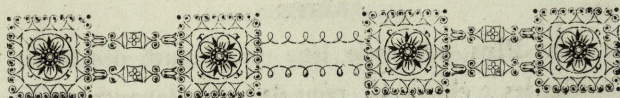
1. Mariée à Frédéric Ier, en 1156, elle eut la curiosité d'aller à Milan pour voir cette ville. A peine y fut-elle arrivée, que la douleur du peuple, privé de son ancienne liberté, éclata contre sa personne d'une manière indigne. On savait d'ailleurs que Frédéric l'avait épousée contre les règles, en répudiant son épouse légitime. Les mutins ayant pris cette princesse, la mirent sur une ânesse, le visage tourné du côté de la queue, qu'ils lui donnèrent en mains, au lieu de bride, et la promenèrent en cet état par toute

Si du temps de ce poète, vers le milieu du douzième siècle, Arles n'était pas la capitale d'un vaste royaume, *non regnum*, elle était du moins considérée comme la plus belle portion d'un beau royaume, *regni portio magna*. Qui aurait jamais pensé, à cette époque, que cette majestueuse et antique cité ne serait au XIXe siècle que le modeste chef-lieu d'un arrondissement? Qui aurait jamais pensé qu'elle n'aurait pas même un tribunal, des juges, et que ses habitans, plus nombreux encore que ceux de chacune des autres villes de ce troisième arrondissement, seraient obligés de faire des pélerinages vers une ville voisine pour faire juger leurs différends? Tel est le sort des premières villes, et même de celles qui, comme Rome et Athènes, furent les maîtresses du monde. Par contraire, voyons ce qu'était alors l'opulente Marseille d'aujourd'hui.

la ville. Une action si insolente ne demeura pas long-temps impunie. L'empereur ayant assiégé les Milanais, prit et rasa leur ville jusques aux fondemens, à la réserve des églises. Il la fit ensuite labourer comme un champ, et semer de sel au lieu de blé.

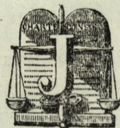
1. C'est Orange ou Besançon.





XIV

Marseille avant d'être vicomté.— Lieux compris dans ce petit état. — Ses divisions. — Pons, 1er vicomte. — Ses fils. — Les vicomtes prennent des airs de souverains. — Plusieurs furent les amis de l'humanité et des arts libéraux. — Travers de Guillaume 1er. — De Guillaume II. — De Guillaume III. — De Raymond Geoffroi. — Pons IV. — Roncelin. — Son aventure avec la belle de Pise ou bain à la glace. — Geoffroi Reforciat. — La vicomtesse Barral. — Son père, Marie et Adélaïde. — Folquet. — Autres particularités. — Les vicomtes, personnes privées. — Ils sont exclus par la loi statutaire. — Le consulat. — Observations sur les municipalités. — Différence administrative dans la partie vicomtale et la partie épiscopale.



USQU'A l'établissement de son vicomté, Marseille avait suivi le sort des autres villes de la Provence, souffert des mêmes guerres, adopté les mêmes mœurs, les mêmes

usages. Plus heureuse que la plupart des villes des Gaules, elle avait vécu dans l'indépendance et comme puissance souveraine jusqu'à Jules-César; elle avait été pour le commerce, les lettres, les arts et les sciences, la rivale d'Arles et le modèle de Rome; depuis Jules César jusqu'à Boson, roi d'Arles, elle n'avait eu qu'un souverain pour maître, si l'on excepte la courte durée des jours de Gontran et de Childebert, et les ravages passagers des Maures et des Sarrazins. Marseille, en un mot, ne paraissait pas destinée à obéir à trente petits souverains appelés vicomtes.

Avant de rappeler les souvenirs qui paraissent les plus intéressans sur ces vicomtes, la plupart évêques, moines, abbés, femmes et enfans, qui vinrent s'asseoir sur les débris de la souveraineté des empereurs romains, et des rois de France, il est essentiel de désigner les lieux qui composaient le vicomté. Ces lieux étaient : Toulon, Hyères, Sixfours, Ollioules, Soliers, Brégançon, la Ciotat, Cassis, Ceyreste, Tretz, Belcodène, Porrières, Peynier, la Cadière, le Castelet, le Bausset, Aubagne, Puylobier, Allauch, St-Julien, St-Marcel, Roquevaire, Auriol, Peypin, St-Savournin, Cuges, Signes, Jullians, les Pènes, Venelles, Gardanne, Collongue, Cabrières, Trébillane, Gignac, Châteauneuf-les-Martigues, Martigues, la Tour de Bouc, Foz, Roquefeuil, Rousset, Chateauneuf-le-Rouge, Mimet, Pichauris, Ness, Fuveau et toutes les terres en dépendant.

Dans le principe un seul vicomte posséda Marseille et tous les lieux qui viennent d'être nommés, et qui formaient alors un petit état, une espèce de petit royaume. Mais ce premier vicomte ayant eu des enfans, il leur donna une partie des terres vicomtales. Ces enfans eurent aussi des descendans, de telle sorte que les divers mariages qui se firent dans leurs familles, donnèrent lieu à autant de divisions et de sous-divisions du vicomté. Enfin il y eut plus de vicomtes ou roitelets [1] que de terres dépendantes du vicomté : cette espèce de souveraineté devint dans la suite fort insignifiante comme tant d'autres fiefs de la Provence, tels que Seillans, Vachères, Roquefort, Eyglun, Thoard, etc., où trente ou quarante petits seigneurs exerçaient leur juridiction huit jours par an sur un arpent de terre.

Le vicomté de Marseille fut mouvant du comté de Provence, et, comme on l'a vu plus haut, enclavé dans le royaume d'Arles. [2]

1. Ce n'est point par dérision que ces vicomtes étaient appelés roitelets ou plutôt sous-roitelets. Roitelet signifiait comte, et sous-roitelet vicomte. Les mots *regulus*, *subregulus*, sont fort connus dans les conciles des Saxons d'Angleterre.

2. On sera peut-être surpris que j'offre l'historique du vicomté de Marseille avant celui du royaume d'Arles, dont je n'ai encore parlé que sous le rapport de ses commencemens obscurs ; mais on doit faire attention que les *Fastes* ont pour objet de faire marcher de pair l'histoire principale qui a toujours paru être celle d'Arles et de Marseille. Je dois donc alternativement présenter les phases diverses de ces deux villes célèbres, sauf à revenir sur mes pas, lorsqu'à l'occasion d'un événement passé dans le sein de celle-ci j'ai négligé celle-là. C'est ce qui aura lieu pour le royaume d'Arles.

Pons fut le premier vicomte [1] de Marseille, en 970. Il était fils de Boson, 2me de ce nom, [2] roi d'Arles, ou, si l'on veut, comte de la Provence orientale et occidentale. Il eut lui-même trois fils, Guillaume, Rotbald et Pons. Le premier fut comte d'Arles et la source des comtes de Provence; le second fut comte de Forcalquier et la tige des comtes de Forcalquier et du Venaissin; Pons, le troisième, fut vicomte de Marseille, et de lui sortirent les autres vicomtes de ce petit état. Dans le partage fait par Pons le 1er vicomte, il avait été dit: que le second et le troisième de ses fils prêteraient foi et hommage aux comtes de Provence.

Cependant les vicomtes ou roitelets affectèrent des airs de souverains; ils prirent le titre de *vicomtes par la grâce de Dieu* et eurent une monnaie particulière. Ils durèrent environ 300 ans. Leur règne eût

1. On doit savoir que le mot vicomte, quelquefois vidame, tire son étymologie du mot latin *vicecomes*, signifiant lieutenant de comte. De même que les ducs, les marquis et les comtes n'étaient, dans leur première institution, que des gouverneurs ou des lieutenans commis par le souverain dans les provinces, de même les vicomtes n'étaient que des gouverneurs et des lieutenans commis par les comtes dans les villes dont ils avaient le gouvernement ou la lieutenance.

2. Selon Etienne de Lusignan, dans ses généalogies, Boson, 2me de nom; n'eut qu'une fille appelée Berthe, comme sa mère. Raymond, fils de Gérard III, comte de Poitiers, l'aurait épousée et aurait eu d'elle Guillaume, qui fut comte de Provence ou d'Arles. Mais Etienne de Lusignan a fait beaucoup d'erreurs généalogiques qui sont prouvées; il faut donc préférer l'opinion de ceux qui regardent Pons comme fils de Boson, d'autant mieux que Guillaume, fils de Pons, reste toujours, soit d'après Lusignan, soit d'après les autres, petit fils de Boson.

sans doute été plus long, si leur petit état avait eu une législation raisonnable ; s'ils n'avaient pas doté leurs filles avec une portion du vicomté. Mais leur gouvernement fut tel que Marseille dut nécessairement dépérir. C'était à qui peuplerait le plus sa terre ou sa portion aux dépens de Marseille ; à qui en défendrait le mieux, les armes à la main, la chasse, les bois et les eaux ; à qui aurait le plus de serfs et les ferait le mieux travailler le fouet levé ; à qui en étendrait davantage les limites par des guet-à-pens appelés victoires et combats ; à qui, en un mot, éléverait, par le moyen de rudes corvées, les plus vastes chatels, les tours les plus hautes, les mieux ornées de créneaux, de lucarnes, ou de meurtrières.

Les vicomtes de Marseille ne furent pas tous également les tyrans de leurs vassaux ; ils ne furent pas tous les ennemis du commerce, de la liberté publique ; ils ne furent pas tous dissipateurs, ou imbécilles. On pourrait en citer qui furent les vrais amis de l'humanité, les protecteurs des faibles ; plusieurs encouragèrent les arts libéraux, les sciences et l'industrie ; plusieurs, enfin, furent regardés comme *les sages* de leur époque, comme de saints personnages... Ceux qui se signalèrent le plus par leurs vertus ou leurs travers, sont :

En 1004, un Guillaume Ier qui, ayant eté dangereusement malade, fit vœu de se faire religieux de St- Victor. En conséquence, dit-on, il courut dans la Terre Sainte, non en militaire qui voulait se battre,

mais en pélerin chargé de médailles, priant Dieu de chasser les infidèles de la Palestine, fuyant avec précaution les villes occupées par eux, prêchant dans les bois pour imiter saint Jean, dont il avait pris le nom, demandant, sous un vêtement qui le déguisait, l'aumône aux Mahométans, et de leurs deniers la fesant aux chrétiens. Tels sont les sarcasmes peu mérités avec lesquels on a représenté ce pieux vicomte, qui cependant, fidèle à son vœu et comme pour donner un démenti à ses détracteurs, revint à Marseille, prit l'habit auquel il s'était voué et enrichit son monastère, sans oublier ses enfans.....

Un Guillaume II, surnommé *le Gros*, qui donna des biens immenses au monastère de St-Victor, et se réduisit à une telle misère qu'il fut obligé de demander l'aumône à ceux à qui il l'avait faite. Il eut deux femmes, l'une blonde, l'autre brune; il voulut faire casser ses deux mariages sous le prétexte singulier que la couleur de ses femmes n'était pas gauloise. (Pelvas.)

En 1047, un Guillaume III, dit le *Jeune*. Il exigeait que tous ses enfans se dévouassent au cloître, prétendant que Dieu les avait destinés à être fondateurs d'ordres religieux. Deux moururent avant lui;

En 1152, un Raymond Geoffroy. Vers la fin de sa vie, il se tenait enfermé pendant le jour, et ne sortait que pendant la nuit. Le jour qu'il prêta serment à Pierre Ier, évêque de Marseille, il lui promit, suivant la formule d'alors, « de ne lui ôter ni la vie,

ni aucun membre de son corps, de ne point se saisir de lui ni de le faire saisir, de ne lui point enlever sa ville, ses châteaux, ses bourgs, ses villages. » Cette formule nous fait connaître ce que c'était alors que prêter hommage ; elle nous indique encore quelles étaient les possessions de l'évêque sur la partie vicomtale de Raymond Geoffroy, ou peut-être même sur la majeure partie du vicomté.

Vers l'an 1170, on voit un Pons IV, qui laisse ses quatre enfans dissiper tous leurs biens et vendre à la ville de Marseille leur portion de vicomté.

Vient ensuite un Roncelin, moine dépravé de St-Victor. Il sortit du cloître, se maria, quitta sa femme par ordre du pape, reprit son habit de moine, le quitta encore pour reprendre sa femme. Accablé de dettes et n'ayant plus pour toute ressource que son titre de vicomte, il s'en dépouilla pour une petite somme d'argent.

Ce vicomte Roncelin fut le héros d'une aventure qui nous paraît plaisante ou au moins singulière.

Peu après son mariage, il reçut du pape l'ordre de quitter sa femme, comme on vient de le voir. A cet ordre se joignait celui de venir à Rome recevoir son absolution. Roncelin partit. Un coup de vent le porta près de l'embouchure de l'Arno d'où il remonta jusqu'à Pise et entra dans la ville pour prendre du repos. Il se promenait le lendemain sur une place dont il admirait les édifices, tout-à-coup son admiration change d'objet, il voit à une fenêtre une

femme d'une beauté ravissante, qui semblait le regarder avec attention ou même avec intention ; telle était, du moins, l'idée du vaniteux vicomte ; jeune et dominé par des passions vives, il salue la belle pisoise, lui sourit avec amabilité, fait des signes expressifs ; dans son ivresse, il croit s'apercevoir que l'inconnue lui repond et l'invite par ses regards et un doux sourire à venir auprès d'elle. Fier de sa conquête, Roncelin ne songe déjà plus à sa femme qu'il aimait, à celle dont le pape venait de le séparer, et aux anathèmes dont il était chargé. Il s'avance hardiment de la maison de la belle inconnue, et celle-ci, étonnée de son audace dont elle devine le motif, lui fait dire par un officier de sa maison, qu'elle le recevra le lendemain à l'heure de la méridienne. Roncelin ne se possède plus de joie, la nuit est pour lui sans sommeil ; la matinée du lendemain lui paraît un siècle ; il conjurait les vents et les tempêtes de l'arrêter à Pise, lorsqu'enfin, il entend sonner l'heure désirée, l'heure du galant rendez-vous; ivre d'amour, d'espoir et de désirs, notre pélerin ne se fait pas attendre. Il est introduit dans un magnifique appartement, où la beauté qui lui avait fait perdre la tête et oublier ses devoirs, se présente bientôt, suivie de quatre hommes vêtus de noir, à figure austère. C'étaient des médecins, qui sans lui adresser la parole, l'invitent par leurs gestes à s'asseoir.

Roncelin ne s'était pas attendu à trouver en ces lieux des personnages de cette sorte, qui lui appa-

raissaient comme des fantômes sinistres. Ses esprits commençaient à se troubler; mais les médecins, sans perdre de temps, lui tâtent le poulx, décident qu'il est atteint d'une maladie de cerveau, et lui ordonnent des bains de glace. On peut juger qu'elle fut la frayeur du pauvre vicomte de Marseille. Cependant quatre grands et vigoureux laquais ou estaffiers s'emparent de sa personne; la séduisante et capricieuse pisoise le salue avec un gracieuse ironie et le laisse aux prises avec ces valets, qui le jettent dans un bain de marbre et le couvrent de glace. La leçon était violente et bien propre à apaiser les ardeurs du vicomte pélerin.

Gardé à vue dans cet état pendant une demi-heure, il put enfin reprendre ses vêtemens, on lui offrit même des sirops rafraichissans, et puis, on le congédia.

Roncelin écrivit au pape qu'il était dangereusement malade et demanda qu'on lui envoyât son absolution à Pise, ne pouvant pas aller plus loin. l'Histoire ne dit pas ce que fit le pape.

La manière dont Roncelin était sorti du cloître mérite aussi d'être mentionnée. Ce vicomte n'avait qu'une sœur, appelée Barral. Par le mariage de celle-ci avec Hugues des Baux, une partie du vicomté devait passer dans une maison étrangère, en 1212; pour l'empêcher, autant qu'il était en lui, Roncelin engagea quelques partisans qu'il avait dans la ville, à venir le chasser de sa cellule, à lui déchirer ses habits, et à le forcer de prendre les habits du monde,

ce qui fut exécuté au-delà même du badinage. Hugues des Baux, qui, comme la plupart des hommes de tous les temps, s'était marié pour la dot et non pour la femme, fit excommunier Roncelin et les Marseillais. Ceux-ci appelèrent à Innocent III de cet anathème. Ce fut à cette occasion que Roncelin avait reçu ordre de se rendre à Rome.

Après Roncelin, on voit un Geoffroy Réforciat qui se maria deux fois ; il fit casser son premier mariage sous prétexte que sa femme était stérile. Longtemps après, à l'âge de 70 ans, il se remaria, et l'on assure qu'il fut père d'une fille.

On voit une vicomtesse Barral, sœur de Roncelin, la même qui avait épousé Hugues des Baux. Elle avait dans la tête une grande exaltation qui n'avait d'égale que celle de son époux ; elle leur fit faire bien des fautes. Ils furent réduits à emprunter sur leur portion de vicomté, et peu à peu, n'ayant plus nulle part aucun espèce de crédit, ils la vendirent totalement à la ville.

La vicomtesse de Barral était fille de Barral, vice-gérant de la Provence, en 1190, pour Ildefons, roi d'Aragon. Comme sa fille, Barral eut le vicomté de Marseille ; il eut deux femmes ; la première fut Adélaïde de Roque-Martine, qu'il répudia après la naissance de sa fille, pour épouser, étant déjà avancé en âge, Marie, fille de Guillaume VIII, comte de Montpellier. Marie avait à peine seize ans. Cependant Adélaïde était jeune encore, belle, aimable,

spirituelle ; elle fesait même des vers qui alors étaient regardés comme merveilleux. Les chevaliers se battaient pour ses beaux yeux ; les troubadours la chantaient parce qu'elle était « endoctrinée et enseignée en sens et courtoisie et en toutes bonnes mœurs, dès le temps de l'enfance. » Ses vertus, son esprit et sa beauté la firent nommer présidente de la cour d'amour de Marseille, qui abondait en bons esprits, en preux chevaliers, en bels et fiels personnages.

Folquet fut son troubadour favori. Galant et fanatique comme l'amour et la superstition, Folquet fesait des vers amoureux et prêchait contre le diable et les hérétiques avec un emportement qui n'anonçait pas un caractère adouci par l'amour. Il fut pourtant évêque de Toulouse.

Parmi tous les seigneurs dont la jurisdiction démoralisait le gouvernement politique, on voit des moines qui allaient en armes et en habits mondains dans leurs fiefs ; des seigneurs qui s'emparaient à main armée des denrées de leurs vassaux ; des enfans dont les biens étaient administrés par des tuteurs qui les dépouillaient. Outre ces tyrannies partielles, ces petits despotes se détruisaient mutuellement, et nuisaient au commerce par les droits de passage, d'entrée ou de sortie, qu'ils imposaient sur tout ce qui pouvait en devenir l'objet.

Il était impossible qu'une pareille administration pût durer long-temps, sans anéantir le chef-lieu et

ses annexes. Aussi les Marseillais surent profiter habilement des dissipations, de l'ignorance et des fautes de leurs vicomtes, pour acquérir peu à peu tout le vicomté; mais, lorsqu'ils en furent les maîtres, ils en abusèrent à leur tour. Les comtes de Provence, voyant cette indépendance avec peine, essayèrent d'y mettre fin; leurs premières tentatives furent inutiles.

Enfin, sous Charles Ier, les Marseillais se dépouillèrent de leur vicomté en faveur de ce prince. Depuis, et insensiblement, les vicomtes, étant devenus personnes privées, furent exclus des assemblées relatives au gouvernement public. Il fut dit que tous les citoyens, tant en général qu'en particulier, prêteraient trois fois serment de ne jamais contrevenir à cette loi, dite *statutaire*.

Nous ne parlerons pas plus longuement de ces vicomtes, d'autant mieux qu'en traitant ce qui a rapport aux rois d'Arles et aux comtes de Provence, nous aurons de nouveaux faits à rappeler. Ruffi a écrit sur ces vicomtes, comme C. Nostradamus sur toutes les anciennes et nobles familles de Provence, des pages qui, de son temps, avaient de l'importance. Il a parlé, avec beaucoup de détails, de leurs alliances, de leurs descendans, de leurs armes, de leur monnaie, de leurs libéralités envers les églises et les monastères; cette partie, surtout, est digne de remarque, et on peut, là-dessus, consulter ce dernier historien; ce qu'il dit est très utile aux chronologistes et aux faiseurs de généalogies; pour nous, nous le

trouvons peu amusant et instructif, comme histoire. Nous ferons seulement observer ici que le consulat de Marseille dut être établi au moins vers la fin du XIe siècle, et du temps des vicomtes. En effet, l'on trouve dans les archives de l'évêché, que le vicomte Geoffroy jura, en 1128, de défendre les intérêts de l'évêque contre toutes sortes de personnes, excepté contre la puissance consulaire. Il est naturel de croire que cet établissement ne dut pas être l'ouvrage des vicomtes, car ni les uns ni les autres ne pouvaient être disposés à se respecter. Ceci peut faire penser que le consulat eut la même origine que les titres de leur fief vicomtal.

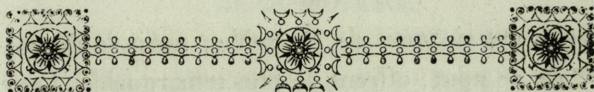
A ce fait hypothétique, on peut opposer celui-ci, qui le paraît moins : en 1226, les empereurs qui ne voulaient pas reconnaître les municipalités que les villes exerçaient, offrirent aux Marseillais de leur en ériger une. On ignore si cette offre fut acceptée ou refusée, car aucun monument n'existe pour éclaircir ce fait ; mais il est certain qu'avant comme après 1226, les Marseillais déclaraient la guerre ou faisaient la paix ou des trêves, toujours municipalement et par le ministère des consuls. Ce qui n'est pas moins certain, c'est que Philippe-Auguste ayant réuni, en 1223, à la couronne, la Normandie, l'Anjou, le Maine, la Tourraine, le Poitou, l'Auvergne, le Vermandois, l'Artois, Montargis, etc., toutes ces provinces réunies sans conditions, n'eurent point d'états particuliers, à la différence des autres pro-

vinces qui furent réunies sous conditions et qui conservèrent leurs états, telles que la Provence, le Languedoc, le Dauphiné, la Bourgogne, la Bretagne et la Flandre. [1]

Vers le commencement du XIIIe siècle, on connaissait dans la partie de Provence, ayant formé le vicomté, les fonctions de *Podestat*. Cependant l'administration différait dans les deux parties qui composaient Marseille; l'une était soumise aux vicomtes et l'autre à l'évêque; celle-ci était guerrière, politique et commerçante, autant qu'elle pouvait l'être sous la tyrannie qui pesait sur elle; celle-là, faible et tremblante sous la main du clergé, était arrêtée dans les efforts qu'elle voulait faire pour imiter la ville inférieure. Si on était étonné de cette différence, on se rappellerait que la partie vicomtale était un fief héréditaire, tandis que la partie épiscopale n'était qu'une émanation des droits régaliens accordés à l'évêque par les empereurs. Le seigneur régaliste nommait les officiers pour gouverner et pour rendre la justice, sans municipalité. Etait-ce un bien? Etait-ce un mal? il serait difficile d'émettre une opinion sévère en présence de nos lois municipales modernes (1837) et de leur résultat.

1. Hénaut, *Abrégé chronologique*.





XV

Pourquoi il a été question d'abord des vicomtes avant les comtes. — Childebert à Arles. — Saint Césaire. — Montmajour. — Le Pallium. — Un mot sur les successeurs de saint Césaire. — Sur les préfets du prétoire gouverneurs-patrices. — L'archevêque Virgile et sa métropole. — Translation du corps de saint Trophime. — Son épitaphe. — Successeurs de Virgile jusqu'à Rostang. — Ce qu'étaient alors Marseille et Arles. — Tableau des rois et des comtes souverains.

PRÈS avoir indiqué sommairement l'origine obscure du royaume d'Arles, nous avons cru devoir abandonner un instant la méthode des historiens provençaux, et signaler, avant l'histoire des comtes souverains, ce que les

Fastes des vicomtes de Marseille, sortis de Boson, 2me de ce nom, offrent de plus remarquable. Cette préférence que le vicomté, mouvant de la couronne et du comté d'Arles, seconde ville des Césars, n'aurait pu réclamer, était bien dûe à l'opulente Marseille, troisième ville du vaste royaume de France, capitale de la Provence moderne dont elle est l'orgueil. Mais hâtons-nous de retourner sur nos pas, pour prendre ensuite un essor plus imposant. Ainsi, dans ce chapitre, quelques spécialités importantes qui avaient été négligées, et qui sont relatives à la première ville de l'ancienne Provence, vont être rappelées ; après quoi, ce qu'il importe le plus de savoir de l'histoire générale, c'est-à-dire, les *Fastes des Rois d'Arles*, de ceux surtout des Comtes qui se rendirent indépendans, fixera l'attention. C'est du moins notre désir. Varier les narrations historiques nous a paru plus attrayant que la sévère exactitude de la méthode.

539. Après que Vitigès, successeur et cousin de Théodat, roi des Goths, eut été obligé, pour se soustraire aux armes victorieuses de Bélisaire, [1] de céder la Provence aux Français, Childebert Ier s'empressa

1. L'armée commandée par ce vaillant capitaine avait été envoyée contre Théodat dont la conduite barbare à l'égard d'Amalazonthe, fille du roi des Ostrogoths, avait justement irrité l'empereur Justinien. Mère d'Athalaric, petit fils d'Alaric, Amalazonthe avait d'abord gouverné la Provence soumise au joug des Goths, mais Athalaric étant mort à l'âge de 16 ans, elle avait mis sur le trône Théodat, son cousin, qui avait répondu à ce généreux procédé en la faisant étrangler dans un bain, sous prétexte d'adultère.

de venir visiter la ville d'Arles, à laquelle il voulut donner toutes les prérogatives de l'empire qu'elle avait partagé autrefois. Son premier soin fut d'y faire célébrer pour le divertissement des Arlésiens, ses nouveaux sujets, les jeux et les combats de gladiateurs, à la romaine, et les tournois à la troyenne. Jusques alors, l'empereur avait eu seul le droit de faire donner en sa présence, et à Rome, ces sortes de jeux.

540. En ce temps-là, Césaire brillait, par l'éclat de ses lumières [1] et de sa sainteté, sur le siége métropolitain; ses vertus inspirèrent au prince français les actes d'une munificence vraiment royale et religieuse..... de pieux anachorètes erraient sans asile dans les bois voisins d'Arles, aux environs de la célèbre montagne des Cordes. Childebert fit élever pour eux un immense édifice dont la position est des plus pittoresques. C'est le monastère de Mont-Majour, ainsi appelé par ce qu'il est bâti sur une montagne qui domine celle des Cordes, située près de là, au midi. Le paysage de ces deux montagnes, ou plutôt de ces deux collines, serait digne du pinceau de nos plus habiles artistes. Elles formaient autrefois, selon de grandes probabilités, une île enchanteresse que Calypso et ses nymphes n'eussent point dédaignée; aussi leur histoire, celle surtout de la montagne des Cordes, où

1. Outre 202 homélies, on attribue à saint Césaire le *Mirabilis liber*, d'où l'on a extrait, dans ces derniers temps, les prédictions relatives à la fin du 18e siècle et aux commencemens du 19e.

le merveilleux, la féerie, d'après les traditions populaires, jouent un rôle important, mérite d'être connue. Nous en offrirons une relation, dans la description archéologique qui doit terminer ces Fastes.

Au commencement de ce siècle, le souverain Pontife n'avait point encore accordé aux prélats d'Occident les honneurs du Pallium. [1] Saint Césaire, dans un voyage qu'il fit à Rome, en 513, où il était désiré depuis long-temps, obtint le premier cette haute distinction dans la hiérarchie ecclésiastique. Le pape, en lui donnant le pouvoir d'assembler des conciles, avait permis à ses diacres de porter des dalmatiques [2] comme ceux de l'église romaine. Les successeurs de saint Césaire sur le siége métropolitain, continuèrent à jouir de ces prérogatives.

Parmi eux, on distingue : en 542, Auxanius, fils du prefet du pretoire. (Le pape Vigile le nomma son vicaire dans les Gaules.) En 546, Aurelius, issu d'une des plus anciennes familles nobles de la ville d'Arles. Les Arlésiens le proclamèrent archevêque, à la sollicitation de leur roi Childebert, qui, pour témoigner l'estime particulière qu'il avait pour Au-

1. C'est un ornement fait de laine blanche, orné de croix noires et béni par le pape, qui l'envoie aux archevêques comme marque de juridiction.

2. Dès le principe, la dalmatique était un simple vêtement adopté par les anciens romains qui l'avaient pris de la Dalmatie, d'où lui était venu le nom de *vestis dalmatica*, ou seulement *dalmatica* ; dans la suite ce fut l'ornement des diacres et sous-diacres de l'Eglise romaine ; plus tard cet ornement fut accordé à tous les diacres et sous-diacres, qui servent les prêtres à l'autel.

relius, et son attachement aux Arlésiens, choisit leur élu pour son conseiller d'état et lui fournit des sommes importantes qui servirent à fonder un de ces établissemens que le philosophisme a détruit et dont le bon sens du 19e siècle commence à reconnaître et à constater [1] l'utilité; en un mot, des monastères. Celui qu'Aurelius, secondé par les munificences royales, fonda sous le nom de *Grands-Augustins*, en 547, dans la ville d'Arles, eut pour premier abbé saint Florentin, qui y mourut. C'est ce qui résulte de son épitaphe. [2] Saint Césaire avait déjà, en 517, fondé une abbaye de jeunes filles. [3] En 551, Aurelius eut pour successeur, sur le trône archiépiscopal, Sapaudus, fils de la princesse Placidie et descendant de l'empereur Avitus. Cet archevêque présida le 5e concile tenu à Arles en 554.

1. Voir dans mon *Esprit de la Monarchie Française*, un article philosophique extrait du *Bon Sens*, qui s'intitule *Journal de la Démocratie*. Cet article est très remarquable; il tend à prouver que l'impiété est le plus grand de tous les fléaux; qu'elle seule est la cause de cette maladie du suicide qui désole depuis quelques années la société française, et qu'autrefois, lorsqu'il y avait des croyances, lorsque les hommes pouvaient se retirer dans les cloîtres, ces hospices des âmes, le suicide était inconnu, parce qne Dieu était le médecin des âmes atteintes du désespoir.

2. Cette épitaphe se trouve dans La Lauzière.

3. Ce monastère, construit quelques années auparavant, avait été détruit pendant le siége que Clovis avait fait de la ville d'Arles, alors encore sous la puissance des Goths, dont Gésalric était roi. Césarée, sœur de saint Césaire, que ce prélat avait fait venir de Marseille, et une autre Césarée, sa parente, furent les premières directrices de cette abbaye qui, lorsque la seconde Césarée mourut, en 559, comptait jusquà 200 jeunes filles, religieuses ou pensionnaires.

En 561, on vit commençer les divisions [1] et sous-divisions gouvernementales qui brisèrent l'unité monarchique rétablie plus tard, mais passagèrement, par Charlemagne. [2] Les malheurs qui résultèrent de ces divisions se firent sentir en Provence plus qu'ailleurs. On sait comment cette province était échue à Gontran, roi de Bourgogne, et comment s'était terminé le différend élevé entre lui et son neveu Childebert II, relativement à la possession de Marseille. Arles, dont s'était emparé le roi d'Austrasie, Sigebert frère de Gontran, par la trahison du comte Firmin, gouverneur, donna lieu à des luttes plus sanglantes. Celsus ou Celse, général de Gontran, en fit le siége après s'être rendu maître d'Avignon, qui appartenait à Sigebert, avec qui Gontran fit la paix peu de temps après et lui rendit cette ville.

A cette époque, les préfets du prétoire des Gaules ou gouverneurs, reçurent le nom plus auguste de Patrices. Depuis l'année 328, qui fut celle où

1. Après la mort de Clovis, arrivée en 511, ses quatre fils se partagèrent le royaume. Thierry eut Metz; Clodomir, Orléans; Childebert, Paris, et Clotaire, Soissons. Celui-ci étant mort en 561, le royaume fut encore partagé entre ses quatre fils : Charibert ou Chérébert eut Paris; Gontran, Orléans; Chilperic I[er], Soissons, et Sigebert, Metz.

2. Je dis *passagèrement*, parce qu'en effet, seul de sa race, Charlemagne put donner à l'unité monarchique toute sa puissance, et apprendre aux Français à obéir aux lois. Après lui, et par la faiblesse de ses successeurs, il y eut plutôt anarchie royale qu'une véritable monarchie; les seigneurs féodaux étaient de petits rois absolus. Ce multiple absolutisme tomba successivement sous les efforts des rois capétiens.

Constantin avait divisé l'empire en quatre parties, l'Italie, les Gaules, l'Illyrie et l'Orient, et celle où il avait témoigné combien il affectionnait les Arlésiens, en établissant chez eux le siége du prétoire, la ville d'Arles avait eu, s'il faut en juger par les noms que l'histoire a conservés, trente-sept gouverneurs impériaux, savoir : Ambrosius, Tiberius, Philagrius, Ruffinius, Decentius, Julianus, Florentius Valerius, Hortentius, Dardanus, Julius, Petronus, Agricola, Exuperius, Almachius, Auxiliaris, Ferreolus 1er dit Tonantius, Avitus, Aetius 1er, Magnus, Pœnius, Œgidius, Arvaudus, Seronatus, Tonantius Ferreolus II, Gemellus, Tolumnus, Tonantius Ferreolus III, Liberius, Felix, Auxanius, Martias, Aetius II, Firmus et le général Celsus dont nous parlions plus haut. Ceux qui succédèrent à Celsus avec la dignité de Patrice, qu'avaient déjà obtenue Aetius II et Firmus, sont au nombre de neuf, savoir:

En 575, le seigneur Amatus ou Amat, qui fut glorieusement tué à la tête de l'armée qu'il commandait contre les Lombards. [1]

En 576, Ennius, surnommé Mummol, comte d'Auxerre, qui défit l'armée d'Alboin, roi des Lombards, et peu de temps après, celle des Saxons qu'il obligea de repasser les Alpes.

Dinamius, que Gontran nomma patrice, à la place

1. On attribue à ces peuples l'origine des fiefs. (Traité de *l'hérédité des fiefs en Provence*, par Jacques Peissonnel.)

d'Ennius, parce que celui-ci s'était jetté dans le parti de Childebert.

En 577, Calommiosus, surnommé Agilanus.

En 578, Rotarius, Nicetius, et Euphremius; depuis lors, il y eut deux patrices au lieu d'un; ils furent créés par Gontran, l'un pour la Provence, l'autre pour la Bourgogne.

En 586, à Sapandus, et pendant les quatre fléaux qui désolèrent en même temps les Arlésiens (la peste, la famine, l'inondation et la guerre), avait succédé le docte et vertueux Lerius, son référendaire, qui occupa peu de temps le siége métropolitain. A sa mort, qui eut lieu en 588, les Arlésiens proclamèrent archevêque l'abbé de Lerins, Virgile, que ses vertus élevèrent au rang des saints. C'est à lui que les Arlésiens doivent leur superbe métropole, dont ce prélat, qui était alors vicaire général du pape, fit jetter les premiers fondemens en 601, et qu'il vint à bout de terminer, dans l'espace de vingt-cinq ans, malgré les orages de la guerre civile, qui désolèrent la France, après la mort de Chidebert. [1] Cette basilique, si remarquable par ses sculptures, et son cloître [2] qu'il faut admirer, dit avec raison M. Jacquemin, sans chercher à jetter le froid de l'analyse sur les sensations qu'on goûte à l'étudier dans

1. C'est Childebert II, roi de Metz ou d'Austrasie, à qui son oncle Gontran avait donné son royaume d'Arles et de Bourgogne. En mourant, il laissa deux enfans en bas âge sous la tutelle et la régence de la farouche Brunéhault, dont j'ai déjà eu occasion de parler.

2. La description de ce monument se trouve à la fin des *Fastes*.

Fastes de la Provence ancienne et moderne,
Par Mr. Fouque.



J.M. Veran del. et sculp.

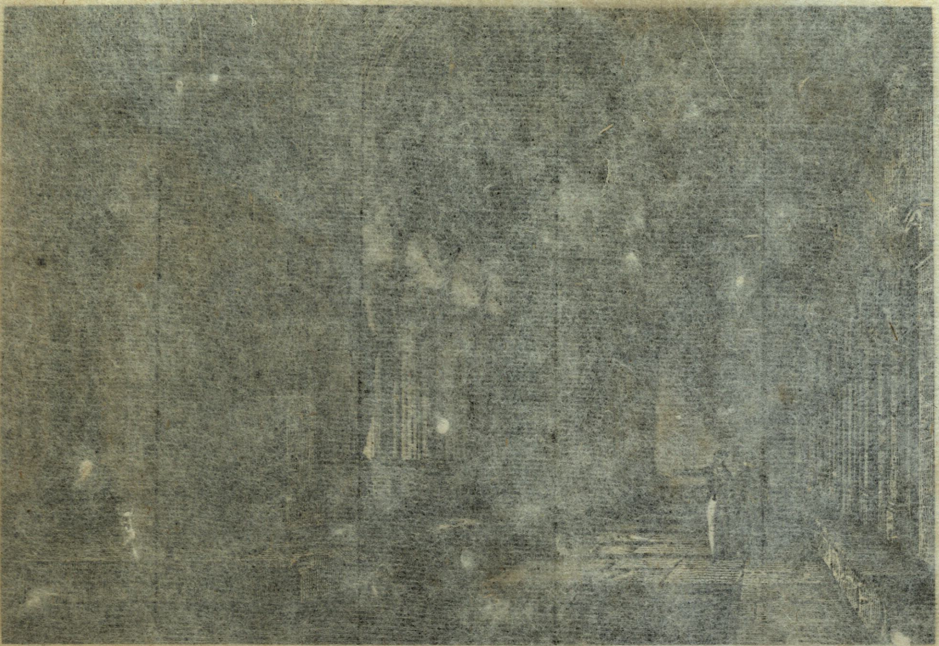
Cloître de la Cathédrale d'Arles.

toutes ses parties, fut consacrée à saint Étienne, cousin de saint Trophime, en 626; le prélat fondateur fit cette cérémonie avec la plus grande solennité. Il avait alors 105 ans, et, souvenir bien digne de notre vénération! il put encore, en 627, malgré son grand âge, faire commencer, aux Champs-Élisées, à l'endroit même où, selon la tradition, saint Trophime avait dédié une petite chapelle à la mère de Dieu, l'église St-Honorat, qu'il n'eut pas le bonheur de terminer, quoiqu'il ait vécu jusqu'à l'âge de 127 ans. Il fut inhumé dans son église métropolitaine, où l'on trouve encore son tombeau.[1] Sa longue et sainte vie avait trop bien établi le triomphe de la religion dans toute sa pureté, pour que les scandales de son successeur, Théodose, grand souteneur des hérésies de son temps, pussent opérer beaucoup de mal.

Quelles que soient les réflexions judicieuses de M. Jacquemin, relativement à saint Trophime, comme premier apôtre des Gaules, réflexions qui semblent laisser du doute sur le point de savoir si réellement l'église d'Arles a la priorité sur celle de Vienne, enregistrons ici un fait authentique que cet auteur rappelle lui-même dans son guide, et qui prouve que dans le XIme siècle on eut de bonnes raisons, comme le dit Anibert,[1] pour croire que le

1. C'est le monument de marbre dont on a fait les Fonts-Baptismaux. Il est orné de plusieurs petites statues entre des colonnes, et de plusieurs inscriptions illisibles.

1. Mémoires historiques et critiques sur *l'ancienne république d'Arles*, pour servir à l'histoire générale de la Provence, 1770.



J. M. Feran del. et sculp.

Cloître de la Cathédrale d'Arles.

toutes ses parties , fut consacrée à saint Etienne , cousin de saint Trophime , en 626 ; le prélat fondateur fit cette cérémonie avec la plus grande solennité. Il avait alors 105 ans , et , souvenir bien digne de notre vénération ! il put encore , en 627, malgré son grand âge , faire commencer , aux Champs-Élisées, à l'endroit même où, selon la tradition , saint Trophime avait dédié une petite chapelle à la mère de Dieu, l'église St-Honorat, qu'il n'eut pas le bonheur de terminer , quoiqu'il ait vécu jusqu'à l'âge de 127 ans. Il fut inhumé dans son église métropolitaine , où l'on trouve encore son tombeau. [1] Sa longue et sainte vie avait trop bien établi le triomphe de la religion dans toute sa pureté , pour que les scandales de son successeur, Théodose, grand souteneur des hérésies de son temps , pussent opérer beaucoup de mal.

Quelles que soient les réflexions judicieuses de M. Jacquemin, relativement à saint Trophime, comme premier apôtre des Gaules , réflexions qui semblent laisser du doute sur le point de savoir si réellement l'église d'Arles a la priorité sur celle de Vienne , enregistrons ici un fait authentique que cet auteur rappelle lui-même dans son guide , et qui prouve que dans le XIme siècle on eut de bonnes raisons, comme le dit Anibert, [1] pour croire que le

1. C'est le monument de marbre dont on à fait les Fonts-Baptismaux. Il est orné de plusieurs petites statues entre des colonnes , et de plusieurs inscriptions illisibles.

1. Mémoires historiques et critiques sur *l'ancienne république d'Arles*, pour servir à l'histoire générale de la Provence, 1770.

corps de saint Trophime ne reposait point dans l'église métropolitaine, ainsi que l'attestent deux donations faites à cette église, mais dans l'église St-Honorat. Que ce corps fut celui de Trophime, disciple de Paul, et qui avait dédié la chappelle à la vierge, *adhuc viventi*, selon l'inscription, ou celui d'un autre Trophime, il n'en est pas moins vrai qu'en 1152, la translation de ce corps-saint se fit de St-Honorat à l'église Métropolitaine, depuis lors saint Trophime, avec une solennité qui démontre le respect profond de nos pères pour le premier évêque d'Arles.

Cette auguste cérémonie fut annoncée à toutes les provinces voisines, et, le jour arrivé, l'on vit acourir de toutes parts des étrangers de toute condition. On y remarquait les évêques, les seigneurs d'une grande partie de la France ; le comte de Toulouse, Raymond V, s'y rendit lui-même avec toute sa cour. La translation fut faite par l'archevêque d'Arles (c'était alors Raymond de Mont-Redon), assisté des évêques d'Avignon, de Vaison et de Marseille, ses suffragans. Anibert, qui rapporte cette fête religieuse, parle de la relation qui en fut faite en vers provençaux, par un témoin oculaire. Il cite les vers suivans, d'après lesquels il semble que le poète avait en vue principalement d'engager les fidèles à venir à Arles « *plutôt que de passer les monts, pour visiter les dépouilles terrestres des saints:*

.... Que Romieu viennal,
Que anes Dieu sercant a pé ni a caval,

Et aquels que los monts volran avironar
Per trebalhar lo cors ni per Dieu gasauhar ;
Vengans tant solament ad *Arle* per Romieu
Et a qui trobaran so que convens a Dieu.

Cette citation, si elle n'est pas très importante, paraît du moins très propre à faire connaître combien l'idiome provençal était loin, dans le XIme siècle, d'avoir l'euphonie qui le caractérise aujourd'hui.

Le tombeau de saint Trophime a, pendant plusieurs siècles, servi d'autel à la petite chapelle dont il a été question. Cet autel a été brisé sans doute lors des guerres des Sarrasins, qui firent tant d'autres dégâts dans la ville d'Arles et dans toute la Provence. [1] L'épitaphe suivante, qu'on ne lira pa sans intérêt, a

1. Aix eut ses murailles renversées, ses maisons pillées et incendiées, et les habitans qui y étaient restés devinrent esclaves ou furent écorchés vifs. (J. F. P.) Ces cruautés et ces ravages dont j'ai parlé dans la narration générale, eurent lieu particulièrement après la célèbre victoire obtenue par Charles-Martel, en 732. On sait, qu'irrités de leur défaite, qui leur avait couté 300,000 hommes et la perte d'Abdérame leur roi, les Barbares se liguèrent avec les Alains et les Vendales, qui vinrent inonder avec eux les provinces méridionales, où, pendant quatre années, ils se livrèrent à tous les excès; sans parler encore des massacres qu'ils commirent, ajoutons ici, qu'à Arles ils ne parurent que comme les génies terribles de la désolation; monumens, édifices romains, chapelles, églises, monastères, rien ne fut épargné à cette époque de désastres ; le superbe amphithéâtre devint une citadelle, des tours y furent construites, ses arceaux furent murés, et par la suite, de nombreuses maisonnetes furent bâties dans son enceinte, sur ses immenses gradins, pour loger les paysans et les pauvres travailleurs... Que de reconnaissance la ville d'Arles et les sciences ne doivent pas à l'excellent administrateur M. de *Chartrouse*, qui depuis peu a, pour ainsi dire, restauré ces ruines !

été gravée sur une pièce de marbre incrustée dans le mur.

EPITAPHIUM DIVI TROPHIMI.

Trophimus hic colitur, Arelatis præsul Avitus
Gallia quem primum sentit apostolicum.
In hunc Ambrosium proceres fudêre nitorem ,
Claviger ipse petrus, Paulus et egregius.
Ommis de cujus suscepit Gallia fonte
Clara salutiferæ dogmata tùnc fidei.
Hunc constanter orans cervicem gallia flectit
Et matri dignum prœbuit obsequium;
Insiguisque colens ingens cui gloria semper
Gaudet apostolicas se meruisse vices.

Depuis Théodose, prélat hérésiarque qui fut privé par un concile tenu à Châlons-sur-Saône, de l'administration temporelle et spirituelle de son église, et qui fut mourir en Angleterre, où le pape Vitallien, après lui avoir donné l'absolution, l'avait envoyé prêcher la foi catholique, jusqu'à Rostang, qui occupait le siége métropolitain, lorsque la ville d'Arles fut érigée en royaume, les archevêques qui occupèrent le même siége s'y montrèrent les dignes successeurs des Trophime, des Césaire, des Vigile; les noms de ceux que l'histoire a retenus méritent d'être signalés ici. Ce sont :

En 668, Jean, qui ne jouit de sa dignité que pendant deux ans. Après lui il y eut une vacance de cinq années, pendant lesquelles l'église fut déchirée par les erreurs du monothélisme, système religieux qui n'admettait en J.-C. qu'une seule volonté.

En 675, Félix, que le pape saint Agathon choisit, à cause de sa science et de ses vertus apostoliques, pour lutter contre la nouvelle hérésie qui avait obligé le même pape à tenir un concile à Rome, où Félix s'était distingué par la profondeur de ses connaissances ecclésiastiques. Il paraît qu'à sa mort, arrivée en 684, le siége resta vacant, puisqu'on ne connaît pas les noms des prélats pendant quinze années. Ceux dont les noms sont parvenus jusqu'à nous, sont :

En 701, Valbertus. — 705, Aurélien. — 710, saint Polycarpe. — 720, Martin. — 725, Protase. — 730, Paul Geminus. — 737, Inondius. — 738, Georgius. — 739, Robertus. — 745, Ravillanus. — 760, Willamgris. — 770, Vitalis. — 780, Arladis. — 785, Elifant. Ce prélat fut un de ceux qui assistèrent au concile de Narbonne, tenu en 789.

En 784, Lupus. — 800, Jean II, l'un des témoins du testament de l'empereur Charlemagne, qui fit à l'église d'Arles un don considérable, et y convoqua, pour se conformer aux pieux désirs de cet archevêque, un concile qui revèle toute la sollicitude pastorale et la charité chrétienne [1] du prélat.

En 828, Nothon, qui seconda par son éloquence, au concile de Toulouse, les vues bienfaisantes de

1. On fit dans ce concile 26 canons dont le 17e porte : que chaque évêque visitera son diocèse tous les ans, et prendra sous sa protection les pauvres opprimés.

l'empereur et roi Louis-le-Débonnaire. Ce prince proposa et fit adopter un article contre les femmes qui prennent le voile inconsidérément.

En 885, Crothon, qui, à la faveur d'un échange fait avec Aurèle, comte d'Arles, fonda quelques petites églises dans l'île de la Camargue.

En 850, saint Roland, qui présida, le 8 janvier 855, le concile de Valence en Dauphiné, et périt ensuite si misérablement, assassiné par des pirates, qui s'emparèrent de sa personne, dans le temps qu'il visitait ses églises de la Camargue. [1]

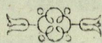
Enfin, en 870, Rostang, arlésien d'une famille illustre, qui, en sa qualité de primat des Gaules, couronna le premier Boson, en 876, et le sacra ensuite, en 879, roi d'Arles, aux états généraux, tenus au chateau de Mentaille près de Vienne en Dauphiné.

Ici se terminent les spécialités historiques qu'il convenait de rappeler, et qui sont relatives à la capitale du royaume fondé par le beau-frère de Charles-le-Chauve, roi de France, au pouvoir duquel l'em-

1. A ce sujet, La Lauzière raconte un trait bien odieux de la part de ces pirates, et bien honorable de la part des Arlésiens. Ceux-ci instruits de l'enlèvement et de la détention de leur pasteur, s'empressèrent de traiter de sa rançon dont le prix fut 150 pesans d'argent, 150 casques, et autant d'épées et d'esclaves. Après avoir tout reçu, les brigands, qui avaient déjà mis à mort le saint prélat, l'habillèrent et le renvoyèrent dans une voiture. L'indignation des Arlésiens était extrême, mais elle ne put éclater que par le témoignage de leur douleur. Ils firent des obsèques magnifiques au saint archevêque et déposèrent sa dépouille mortelle dans un tombeau de marbre, dans l'église S[t].-Honorat.

pire et la Provence étaient tombés après Louis II, dit le Bègue, son frère, mort à Milan sans postérité.

En accordant ces particularités aux évènemens généraux déjà racontés, on aura une connaissance exacte des faits importans qui précèdent le règne de Boson. On connaîtra parfaitement ce qu'étaient l'antique Massilie, l'antique cité d'Arles. Celle-ci, capitale des Saliens dans les premiers temps, et protectrice de Massilie; plus tard, capitale de l'empire d'Occident; alors, siége du prétoire et métropole des Gaules, continuait à élever sa tête majestueuse dans le nombre des nations célèbres; l'autre, au contraire, Massilie, d'abord rivale de Rome, émule d'Athènes, la puissante Massilie n'était plus qu'un vicomté. Nous la verrons plus tard, à l'exemple de la métropole et à peu près dans le même temps, acheter son indépendance à force de sacrifices, et d'actes courageux. Nous verrons ces deux villes, Arles et Marseille, essayer des formes républicaines, défendre leurs libertés, leurs droits acquis, les armes à la main, et reconnaître de nouveau l'autorité de leurs princes. En attendant, reprenons le fil de ces grands événemens politiques, et faisons connaître ce que furent les premiers rois et les comtes souverains de Provence.



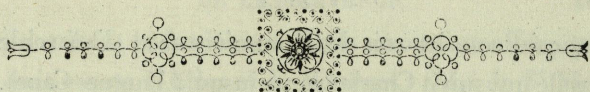
Souverains de Provence, *

Depuis la Fondation du Royaume d'Arles, jusqu'à l'époque où la Provence fut réunie à la couronne de France, en 1482.

Rois d'Arles.	Dates.	Comtes-Souverains.	Dates.	Observations.
		Ire *Race.*		
1er Boson	876 à 887	1er Boson (2 de nom)	923 à 945	
2e Ls Boson, *dit l'Aveugle*	887 à 914	2e Boson II	945 à 961	
3e Hugues	914 à 949	3e Guillaume Ier	961 à 992	
4e Conrad *le Pacifique*	949 à 978	4e Guillaume II	992 à 1018	
5e Rodolphe III	978 à 1032	5e Bertrand	1018 à 1050	Ces deux frères possédèrent la basse Provence par indivis.
6e Gérard (usurpateur)	1032 à 1034	6e Geoffroi	1018 à 1063	
7e Conrad II, *le Salique*	1032 à 1038	7e Bertrand II	1063 à 1090	
8e Henri III, *le noir*	1038 à 1056	8e Gilbert ou Gerbert	1090 à 1108	Gerberge, son épouse, gouverna jusqu'au mariage de sa fille aînée, avec le comte de Barcelonne.
9e Henri IV	1056 à 1106	2me *Race.*		
10e Henri V	1106 à 1126	Maison de Barcelonne.		
11e Conrad III	1126 à 1152	9e Raymond-Bérenger Ier	1112 à 1130	
12e Fréderic-Barberousse	1152 à 1179	10e Bérenger-Raymond	1130 à 1144	
13e Philippe	1179 à 1200	11e Raymond-Bérenger II	1144 à 1166	
14e Othon	1200 à 1218	12e Alphonse Ier r. d'Aragon, Raymond-Bérenger III et Sanche	1166 à 1196	Établissement du Consulat.
15e Fréderic II	1218 à 1250			
16e Charles IV **	1364 (2 mois)			
		13e Alphonse II	1196 à 1208	République.
		14e Raymond-Berenger IV	1208 à 1245	Podestarie.
		3me *Race.* Maison d'Anjou.		
		15e Charles Ier	1245 à 1285	
		16e Charles II, *le Boiteux*	1285 à 1309	
		17e Robert, *le Bon*	1309 à 1343	
		18e Jeanne	1343 à 1382	
		19e Louis d'Anjou	1382 à 1384	
		20e Louis II	1384 à 1417	
		21e Louis III	1417 à 1434	
		22e René	1434 à 1480	
		23e Charles III	1480 à 1482	Réunion à la couronne de France.

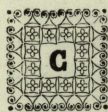
* Ce Tableau Synoptique nous a paru nécessaire pour servir de régulateur dans les narrations des événemens généraux dont les dates diffèrent.

** *Nota.* Charles IV est le dernier empereur qui ait pris le titre de roi d'Arles, quoique depuis plus d'un siècle ce royaume eût été anéanti. Charles-Quint se fit aussi courronner roi d'Arles, à Aix, en 1536, pendant ses guerres avec François Ier.



XVI

Réflexions monarchiques. — Titres de Boson Ier, roi d'Arles. — Sous quels auspices il est élu. — Confédération des rois du sang de Charlemagne sans résultat contre Boson.— Charles-le-Gros le reconnaît roi.— Ce qu'il faut en conclure.— En quoi Boson doit être blâmé. — Il mourut regretté et digne de l'être. — Boson II, dit l'aveugle, roi d'Arles. — Il ne gouverna jamais par lui-même. — Il épouse Edgine. — Fait alliance avec Arnould, ennemi de Rodolphe. — Guerre. — Situation de la France et de l'Italie. — Prétention de Bérenger, duc de Frioul, et de Gui, duc de Spolette. — Le marquis de Toscane, Aldebert, conseille à Boson de combattre Bérenger. — Boson combat, est bloqué, se rend et signe un traité honteux. — Un mot sur le serment. — Boson viole le sien ; fait de nouveau la guerre à Bérenger ; le défait entièrement. — Il est couronné empereur. — Cinq ans après, Aldebert et Berthe, son épouse, conspirent contre lui. — Bérenger survient, surprend Boson à Vérone et lui fait crever les yeux.



CHARLEMAGNE, on le sait, fut le restaurateur de l'unité monarchique, de cette puissance que les enfans de la liberté, les premiers Francs, créèrent eux-mêmes, comme la seule propre à les rendre heureux, à protéger leurs franchises. Si la tétrarchie fit succomber la monarchie

française sous les rois de la première race, l'anarchie royale qui suivit Charlemagne jusqu'à Hugues Capet, que nous devons considérer comme fondateur de la monarchie, parce que lui et ses successeurs travaillèrent constamment à ressaisir le sceptre de l'unité, l'anarchie royale, disons-nous, enfanta le régime féodal. Il y avait anarchie royale sous les Carlovingiens, par la raison sans réplique que dans ces malheureux temps, au lieu d'un roi, les Français en avaient des milliers plus absolus que le roi lui-même; tels étaient alors les ducs et comtes dans les provinces dont le gouvernement leur était confié. L'histoire nous apprend que leurs charges, d'abord temporaires, puis à vie, devinrent héréditaires. Charles-le-Chauve, qui, selon nos vieilles chroniques, « était plus prompt à toutes sortes de pompes superflues que hardi et constant à mettre ordre à ses affaires, » l'impolitique Charles-le-Chauve ouvrit la porte à ces abus par son ordonnance de *Chiersi*, qui rendait les dignités et les titres héréditaires. Aussi, les ducs et les comtes, jadis les soutiens du trône, s'armèrent contre le souverain, se firent entr'eux la guerre. Ce désordre constituait bien ce que j'appelle une anarchie royale.

Cependant, s'il est vrai, selon plusieurs historiens, que Boson fut le premier à profiter de la faiblesse des descendans de Charlemagne, il n'est pas moins vrai de dire qu'il était bien digne du rang suprême par les titres glorieux qui l'élevèrent sur le trône

dont il fut le fondateur. Nous savons, en effet, qu'il était comte d'Arles et de Bourges ; abbé de S[t]-Maurice en Valais ; gouverneur du Viennois, du Lyonnais, de l'Aquitaine, de la Provence ; lieutenant-général, en Italie ; gendre, beau-frère et même beau-père de rois de France. [1] Ajoutons encore que si le choix libre et l'amour des peuples peuvent constituer la légitimité des rois, Boson fut roi légitime. L'église, la noblesse, les états-généraux du pays, c'est-à-dire, le pays lui-même, la nation, le peuple, proclamèrent cette légitimité.

Sans doute, pendant son règne, Boson eut une grande guerre à soutenir contre les princes de la maison de Charlemagne, ligués contre lui. [2] Sans doute, cette confédération aurait pu, tôt ou tard, causer la chûte du trône d'Arles ; mais, soit bravoure de la

1. Boson avait eu deux femmes, savoir : Ingeltrude, qui le quitta pour vivre d'une manière scandaleuse avec un autre seigneur, et Hermengarde, fille de Louis II. Il avait eu d'Ingeltrude, une fille nommée Ingelberge, qui fut d'abord, dans son jeune âge, fiancée puis mariée à Carloman, roi de France. Ainsi le soutient M. de Villeneuve, contrairement à l'opinion de La Lauzière qui dit que le mariage ne fut point accompli. On sait, en outre, que Charles-le-Chauve avait épousé Richilde, sœur de Boson.

2. La diète où les rois de la maison de Charlemagne (Louis et Carloman, rois de France, fils de Louis-le-Bègue ; Carloman roi de Bavière ; Louis, roi de Germanie, et Charles-le-Gros, roi de Souabe ; tous les trois, fils de Louis-le-Germanique, frère de Charles-le-Chauve et de Lothaire), d'abord en discorde, organisèrent cette ligue, se tint, d'après le P. Daniel (T. III, p. 32 et 33), à Gondeville ou Gondreville. Cet ancien bourg, où les rois de la première race avaient bâti un palais, est situé sur la droite de la Moselle, dans le département de la Meurthe, qui fesait, autrefois, partie du

part de Boson, qui se battait toujours en personne, [1] soit bonheur, elle ne fut remarquable que par deux événemens principaux : la prise de Mâcon, et le siége de Vienne que la reine d'Arles, Hermengarde elle-même, soutint en véritable héroïne, pendant deux ans. [2] Sur ces entrefaites, et après avoir laissé à l'ennemi implacable de Boson, à Richard d'Autun, son frère, la conduite et la gloire du siége de Vienne, comme on l'a vu plus haut, Louis et Carloman avaient successivement quitté ce siége ; le premier, pour voler à la rencontre des peuples du nord qui menaçaient de nouveau ses états où il devait périr ; le second, pour aller, à l'occasion de la mort de son frère, dont il était l'héritier, se faire reconnaître par ses nouveaux sujets. Peu après, Carloman lui-même mourut sans enfans. La couronne de France revenait légitimement à Charles, jeune enfant posthume de Louis-le-Bègue, et frère de Louis et Carloman. Il régna plus tard sous le nom de Charles-le-Simple. Mais alors, les Français lui préférèrent Charles-le-Gros, roi de Souabe et fils de Louis-le-Germanique.

Le nouveau roi de France devant qui, d'abord, [3]

royaume de la Lorraine. Avant la diète dont il est ici question, et lui eut lieu en 880, Charles-le-Chauve y avait reçu le serment de fidélité des évêques et des grands vassaux, en 873.

1. Avant de partir pour cette guerre, Boson avait nommé Béroard de Piémont, lieutenant-général de son royaume, et lui avait donné l'ordre de résider dans sa capitale.

2. Ces événemens ont déjà été racontés.

3. Je dis, *d'abord*, car, si dans les commencemens de son règne, Charles-le Gros parut assez fort pour porter toutes ses couronnes,

tout semblait devoir fléchir, car il avait réuni sur sa tête toutes les couronnes de Charlemagne, respecta néammoins la nouvelle couronne d'Arles, lui, qui pendant la guerre des confédérés, avait fait tous ses efforts, étant en Italie, pour forcer Jean VIII à abandonner Boson, que ce pape soutenait de toute sa puissance.[1] Moyennant l'hommage simple que Boson ne pouvait lui refuser, il le laissa jouir en paix de son royaume. On doit donc être étonné que M. de Villeneuve Bargemont, qui a raconté à peu près les mêmes faits, semble se faire un devoir d'appeler Boson roi usurpateur. Lorsqu'un roi de nouvelle création est appelé au rang suprême par les états-généraux du pays qui devient royaume; lorsqu'il est reconnu roi par les princes eux-mêmes qui auraient des droits innés à la nouvelle couronne, ce roi, sans contredit, est, dès-lors, roi légitime. Tel était Boson. Juste, mais sévère, l'histoire ne peut lui adresser qu'un seul reproche qui est bien grave : après la mort de Louis-le-Bègue, il osa prétendre à la couronne de France, et même à l'empire, dont il était archi-chan-

sa faiblesse se fit bientôt connaître. Il fut méprisé par ses sujets et par l'impératrice reine, Richarde, accusée d'infidélité avec le premier ministre. Déposé par les Français et les Allemands, Charles-le-Gros fut réduit à demander des alimens à Arnoul, son neveu, et mourut de chagrin à Richenow, près de Constance, en 888.

1. Le pape Jean VIII aimait beaucoup Boson, surtout depuis la réception que celui-ci lui avait faite, lorsque, voyageant en France, il s'arrêta quelques jours à Arles. Son épitre XCII, adressée de cette ville à l'impératrice Jugerbuge, belle-mère de Boson, nous revèle toute l'estime qu'il faisait de ce noveau roi, puisqu'il y proteste *qu'il ne cessera jamais de s'occuper de son élévation.*

celier. . . . Cette ambition que le succès n'aurait pu légitimer (car la force, même alors qu'elle triomphe, ne peut établir un droit), fut, sans doute, la cause des guerres qu'il eut à soutenir, mais ne l'empêcha pas à sa mort, qui eut lieu en 887, [1] d'être généralement regretté. Du reste, ce qui prouve combien il fut aimé de ses sujets, combien il méritait de l'être, c'est que pendant ses revers, alors que les confédérés le poursuivaient à outrance, aucun de ses généraux et des grands de son parti ne l'abandonna. La réflexion que fait à cet égard M. D. V. Bargemont paraît donc peu juste ; cet auteur, fidèle historien, ne peut s'empêcher de parler des regrets qui éclatèrent à la mort de Boson, mais il ajoute, toujours à son occasion, que *les usurpateurs, plus que les autres princes, ont besoin de ménager leurs sujets.* La verge de fer de Napoléon-le-Grand, dont la chûte ébranla le monde, prouverait au besoin que cette réflexion n'est pas applicable à tous les usurpateurs ; et s'il est démontré plus haut que Boson ne pouvait être considéré comme tel, cette observation ne doit point le regarder. Toutefois, il n'avait ménagé ses sujets que par des actes dignes du meilleur souverain. [2]

1. La Lauzière place cette mort en 888 ; mais M. de V. B. prétend, d'après les meilleures chronologies, qu'elle eut lieu en 887.

2. L'extrait du testament de Boson, qu'on a lu au chapitre XIII, et dont l'authenticité ne peut être révoquée en doute, puisque C. Nostradamus affirme que, de son temps, il existait dans les archives du monastère de Carlieu ; cet extrait, disons-nous, prouve combien Boson Ier était juste et religieux. Ses munificences royales envers les églises et les établissemens publics en sont une autre preuve

Louis Boson,[1] à peine âgé de dix ans lorsque le roi, son père, mourut, était absent de la capitale. Hermengarde, sa mère tutrice, se hâta d'y envoyer le comte Thibaut, avec la qualité de gouverneur de Provence, et l'ordre de recevoir, au nom de Louis Boson, le serment de fidélité des grands seigneurs. Cette cérémonie eut lieu dans l'année 888; mais le jeune Boson ne fut couronné et sacré roi qu'en 890. Un concile se tint, à cet effet, à Valence où le sacre fut fait par Rostang, alors encore archevêque d'Arles. Un fait digne de remarque et qui prouve combien déjà l'église était puissante, c'est que les évêques ne s'assemblèrent et n'agirent que du consentement du pape,[2] quoique le roi de France, Charles-le-Gros, eût, avant ce concile, reconnu Boson comme souverain légitime, et renouvelé, en sa faveur, la cession du royaume d'Arles.

Le règne de Louis Boson fut d'environ vingt-sept ans. Mais sa jeunesse, son ambition, et sa cécité, furent cause qu'il ne gouverna jamais par lui-même.

1. *Luitprand*, annaliste contemporain, fait remarquer que les Boson étaient de race borguignone. En parlant de *Louis*, il dit : *Ludovicum Burgundiorum genitum prosapiâ* (*liv.* 2. *ch.* 10.)

2. Ce pape était Etienne V, et non, comme l'a cru La Lauzière, Etienne VI. Ce dernier fut mis sur le trône pontifical, en 896, après l'anti-pape Boniface VI. Il ne resta pape lui-même que quelques mois, pendant lesquels il fit déterrer, mutiler et jetter dans le Tibre le corps de Formose, son prédécesseur, dont il était l'ennemi; cet acte d'atroce vengeance le rendit si odieux qu'il fut lui-même chargé de fers et étranglé. Etienne V, au contraire, occupa le trône de saint Pierre de 885 à 891, époque à laquelle se rapportent le concile de Valence et le sacre de Louis Boson.

La reine Hermengarde, secondée par le comte Thibaut et par deux Arlésiens illustres, Escartius et Venarius, qui étaient conseillers d'état, dirigea elle-même les affaires du royaume jusqu'au moment fatal, où son fils fut privé de la vue. Alors un fils de Thibaut, Hugues, [1] marquis ou comte du Viennois, s'empara du pouvoir souverain.

Le mariage de Louis avec Edgine, [2] fille d'Édouard, roi d'Angleterre, est le seul évènement remarquable de sa jeunesse. Il n'en est pas de même de l'époque où sonna pour lui l'heure de l'ambition. Alors, l'amour de la gloire, le désir inconsidéré, si souvent funeste, d'ajouter de nouveaux fleurons à sa couronne, lui firent prendre les armes qu'il ne quitta qu'au moment où son ennemi et son vainqueur Bérenger eut la cruauté de lui faire crever les yeux, en 905. On ne lira pas sans intérêt la relation des évènemens qui se terminèrent par cette barbarie.

Boson, excité par sa mère, non moins ambitieuse que lui, avait offert son alliance et le secours de ses armes au roi de Germanie, Arnoul, qui fesait la guerre à Rodolphe, roi de la Bourgogne-Transjurane. Cette offre était conditionelle ; toutes les places dont Boson s'emparerait devaient être, d'après le traité, réunies au royaume d'Arles. Arnoul, qui trouvait mau-

1. C'est le troisième roi d'Arles.

2. Boson eut d'Edgine deux enfans, savoir : Berthe et Charles Constantin, que l'usurpateur Hugues relégua dans le comté de Vienne.

vais, non supportable, selon les expressions d'un vieux chroniqueur [1], que Rodolphe eût osé placer une couronne royale sur sa tête, [2] consentit à toutes les propositions qui lui furent faites par le roi d'Arles, et partit avec lui pour la Bougogne dans l'intention de soumettre Rodolphe. Ce roi, de son côté, ne manqua point, comme le dit le même chroniqueur, de «s'allestir et préparer par bonnes garnisons aux places aux sommets et passages des Alpes qui, de leur nature, sont assez gardés et remparés.» Sa stratégie, la fortune de ses armes et sa valeur furent telles, qu'après quelques escarmouches et légers combats, Arnoul et Boson se retirèrent sans avoir rien fait. [3]

Alors et depuis la mort de Charles-le-Gros, la France et l'Italie étaient la proie des dissensions politiques fomentées par les grandes ambitions qui se disputaient ces deux beaux royaumes et la couronne impériale. Préféré à tous ses rivaux, Eudes, comte

1. C. Nostradamus.

2. Après la mort de son frère Conrad, comte de Bourgogne, Rodolphe ne voulut point se contenter du triple titre de comte. *Ards d'ambition naturelle*, et profitant des troubles arrivés après la mort de Charles-le-Gros, il se fit reconnaitre, en 888, roi de la Bourgogne-Transjurane. Ce royaume, situé au-delà du mont Jura ou St-Claude, comprit la Suisse, le Vallais, le Genévois et le Chablais. Il fut de courte durée.

3. Rien ne justifie l'opinion de La *Lauzière*, qui prétend que Boson fut obligé de reconnaître Rodolphe pour son souverain; tout ce que l'on peut dire à cet égard, avec Villeneuve, c'est que Rodolphe défendit si bien ses états, que Boson ne put les entamer; en d'autres termes, Arnoul revint en Germanie, *Sans avoir rien fait*, comme le dit Nostradamus.

de Paris, venait d'être proclamé roi de France, encore au préjudice de Charles-le-Simple, dont les efforts, pour saisir le sceptre que les lois constitutives de la France lui fesaient considérer comme lui appartenant, continuaient de livrer le royaume à toutes les horreurs de la guerre civile. Pourquoi faut-il que ce fléau, le plus terrible de tous, afflige les Français, alors seulement qu'ils abandonnent les voies traditionnelles ?

Cependant la couronne impériale et le royaume d'Italie attendaient aussi un maître. Bérenger, duc de Frioul, et Gui, duc de Spolette, furent les premiers à faire valoir les droits qu'ils prétendaient avoir à la succession de Charles-le-Gros, étant tous les deux arrière-petits-fils de Charlemagne. [2] Le duc de Spolette osait même aspirer, comme tant d'autres superbes intrigans, à la couronne de France. Ce projet audacieux, auquel une défaite éprouvée à Brescia donnait plus d'activité, l'avait déterminé à renoncer momentanément à ses prétentions sur l'Italie; mais l'élection du comte Eudes ayant trompé ses espérances en France, il vint de nouveau faire la guerre à Bérenger. Ses victoires rapides lui obtinrent enfin la couronne impériale qui, après lui, fut un instant possédée par Lambert, son fils, à qui Arnoul, roi de Germanie, put l'arracher, ce que n'avait pu faire un marquis de Toscane du nom d'Albert, Adalbert, ou Aldebert II.

2. Bérenger était fils de Gizèle, fille de Louis-le-Débonnaire, Gui de Spolette était fils d'Adélaïde, fille de Pépin, roi d'Italie.

Arnoul étant mort, [1] Bérenger reparut sur la scène. Un échec terrible, éprouvé sous les murs de Trébia (en 889), avait irrité son caractère ambitieux, cruel et emporté; de nouveau, maître de l'empire, il se rendit odieux aux Italiens, qui finirent par se révolter en 898, et appelèrent Louis Boson à leur secours.

Le marquis de Toscane, Aldebert II, était puissant. Soit qu'en faveur de Boson, qui était son parent, il eut renoncé à ses prétentions à la couronne impériale, soit qu'il méditât une trahison après le succès, [2] il fit entendre au roi d'Arles qu'il avait des droits réels à l'empire, en sa qualité de petit-fils du roi de France, l'empereur Louis II, et lui promit son assistance, s'il se décidait à partir contre Bérenger. Le jeune prince, dit Nostradamus, « se laisse emporter au premier vent de ce conseil, et le mettant plus hardiment en exécution qu'en balance, » lève une grande armée et marche sur l'Italie. Bérenger l'attendait dans les défilés des Alpes, qu'il connaissait mieux que lui. Ses mesures étaient si bien prises, que Boson se vit tout-à-coup enveloppé de toutes parts. Force lui fut de se rendre sans coup férir, et de signer un traité peu honorable qui lui fut imposé et par lequel il s'engagea, sous la foi du serment, à ne jamais se mêler des affaires de l'Italie.

1. Lambert, fils de Gui de Spolette, avait précédé Arnoul dans la tombe.

2. Nous verrons bientôt que cette supposition se vérifia.

De retour dans ses états, Boson dévorait en secret la honte de sa défaite ; il n'ignorait point que les Italiens abhorraient Bérenger. Des émissaires secrets, dévoués à leur patrie, venaient sans cesse solliciter appui et vengeance ; d'un autre côté, les droits de Boson étaient les mêmes que ceux de Bérenger, [1] et le serment qu'il avait fait de ne pas se mêler des affaires d'Italie, lui avait été arraché par la force ; eh ! qu'est-ce que le serment des rois et des sujets, alors que la volonté et la conscience n'y ont point participé ? La religion et la nature, ces lois souveraines d'où émanent les lois écrites, répondent : *rien.* Tel était celui du roi d'Arles qui, jeune, ardent et ambitieux, l'oublia facilement. Après une année de repos, on le vit repasser les Alpes à la tête d'une puissante armée, voler de victoire en victoire, se rendre maître de la Lombardie, forcer Bérenger à prendre la fuite, à se cacher, et enfin, en 901, recevoir du pape Benoît IV la couronne impériale.

Il jouissait en paix, depuis quelques années, des avantages glorieux que sa naissance et sa valeur lui avaient procurés, lorsque le duc de Toscane, Aldebert, qui avait fait naître, grandir et prospérer son ambition, médita sa ruine. Quelques historiens rapportent qu'ayant visité Aldebert, Boson avait été

1. En effet, si Louis-le-Débonnaire, aïeul de Bérenger, avait possédé l'Italie, Louis-le-Bègue, aïeul de Boson, l'avait également tenue sous sa puissance.

surpris de sa magnificence, et exprimé son mécontentement par des paroles où l'ironie se mêlait au reproche ;[1] ils ajoutent qu'Aldebert et Berthe, son épouse, craignant que l'empereur ne voulût abaisser leur puissance, cherchèrent à le prévenir en le renversant lui-même du trône. Cette double supposition n'est que vraisemblable ; il parait plus certain qu'Aldebert n'avait point tout-à-fait renoncé à ses prétentions à l'empire, comme sa conduite antérieure envers Boson avait pu le faire croire, et qu'il attendait un moment favorable pour lui arracher la couronne. Ce moment était venu. Une vaste conspiration habilement tramée par Aldebert lui-même, qui avait gagné la plupart des seigneurs italiens, éclate inopinément et trouve Boson presque sans défense. Le traitre marquis allait s'emparer du sceptre, lorsque, tout-à-coup, Bérenger, dont on ne s'occupait plus, Bérenger, que l'on croyait mort, apparaît comme un fantôme, ranime l'espoir et le courage de ses partisans, surprend Boson à Verone, le fait prisonnier, lui fait crever les yeux,[2] pour le

1. Je ne vois point ici, aurait-il dit, la cour d'un simple marquis, mais celle d'un roi.

2. Cette cruauté de Bérenger reçut plus tard sa juste punition. Aveuglé par ses succès, il avait de nouveau irrité les Italiens, qui appelèrent cette fois Rodolphe II, roi de la Bourgogne-Transjuranne. Les Hongrois qui ravageaient l'Allemagne, accoururent en Italie où leurs excès rendirent Bérenger, qui les avait fait venir, tellement odieux, que tout le monde se ligua contre lui. Il ne lui resta plus que Vérone, où il s'enferma, et où il fut assassiné, en 924, par la trahison d'un nommé Flambert. Ces événemens appartiennent au règne d'Hugues, dont je vais parler.

mettre dans la nécessité de renoncer à ses prétentions, et se fait à son tour couronner empereur, d'abord par le pape Jean IX, et l'année d'après (915), par Jean X.



XVII

Hugues, successeur de Boson-l'Aveugle. — Dissertation sur le titre qu'il usurpa. — Est-ce le titre de roi ou celui de comte ou marquis? — Opinion de M. de Villeneuve. — Erreurs de La Lauzière. — Charles Constantin n'était pas mort avant son père. — Citations en preuves. — Contradictions remarquables dans le caractère d'Hugues. — Ses maîtresses, Bezola, Roza, Stephana. — Réflexions. — Hugues et Rodolphe repoussent les Hongrois. — Bérenger, roi d'Italie, meurt assassiné. — Rodolphe lui succède et retourne en Bourgogne. — Nouvelle invasion des Hongrois. — Conspiration. — Rodolphe oublie la gloire. — Passion funeste. — Les Italiens appellent Hugues, le saluent roi. — La fameuse Marozie. — Le pape Jean X offre son alliance à Hugues. — Puissance de Marozie dans Rome. — Hugues l'épouse. — Réflexion religieuse — Albéric se révolte. — Hugues se sauve. — Il assiége Rome; il est repoussé. — Les Italiens rappellent Rodolphe. — Hugues lui cède son royaume d'Arles. — Arnoul-le-Mauvais. — Albéric fait périr sa mère, Marozie. Hugues, son époux, veut en vain la venger. Dans l'espoir d'entrer dans Rome, il accorde sa fille Alda en mariage au parricide Albéric. — Rome lui ferme ses portes. — Hugues veut délivrer le royaume d'Arles et et les côtes d'Italie des Sarrasins. — Il les oblige à se réfugier dans les Alpes. — Paix honteuse. — Conspiration en Lombardie. — Hugues y accourt, repousse les Hongrois à force d'or. — Le marquis d'Ivrée, Bérenger II, se soulève. Il triomphe. — Lothaire, roi avec Bérenger. — Hugues se fait moine.

Louis Boson dit l'*Aveugle* n'était plus. [1] Hugues, petit-fils du roi Lothaire, [2] lui succéda; il hérita, du moins, de toute sa puissance et du gouvernement de ses états.

1. Il mourut à Vienne, en 914, « par la force d'une inconsolable mélancolie qui ne le quitta jamais depuis la perte de ses yeux. » (C. Nost.)

2. Hugues était fils de Thibaut, ancien gouverneur de Provence

Les historiens ne s'expliquent pas d'une manière bien précise sur la question de savoir si Hugues, succédant à Boson, prit le titre de roi, ou seulement celui de comte ou marquis. Papon [1] suppose qu'il ne prit point celui de roi, parce qu'il craignait le refus de la part des grands seigneurs et des évêques. Nostradamus, [2] néanmoins, l'appelle tantôt comte ou marquis d'Arles, tantôt roi d'Arles et d'Italie. En présence de ces contradictions, il ne faut point s'étonner que Villeneuve se soit exprimé en ces termes : « Tout est obscur, tout est incertain pendant les premières années du règne d'Hugues : nous le voyons s'emparer de la souveraineté après la mort de Louis, sans connaître les ressorts qu'il fit agir pour parvenir à ce but. Nous voyons Charles Constantin, fils du roi défunt, exclu du trône, sans savoir par quel événement, [3] par quelle intrigue ce jeune prince fut privé de la succession de son père ; nous le voyons, dans la suite, comte de Vienne, sans qu'aucun écrivain nous apprenne à quel prince, à quelle conjoncture il dut cette faveur, si l'on peut regarder comme une faveur la possession d'une di-

sous Boson, et de Berthe, fille de Louis-le-Débonnaire, empereur et roi de France.

1. Hist. Gén. de Provence, tom. II, page 152.

2. Chronique de Provence, édition 1614, pages 70 et 74, à la marge.

3. La Lauzière affirme cependant qu'il était mort avant son père; mais c'est une erreur. Je le prouverai

gnité si au-dessous de celle que semblait lui destiner sa naissance. Nous voyons enfin Hugues, avec autant de puissance et peut-être plus d'ambition que ses prédécesseurs, ne point prendre le titre de roi; sans que les historiens nous disent les motifs de cette réserve; bornons-nous donc à dire, ajoute cet auteur, qu'il est certain qu'Hugues se contenta du titre de comte ou de marquis d'Arles jusqu'au moment où les Lombards posèrent sur sa tête la couronne de fer. »[1]

Malgré la certitude de ce fait, l'historien chronologiste [2] d'Arles, n'a pas craint d'avancer que les Provençaux reconnurent d'abord Hugues pour roi, d'après un testament que Louis Boson aurait fait en sa faveur. Il est vrai que pour donner quelque vraisemblance à cette assertion, il avait déjà dit que Charles Constantin, fils et héritier légitime de Boson, était mort sans enfans avant son père; [3] l'erreur est grande; en effet, si tous les anciens historiens sont d'accord sur l'époque de la mort de Louis Boson, arrivée de 914 à 915, ils parlent tous également de Charles Constantin, son fils, comme vivant longtemps après lui. Ici, c'est Papon [4] qui, sous la rubrique de l'année 931, époque à laquelle il suppose

1. Suivant Muratori, ce fut pour Bérenger Ier, en 893, qu'on commença à se servir de cette couronne de fer, qui, depuis, servit au couronnement des rois de Lombardie.

2. La Lauzière, page 103.

3. Id., page 107.

4. Hist. de Prov., tom. II, liv. III.

qu'Hugues, alors roi d'Italie, avait cédé [1] le royaume d'Arles, nous dit qu'on vit alors, dans Vienne, Charles Constantin, fils de Louis-l'Aveugle, prêter serment de fidélité à Rodolphe, [2] roi de France. Là, c'est Dunod, [3] où nous lisons ce passage : « Ce fut à Rodolphe II, comme roi actuel de la Provence et de la Bourgogne-Transjurane, que Charles Constantin fit hommage du Viennois qu'il tenait en propriété. Ce jeune prince y fut obligé, parce que Rodolphe II fesait valoir sur cette province la cession qui lui en avait été faite par Hugues, et que Charles Constantin n'était pas en état de lui résister, ou qu'il voulait s'appuyer de la protection du roi de Bourgogne contre Eude, fils d'Herbert, comte de Vermandois, à qui Hugues avait aussi cédé, en 928, ses droits sur la province de Vienne. » Selon Papon, déjà cité, et qui a cru à l'existence de deux Rodolphe en même temps (le *Rodolphe*, roi de France, et le *Rodolphe* II, roi de Bourgogne), Charles Constantin n'ayant plus rien à redouter de l'ambitieux Rodolphe de France, qui s'était *timidement* [4] contenté de l'hommage du Viennois, rentra dans l'obéis-

1. La cession du royaume d'Arles ne s'effectua qu'en 934.

2. C'est Raoul ou Rodolphe, devenu roi de France en 923, et que l'on croit aujourd'hui le même que Rodolphe II, roi de la Bourgogne-Transjurane. Voir à ce sujet la savante dissertation de M. de Montléon, Paris, 1827.

3. Histoire du royaume de Bourgogne, tom. II, page 102.

4. On voit que pour faire deux personnages de Rodolphe, Papon est obligé de supposer que l'*ambitieux* Rodolphe de France se contente *timidement* de l'hommage du Viennois.

sance du roi bourguignon, auquel il resta soumis jusqu'en 941. [1] Enfin, dans la *bibliotheca Sebusiana* de Guichenon, [2] on voit une *charte* de 944, où Conrad, successeur de Rodolphe II, parlait de la province de Vienne en prince qui en était le souverain, quoiqu'elle fût tenue par son parent Charles Constantin.

Ainsi, laissons de côté les assertions hasardées par le chronologiste d'Arles, car il est évident qu'il s'est trompé, en disant que Charles Constantin était mort avant son père. Son erreur nous a paru assez grave pour mériter une réfutation.

Ce n'est pas tout; La Lauzière ajoute que Charles Constantin était mort sans enfans. Où donc a-t-il puisé cette opinion? Ce n'est point dans les auteurs plus anciens que lui; ce n'est point surtout dans Luitprand, annaliste contemporain des Boson. S'il avait fouillé dans ces sources, il aurait acquis la conviction que Charles Constantin avait eu pour femme une princesse nommée Thiberge, qui lui donna, pour fils, Humbert aux *blanches mains*, lequel fut la source de la maison de Savoie.

Si Charles Constantin vivait encore lors de la

1. Papon ajoute qu'à cette époque Charles Constantin fit hommage à Louis d'Outre-Mer; mais le savant auteur de Raoul ou Rodolphe soutient avec raison que ce ne fut point un hommage que Charles fit à Louis en 941, mais un asile qu'il lui donna dans Vienne, lorsque ce prince malheureux, ayant perdu la moitié de ses gens devant Laon, et se voyant abandonné de tous ses sujets de Neustrie, ne put sauver sa vie que par la fuite.

2. GUICHENON, Centurie II, chap. 5.

mort de son père, Louis Boson, ce qui est prouvé par l'opinion conforme des historiens les plus accrédités, il est donc aussi avéré que le troisième roi d'Arles, Hugues, fut usurpateur pendant les dernières années du règne de Boson, qui lui avait confié les rênes de son gouvernement; il avait su gagner l'affection des sujets, et même se faire estimer des étrangers. [1] On conçoit, dès-lors, qu'il lui fut facile de conserver le souverain pouvoir. On conçoit même pourquoi Charles Constantin ne songea point à faire valoir ses droits, et se contenta du comté de Vienne [2] où il fut relégué.

Le caractère d'Hugues offrit des contradictions étonnantes qui semblent être l'apanage de la plupart des usurpateurs; régulier dans ses mœurs, doux, affable, juste et humain, pendant qu'il gouvernait pour Boson, il semblait posséder toutes les qualités qui font aimer les rois; mais lorsqu'il se vit maître absolu de la Provence, au préjudice du fils de son bienfaiteur; lorsqu'il se vit roi d'Italie, après avoir renversé Rodolphe, qui en occupait le trône, toutes les grandes vertus, dont il s'était servi comme d'un levier pour monter au sommet des grandeurs, s'effacèrent peu à peu. On le vit alors fouler aux pieds

1. Villen. Barg.

2. A cette même époque, Hugues ne prit que le titre d'*humilis comes et marchio* dans un diplôme qu'il fit en faveur de l'église de Vienne. On peut le voir au tom. IX de *Rerum Gallic. Script.*, page 690, ce qui justifie l'opinion de ceux qui soutiennent qu'il ne régna qu'avec ce titre jusqu'au moment où les Italiens le saluèrent roi.

toutes les lois divines et humaines ; sa vie publique fut tissue de fourberies, d'hypocrisies, de cruautés. Sa vie privée donnait au peuple l'exemple de toutes les turpitudes, de toutes les débauches. Un auteur italien [1] l'a dépeint d'un seul trait, en disant qu'il fut un petit Tibère. Luitprand lui-même, qui a le plus exalté quelques-unes de ses vertus, n'a pu s'empêcher de parler de sa vie licencieuse en termes on ne peut plus expressifs ; [2] il en résulte qu'après la mort de Rodolphe, le même dont la chûte fut son ouvrage (nous en parlerons bientôt), il épousa, par amour ou politique, sa veuve Berthe, qu'il couvrit bientôt de ses dédains, l'abominant de toutes les manières, *omnibus modis execrari*... Son palais était comme un sérail ou un lieu de prostitution, où il entretenait

1. Muratori, *Annali d'Italia*, *anno* 926.

2. Hugo multarum concubinarum deceptus illecebris præfatam conjugem suam maritali non solùm non cœpit amore diligere, verùm modis omnibus execrari....... quum nonnullæ essent concubinæ, in tres super cœteras *turpissimo* ardebat amore ; Bezolam vilissimorum suevorum sanguine creatam, ex quâ et natum genuit, nomine *Bosonem* quem in Placentiâ post Widonis obitum episcopum ordinavit ecclesiâ ; Rozam deinde Walberti superiùs memorati filiam decollati quæ ei miræ pulchritudinis peperit natam ; tertiam Stephanam genere Romanam quæ ei filium peperit nomine Theobaldum quem post modùm in ecclesiâ Mediolanensi archidiaconum eâ ratione constituit, ut, defuncto archiepiscopo, ejus ipse vicarius poneretur. Sedet has tres ob turpis impudicitiæ facinus, dearum nominibus, Bezolam videlicèt *Venerem* : Rozam *Junonem*, ob simultatem et odium perpetuum : Stephanam veró *Semelem* appellabat ; et quoniam NON REX SOLUSHIS ABUTEBATUR, earum nati ex incertis patribus originem ducunt. (cap. VI.)

les plus viles créatures, qui passaient, sans rougir, de ses bras dans ceux d'autres seigneurs ; ce qui a fait dire à Luitprand que les enfans d'Hugues étaient bâtards, *ex incertis patribus originem ducunt*. Parmi ces nombreuses complaisantes, ses amours luxurieux avaient distingué trois favorites : la première était BOZOLA, issue du plus vil sang des Suèves ; Hugues l'appelait sa VÉNUS ; la seconde était ROZA, qu'il appelait sa JUNON ; la troisième était STEPHANIE, celle-ci était distinguée par le nom de SÉMÉLÉ.

On a dit que tous les grands hommes se font remarquer par de grands travers, de grandes passions, et surtout par leur amour pour les femmes. Cette observation a été plus d'une fois vérifiée ; mais, lorsque les passions prennent les formes de la débauche, de la luxure la plus effrénée, la plus scandaleuse, elles sont le type des êtres dégradés. Tel fut, dans notre opinion, l'usurpateur Hugues. Ce qui étonne donc, lorsqu'on a étudié son caractère dans les meilleurs historiens, c'est de le voir quelquefois, dans le cours de son règne, aussi sage politique que vaillant capitaine. Son histoire, sous ce double rapport, est digne de remarque.

Au commencement du dixième siècle, les Hongrois dont la véritable origine n'est pas bien connue, [1] n'avaient point encore formé un état fixe

1. D'après le sentiment des meilleurs historiens, leur histoire peut se résumer ainsi :

et stable. Leurs bandes vagabondes et féroces continuaient de se répandre partout où elles pouvaient pénétrer le fer et la flamme à la main. La Germanie, l'Italie et la France avaient été plus d'une fois le théâtre de leurs fureurs. [1] En 924, elles traversèrent les Alpes vers le Mont-Cenis, se jettèrent dans la Provence et la Bourgogne qu'ils mirent à

Les Huns, peuple barbare et vagabond, ayant reçu un grand échec vers l'an 93 avant J. C., se répandirent de tous côtés durant plus de trois siècles sans pouvoir se fixer. Attila, qui était à leur tête au commencement du ve siècle, les conduisit en Germanie, en Italie et en France. Il essuya de grandes pertes qui l'obligèrent de se retirer dans la Pannonie. Attila étant mort, ses enfans ne s'accordèrent point entre eux, et d'autres Huns ou Hongres, venus d'au-delà du Volga, soumirent ceux-ci et s'emparèrent de la partie de la Pannonie qui, d'eux, a retenu le nom de Hongrie. Saint Etienne descendant de ces princes hongrois, fut élu roi, vers l'an 1000. C'est depuis ce temps que les Hongrois formèrent un état fixe et stable. Ce royaume fut électif jusqu'en 1687, qu'il fut reconnu héréditaire en faveur de la Maison d'Autriche, qui le possédait par élection depuis Ferdinand 1er, l'an 1527. Cependant les Hongrois, peuple altier et peu fait au joug, tentèrent plusieurs fois de secouer celui de l'Autriche : le voisinage des Turcs fut souvent favorable à leurs desseins. On connaît les révoltes qui, dans le dernier siècle, innondèrent la Hongrie de sang ; mais, depuis le règne de Marie-Thérèse, ils ont passé de la haine de leurs souverains à l'amour le plus tendre, et ils ne contribuèrent pas peu, dans la guerre de 1741, à lui conserver l'héritage de ses pères. Joseph II les ayant dépouillés de tous leurs privilèges, il est naturel que leurs sentimens aient souffert quelque altération.

1. Ils traitèrent les Provençaux et les Bourguignons avec tant de cruauté, ils répandirent tant de sang ; ils brûlèrent tant d'églises et de monastères ; ils massacrèrent tant de ministres du Seigneur, qu'on les prit généralement pour le Gog et Magog, prédit par le prophète Ezéchiel, et dans l'*Apocalypse*, et que l'on s'imagina, par conséquent, que la fin du monde était proche.

feu et à sang. Hugues et Rodolphe agissant de concert, leur firent bientôt éprouver ce que peut la valeur unie à la discipline militaire.

Actif, brave et chéri des soldats, Hugues était enfin parvenu à délivrer le royaume d'Arles de ces barbares, lorsque les événemens politiques de l'Italie vinrent lui offrir l'occasion de placer sur sa tête la couronne de fer.

Pour se maintenir sur le trône impérial, Bérenger avait été réduit à solliciter le secours des étrangers, et ces étrangers étaient les farouches Hongrois; l'irritation des Italiens n'avait plus eu de bornes, et leur roi était tombé sous le fer assassin d'un traître. Rodolphe II, roi de la Bourgogne-Transjurane, profitant des troubles que cette mort occasionnait, soutenu d'ailleurs par le parti puissant qu'il s'était créé, se mit en possession des états de Bérenger. Cependant de grands intérêts politiques réclamaient sa présence en Bourgogne, où il s'empressa de se rendre, après avoir remis le gouvernement de ses nouveaux états à un lieutenant-général. [1]

Instruits de son absense, les Hongrois pénètrent en Lombardie; Mantoue, Brescia, Bergame, Pavie, tombent en leur pouvoir. Rodolphe se hâte d'accourir pour les repousser, et pour dissiper une con-

1. Ce lieutenant-général fut Bonniface, duc de Camerino et de Spolette. Il était beau-frère de Rodolphe, dont il avait épousé la sœur unique, Valdrade. Je dis unique, car, bien que plusieurs historiens donnent deux sœurs à Rodolphe, Valdrade est la seule dont l'existence soit certaine.

juration à la tête de laquelle s'était placée la veuve d'Adelbert, marquis de Toscane, appuyée par plusieurs grands seigneurs que ses charmes avaient gagnés, ou qui avaient cessé de soutenir Rodolphe, dont ils ne pouvaient supporter les airs hautains depuis son avènement au trône d'Italie. On sait d'ailleurs que l'inconstance fut de tous les temps le caractère distinctif de la nation italienne.

Le roi de Bourgogne allait de nouveau triompher; une passion aveugle, et c'était encoce l'amour, lui fait oublier ses devoirs, sa gloire, sa valeur, dans les bras de celle qui avait conspiré contre lui, et qui le couvrit du mépris et de la haine de ses sujets. Ce fut alors que les Italiens jettèrent les yeux sur le roi d'Arles, dont la bravoure leur était connue et qui n'avait point encore à se reprocher les vices honteux qui le perdirent plus tard.

Hugues a bientôt équipé une flotte, *de longs et ronds vaisseaux de guerre*, *à voiles et à bras ;* [1] des troupes *de cheval et de pied* sont embarquées à Marseille ; l'expédition cingle vers l'Italie, en 926. Rien n'arrête l'ardeur ambitieuse du roi d'Arles ; les élémens le favorisent, la fortune lui sourit, une nation le réclame pour son libérateur, il arrive ; grands et petits volent à sa rencontre. Les princes d'Italie, les ambassadeurs du pape le reçoivent à Pise, l'accompagnent jusqu'à Pavie où des acclamations universelles le saluent roi d'Italie ; il reçoit la couronne des mains de l'archevêque de Milan, et le

1. Ces. Nost.

pape lui-même Jean x, vient le trouver à Mantoue pour lui offrir son alliance......

Ici, l'histoire voudrait pouvoir couvrir d'un voile les turpitudes, les scandales d'un des chefs chrétiens, d'un représentant du juste sur la terre. Mais, si elle est sévère envers les rois, pourquoi ne dirait-elle pas la vérité, lorsqu'il s'agit des ministres souverains de la religion ? Les uns et les autres sont hommes, et nécessairement sujets à faillir. [1]

Alors vivait dans Rome une femme puissante et célèbre, autant par sa beauté que par la dépravation de ses mœurs. Marozie [2] était son nom. Les plus grands seigneurs de l'Italie étaient à ses genoux ; la Thiare elle-même s'était abaissée devant ses charmes, et le pape Sergius, au dire d'un grave historien ecclésiastique, [3] avait été le plus ardent de ses adorarateurs, quelques années auparavant.

En 926, l'empire de Marozie, dans Rome, était si bien établi, que, maîtresse du mole d'Adrien, [4] elle dictait ses lois dans les états de Jean x, qu'elle haïssait mortellement. Ce pape avait méprisé ses charmes et son amour.... c'était peu ; Marozie n'avait

1. On comprend qu'il ne s'agit point ici d'une allusion à l'infaillibilité des papes, comme papes. Cette haute question théologique n'est pas de la compétence de l'histoire. Elle appartient à la foi chrétienne.

2. Elle avait épousé en premières nôces Albéric, duc de Spolette, et en secondes, Gui, marquis de Toscane. On la vit devenir reine d'Italie, par son mariage avec Hugues.

3. L'abbé Fleuri. *Histoire ecclésiastique*. liv. LV. n° 5.

4. Aujourd'hui le chateau Saint-Ange.

été dédaignée que parce que Théodora, sa sœur, avait été trouvée plus séduisante. Ce fut donc pour se soustraire à la multiple tyrannie de la puissante et jalouse italienne, que Jean X était venu, en offrant son alliance, solliciter l'intervention armée du nouveau roi. L'histoire se tait sur la réponse que dut faire Hugues dans cette occasion; elle déclare seulement que, soit politique, soit l'effet des séductions de Marozie, il conserva la plus stricte neutralité entr'elle et le pape. Celui-ci devint peu après la victime des voluptueux dédains qu'il affectait à l'égard de Marozie, et de la haine jalouse qu'il avait inspirée à cette veuve d'Albéric, épouse alors de Gui, marquis de Toscane. [1]

Le trône impérial, sur lequel Rodolphe n'avait fait, pour ainsi dire, que passer, était réellement inoccupé depuis la mort de Bérenger Ier. Marozie était seule maîtresse de Rome. La mort du pape Jean X lui avait permis d'élever sur le trône pontifical un fils qu'elle avait eu du pape Sergius, et Gui, [2] son époux avait

1. Ce marquis, cédant au désir de l'impérieuse Marozie, fit enfermer le pape dans une prison, où plus tard il le fit étouffer, selon Luitprand. Muratori (an 928) se contente de dire que Jean X termina sa carrière en prison. Quoiqu'il en soit, ce ne fut point pendant son prétendu mariage avec Hugues que Marozie fit périr ce pape, ainsi que l'a prétendu l'auteur de l'intéressant opuscule, *Aix ancien et moderne*. 1833.

2. Ce Gui, marquis de Toscane, était le frère utérin de Hugues. Berthe, leur mère commune, fille de Lothaire II, roi de Lorraine, avait épousé en première nôces le comte Théobard ou Thibaud, qui fut sous le deuxième roi d'Arles, gouverneur de Provence, et père de Hugues, et en secondes nôces, Adelbert, marquis de Toscane, père de Gui.

cessé de vivre, vers l'an 932. Mûs sans doute par les mêmes sentimens, et peut-être par les mêmes passions, la lubricité, la politique et l'orgueil, Hugues et Marozie unirent leur puissance par un mariage [1] qui devait, dans leurs vues ambitieuses, les placer l'un et l'autre sur le trône des empereurs. Mais, vains calculs des vanités humaines! le prestige des illusions disparût bientôt sous le poids d'accablantes réalités. Marozie, l'instrument des vices, des grandeurs et des châtimens des papes, Marozie, la concubine des grands, l'épouse des rois, l'orgueilleuse Marozie périt assassinée de la main d'un fils! Hugues, qui, comte de Vienne, était, par l'usurpation, monté sur le trône du beau royaume d'Arles, d'où

1. C'est sans doute par erreur que le savant abbé Guillon-de-Montléon, auteur de Raoul ou Rodolphe, a cru, (note 3, table 4, du tableau généalogique qui accompagne sa dissertation) que Hugues avait épousé Marozie, du vivant de Berthe. Il dit lui-même d'après Luitprand, que Gui était mort en 932, et Adolphe II, en 935, ou suivant le comput pontifical, au commencement de 936; Hugues n'a donc épousé Berthe qu'en 937. Cette date de mort et de mariage est aussi celle donnée par C. Nostradamus (page 71.) d'un autre côté, Marozie fut assassinée par son fils Albéric, en 936; d'où il suit que Hugues n'a point épousé Marozie du vivant de Berthe. Du reste, Hugues eut tant d'épouses, tant de concubines qu'il ne faut pas s'étonner que les dates et les noms aient pu quelquefois se confondre. Parmi ses femmes, outre celles dont j'ai parlé, on cite encore Willa, dont il eut Lothaire, (t. IX. Re. Gal. p. 690.) et Hilda (id.); outre ses maîtresses connues, Bezola, Roza, et Stephana, Luitprand nous parle (liv. III. chap. 5.) d'une fort noble dame, Waldelmada, qui lui donna un fils nommé Hubert, qui fut prince de Toscane. D'autres chroniques le disent encore père de deux enfans, qui aspirèrent au siége archiépiscopal de Milan. Ils se nommaient Théodebald et Massès. (Voir le tableau. Raoul ou Rodolphe.)

il s'était élancé sur celui des Lombards, Hugues veut monter plus haut encore, alors il tombe et va finir son existence dans un cloître. O Providence! tu n'es pas un vain mot.

Cette terrible et double chûte de deux superbes de la terre, fut précédée par plusieurs événemens remarquables. Le premier fut la cause de tous les autres, et il n'a lui-même d'autre importance que celle qu'il tire des résultats... Dans un mouvement de colère, presque sans motif, [1] Hugues s'était emporté jusqu'à donner un soufflet à Albéric, fils du premier lit de Marozie. Le jeune prince avait juré de se venger; les Romains, ayant pris son parti, assiégèrent le roi dans le château Saint-Ange, et, s'il faut en croire Muratori, [2] et, d'après lui, Villeneuve-Bargemont, Hugues, pris à l'improviste, se trouva fort heureux de pouvoir s'évader pendant la nuit.

Dès ce moment, le sceptre impérial, qu'il ne tenait point encore, fut sans retour perdu pour l'usurpateur du royaume d'Arles, qui resta simple roi des Lombards ou d'Italie; [3] encore ne conserva-t-il la couronne de fer qu'au moyen d'une politique d'égoïsme, de honte et de sang.

1. On prétend que cette violente brusquerie fut excitée par la maladresse d'Albéric qui, lui versant de l'eau pour laver ses mains avant le repas, avait laissé tomber le vase sur les vêtemens du roi, qui en avait été inondé.

2. *Annali d'Italia*, *anno* 932.

3. Le royaume proprement dit des Lombards, finit à l'époque où Charlemagne défit ces peuples.

En quittant le mole d'Adrien, Hugues avait réuni des troupes nombreuses, avec lesquelles il vint mettre le siége devant Rome, résolu à laver dans le sang l'affront qu'il avait reçu. Mais les Romains se défendirent avec tant de vigueur, qu'il fut obligé de lever le siége et de reprendre honteusement le chemin de ses états de Lombardie. Il n'y fut pas plutôt arrivé qu'il excita contre lui le mécontentement général, par ses injustices et ses cruautés. [1] La désaffection des Lombards prenait chaque jour un caractère plus grave; Hugues, tyran, leur fesait regretter Rodolphe; ils le rappelèrent; l'orage allait donc éclater, mais la politique l'éloigna. Hugues fit offrir à Rodolphe son royaume d'Arles, à l'exception de la Provence. Rodolphe accepta, prit le titre de roi d'Arles, et Hugues resta maître du royaume d'Italie. Les Lombards eurent alors recours au duc de Bavière, Arnoul-le-Mauvais, qui, flatté de l'espoir d'une couronne, accourut en toute hâte. Hugues le battit complètement. Ces événemens se passèrent pendant les années 933, 934 et 935.

En 936, Albéric, le vindicatif Albéric, qui n'avait

1. On cite comme sa plus grande cruauté celle qu'il fit exercer sur Lambert, qui avait succedé à Gui, dans le marquisat de Toscane. Sur un simple soupçon de trahison, Hugues le fit arrêter, lui fit crever les yeux, et donna ses états à Boson, son frère, comme bâtard de Thibaud, son père. Plus tard, il soupçonna le nouveau marquis de Toscane, son frère, et lui fit éprouver le même traitement qu'à Lambert. Cette fois (936), il donna le marquisat à Hubert, son propre bâtard, après avoir pillé les trésors de Boson.

jamais pu pardonner à la scandaleuse Marozie, sa mère, son mariage avec le roi Hugues, voulut la punir d'une manière terrible.

Celle qui naguères traînait à sa suite, en esclaves, les princes, les rois, les papes, et était un obstacle à l'ambition de son fils, n'avait plus alors qu'un fantôme de puissance. Albéric, dénaturé, eut la barbarie de la faire charger de chaînes, et d'ordonner sa mort... Vengeance, fut le premier cri de l'époux de Marozie. Il courut de nouveau mettre le siége devant Rome, dont il ne put se rendre maître. Alors, et dans l'espoir d'entrer dans la ville des empereurs, il s'avilit jusqu'à livrer sa fille, Alda, au meurtrier de son épouse, au parricide Albéric. Cette infamie, qu'on ne pourrait concevoir, si on ne savait de quoi sont capables la politique et l'ambition, n'eut pas le succès dont il s'était flatté. Rome ne lui ouvrit point ses portes, et il crut s'en venger en exerçant les actes les plus cruels sur tous les seigneurs qu'il soupçonnait de trahison.

Ses revers se succédaient avec une rapidité effrayante. Autant la fortune lui avait été favorable, à l'origine de ses grandeurs, autant elle fut impitoyable à la fin. Les Sarrasins en Provence, Albéric dans Rome, le marquis d'Ivrée, les Hongrois en Lombardie, lui donnèrent alternativement les plus grandes inquiétudes.

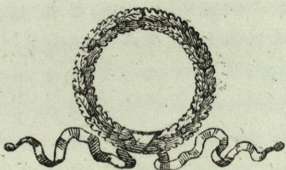
Obligé de quitter Rome, et comme pour chercher à étouffer la honte dont il venait de se couvrir

à ses portes, Hugues veut délivrer son royaume d'Arles, et les côtes d'Italie, des hordes qui avaient profité de son absence pour y établir leur domination dévastatrice. Secondé par l'empereur de Constantinople, [1] qui lui envoie les vaisseaux nécessaires, il poursuit, il harcèle les Sarrasins de tous côtés, par mer et par terre, avec tant d'ardeur, qu'ils sont obligés de se réfugier dans les Alpes. Hugues pouvait alors, en les poursuivant à outrance, les exterminer tous, et délivrer, pour toujours, ses états de ce fléau permanent; mais, tout-à-coup, il apprend qu'il va perdre l'Italie, s'il ne se hâte, par sa présence, de mettre fin aux complots qui s'y tramaient contre lui; il abandonne les Sarrasins, leur laisse la partie des Alpes, dont ils s'étaient emparés, signe avec eux un traité de paix qui désole les Provençaux, et accourt en Lombardie. Là, il trouve les féroces Hongrois; il épuise ses trésors, une fois, deux fois, pour les satisfaire. Délivré d'eux, il se trouve en présence de ses ennemis intérieurs qu'il était venu combattre, et qui lui apparaissaient bien plus terribles que les Hongrois.

Déjà, en 939, Bérenger II, ou le Jeune, marquis d'Ivrée, s'était soulevé contre Hugues, mais sans succès; il avait même été obligé de se sauver en Allemagne auprès de l'empereur Othon qu'il sollicita en vain de venir à son secours. L'ambitieux mar-

1. C'était Constantin, l'un des cinq AUGUSTES de cette époque.

quis ne s'était pas déconcerté ; convaincu de la haine que les Italiens portaient à Hugues, il sut tirer le plus grand parti de la disposition des esprits ; l'or, la calomnie et les promesses, triple talisman des ambitions usurpatrices de toutes les époques, furent prodigués avec la plus grande habileté. Enfin, Bérenger se montra ouvertement, et fut pour ainsi dire, porté en triomphe sur le trône d'Italie par ceux-même qui, la veille, protestaient de leur dévouement au roi Hugues. Celui-ci abandonné de tous, obtint cependant que son fils Lothaire, qui avait partagé son autorité souveraine, continuerait à régner concurremment avec Bérenger II, qui donna son consentement. Mais Lothaire, fantôme de roi, disparut peu après du théâtre des grandeurs de son père. Chargé de trésors au moyen desquels il esperait reprendre la couronne, Hugues retourna en Provence, et après quelques vaines tentatives favorisées par Raymond, comte de Bourgogne, marquis de Gothie, il fut terminer son existence orageuse dans le monastère de St- Pierre qu'il avait fondé à Vienne en Dauphiné. Sa mort eut lieu en 949.





XVIII

Ire race des souverains.—Les rois d'Arles régnaient et ne gouvernaient pas.—Estime extraordinaire qu'ils fesaient du titre.—Deutérarchie et circonstances qu'il faut retenir.--Gérard, gouverneur, se fait couronner roi. — Son emportement contre l'archevêque. —Son châtiment.— Couronnement de Conrad le Salique.—Position politique des Comtes. — Boson, 1er comte et deuxième de nom.—Réserve des historiens et éclaircissemens. — Quel fut le deuxième comte de Provence?—Est-ce Boson II ou Guillaume Ier? — L'un est le II, l'autre le III. — Raisons. — Les Sarrasins définitivement expulsés du *Fraxinetum*.— Grimaldi. — Guillaume II (4e comte) et ses actes. — Bertrand Ier et Geoffroi. — Épitaphe de celui-ci. — Bertrand II moins heureux que son frère. — Il prend parti dans les querelles entre Grégoire VII et l'empereur Henri IV. —Fidélité des Arlésiens et de l'archevêque Aicard à cet empereur comme roi d'Arles. — Quel était Grégoire VII.— Ses projets de réforme. — L'empereur chasse ses légats. — Le pape, prisonnier, délivré par le peuple. — Grégoire VII déposé dans le concile de Worms. —L'empereur déposé dans un synode à Rome. — Le mauvais état des affaires de Henri IV en Allemagne , en Italie et en Provence.— Bertrand se soustrait à son obéissance en faveur du pape.—Pourquoi je m'abstiens d'émettre des réflexions. — Rodolphe de Souabe nommé empereur par le pape. — Il est battu, Robert Guiscard. — Grégoire VII meurt à

Salerne. — Schisme. — Gibelin de Sabran. — Amé II, vice-roi. — Gilbert, successeur de Bertrand II. — Gerberge, son épouse, gouverne. — Ses filles, Douce et Etiennette. — Maison de Barcelonne. — Maison des Baux.

Les guerres que l'usurpateur Hugues n'avait cessé de soutenir pendant son double règne, tantôt en Italie, tantôt dans le royaume d'Arles, son éloignement de la capitale de ce royaume et enfin ses revers, firent du beau pays dont j'écris les Fastes un gouvernement, pour ainsi dire, *sans nom*. Cet ordre de choses commencé dès les premières années du Xme siècle, traversé vers le milieu du XIIme par quelques velléités républicaines, se maintint jusqu'à l'époque où la Provence fut de nouveau réunie à la couronne de France. Dans cette période qui embrasse près de six siècles, Arles ne cessa pas d'être royaume, et cependant la puissance souveraine appartenait à des comtes. Les rois régnaient et ne gouvernaient pas. Cette maxime d'un politique moderne, [1] que l'expérience du pouvoir semble avoir converti à l'opinion plus sage de l'unité monarchique, aurait reçu, sous les rois d'Arles, après Hugues, sa véritable application, s'il est possible de l'appliquer à une royauté quelconque. En effet, ces monarques, vrais souverains dans d'autres contrées où ils régnaient et gouvernaient, s'enorgueillissaient seulement du titre de *rois d'Arles*;

1. Thiers, devenu ministre du roi des Français.

mais il faut croire qu'un prestige bien extraordinaire était inhérent à ce titre, puisque nous voyons les empereurs eux-mêmes en faire l'un des brillans fleurons de leur couronne. En 1364, Charles IV se fit une gloire de prendre encore le titre de roi d'Arles, et, cependant, depuis un siècle ce royaume était absolument imaginaire. Définir les causes morales de ce prestige politique n'est pas en mon pouvoir. Tout ce que l'on peut dire, c'est que la Rome des Provençaux devait avoir, comme la Rome des Italiens, des fastes étonnans qu'il faut admirer sans chercher à s'en rendre compte. Ces deux antiques cités souveraines ne sont aujourd'hui d'aucun poids dans la balance des peuples. Quelle est grande, pourtant, l'émotion du voyageur éclairé qui pour la première fois se trouve au milieu de leurs ruines, témoins impérissables de leurs anciennes grandeurs! L'enthousiasme comprend ce magique intérêt de l'ame; mais la froide raison, celle de l'histoire, ne pourrait pas plus en déduire les motifs que ceux du prestige qui environnait la couronne d'Arles, même alors qu'elle était réduite en poussière.

Toutefois, l'histoire signale deux circonstances qu'on peut considérer comme les principales causes du gouvernement dont je viens de parler, et qui restera toujours sans nom, à moins qu'on ne veuille l'appeler, comme je le fais ici, une *deutérarchie*.[1]

1. Cette expression néologique m'a semblé nécessaire et bien propre à exprimer, pendant la période dont il s'agit, l'état po-

Nous avons vu qu'en cédant le royaume d'Arles à Rodolphe II, roi de la Bourgogne-Transjurane, Hugues s'était réservé sa province de prédilection, la Provence. La cession fut le droit des monarques, et la réserve, celui des vrais souverains qui, feudataires, selon le droit d'alors, se rendirent, par le fait, indépendans, avec le titre de comtes d'Arles ou de Provence... En vertu du titre qui le rendait maître des provinces du Dauphiné, de la Savoie, de Vienne, du Charolais, de la Bresse, etc., provinces dépendantes de la nouvelle couronne, Rodolphe II, dès 933, avait pris le titre de roi d'Arles; mais il paraît qu'il ne se mit pas réellement en possession, du moins, les historiens anciens et modernes ne le disent pas. Aussi, je n'ai pas cru devoir le mentionner sur le tableau qui termine le chapitre XVIII. Ce qui est plus certain, c'est que par la donation de 933, le royaume d'Arles ne sortit point de la maison des princes issus de Lothaire, fils de Louis-le-Débonnaire, empereur et roi de France, comme l'ont cru quelques historiens, puisqu'il entra dans celle des princes qui régnaient dans la Bourgogne du Jura. [1]

litique d'Arles, d'autant mieux que *deuteròs* (deuxième), d'après GAIL, sur Thucydide, signifie quelquefois SECOND, soit *avant*, soit *après*. Quoique cette observation hellénistique soit purement grammaticale, elle n'est pas moins convenable à ma néologie; car, si les rois d'Arles étaient, par le droit, *avant* les comtes, ils furent presque toujours *après*, par le fait. C'est ce qui a fait dire justement à M. de Villeneuve, que le droit que les empereurs, depuis *Conrad-le-Salique*, prétendaient avoir sur le royaume d'Arles, ne fut exercé que d'une manière illusoire.

1. Ici, contrairement à l'opinion de la plupart des historiens pro-

Mais ce royaume, uni à celui d'Arles, fut bientôt, comme celui-ci, réuni à l'empire. En effet, à Rodolphe II, l'on voit succéder son fils, Conrad-le-Pacifique, dont le successeur, cinquième roi d'Arles, cède, de 1030 à 1032, ses états à Conrad-le-Salique, et meurt sans enfans, quoiqu'il eût eu successivement plusieurs femmes. [1]

Conrad-le-Salique était fils d'Herman, duc de Franconie. Il avait été élu roi d'Allemagne en 1024, et couronné empereur à Rome en 1027, avec la reine Gizèle, son épouse, sœur puinée de Rodolphe. Il était encore à Rome lorsqu'il apprit la mort du roi, son beau-frère; l'institution qui plaçait sur sa tête la double couronne d'Arles et de la Bourgogne du Jura, et en même temps l'audace usurpatrice de Gérard, marquis de la Marche, parent du pape

vençaux qui m'ont précédé, je considère, je regarde Rodolphe II, roi de la Bourgogne-Transjurane, comme le Raoul ou Rodolphe devenu roi de France. Cette question me paraît avoir été victorieusement résolue par M. de Montléon.

1. En 994, suivant une charte, rapportée par D. Dacheri, dans son *Spicilegium* (tome III, page 380, édition de 1727), il avait pour femme Agitrude ou Egitrade. Vers 1009, l'épouse de Rodolphe II était Iraïsanda, comme le dit une charte qu'on lit dans *Bibliotheca Chiniacensis* (col. 411); on lui voit ailleurs pour femme, entre 1007 et 1032, une Ismengarde ou Hermengarde, que Duchesne (histoire de Bourgogne, livre VII, chap. 25) croit la même qu'Iraïsanda. La charte par laquelle la femme de Rodolphe II fonda, en 1032, le prieuré de Taloire, près d'Auney, et que rapporte Guichenon (bib. seb. cent. I chap. 44.), nomme cette femme. Mais tous les diplômes, toutes les chartes, comme le dit l'auteur de *Raoul* ou *Rodolphe* (édition de 1827), ne sont pas également authentiques.

Grégoire VI, et cousin du feu roi, qui l'avait nommé gouverneur de la ville d'Arles.

Cet ambitieux, favorisé par les circonstances, l'éloignement du souverain légitime, et surtout par l'amour des Arlésiens, qu'il avait su tromper par la douceur apparente de son gouvernement, s'était fait couronner, dans l'église métropolitaine, par l'archevêque Pons de Marignane. Mais son élévation fut le signal de sa perte. Les belles qualités qu'il avait montrées auparavant disparurent bientôt pour faire place à ses défauts réels. L'illusion dut cesser; on le méprisa. Ses airs hautains, ses actes tyranniques le rendirent odieux. Déjà l'orage qui devait le renverser du trône usurpé grondait sourdement sur sa tête, lorsqu'une nuit, avant la solennité de Noël, il poussa l'insolence jusqu'à donner publiquement, dans l'église même, un soufflet [1] au prélat que le peuple vénérait comme un saint. L'irritation des esprits fut à son comble; poussé par les cris de la multitude révoltée et menaçante, l'archevêque promit de se plaindre à l'empereur, qui accourut bientôt, sous les murs d'Arles, à la tête d'une armée formidable. Fait prisonnier l'usurpa-

1. D'après C. Nostradamus, l'histoire de ce soufflet, déjà racontée dans un autre endroit de ces fastes, se rapporterait à l'un des Boson, à celui qu'il suppose avoir été le dernier roi d'Arles (sans doute, le dernier roi du nom des Boson, puisqu'il n'eut que le titre de comte), et à un archevêque appelé Roso. Toutes les circonstances me portent à préférer l'opinion de La Lauzière, qui rapporte le même fait et l'attribue à l'usurpateur Gérard.

teur Gérard mourut dans les fers, après avoir régné pendant deux ans. Conrad-le-Pacifique fut alors couronné roi, par l'archevêque Raimbaud de Raillane, religieux du monastère de Saint-Victor, à Marseille, où le vertueux Pons de Marignane, son prédécesseur, avait voulu aller finir ses jours.

Sous les rois, dont je viens d'exhumer quelques souvenirs relatifs à la Provence, les comtes d'Arles n'avaient point acquis cette puissance absolue qui devait les rendre indépendans des rois titulaires. L'histoire de ceux-ci appartient plus directement aux fastes de la Bourgogne et de l'empire, dont ils eurent le sceptre. Ainsi, pour me renfermer dans le cadre des fastes de la Provence, je dois m'occuper plus spécialement de l'histoire des comtes. Je vais donc remonter à leur origine, à celle du moins qui leur est donnée par les meilleurs auteurs, qui placent Boson à leur tête.

Les diverses généalogies que les anciens chroniqueurs ont faites des deux Boson, et dont j'ai déjà ailleurs rapporté une partie, justifient la réserve des historiens qui déclarent ne connaître ni les évènemens du règne de Boson, ni sa durée, ni le rang de la famille qui lui a donné le jour. [1] Sans prétendre apporter plus de clarté dans cette partie des *Fastes de la Provence*, je crois, néanmoins, à l'aide des lumières que donnent Luitprand, auteur con-

1. Villeneuve.

temporain des Boson, et la savante dissertation sur Raoul ou Rodolphe, devoir regarder comme bien établi, contrairement à l'opinion de Ruffi, [1] que Boson fut le premier comte-souverain de Provence, en ce sens qu'il fut la tige des comtes non amovibles.

Avant d'aller terminer son existence orageuse dans le calme d'un cloître, Hugues, naguère roi d'Arles, avait marié sa nièce Berthe, fille de son frère Boson, marquis de Toscane, à Boson, dont il s'agit ici et que l'on s'accorde à considérer comme fille d'un Rotbold de Bourgogne, et d'une Ingelberge présumée fille du fondateur du royaume d'Arles. Hugues fit plus encore; en vertu de ce mariage, il céda tous les droits qu'il s'était reservés sur la Provence et ce fut ainsi que Boson fut reconnu *comte d'Arles*. Cette conduite de l'ex-roi ne peut surprendre lorsqu'on se rappelle qu'il avait une grande injustice à réparer envers sa nièce dont le père avait été cruellement privé de la vue, et les trésors pillés.

Les historiens ne sont pas d'accord non plus sur le successeur immédiat du premier comte de Provence. La Lauzière affirme que Boson, Ier comte, eut trois enfans de Berthe, son épouse, savoir: Boson II, qui lui succéda au comté de Provence; Rotbold, qui eut les comtés de Forcalquier et du Ve-

1. Antoine de Ruffi croit que Hugues fut le premier comte de Provence. Sans doute, il eut d'abord cette qualité pendant qu'il gouvernait pour Louis Boson, mais il fut proclamé roi d'Arles après son couronnement en Italie.

naissin, et Pons qui fut la tige des vicomtes de Marseille. Quelques anciens auteurs, et entr'autres Etienne de Lusignan, soutiennent que le même Boson n'eut qu'une fille nommée Berthe, comme sa mère, et que de son mariage avec un Raymond, comte de Poitiers, n'aquit Guillaume, qui fut troisième comte de Provence, son père Raymond ayant succédé à Boson 1[er], son ayeul.... A travers ces obscurités inextricables, les historiens modernes [1] ont adopté ce Guillaume 1[er] comme deuxième comte. Mais il faut enfin s'entendre; ou Boson 1[er] que C. Nostradamus fait même dernier roi de Provence, tout en disant que « par une grande et sage discrétion pour le respect d'Hugues, il voulut s'abstenir du nom de roy et prendre celuy de comte qui estait le plus excellent après le royal, »[2] eut des enfans mâles ou n'eut qu'une fille. Dans le premier cas, il est naturel de penser que Boson, fils aîné, eut le comté de Provence, comme le plus important de ceux qui dépendaient de ce fief; dans le second cas, nous verrions quelque part, ce Raymond, époux présumé de Berthe, fille d'autre Berthe et de Boson 1[er], figurer parmi les premiers comtes de Provence, comme l'a avancé Lusignan; mais alors les historiens modernes auraient dû, entre Boson 1[er] et Guillaume 1[er], placer Raymond, père de celui-ci; ils ont préféré,

1. M. de Villeneuve-Bargemont. *Histoire de Provence*. Marseille, 1830; et l'auteur d'*Aix ancien et moderne*, 1833.

2. Page 93, ligne, ed. 1614.

sans chercher le fil qui devait aider à sortir de ce labyrinthe, adopter purement et simplement Guillaume, en sa qualité de fils aîné de Boson Ier, auquel ils donnent pour épouse Constance, princesse provençale, de laquelle ils font naître aussi Rotbold. Constance et Berthe, deux épouses et chacune d'elle les mêmes enfans!! Evidemment l'erreur est là, et cette erreur ne peut être rectifiée qu'en admettant deux Boson avant Guillaume; l'un, époux de Berthe, nièce du roi Hugues, détrôné; l'autre, époux de Constance, mère de Guillaume et de Rotbold. Que Rotbold, père du premier Boson, soit inconnu, je le veux, car il serait impossible d'établir le contraire, malgré la supposition de La Lauzière qui le dit de Bourgogne; mais le père du deuxième est connu; c'est Boson lui-même, premier comte de Provence. Ainsi, sans prétendre expliquer péremptoirement ce qui ne le sera peut-être jamais, on peut dire qu'il y a d'excellentes raisons pour croire que Guillaume Ier ne fut que troisième comte, et qu'avant lui, il y eu Boson II. Cette opinion se trouve encore corroborée par le rapprochement des dates et parce que, à l'époque dont nous parlons, et principalement sous l'empire de Conrad-le-Salique, les fiefs étaient devenus héréditaires. Aussi l'on voit succéder sans obstacles à Guillaume Ier, Guillaume II son fils, qui fut père, 1° de Guillaume, comte de Forcalquier; [1] 2° de Foul-

1. Ce Guillaume, que quelques chroniqueurs appellent *Guillen-Bertrand*, ayant eu la Haute-Provence, dans le partage de la

que;[1] de 3° Bertrand Ier; 4° de Geoffroi ; ces deux derniers possédèrent par indivis le comté d'Arles. Geoffroi ayant survécu de quelques années à son frère, eut pour successeur Bertrand II, son fils, et celui-ci, son beau-frère Gilbert ou Gerbert, 8me comte de Provence et le dernier de la première race, par son mariage avec Gerberge, fille de Geoffroi et sœur de Bertrand II mort sans postérité.

Les fastes de la première maison des comtes de Provence offrent peu d'intérêt ; toutefois c'est à Guillaume Ier que l'on dut l'expulsion définitive des hordes africaines qu'il chassa du Fraxinetum,[2] après un combat mémorable où le seigneur Jubelin de Grimaldi [3] se distingua par les services les plus si-

succession de son père, s'intitula : *deo comes provinciœ*, et fut la tige des comtes de Forcalquier, qui depuis, comme les comtes d'Arles, prirent le titre de comtes de Provence. C'est ce qui a fait errer quelques historiens qui ont classé ce fils de Guillaume II dans la catégorie des comtes d'Arles, sous le nom de Guillaume III.

1. Foulque est seulement désigné par les historiens comme l'un des fils de Guillaume II, mais il paraît qu'il mourut fort jeune, puisqu'il n'eut pas sa part dans le partage des états de son père.

2. La forteresse où les Sarrasins s'étaient établis depuis le commencement du royaume d'Arles est appelée *Fraxinetum* par les meilleurs historiens. D'après M. de Villeneuve, la conformité de nom, la description laissée par Luitprand, qui écrivait dans le dixième siècle, et enfin tous les documens et toutes les probabilités se réunissent pour nous persuader que ce lieu si long-temps redouté se trouvait dans les environs de la Garde-Frainet, où l'on voit encore des fortifications taillées dans le roc. Il paraît aussi que c'est à cause du séjour des Barbares que les forêts qui s'étendent le long de la mer de Provence, depuis Bormes jusqu'à Cannes, portent encore le nom de *Maures*.

3. On prétend que Guillaume fit don à ce seigneur des terres

gnalés. C'est le même Guillaume qui fonda le prieuré de Cluny, à Sarrians dans le comtat Venaissin, où il fut enseveli. Des donations et des restitutions faites aux monastères de Mont-Majour d'Arles, et de St-Victor de Marseille, [1] de solennelles assemblées de princes, de seigneurs, de prélats et de juges, romains et saliques, [2] tenues alternativement à Arles, à Manosque et à Aix, [3] sont les événemens principaux du règne de Guillaume II, qui se rendit encore célèbre par la sainteté de sa vie, et même par ses miracles, s'il faut en croire Duchène. Le cloître de Mont-Majour reçut ses dépouilles mor-

que les Sarrasins avaient occupées auprès du golfe de Sombrani, qui depuis fut appelé de Grimaud. On croit encore que les Grimaldi, si illustres en Provence et à Gênes, tirent leur origine de ce gentilhomme.

1. Guillaume donna au monastère de Mont-Majour tous les biens que le chevalier Olbertus avait possédé au village d'Ollières. Les terres situées dans le territoire d'Aix, furent données au monastère de Saint-Victor par Adèle ou Adélaïde, sa mère, et Gerberge, sa veuve.

2. Cette distinction de romains et de saliques que l'on trouve dans la charte qui a conservé la mémoire de l'assemblée d'Arles, prouve qu'à cette époque les Romains et les Barbares étaient encore séparés et que chacun se régissait par ses propres lois et avait ses juges à part. Les codes des Bourguignons et des Visigoths avaient été remplacés par des coutumes. (Ruffi et Villeneuve.)

3. On croit que les assemblées d'Arles et de Manosque avaient été réunies par Guillaume Ier. Mais celle d'Aix fut tenue en 1044, par Guillaume II ; l'on y confirme une donation qu'il avait faite au monastère de Saint-Victor, d'une église appelée *ecclesia sancti Primassii*. L'assemblée tenue à Manosque par Guillaume Ier, prouve que le comté de Forcalquier dont Manosque dépendait, faisait partie des états du comte d'Arles.

telles, en 1018. Il y avait vécu pendant neuf ans sous l'habit monastique.

Bertrand Ier et Geoffroi se montrèrent les dignes fils d'un tel père. Leurs états furent, d'abord, gouvernés, à cause de leur jeune âge, par leur ayeule Adèle ou Adélaïde, et leur mère Gerberge qui les forma par l'exemple de toutes les vertus. Placés plus tard à la tête de leurs affaires, ils restèrent toujours animés du même esprit, de la même volonté. Jamais intelligence plus parfaite ne régna entre deux frères. Comme leurs prédécesseurs, ils enrichirent les églises, les monastères, rendirent leurs peuples heureux et furent respectés et chéris au delà de toute expression; car, si bons et si humains, ils surent protéger les faibles, secourir les malheureux; justes et sévères dans l'occasion, ils surent punir les méchans. Geoffroi gouverna seul pendant treize années, jusqu'en 1063. C'est dans cet intervalle qu'eut lieu le concile tenu à Toulouse [1], sous la présidence des archevêques d'Arles et d'Aix, légats du Saint-Siége. La Lauzière nous a conservé l'épitaphe qui fut gravée sur le tombeau de Geoffroi, dans le cloître de Mont-Majour, elle justifie les éloges que nous avons accordés à ce prince si semblable à son frère.

1. Ce concile eut lieu le 13 septembre 1056. L'archevêque d'Arles qui avait tenu, en 1043, celui de St.-Gilles, et quiprésida celui de Toulouse, était, Raimbaud de Reillane; l'archevêque d'Aix qui l'assista, était Pons de Chateaurenard.

Hic, contemplator compunctus mente viator
Nam quodes, iste fuit : nunc memor esto suî.
Si foret hoc justum quemquam lugere virorum
Golfred tunc comitem..... (la fin du vers manque.)
Mitibus hic mitis, durus fuit ipse rebellis
Optans cœlicolas, suscipit indigenas.

Moins heureux que son père, Bertrand II fut obligé de prendre parti dans les querelles qui divisèrent à cette époque le trône et l'autel. Il se prononça pour Grégoire VII. Mais les Provençaux et particulièrement les Arlésiens épousèrent le parti de l'empereur Henri IV, auquel leur archevêque Aicard resta toujours fort attaché. Pour bien apprécier les causes de ces événemens et des maux qu'ils occasionnèrent, je crois utile de faire connaître Grégoire VII, dont l'histoire se lie si essentiellement à celle de l'empereur, son ennemi et l'objet de ses foudres. D'ailleurs, cette matière que je traiterai le plus brièvement possible, d'après les meilleurs biographes, [1] se rattache à mes *Fastes*, puisque l'empereur Henri IV dont il va être question, s'honorait aussi du titre de roi d'Arles, titre qui avait valu jusque là au trône impérial l'obéissance de nos comtes. Bertrand II fut le premier qui refusa cet hommage.

Grégoire VII était fils d'un charpentier de Soano, en Toscane, du nom de Hildebrand, qu'il porta luimême jusqu'au moment où il fut élu souverain-

1. F. X. *Feller*. (1833.) *Ses biographies* sont accompagnées de reflexions sages, modérées, et puisées dans les meilleurs documens.

pontife. Successivement, moine de Cluny, sous l'abbé Odilon, prieur de cet ordre, et abbé de St.-Paul *intra muros*, à Rome, où il avait fait ses premières études, il jouissait déjà de la plus grande considération sous le pape Léon IX à l'élection duquel il avait beaucoup contribué. Ce pontife et son successeur, Alexandre II, lui laissèrent la principale autorité. Enfin la voix publique le désigna comme le plus digne d'occuper le saint-siége, après la mort de ce dernier pape, en **1073**. Il fut élu, mais son sacre n'eut lieu que deux mois après, parce qu'il voulut attendre le consentement [1] de l'empereur Henri IV.

Animé d'un zèle intrépide, poussé par son humeur trop altière qui lui fit plus d'une fois franchir les bornes de son droit, [2] Grégoire VII forme de vastes projets de réforme; il prétend pouvoir défendre à Henri IV de donner les investitures; il veut surtout abolir la Simonie, appuyée alors de toute l'autorité impériale. « Cette autorité, dit Voltaire, [3] avait tout envahi. Les empereurs nommaient aux évêchés, et Henri IV les vendait. » Pour extirper cet abus, Grégoire eut besoin d'user de tous les droits exorbitans que lui attribuait une jurisprudence de-

1. Le savant Pagi a prétendu que Grégoire VII est le dernier pape dont le décret d'élection fut envoyé aux empereurs pour être confirmé.

2. Villeneuve.

3. *Annales de l'empire*, année 1076.

venue dominante dans son siècle; en conséquence, il se prétend maître du spirituel et du temporel, soutenant que le temporel peut nuire au spirituel. De là ses funestes querelles, ses raccommodemens, et ses dernières brouilleries avec Henri IV, en 1075. A cette époque, le pape ordonne à l'empereur de se rendre à Rome ; mais l'empereur, emporté, chasse ignominieusement les légats du pape, et vindicatif, il suscite contre lui un homme farouche, à force de fanatisme pour la cause impériale. Cet homme était Censius, fils du préfet de Rome. Le pape est saisi dans Ste.-Marie-Majeure, pendant sa messe ; Censius et ses satellites le chargent de chaînes et le renferment dans une tour, d'où ils doivent, d'après les ordres de l'empereur, le conduire en Allemagne. Justement irrité de cette violence atroce et sacrilège, le peuple se révolte, la tour est escaladée et le souverain pontife délivré.

Alors que ces troubles semaient la discorde et l'irréligion dans Rome (en 1076), Henri IV convoquait à Worms [1] un concile. Là, des pièces fabriquées par la calomnie énumèrent les prétendus scandales de la vie privée du pape, lui reprochent des crimes inouïs, incroyables, et Grégoire est déposé, tandis que, de son côté, dans un synode tenu à Rome, il excommuniait et faisait déposer l'empereur par sentence solennelle, sentence vaine si Henri IV

1. Ville d'Allemagne. (*Wormatia.*)

eût été assuré de l'Allemagne , de l'Italie et de son royaume d'Arles ; mais, dans ces divers états , les convictions étaient opposées. La politique par la force , la religion par le droit , l'église par des prétentions exagérées, les hommes par toutes les passions, se fesaient ensemble la guerre. En Allemagne , où les injustices de Henri et le mépris qu'il affectait pour les droits de la religion et de l'église lui avaient fait des ennemis de tous les seigneurs, ceux-ci crurent pouvoir se donner un autre maître ; [1] en Italie, où , pour parer ce coup , l'empereur était allé désarmer la colère du pape qui lui donna l'absolution, après l'avoir soumis aux humiliations corporelles[2] que l'église, si puissante alors exigeait de ceux qui avaient été frappés de ses foudres; en Italie, disons-nous, les Lombards méprisaient l'empereur , qui était aussi leur roi, et voulaient donner la couronne de fer à son fils encore enfant; en Provence ,et surtout à Arles , le peuple soumis à l'archevêque Aicard [3] dont la puissance était soutenue par celle des vicomtes de Marseille , qui étaient de sa famille , restait fidèle au parti de l'empereur , tandis que le comte souverain, Ber-

1. Ce fut le prince Rerman dont la fin ne fut pas heureuse.

2. A Canosse, où le pape s'était retiré , Henri IV fut obligé de demeurer trois jours, pieds nus et couvert d'un cilice, dans l'enceinte de cette forteresse. Le quatrième jour le pape, bien que persuadé que cette conversion opérée par la crainte, n'était point sincère, permit à l'empereur de paraître en sa présence.

3. Le pape lança contre lui les foudres de l'église et le fit déposer dans un concile tenu à Avignon, en 1080 , ce qui n'ébranla pas la fidélité de l'archevêque d'Arles.

trand II, résolu à se soustraire à son obéissance, lui refusait l'hommage qui lui était dû et l'accordait au pape, qui ne pouvait l'exiger. Il est probable que ce fut dans les mêmes circonstance que le comté d'Orange, alors possédé par la maison d'Adémar, secoua le joug de l'empire. [1]

Que de prétentions rivales! quel cahos politique! que de maux interminables! L'unité que l'expérience, ou le progrès de la raison humaine a divisée en deux ; l'unité religieuse, celle du pape, pour le spirituel ; l'unité politique, celle des rois, pour le temporel, fut toujours dans mes intimes convictions, la sauvegarde des grands intérêts des peuples; je pourrais donc, peut-être, énumerer ici les vraies causes des malheurs, qui, vers la fin du XIme siècle, désolèrent l'empire et les provinces-royaumes; mais cette matière n'est pas de mon sujet actuel, elle appartient au domaine de la philosophie et de la politique.

A peine absous, Henri IV, aigri par la conjuration des Lombards, rompt le traité qu'il avait fait avec le pape, qui l'excommunie de nouveau, nommant empereur, à sa place, Rodolphe de Souabe. Henri attaque ce prince, remporte sur lui la fameuse bataille de Mersbourg, où Rodolphe fut blessé à mort ; enhardi par cette victoire, il court à Rome, où il assiége le pape. Il allait le faire prisonnier, lorsque Robert Guiscard se présente pour le se-

1. Villeneuve.

courir, force les assiégeans à repasser en Allemagne, et fait conduire le saint-père à Salerne. C'est là que ce souverain pontife se consolait dans ses souffrances par la pureté de ses vues, et la droiture de son zèle trop ardent. Il y mourut saintement, disent les historiens, en 1085, au milieu des larmes des grands et des souverains qu'il édifiait par sa résignation.[1] Il eut, pour successeur, Victor III, qui fut remplacé, en 1087, par Urbain II; le schisme causé par Guibert, archevêque de Ravenne et chancelier de l'empereur qui l'avait fait d'abord élire pape à Brixan, dans le Tyrol, et ensuite sacrer à Rome par deux évêques, ses créatures, fut sans doute le plus grand des maux. Il s'étendit à Arles d'une manière bien déplorable, à l'occasion de Gibelin de Sabran, nommé archevêque en remplacement du fidèle Aicard déposé. Les Arlésiens soutenaient celui-ci; le comte souverain protégeait Gibelin; de là des conflits, des troubles, des injustices sans nombre. Cependant le peuple l'emporta sur le prince, et Gibelin de Sabran fut obligé de renoncer à son élection jusqu'à la mort de l'archevêque Aicard;[2] dans l'année 1090, qui fut aussi la dernière de Bertrand II, Gibelin se fit relever par une bulle d'Urbain II, qui le fit mettre en possession par Hugues son légat spécial.

1. J'ai aimé la justice, disait-il, aux personnes qui l'entouraient, j'ai eu en haine l'iniquité, voilà pourquoi je meurs dans l'exil: « *Dilexi justitiam et odivi iniquitatem, propterea morior in exilio.* »

2. Ce prélat fut enseveli dans l'église métropolitaine avec les cérémonies accoutumées.

Pendant les troubles que nous venons de raconter, l'empereur avait envoyé à Arles, en qualité de vice-roi, Amé II, fils de Humbert, comte de Maurienne. Amé fit respecter quelque temps encore l'autorité de son maître, qui l'en récompensa en le nommant vicaire de l'empire et 1er comte de Savoie; mais la puissance des comtes d'Arles allait toujours croissant; nous les verrons bientôt gouverner en véritables souverains.

Bertrand II pourrait être considéré comme le dernier comte de la race des Boson, puisqu'il mourut *sans lignée*, comme disent les anciens annalistes. Cependant nous savons que Gerberge, sa sœur et son héritière, épousa le seigneur Gilbert ou Gerbert 1er dont l'origine n'est pas bien connue, [1] et que par ce mariage ce seigneur fut aussi comte de Provence. Il se distingua par sa bravoure à la prise de Jérusalem, où il se couvrit de lauriers. Ses vertus et celles de son épouse, qui gouverna ses états, lors de son voyage dans la Terre-Sainte, [2] les firent surnommer les *bons époux*.

Restée veuve en 1108, Gerberge continua de gouverner la Provence jusqu'en 1112. Son époux ne lui avait laissé que deux filles, Doulce ou Douce,

1. Les uns le font descendre d'Othon, comte de Lorraine, et de Blanche Sidoine, fille de Guillaume, comte de Forcalquier. Les autres prétendent qu'il était de la maison des vicomtes de Milhaud et de Gévaudan. Villeneuve est de ce dernier avis.

2. Les *Fastes* relatifs aux croisades seront traités dans les ch. suivans.

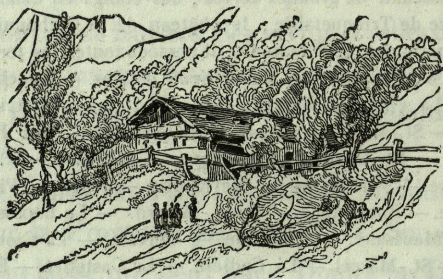
et Étiennette ; jeunes, belles, *advenantes*, selon l'expression de Nostradamus, [1] et richement dotées, ces princesses contractèrent des mariages dignes de leur rang. L'aînée, Douce, avait reçu, dans le partage de la succession de son père, le comté de Provence ou d'Arles, et les vicomtés de Milhaud et de Gévaudan ; elle épousa le comte de Barcelonne, Raymond Bérenger ou Bérenguier, qui, par là, fut comte de Provence. Etiennette eut toutes les terres qu'on appela Baussenques, depuis son mariage avec Raymond des Baux, fils du grand Guillaume Hugues et de la princesse Vierme, et le seigneur le plus puissant [2] de la Provence, après le comte

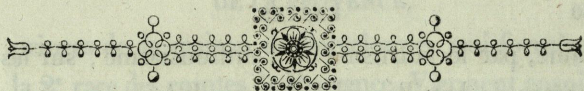
1. Cet ancien auteur croit qu'une princesse qu'il appelle Faydide était l'aînée, et qu'elle eut pour époux le comte Alphonse de Toulouse, fils de Raymond, comte de St.-Gilles (sur Rhône), mais les historiens les plus accrédités affirment que les deux filles de Gerbert étaient Douce et Étiennette.

2. Il possédait de grandes terres, des étangs en Camargue, la forte place de Trinquetaille, le château de la Carbonnière, etc. Par son mariage avec Étiennette, il posséda toutes les terres Baussenques, c'est-à-dire, le Bourg-Neuf d'Arles. — Le château des Baux. — La ville de Berre. — Les Martigues. — Ferrières-Jonquières. — St.-Mitre. — Istres. — Châteauneuf. — Les Pennes. — Myramas. — St.-Chamas. — Allençon. — Aiguilles. — St.-Paul-de-la-Durance. — Valensolles. — Meyrargue. — Vinon. — Vitrolles. — La Phare. — Roussignac. — Puits - Ricard. — Le Bausset. — Molèges. — Maussane. — Castillon. — Céreste. — La Ciotat. — Aubagne. — St.-Marcel. — La Cadière. — Le Castellet. — Roquefort. — Gardanne. — Gemenos. — Roquevaire. — Auriol. — Dauphin. — Mison. — L'Escale. — Montfort. — Volonne. — St.-Donat. — Vagons. — Fortoue. — Bastide-des-Jourdan. — Castelnou-Théonez. — Montpallon. — Marignane. — Gignac. — Chemane. — Lambesc. — St.-Honoré - de - Clumane. — Angles. — Les Baumettes. — Agout. — Cabrières. — Gaudichar. — Pertuis. — Villelaure. — Sederon. — St.-Remi. — Pelissane. — Malaussène. — St.-Jean-

d'Arles. Les terres Baussenques, quelque nombreuses qu'elles fussent, étaient loin d'équivaloir en richesses, en droits et en puissance, au comté dont elles relevaient ; cette inégalité de partage, fut, par la suite, cause de guerres longues et sanglantes entre la maison des Bérenger et celle des Baux.

de-Sales. — Tresevisnes. — Geunon (terroir de Pertuis) — Trans. — Cerdoles. — Redale. — La Ville-des-Trois-Tours (Aix). — Mornas. — Montdragon. — Vion. — Vinsobre. — Labaye-St.-Gervais. — Artigues. — Aups. — St.-Julien. — Suse. (Bouche et C. Nostradamus).





XIX

Aperçu des sujets que je vais traiter. — Comtes de Provence de la 2e race. — L'ancienne noblesse provençale. — Réflexions d'actualité sur cette matière. — Liste des anciens barons et chevaliers fesant deux partis. — Noms illustres extraits de cette liste et autres signalés par les chroniqueurs. — Nouvelles observations sur les druides et leur littérature. — Les bardes gaulois. — Pour les connaître il faut chercher des lumières dans les pays étrangers. — Le bardisme dans le pays de Galles et l'ancienne Cambrie. — Époque d'Arthur. — Owen. — Les bardes en Irlande et en Écosse. — Ossian et Fingal. — Macpherson. — Les troubadours provençaux ressucitent en quelque sorte le bardisme gaulois. — Confusion des langues. — La Romane sort de ce chaos. — Comment elle fut formée. — Elle se divise en deux, oc et oui, ou le provençal et le français. — Les troubadours illustrent la langue provençale par la poésie. — Couplet de Frédéric Ier. — Succès de cette poésie. — Les dames et les troubadours. — Les cours ou parlemens d'amour. — Les tensons. — Les questions qui y étaient jugées. — Ce qu'il faut en penser. — Comment finit le règne des troubadours. — Ruine du château d'amour de Romanil. — Stances sur ce château.



Ici, une vaste carrière se présente devant moi. J'entends des cris de guerre, des chants d'amour ; je vois à l'extérieur le signe immortel de la rédemption des hommes,

trainé, par le fanatisme ou l'enthousiasme, sur les champs de bataille, arboré triomphalement sur des monceaux de cadavres; je vois des empires qui s'écroulent, d'autres qui s'élèvent et tombent encore. A l'intérieur, c'est la guerre civile, celle des seigneurs contre les seigneurs, des vassaux contre les vassaux, des frères contre les frères; c'est l'intolérance religieuse avec ses stigmates flétrissans, inhumains; l'indépendance politique avec ses allures franches et martiales, l'honneur avec ses vertus courageuses, le patriotisme avec son dévouement, qui lèvent leurs bannières dans les grandes cités de la Provence, et les abaissent ensuite devant l'unité souveraine de chacune d'elles, comme s'il était écrit, dans le livre des destinées du monde, que la vraie liberté se trouve à côté de la soumission à un seul, dont relèvent tous les autres, et jamais dans la révolte et le partage du pouvoir unitaire... A travers ce désordre, mêlé de gloires, de hontes, d'allégresse et de pleurs, je vois la poésie et ses troubadours, l'amour et ses justices, répandre les plus douces consolations, les parfums les plus suaves sur cet immense et bruyant théâtre, dont je dois façonner les décors. Ce dernier sujet est attrayant; je le traiterai avant les autres; mais il importe, avant tout, de connaître les principaux personnages qui figurèrent, avec plus ou moins d'éclat, sur cette scène des vieux temps.

Ces personnages sont, en première ligne, les

princes de la maison de Barcelonne, qui formèrent la 2e race des comtes de Provence. Viennent ensuite, à côté d'eux, et souvent divisés par les circonstances, leurs intérêts ou leurs affections, les chefs des familles illustres, autant par l'ancienneté de leur origine, que par l'éclat des vertus qui les firent NOBLES.

La maison de Barcelonne ou de Catalogne [1], posséda la Provence l'espace de 133 ans (de 1112 à 1245), et fournit huit comtes, savoir : Raymond-Bérenger Ier, descendant de Vilfred ou Geoffroi, premier comte souverain de Barcelonne; Bérenger-Raymond; Raymond-Bérenger II; Alphonse Ier, roi d'Aragon; Bérenger III; Sanche; Alphonse II et Raymond-Bérenger IV.

Sous les règnes de ces comtes, la noblesse provençale, dont il serait impossible de faire connaître toutes les origines, à cause du grand nombre des familles, de leur ancienneté, et parce que, d'ailleurs, il serait peut-être dangereux de *fouiller trop avant*, [2] brillait du vif éclat dont quelques rayons

1. La Catalogne ou Marché d'Espagne fesait partie de l'empire de Charlemagne, et ne formait, avec le marquisat de Septimanie, qu'un seul gouvernement. Elle en fut séparée par CHARLES-LE-CHAUVE; VILFRED-LE-VELU en fut le 1er comte. (Villeneuve).

2. La manière dont *Nostradamus* s'exprime à cet égard (p. 95), est d'une naïveté remarquable : « Il est bon, dit-il, de procéder avec arrest, prudence et discrétion, en la recerche de telles et si chatouilleuses matières, de peur qu'on ne vienne *à fouiller et creuser si avant*, qu'on trouve la fange et l'eau trouble et puante, au lieu de quelque source d'eau claire, vive et perennelle, chose

illustrent encore la Provence. Sans doute, il faut convenir que les idées du 19e siècle, une civilisation bien entendue, nos constitutions, nos chartes, celle de Louis XVIII, comme celle qui naquit de la révolution de juillet, n'accordent point à la noblesse ancienne, dont les titres sont pourtant maintenus, les droits, les prérogatives, la suprématie politique, dont elle fut si long-temps en possession. Mais, à cet égard, qu'on me permette de répéter ici une réflexion que j'ai émise dans un autre ouvrage et qui mérite, selon moi, d'être accueillie par toutes les opinions loyales.

Quoiqu'en aient dit, depuis la première révolution jusqu'à la seconde, ceux qui voulaient tout niveler, tout détruire pour s'asseoir insolemment sur des ruines comme les génies du désastre, la NOBLESSE fut de tout temps la récompense des vertus citoyennes, des services patriotiques, et de la gloire militaire; l'hérédité de cette noblesse fut aussi d'une politique fort sage; elle exigeait, elle exige encore des nobles de naissance, la bravoure, la probité; car, autrement, il y a dérogeance réelle. Ceux qui l'ignorent, sont des exceptions; elles peuvent être nombreuses, mais ne font pas la règle; aujourd'hui les mêmes principes subsistent, mais les conséquences

qui, sans doute, infailliblement et nécessairement adviendra, si l'on admet, comme on doit, cette vérité fondamentale et ce principe général, que tous les hommes ont été formés FRANCS et de libre et muable volonté, d'un même maître sortis, d'un même limon, d'une même nature et de parens mêmes. »

se ressentent beaucoup de l'influence, heureusement caduque, de ce qui s'appelait libéralisme; car, ce ne sont pas les actions les plus nobles qui donnent la noblesse, c'est souvent le contraire; tel ne jouait le rôle d'un Brutus politique, il y a six ou sept ans, que pour hâter un nouvel ordre de choses, sous l'empire duquel son ambition entrevoyait des titres et de l'or; tel autre qui taxait l'aristocratie nobiliaire d'arrogance et d'orgueil, est aujourd'hui le seigneur le plus insolent. Ses airs hautains sont tels, que chacun reconnaît que l'aristocratie nouvelle, celle de la fortune, fait regretter celle de la naissance qui n'était point telle qu'on l'avait faite, et pour laquelle, en dépit de tout, on conserve un respect indéfinissable qu'on n'accordera jamais à l'autre. D'ailleurs, quel est celui de nos gouvernemens, purement monarchiques, constitutionnels, despotiques et républicains, qui n'ait reconnu l'importance, la nécessité d'une noblesse? L'empire fit des nobles, qui ne contribuèrent pas peu à sa gloire. Que de nobles aussi depuis la révolution de juillet, maîtrisée par le génie, la pensée profonde [1] d'un Bourbon! Sans parler des barons et des comtes, étonnés eux-mêmes de se trouver tels, que de chevaliers par décorations! La république, elle-même, n'eut-elle pas ses apothéoses, son Panthéon? Elle anoblissait; elle faisait mieux encore, elle déifiait après

1. Mot de Talleyrand.

la mort. C'était beau, c'était grand, mais peut-être moins utile aux vivans, moins politique et libéral, qu'une récompense, une distinction nobiliaire pendant la vie.

Ainsi, jusqu'à nos jours, il n'y a eu, en France, aucun gouvernement qui n'ait voulu, malgré l'ignorance et l'envie, sources éternelles de toutes les passions aveugles et anti-patriotiques, proposer aux vertus citoyennes un but d'honorable émulation. Le talent des monarques consiste à n'accorder qu'aux plus dignes les palmes du mérite, s'ils veulent exciter à l'exemple des grandes choses. Les progrès de l'esprit humain et de la civilisation ne s'opposeront jamais à une semblable politique. Ses résultats, presque toujours certains, sont la gloire des armes, le dévouement civique, le perfectionnement des arts, des sciences, de la littérature, en un mot, l'honneur des états.

Telles furent, sans contredit, les pensées des premiers législateurs de la noblesse. « Il importe peu, disait Lycurgue, d'être de la race d'Hercule, si on est incapable des grandes actions qui élevèrent ce héros au rang des demi-dieux. »—«Vous enrichir encore, je le puis, disait l'empereur Maximilien à un bourgeois opulent qui lui demandait de l'anoblir; mais vous faire noble n'est pas en mon pouvoir. Vos actions et vos vertus seules peuvent vous donner ce que vous ambitionnez. »

D'après toutes ces considérations, personne ne

me fera un crime, quelles que soient les idées nouvelles, sur cette matière, de dire quelles furent les maisons illustres de l'ancienne noblesse provençale, dont les fastes, d'ailleurs, ne sont pas les moins importans de ceux que nous parcourons. César Nostradamus et Bouche l'ont fait avant moi, alors que la noblesse jouissait de toute sa splendeur et de la plus grande puissance ; quel motif, aujourd'hui que cette puissance est négative, en ce sens que les anciens nobles ne sont légalement que simples citoyens français, les égaux de tout le monde, n'ayant pas plus de droits civils et politiques que ceux qui appartiennent au plus modeste garde-national ; quel motif, disons-nous, pourrait nous empêcher d'en faire autant, si ce n'est celui de rendre à chacun la part qui lui revient des éloges ou des blâmes de l'histoire ? Le *suum cuique* est de toutes les époques.

Les barons et chevaliers, dont l'ancienne Provence s'énorgueillit, ne sont pas tous connus ; il faut croire que les plus célèbres furent ceux dont les historiens nous ont conservé les noms dans une liste[1] faite à l'occasion des guerres sanglantes qui eurent lieu entre la maison des Baux et celle des comtes, et dont nous aurons à faire connaître les divers événemens. Cette liste est peu exacte, s'il faut en croire Papon ; [2] mais cet historien n'a point fait

1. Honoré Bouche, tome II, page 114 ; et Nostradamus, page 125.

2. Tome II, page 228, à la fin de la page.

attention qu'il s'agissait moins, dès l'origine, des droits des deux princes belligérans que de ceux de Douce et d'Étiennette, leurs femmes; que, dès-lors, la neutralité de la part des barons, d'après les mœurs chevaleresques du temps, eût été honteuse, indigne de seigneurs qui ne connaissaient que Dieu, leur prince, leur dame, et, sans doute, leurs intérêts. Combien ces intérêts eussent été compromis par une position équivoque? Ainsi, tout fait croire que les deux historiens qui ont fait le dénombrement des barons et chevaliers, avaient des documens authentiques qui ont manqué à Papon, et je ne balance pas d'offrir ici cette liste, en la divisant en deux, celle du parti de Douce, celle du parti de la princesse des Baux :

POUR LA COMTESSE DE PROVENCE,

LES SEIGNEURS :

Isnard Guerin de Trans. De Courbons. Peyre-Gilly. Raymond de Laugier. Peyre de Galbert. Guigue de Romolles. Jauffred de Bourbon. Rostang, Guilhen et Porcelet. Porcelet des Porcelets. Hugues de Fuvel. Raoux de Lambesc. Guilhen de Montagnac. Guilhen de Lambesc. Laugier d'Orgon. Guilhen des Arènes (de las arenas). Antelme de Montilar. Jauffred de Volonne. P. de Maluans. Isnard de Rochebrune. Hugues d'Oraison. Guilhen Augier. Bérenger de Tourves. Boniface de Bagarris. Guilhen de Moustiers. Ancelme de Moustiers. Fouquet de Pontis. Guilhen de Simiane. Bertrand d'Agout. G. Amic. Arnaud de Flotte. P. de Myson. G. Martin. Richard des Jourdans. Hugues de Montroux. Raymond Jauffred de Fos. Rostang de Vernègue. Raymond Pellegat. Albert d'Allamanon. Guilhen

Raymond. Antoine de Cadarache. Raymond de Pierrevert. Hugues de Reillanne. Pierre de Faucon. Pons de Merindol. Guilhen de Turriez. Guilhen de Pontevez. Rostang de St.-Ives. Bertrand de Castellane. Isnard de Romolles. Lambert de Forcalquier. Lambert de Laincel. Isnard Audibert. Guigue de Montbrison. Fouquet de Soliers. Adhemar de Brus. Arnaud de l'Aurade. Bertrand de Signe. Bertrand de Flassans. Bertrand d'Allamanon. Buson de Céreste. Hugues de la Roche. Pierre de Reynier. Ambroux de Rogon, etc.

POUR LA PRINCESSE DES BAUX,

LES SEIGNEURS :

Rostand de Sabran. Guillaume de Sabran. Pierre Lauret. Raymond d'Uzez. Rostang de Posquières. Guillaume de Châteaurenard. Guillaume de Randon. Pierre de Remoulin. Raymond de St.-Privat. Rostang Gantelme. Arnaud de St.-Remi. Geoffroi de Mérargues. Bertrand de Mauconseil. Hugues de Porcelet. Hugues de Roquemaure. Ponsodol de St.-Remi. Raymond de Villeneuve. Hugues d'Aix. Bertrand Gauffier. Raymond Geoffroi Baston. Pierre de Guilhen. Raymond de Beaufort. Guillaume d'Eyguières. Gantelme de Ventabren. Boniface de Castellane. Raymond des Baulmes. Hugues des Arènes. Hugues Sacriste. Jauffred de Tourves. Arnaud de l'Ers. Bernard de Beaulieu. Gauffrid de Marseille. Guillaume Pierre de Posquières. Bertrand du Bois. Bertrand des Marguerites. Pierre Guerin de Trinquetaille. Raymond de Romaing. Albert de Château-Vieux. Bernard de Beaulieu. Guillaume de Porcelet. Rostang Raymond de Tarascon. Isnard de Tarascon. Reynaud Alcar. Guilhen Bertrand. Pons Aycard. Guilhen Guibert. Guillaume de Vitrolles. Pierre Isnard des Baux. Amalric Bertrand. Raymond de Noves. Giraud de Simiane. Rostand Quiquéran. Bertrand d'Allamanon. Guillaume Gantelme. Raymond de Mercœur. Peyre de Cabanes Bertrand de Saint-Remy. Rambaud de Beaujeu. Ferral de Toard Bertrand de Barbentane. Rostand de Tarascon. Pierre de Campanes Artaud de Chateauneuf, etc.

De cette double liste, C. Nostradamus a extrait les noms les plus célèbres, ceux dont la noblesse remontait dans les tems les plus éloignés. Il parle d'abord des Porcelets, dont les armoiries représentant un pourceau d'or passant de sable, se remarquent dans les anciennes églises et les vieux monumens d'Arles. Les vieilles femmes de cette ville racontent encore la fable qui aurait donné lieu au blason de cette famille. Selon elles, une belle dame refusa l'aumône à une pauvre femme qui portait un enfant sur ses bras ; celle-ci fit des imprécations contre la dame qui, peu à près mit au monde neuf enfans, semblable en cela à une truie qui ordinairement porte neuf porcelets.

Viennent ensuite, suivant l'ordre capricieux de Nostradamus, les Sabran, les Villeneuve dont les branches multiples s'étendirent sur toute la Provence. La famille des Villeneuve a toujours donné à l'état de vaillans capitaines, d'intègres magistrats, d'habiles historiens.

Au milieu de ces familles illustres paraît celle des Castellane qui, selon les vieilles chroniques, ne le céda jamais en grandeur, puissance, et ancienneté de noblesse aux comtes de Provence. On dirait d'elle un météore brillant qui éclipse tout ce qui l'environne et qui voudrait même obscurcir l'astre dominateur de la Provence, je veux dire, les comtes souverains. Nous verrons en effet un Boniface de Castellane faire la guerre contre l'un de ces comtes

qui refusait de le reconnaître comme souverain de la ville de Castellane, que les empereurs avaient donnée en souveraineté à ses ancêtres issus d'un prince cadet de la maison de Castille. Plusieurs branches de cette illustre famille s'étendent encore de la Provence à Paris, où la tombe vient de recevoir tout récemment [1] les dépouilles mortelles du chef de la branche aînée qui a fourni tant d'illustrations. De la branche cadette sont également sortis des personnages remarquables, parmi lesquels il faut distinguer le gendre de madame de Sévigné, comte de Grignan, qui n'était en réalité, qu'un Castellane. [2]

L'ancien chroniqueur dont je suis les erremens, fait encore d'honorables remarques, en faveur des Simiane, des Quiquéran de Beaujeu, des Reillane, des Pontevès, des Cérestes, des Brancas, des Lain-

1. M. le marquis de Castellane, pair de France et lieutenant général de nos armées, est décédé à Paris dans les commencemens de 1837, laissant un fils aussi général de nos armées et un petit fils membre du conseil d'état.

2. Le père de M. de Grignan, ayant épousé la dernière héritière des Adémar de Monteil, s'engagea par contrat de mariage à prendre les armes de cette ancienne maison qui s'éteignait dans cette héritière. C'est ce qui a trompé la plupart des historiens de madame de Sévigné. Cependant C. Nostradamus, page 178, parlant d'un Gérard Adémar, seigneur de Grignan, dit en termes formels : « C'est de cet Adémar que les comtes de Grignan, de l'illustre maison de Castellane, ont hérité la place de Grignan, étant parvenus à cette succession par les femmes, à la charge de porter le nom et les armes des Adémar, qui sont d'or à trois bandes d'azur par-dessus le nom et l'enseigne de Castellane. »

cel. Il cite comme fort noble et fort ancienne la maison de Flotte.

Dans sa *Statistique des Hautes-Alpes*, M. de La Doucette, ancien préfet de ce département, auquel il a rendu d'importans services pendant son administration, se plaît à rappeler quelques traits extraordinaires, relatifs aux Flotte, traits qui annoncent les mœurs sauvages de leur extraction sarrazine. Il signale comme irréligieux et déloyal le sire Arnaud de Flotte, seigneur de la Roche des Arnauds. [1] « Le sire de Flotte, dit-il, après avoir maltraité, en 1187, les évêques qui venaient de Pise, s'attaqua à son propre pasteur, l'archevêque d'Embrun, Guillaume III. [2] Mais, en ce temps-là, la crosse l'emportait sur l'épée, et le chevalier fut bientôt contraint de vendre au prélat pour 11,000 sols, ses droits seigneuriaux sur Breziers et la Saulze. »

Autre fait. A droite de la route de Gap à Menteyer et à une lieue de ce village, était un couvent de femmes qu'on nommait Berthaud. En 1270, pour réparation de dommages, dettes contractées envers

1. La Roche des Arnauds, ancien comté, est située à un myriamètre de Gap, à cent mètres et à droite de la route en allant à Veynes. Sur la roche en dessus de cette commune était un chateau-fort dont il n'existe qu'une voûte. Le connétable Lesdiguières l'assiégea et fit contribuer de 60 livres le seigneur qui se nommait Arnaud de Flotte, comme le précédent. (La Doucette.)

2. J'ai ouï dire par ses descendans que, dans un mouvemement de colère, il saisit au corps l'archevêque et le jetta du haut de la fenêtre de son chateau dans les jardins. Il m'a été impossible de vérifier historiquement ce fait.

le monastère, Osacica, seigneur de la Roche, donna aux religieuses une partie du domaine actuel de Quint. Arnaud de Flotte, seigneur de la Roche, dont l'histoire signale les mœurs farouches et qui ne respectait, dit-on, ni Dieu ni les hommes, entre hostilement dans la grange des religieuses et y commit des excès au sujet desquels, en 1320, Robert, roi de Sicile, comte de Provence et de Forcalquier, ordonna une information dont le résultat est ignoré.[1] Plus tard, la famille de Flotte fournit des chanceliers d'état et des amiraux célèbres. C'est ce qu'aurait dû ajouter La Doucette;[2] il aurait dû surtout, rappeler l'illustration personnelle de l'infortuné vice-amiral, comte de Flotte, particulièrement célèbre par ses exploits maritimes et son dévoûment héroïque à la monarchie. Il fut l'une des premières victimes de la révolution de 91, pendant qu'il commandait le port de Toulon. Son fils, le comte de Flotte d'Argençon, qui a suivi honorablement la même carrière, et vit aujourd'hui modestement retiré dans le manoir de ses ancêtres, en Dauphiné, représente, avec son frère Théodore, allié des Castellane, la génération actuelle, dont il existe aussi

1. *Histoire et statistique des Hautes-Alpes*, par La Doucette. Pages 130, 359, 550.

2. Historien juste et vrai, je devais rappeler ce que M. La Doucette a oublié; et c'était un devoir pour moi, comme petit-fils de l'infortuné vice-amiral de Flotte, par mon mariage avec demoiselle de Flotte d'Argençon.

une branche en Provence, à Marseille même. [1]

Telles furent les familles qui, d'après Papon et C. Nostradamus, se firent le plus remarquer dans la guerre des Baux ; mais combien d'autres mériteraient ici une place particulière, soit eu égard à l'ancienneté de leur noblesse, soit eu égard à leurs fastes héroïques, parlementaires et religieux ; nous les verrons apparaître à fur et mesure que l'histoire se déroulera devant nous. Mais, ici et déjà, une exception est due à un nom bien cher aux Provençaux, moins, sans doute, parce que ce nom appartient aussi à la plus ancienne noblesse, que parce que le chef de famille qui le porte aujourd'hui rendait naguères à la Provence les services les plus signalés. Quel est le Marseillais reconnaissant, l'habitant d'Aix, le Provençal qui, à ce seul souvenir. n'a nommé le marquis d'Arbaud-Jouques ?.... Sa famille, originaire d'Arles [2], est une des plus anciennes dans la noblesse provençale : les preuves déposées chez Cherin, généalogiste de la cour de France, ne remontent pourtant qu'à noble Abirol d'Arbaud, père de Barthélemy-d'Arbaud, chancelier du roi Robert, comte de Provence et capitaine d'une compagnie de ses hommes d'armes, non moins renommé pour ses faits militaires

1. Un membre de cette branche se distingue comme littérateur et poète. C'est M. Gaston de Flotte, connu par son joli poème : *Dante exilé*, et son *Essai sur la littérature à Marseille*.

2. Nostradamus, page 661.

que par ses connaissances dans le droit public et la jurisprudence civile. [1] Depuis lors, cette famille à constamment donné, dans sa descendance directe et masculine, des conseillers et des présidens à mortier dans le parlement d'Aix, des évêques à l'Eglise, et des officiers supérieurs et généraux aux armées de terre et de mer. [2]

Mais, comme la guerre et la bravoure, les arts créèrent aussi de grandes illustrations sous les règnes des comtes de Provence de la seconde race, illustrations enviées, partagées par les empereurs eux-mêmes, les rois, les princes et les plus grands personnages. Les inspirations du génie, la poésie, les chants d'amour et de guerre devinrent des titres

1. Barthélemy d'Arbaud mourut à Aix en 1312.

2. La génération actuelle se composait de trois frères : l'aîné, Charles d'Arbaud, marquis de Mison, baron de Jouques, chevalier de St.-Louis, commandeur de la Légion-d'Honneur, a été successivement, sous l'empire, sous-préfet d'Aix et préfet des Hautes-Pyrénées ; sous la restauration et les règnes de Louis XVIII et Charles X, préfet de la Charente-Inférieure, du Gard, de la Côte-d'Or, et des Bouches-du-Rhône et conseiller d'état. Le 3 août 1830, il a donné la démission de toutes ses fonctions.... Le second, Bache-Philippe, comte d'Arbaud-Jouques, chevalier de St.-Jean-de-Jérusalem, commandeur de l'ordre royal et militaire de St.-Louis et de la Légion-d'Honneur, grand-croix de l'ordre militaire de St.-Ferdinand d'Espagne, maréchal-de-camp et gentilhomme de la chambre du roi Charles X, est mort à Aix le 13 avril 1831. Il a commandé en chef la brigade française et suisse qui forma pendant trois ans la garde royale de Ferdinand VII, roi d'Espagne. Ce monarque qui avait en lui la plus grande confiance, voulut l'attacher à son service par les offres les plus magnifiques ; mais rien ne put balancer dans son cœur sa patrie et son roi Charles X, qu'il aimait et servait de tout le zèle d'un cœur plein d'enthousiasme.... Le troisième, André-Elzéard, comte d'Arbaud-Mison, chevalier de

augustes au respect des hommes. Les troubadours de la Provence avaient remplacé les bardes gaulois, comme ceux-ci avaient remplacé les druides. Ceci mérite quelques observations qu'on trouvera intéressantes. Nous les avons prises en partie dans les leçons savantes et littéraires de M. J. J. Ampère, professeur au collége de France.

Nous savons que les druides, dont nous avons déjà parlé dans un autre endroit de ces fastes, [1] s'entouraient de terreurs et de mystères ; que, seuls, dans les temps les plus obscurs de notre histoire, ils cultivaient les sciences. Physiciens, astronomes, prêtres et magistrats, ils avaient une influence immense ; les rois eux-mêmes leur obéissaient, selon César, qui est la seule autorité sur cette matière. Les druides, les chanteurs ou enchanteurs, s'occupaient seuls de littérature ; ils avaient une poésie non pas écrite, mais orale, qui se transmettait aux initiés, corps poétique immense, puisqu'il fallait vingt ans pour l'apprendre. Là, étaient sans doute

Malte et de St-Louis, commandeur de la Légion-d'Honneur et des ordres royaux et militaires d'Espagne de Charles III et de St-Ferdinand, maréchal de camp, a laissé dans l'armée française et en Catalogne, où il a commandé pendant trois ans, les souvenirs les plus honorables et de ses exploits militaires, et de la plus sage administration. En 1814, étant chef-d'escadron au 3e régiment des gardes d'honneur, avec 60 chevaux et 200 braves gardes nationaux, il tailla en pièces, tua, fit prisonnier ou noya dans la Marne, un pulk de 1500 cosaques; l'empereur Napoléon, informé de ce fait militaire, lui envoya sur le champ la croix d'officier de la Légion-d'Honneur. Il est mort à Aix le 3 juillet 1834.

1. Voir au chap. Ier.

contenues leurs idées théologiques ; ce devait être une poésie gnomique et morale, pleine d'un caractère pur et grave, mais sombre comme leur religion ; mystérieuse et menaçante comme leurs dieux. Malheureusement, il nous faut retrouver par la pensée cette poésie dont rien n'est parvenu jusqu'à nous. Un seul poète dans l'antiquité nous semble s'être inspiré des chants des druides, c'est l'espagnol Lucain dans sa description [1] de la fôrêt de Marseille (L. III.) à défaut de véritable poésie druidique, c'est là ce qu'il y a de plus druidique dans la littérature ancienne ; ce qui nous semble avoir le mieux reproduit le caractère de mystère et de terreur que nous nous figurons.

A côté des druides, les bardes viennent naturellement se placer. Mais nous avons encore à regretter le petit nombre de documens sur les bardes gaulois. Le romantisme moderne a tiré un grand parti de leur ancienne puissance, sur l'esprit des peuples. Qui n'a pas été saisi d'une sorte de respect religieux pour le bardisme, en lisant les pages spirituelles de la chronique du *Rénégat*, où l'ingénieux d'*Arlincourt* représente un barde gaulois qui inspire l'enthousiasme, la bravoure, le patriotisme, à la jeune princesse des Cévennes ? Toutefois, pour avoir une idée plus positive de ce que furent les bardes, il ne faut point la chercher dans l'histoire des anciennes

1. Voir chap. V de ces fastes, où j'ai fait entrer un partie de cette description.

provinces celtiques ou gauloises ; il faut la demander à d'autres pays , où le bardisme eut une organisation plus complète , une existence de plus de durée.

Dans le pays de Galles, dans l'ancienne Cambrie , où jusqu'à nos jours se sont le mieux perpétués l'usage et l'amour des chants poétiques, on trouve le bardisme mêlé aux souvenirs de la mythologie la plus reculée. Le dieu qui , chez les Cambriens , répondait au Tentatès des Gaulois le conducteur des ames, l'inventeur de la musique , aurait été l'inventeur du bardisme et le premier des bardes. L'institution fut d'abord toute pacifique... Prendre les armes , c'était , au commencement, abdiquer les fonctions de barde ; mais , parmi les nombreuses triades qui ont , dans la Grande-Bretagne, tout classé par trois, hommes , choses , évènemens , on trouve et la triade des bardes qui ont quitté la lyre pour devenir guerriers , et la triade des chefs qui ont quitté l'épée pour devenir des bardes. De cette confusion devait naître la guerre du bardisme. Ecoutez Singuildas... Seul de sa tribu, avec deux autres guerriers , il survit à tous les siens , et dans sa poésie sauvage et sanglante , il s'écrie : « Les corbeaux se sont réjouis : c'était un abondant festin pour les oiseaux de proie; la chair était plutôt préparée pour les loups que pour des fêtes nuptiales. »

L'époque d'ARTHUR fut l'âge d'or des bardes. Au tour de Merlin , ce personnage fabuleux , ce cé-

lèbre enchanteur de nos naïfs romans de chevalerie, se groupe une foule de bardes inspirés, comme lui, par la grandeur des événemens et les agitations de la patrie ; mais quand, après les désastres du règne d'Arthur, [1] fut résolue la grande question entre les anciens Bretons et les Saxons envahisseurs, les bardes devinrent rares et se turent, jusqu'à ce qu'enfin, au 7ᵉ siècle, leur voix retentit de nouveau, et recommença cette longue suite de chants et de prédiction pour l'affranchissement futur de leur patrie.

1. Arthur ou Arthus, roi de la Grande-Bretagne, après son père Uther, surnommé *Pendragon*, vainquit les Saxons et soumit l'Ecosse et l'Hybernie, avec toutes les îles voisines, dans les commencemens du 6ᵉ siècle. Ces victoires paraissent réelles, mais ce qu'on ajoute paraît fabuleux. Ce prince, dit-on, défit Lucius, capitaine romain, ravagea la plus grande partie des Gaules, et institua, à son retour, l'ordre des chevaliers de la table-ronde, qu'on montre encore aujourd'hui au château de Winchester, avec les noms de ces prétendus chevaliers. On dit encore qu'étant attaqué par Mordelus et Calvinus, fils du roi Lothus, roi des Pictes, il fut blessé dans la bataille, et disparut aux yeux de son armée, sans que l'on pût depuis avoir de ses nouvelles. Si cela est vrai, il est croyable qu'il fut tué dans la bataille, et enterré sans qu'on le connût, et non pas qu'il fut porté dans l'île d'Avalon, pour satisfaire la passion d'une fée, ainsi que les contes des romans le disent. Comme ces faiseurs de romans l'ont pris pour sujet de leurs fictions, et ont confondu ses véritables actions avec les aventures fabuleuses qu'ils y ont mêlées, bien des écrivains l'ont regardé comme une espèce d'amadis, et ont douté même de son existence. Ce doute aurait dû être dissipé par la découverte de son tombeau, du temps de Henri II, qui, sur les indices qu'en donnaient d'anciennes chansons bretonnes, ayant eu la curiosité de le faire chercher dans le cimetière de Glastenbury, endroit désigné dans les chansons, s'y trouva avec un reste d'ossemens, et l'inscription qu'on y avait mise. Le roi Arthur, d'après Witakre, mourut dans l'île d'Avalon, en 542.

— « Un jour, un jour doit venir où les habitans de la Cambrie s'assembleront avec un seul cœur, un seul dessein ; alors le pays des Saxons sera ravagé par le fer et le feu, et je sais ce qui doit arriver ; que tous s'arment alors, et que nos guerriers multiplient parmi les Germains les femmes sans époux, les crânes sans cervelle, et les coursiers sans cavaliers. » Tels étaient le sujet et les formes de leurs chants.

Owen, dans sa noble entreprise, voulut reconstituer la nationalité de sa patrie : il ne pouvait oublier les bardes, et fit pour eux une législation spéciale qui offre les détails les plus curieux. [1] Après Owen, jusqu'à Edouard Ier, l'institution des bardes subsiste avec honneur. Ce sont des chants de guerre, mais déjà d'un caractère moins sombre et moins

1. D'après les lois d'Owen, le barde ne pouvait s'occuper que de son art. — Il faisait partie de la petite cour du chef. — Parmi les 14 personnes qui s'asseyent à la table, nous trouvons le barde domestique et le barde de la chaise. — Lorsque des chants étaient demandés, le barde devait célébrer les louanges de Dieu, puis celles du roi, et en l'absence de celui-ci, celles d'un autre roi quelconque. — Si la reine voulait un chant, le barde devait chanter, mais à voix basse. — Une vache appartenait au barde, sur le butin, le tiers royal une fois prélevé. — Le roi donnait au barde une harpe d'or, et la reine un anneau. — Cette harpe ne pouvait être vendue ni pour or, ni pour argent. — Le barde appartenait à tous. S'il demandait quelque chose d'un roi, il devait un chant ; trois chants, si c'était d'un noble ; il devait chanter jusqu'à la nuit si c'était d'un homme du peuple ; mais aussi les mêmes lois le protégeaient : pour une injure à un barde, six vaches et cent vingt deniers. — Pour le meurtre d'un barde, 126 vaches. — Celui qui blessait la main d'un harpeur payait six fois plus que

sanglant. Ce sont aussi des chants d'amour gracieux et recherchés. On dirait qu'ils eurent le pressentiment, la première idée du romantisme actuel. Ce refrain, d'une de leurs balades, justifie cette assertion. « Elle est semblable au flocon de neige que chasse le vent, à la vague qui se brise sur la côte. Si tu me demandais mes yeux, ô toi, soleil de ma contrée, je te les donnerais; ils sont pour moi une source de maux; quand je regarde les murs de ta maison, je souffre ébloui, tant je te vois belle comme un soleil levant. » Mais le sujet éternel des chants, c'était le souvenir du passé, la prédiction d'un avenir meilleur, le retour de la liberté, la souveraineté de la vieille Angleterre, l'indépendance de la Cambrie; voilà ce qu'appelaient tous les vœux, ce que célébraient toutes les voix; mais rien ne fut réalisé. Edouard persécuta les bardes; Owen fut vaincu, et, la Cambrie une fois asservie, avec sa liberté, périt la patrie des bardes, dont le destin se liait à son destin. Sous Henri V, presque sous Elizabeth, on trouve des assemblées de bardes. Ils se réunissaient en plein air, près des monumens druidiques; même en 1796, ils firent encore une tentative inutile; il y

pour un autre. — Le chef des bardes avait quatre fois plus de butin. — Toutes ses récompenses étaient doubles. — Il était le premier de tous. — C'était lui qui admettait dans les académies et donnait les degrés, car il y avait hiérarchie. — Il recevait, de celui qui devenait chanteur aulique et quittait la corde de soie (c'était le signe du doctorat), la somme de 120 deniers; c'était le prix et de la harpe du roi et de celle du barde, etc., etc.

avait quelque chose de touchant dans ces vains essais ; mais c'était un véritable anachronisme, et le bardisme ne devait plus se relever.

Si on passe de l'Angleterre en Irlande et en Ecosse, là aussi on voit les chants en honneur ; là aussi le barde jouait un noble rôle. Sa personne était sacrée; il arrêtait les combattans, les excitait, les animait. Les traditions nous apprennent qu'un chef mit un barde à mort, mais il est parvenu jusqu'à nous avec le nom de *tête déshonorée*. En Irlande, la harpe fait partie des insignes royaux, et dans le 2e siècle, celle d'Obrien, transportée à Rome, resta entre les mains des papes ; transmise à Henri III, comme un droit à la conquête d'Irlande, elle fut aussi envoyée à Henri VIII, comme au défenseur de la foi ; c'est alors qu'elle entra dans les armes d'Irlande, mais là, comme ailleurs, plus qu'ailleurs peut-être, à cause de l'oppression, tout s'est éteint dans un vague souvenir.

Pour l'Ecosse, c'est le pays d'où viennent les chants les plus populaires. Le nom d'Ossian est dans toutes les bouches ; mais l'Ecosse a-t-elle le droit de revendiquer Ossian ? Ossian était irlandais, irlandais aussi était Fingal, avec toute sa suite de héros. Disons-le, en passant d'un pays dans un autre, la poésie s'est dénaturée. Tout est vague dans l'Ossian écossais ; l'Ossian irlandais est plus arrêté, et ses héros, ainsi que lui-même, ont une existence plus positive et plus réelle. On aime à voir, dans les no-

tices irlandaises, cet Ossian si fameux survivre à sa race qui n'est plus, à sa croyance qu'étouffe le christianisme. On aime à l'entendre regretter dans ses chants ceux qu'il a chantés, et dans ses dialogues avec saint Patrice, défendre les vertus et l'hospitalité de Fingal.

Rien de semblable dans Macpherson. En Ecosse est bien le principe, l'origine de quelques-uns de ses chants; mais Fingal et les héros y sont dépaysés; en passant les mers, ils ont perdu leur mythologie sanglante, leurs usages et leurs croyances sauvages, pour venir se perdre dans les régions et dans les poésies nébuleuses de l'Ecosse. En vain on a cru retrouver un manuscrit gallique; bientôt on a reconnu la fraude et vu que ce n'était qu'une traduction du manuscrit anglais; ainsi, cette poésie des bardes n'est pas, dans Macpherson, la pure et vraie poésie bardique. Transplantée en Ecosse, elle s'est dénaturée, et ne nous a transmis qu'un monument altéré qu'on a peine à reconnaître.

Tel était, sans doute, et depuis long-temps, par l'effet des révolutions et des envahissemens successifs des hordes barbares, le bardisme gaulois, lorsque la Provence essaya de le ressusciter, avec les formes convenables à une nation qui se civilisait incessamment. Les TROUBADOURS ou TROUVÈRES [1] mirent en honneur la langue provençale, qu'on peut,

1. *Trouver* signifiait composer, inventer, *troubar*, en provençal, dont on a fait le mot *troubadour*, inventeur.

à bon droit, qualifier de langue-mère de la langue française. A cet égard, quelques observations deviennent encore indispensables.

Maîtres des provinces occidentales, les Romains y avaient imposé leur langue, que parlaient déjà tous les pays soumis à leurs armes. Le latin fut bientôt la langue vulgaire de tout l'Occident, qui, on le conçoit, ne put jamais parler cette langue dans toute sa pureté. Après les Romains, accoururent chez les nations celtiques, les Maures, et tous ces peuples barbares, dont il a été déjà question dans nos Fastes. Ces peuples apportèrent aussi leurs idiomes qui, successivement, s'immiscèrent, pour ainsi dire, inaperçus, entre le celtique et le latin. De là, cette longue confusion des langues que favorisèrent l'ignorance, le mépris des études, [1] l'oubli des grammaires, et, surtout, la destruction des monumens de la belle latinité. Alors, les mots changèrent de structure, de désinence, et les voyelles de prononciation.

Le vieux celtique ou gaulois n'était plus, depuis des siècles, le croassement dont parlait l'empereur Julien. La langue harmonieuse des Grecs-Phocéens y avait apporté une sorte d'euphonie, un adoucissement remarquable. Plus tard, ce vieux celtique adouci avait emprunté, comme je viens de le dire, les expressions, les tournures latines; mais le latinisme, par les invasions successives des Barbares,

1. Villeneuve, histoire de Provence, page 351.

n'était, vers le 5e siècle, qu'un barbarisme confus, au milieu duquel on ne distinguait plus ni le celtique, ni le grec, ni aucune des langues barbares. C'était le chaos, le désordre de la tour de Babel. La langue romaine ou latine, imposée par la conquête à tout l'Occident, était la seule qui semblait dominer ce chaos; et ce fut ainsi que prit naissance la langue ROMANE ou la ROMANCE.

Formée des divers idiomes méridionaux, créés par les mêmes causes, et qui se résumaient par l'idiome provençal, malgré quelques différences plus ou moins caractérisées, la ROMANCE devint, dès le 5e siècle, la langue vulgaire de toutes les provinces méridionales de l'Europe occidentale, qui composaient l'empire de Charlemagne; je veux dire la plus grande partie de l'Italie, la Catalogne et la France. Ces divers pays éprouvèrent d'autres révolutions, qui amenèrent d'autres modifications dans le langage, surtout, dit Villeneuve, [1] dans les provinces situées au nord de la Loire, et plus voisines des contrées où l'on parlait le francisque ou théotisque, qui se rapprochait du genre français; mais les provinces situées au midi de la Loire conservèrent le véritable roman dans toute sa pureté, tel qu'il était sorti du chaos des langues celtique, grecque, romaine et barbare. Au nord, l'affirmation s'exprimait par OUI; au midi, par OC; alors le premier

1. Tome I, page 353.

provençal ou *roman pur* fut divisé en deux branches : la langue d'*oui* ou française, qui devait faire le tour du monde, devenir la langue universelle, et la langue d'*oc* ou provençale, qui fut illustrée par les troubadours, et se perpétua, en se perfectionnant, comme la langue française, fille superbe et conquérante qui n'a jamais fait oublier sa vieille et paisible mère. Elle eut, comme elle, sa grammaire et sa poésie, qui, de plébéïenne qu'elle était, dès l'origine, n'étant parlée que par le peuple, devint la langue des princes et des grands, la langue monumentale, la langue des ouvrages écrits, [1] dont les auteurs les plus célèbres furent les TROUBADOURS. [2]

Tous les historiens s'accordent à dire que la poésie provençale fut particulièrement en estime et en hon-

1. A Apt, il existe un manuscrit du 13e siècle, écrit en *langue romane*. Le trésorier de cette ville, rendant compte de ses dépenses, mentionne un voyage d'un roi de France en ladite ville ; voici le passage : — « Avoir payé pour un lir.... pour la venue du roi *che devia venir a calenas as Apt*.

2. On les appelait *violars*, *musards*, *juglars* (jongleurs), suivant les instrumens de musique qu'ils adoptaient, et qui, d'ordinaire, étaient le violon, la musette et la flûte. Les troubadours chantaient ordinairement les pièces qu'ils *trouvaient* (inventaient, composaient), en s'accompagnant sur ces instrumens, et sur la guitare ; mais ils se fesaient accompagner par les *jongleurs*, lorsqu'ils ne possédaient pas le talent de la musique en même-temps que celui de la poésie. Les *jongleurs* étaient assez semblables aux anciens rapsodes. Ceux-ci parcouraient la Grèce en chantant des fragmens d'Homère et d'Hésiode ; ceux-là parcouraient les cours et les châteaux en chantant les ouvrages des troubadours ; quelques-uns savaient aussi *trouver* et étaient recherchés, avec autant d'empressement que les troubadours, par les grands et les dames. (voir *Nostradamus*, *Raynouard* et *Villeneuve*.)

neur, sous les comtes de la maison de Barcelonne. L'un deux, Alphonse II, favorisa les troubadours et fut troubadour lui-même. L'empereur Frédéric en fit autant. Il nous reste de lui un couplet provençal qu'il composa pour exprimer ce qui lui plaisait le plus chez les diverses nations qu'il avait parcourues. La poésie provençale que les trouvères de la cour de Bérenger-Raymond lui avaient appris à connaître, devait entrer dans ce couplet. Le voici avec la traduction en provençal moderne :

ANCIEN.	MODERNE.
Plas mi cavalier francez	*Me plaï lou chivayé francés*
E la donna cathalana	*É la dame catalane*
E l'ourar del Ginoëz	*É l'ounour di Génévès*
E la cour de kastellana	*Émé la cour castillane*
Lou cantar provençalez	*Ley canson dé la Prouvénçou*
E la dança trevisana	*Lou coursadge aragounés*
E lou corps aragonez	*Et dé Trévise la densou*
E la perla juliana	*Ley man, la mine deïs Angléz*
Los mans e kara d'Anglez	*Emé la perle juyanou*
E lou donzel de Tuscana.	*Et lou jouve dé Touscanou.*

La poésie provençale ou la romance fut bientôt connue de toute l'Europe. [1] Les troubadours furent recherchés par les princes et les grands qu'ils amusaient et qui les comblaient à leur tour d'honneurs et de richesses. Le don de la chevalerie, alors

1. Ceci est extrait de l'histoire moderne de M. de Villeneuve, qui a résumé parfaitement tout ce qui a rapport aux troubadours, et à la *Gaie science*, d'après *Nostradamus, Raynouard* et *Guinguené*. Convaincu de l'exactitude de son résumé, je l'ai accueilli avec d'autant plus d'empressement que son ouvrage n'a pu être achevé, mais j'ai dû faire cette déclaration parce qu'il est juste d'attribuer à chacun ce qui lui appartient.

si précieux, fut souvent la récompense du talent comme il l'était de la valeur. Il est vrai que ces deux qualités se trouvaient presque toujours réunies. Les cours devinrent le rendez-vous des troubadours; chaque prince voulut en avoir à sa suite. Les dames et les demoiselles reçurent surtout leurs hommages avec empressement. Chaque dame eut son troubadour : chaque troubadour eut sa dame, à laquelle il consacrait et ses vers et son cœur. Les uns en amans passionnés peignaient leur amour avec des traits de flamme; d'autres, plus timides, n'osaient pas même parler du feu qui les dévorait, se contentaient de soupirer et de se plaindre de la rigueur du sort. Quelques-uns se reconnaissaient indignes de l'objet de leurs vœux, et tous le considéraient comme le chef-d'œuvre le plus parfait qu'eût pu former la nature.

Leurs vers quelquefois pleins de délicatesse, de sentiment, de tournures ingénieuses et d'idées spirituelles, nous offrent toujours la peinture des mœurs du siècle. L'on savait alors accorder la dévotion avec les choses qui lui sont les plus opposées: Dieu, la Vierge et les Saints figuraient souvent dans les pièces les plus amoureuses; écoutez le troubadour Guillaume de Cabesting, traduit par M. Raynouard :

« Chère amie la plus aimable des femmes, se peut-il que je n'obtienne de vous aucune merci, quand nuit et jour, à genoux ou debout, je supplie la vierge Marie de vous inspirer quelque tendresse pour moi.......etc. »

Les troubadours, parlaient avec autant d'enthousiasme de la vertu de leurs dames, que de leur esprit et de leurs attraits. La plupart des liaisons paraissaient fondées sur l'estime et ne fesaient naître aucun soupçon dans l'esprit des pères et des époux; tous n'étaient pas pourtant aussi confians, témoin Raymond de Castel-Roussillon. Ce seigneur ayant découvert que Guillaume de Cabesting était amoureux de sa femme, l'égorgea de sa propre main, lui arracha le cœur, le fit préparer par son cuisinier, le fit manger à son épouse, et lui apprit quel était l'horrible mets dont elle venait de se nourrir, en lui montrant la tête de son amant. (Nostradamus et Millot.) Heureusement les hommes de ce caractère n'étaient pas communs, et les yeux de l'hymen étaient alors, comme aujourd'hui, couverts d'un épais bandeau.

Les différends qui s'élevaient entre les troubadours, les chevaliers et les dames, les rigueurs ou caprices de ces dernières, les infidélités des amans, les injures faites au sexe, enfin, toutes les causes d'amour et de galanterie étaient jugées par les cours d'amour. Ces espèces de tribunaux dont l'existence a été si bien démontrée par M. Raynouard, sont une des choses les plus remarquables que nous offre l'histoire du moyen âge... Composés de dames et de chevaliers, ils exerçaient sur la société un pouvoir absolu, sans autre force que l'opinion, sans autre pouvoir que celui de la beauté. Leurs jugemens étaient exécutés avec plus de ponctualité que ceux

des tribunaux véritables, et le mépris aurait été le châtiment de ceux qui auraient osé les enfreindre. Les cours ou parlemens d'amour jugeaient aussi quelquefois les questions qui leur étaient proposées.[1] des questions leur étaient quelquefois présentées en forme de dialogue où deux troubadours soutenaient l'un, le pour, l'autre, le contre, et ces sortes de combats poétiques étaient appelés tensons[2] ou mi-partis. Les règles d'après lesquelles les cours d'amour rendaient leurs jugemens, étaient contenues dans le *code d'amour*. Les historiens[3] nous ont conservé quel-

1. Ces questions, le plus souvent, étaient relatives à la galanterie, et telles que celle-ci: *quel est l'amant le plus heureux, de celui à qui sa belle jette un regard d'amour, de celui à qui elle serre tendrement la main, ou enfin de celui à qui elle presse le pied?* Dans les plaidoyers auxquels ces questions donnaient lieu, on perdait de vue le vrai sentiment pour ne faire briller que l'esprit. (Aix ancien et moderne.)

2. Outre les chansons ou sonnets et les tensons, les troubadours composaient encore des *Fabliaux* ou *nouvelles* et des *sirvens*. Les premiers étaient des récits d'aventures chevaleresques et amoureuses. La langue romane, dans laquelle ils étaient composés, leur fit donner par la suite le nom de *Roman*, nom que l'on donne depuis à tous les ouvrages de pur agrément. Les *Sirvens* étaient d'espèces de satires dans lesquelles les troubadours faisaient la critique des mœurs de leur siècle. Les grands et les clercs n'y étaient pas ordinairement épargnés; l'on donnait aussi le nom de *Sirvens* à des pièces consacrées à chanter les exploits des vaillans chevaliers et les hauts faits des chrétiens. Les troubadours chantaient aussi leurs propres triomphes, car la plupart étaient poètes et guerriers. Nous sommes obligés de convenir ici, pour la vérité de l'histoire, que l'on trouve parmi les ouvrages des troubadours, des pièces extrêmement licencieuses et d'une grossièreté révoltante. C'est un tribut honteux que quelques-uns payaient aux mœurs de leur siècle.

3. M. Raynouard : *des cours d'amour*. — Nostrodamus : *vie des poëtes provençaux*, p. 28, 61, 131, etc.

ques décisions des cours d'amour de Provence. Il paraît que Pierrefeu, Signes, Avignon, Romanin ou Romanil étaient les lieux où elles s'assemblaient le plus souvent, mais l'on pourrait penser que les cours d'amour avaient lieu partout où se trouvait réuni un certain nombre de dames et de chevaliers. L'auteur d'*Aix Ancien et Moderne* soutient, d'après Nostradamus, qu'il faut placer le commencement du parlement d'amour d'Aix, le premier de la Provence, à l'année 1162.

Quoiqu'il en soit, rendre des jugemens, proposer des questions, les résoudre, était peut-être alors à la mode comme l'on a vu plus tard s'introduire celle de jouer la comédie, de deviner des charades, des énigmes et des logogriphes partout où l'on recevait une société nombreuse. Le respect presque religieux que les chevaliers et les troubadours avaient pour les dames, peut bien avoir prêté quelque chose de plus solennel aux amusemens de leur temps. En effet, le plus grand nombre de questions résolues par les cours d'amour, paraissent ne pouvoir leur avoir été proposées qu'en forme de plaisanterie, quelles que fussent les mœurs du siècle. Qui pourra, par exemple, s'imaginer qu'une réunion de dames proclament sérieusement, en présence de leurs maris: *qu'une femme ne peut véritablement aimer sous les lois de l'hymen*. Tel fut pourtant le jugement de la cour d'amour de la comtesse de Champagne. Si cela fut ainsi, si le même sort est réservé aux maris de tous

les temps, sachons au moins gré, comme le recommande l'auteur dont les réflexions enrichissent ici mes *Fastes*, sachons gré aux femmes de nos jours de ne point en user avec autant de franchise....

L'existence des troubadours fut brillante, mais ne fut pas de longue durée. Deux siècles et demi les virent paraître et s'éclipser. Ces hommes, dont les travaux avaient rouvert la carrière du génie, ces hommes, que plusieurs nations regardaient, avec raison, comme les pères de leur langue, de leur littérature, de leur poésie, étaient entièrement oubliés d'eux cent cinquante ans après leur naissance. Le douzième et le treizième siècle furent l'époque de leurs succès. le goût de la poésie provençale était alors si généralement répandu que les hommes nés dans les classes les plus élevées, les rois, [1] les princes, les dames les plus illustres [2] ne dédaignaient pas de figurer parmi les troubadours.

Il existe encore dans les environs de St-Remy, des ruines du château d'amour de *Romanin* ou *Roma-*

1. L'empereur Frédéric Ier; Alphonse II, roi d'aragon et comte de Provence; Pierre III, autre roi d'Aragon; Frédéric III, roi de Sicile; Guillaume IX, comte de Poitiers; un dauphin d'Auvergne; Roger Bernard, comte de Foix; Guillaume des Baux, prince d'Orange, et plusieurs autres, firent des vers provençaux. Le roi Robert comptait dans sa bibliothèque les œuvres de 90 poètes provençaux, considérés comme les plus célèbres, parmi lesquels on voit figurer les noms les plus illustres (Voir la liste dans Nostradamus, page 379).

2. La comtesse de Die, une comtesse de Provence, Azalaïs de Porcairagues, Claire d'Anduse, dona Castelloza, etc.; cette dernière avec un nom étranger, était pourtant d'Auvergne (*Milot*).

nil. Ces ruines et le beau ciel de Provence ont inspiré tout récemment à une jeune et brillante imagination [1] des vers que nous aimons à reproduire. Ils sont comme le complément de l'histoire des parlemens d'amour et des anciens poètes provençaux.

CHATEAU D'AMOUR DE ROMANIL.

Du vieux Château d'amour rien ne reste donc plus.
Que des murs sans ciment, des débris vermoulus,
Sans ogives, lambris, ni fresque?...
Ce n'est plus qu'un squelette, effrayant et sans nom;
Par le monde pourtant s'étendit son renom
Dans les siècles chevaleresques!

Les voilà devant nous, sur ce rocher géant
Qu'enceint de toutes parts un abime béant,
Salut, salut, vieilles ruines!
Salut, palais de fée, où joyeux troubadours
Chantaient l'hymen d'espoir aux poursuivans d'amour
En les couronnant d'églantines!

Où donc le siége d'or où Béatrix trônait?

1. M. Thévenot de la Creuse, auteur des *Méridionales*, poésies intimes (Arles, 1835), a chanté en vers gracieux, *la Provence*, *les soirs de Provence*, où l'on remarque de forts jolies strophes, comme celles-ci :

C'est l'heure où l'ombre de Laure
Sur la Sorgue vient encore
Redire un nom qu'elle adore.
L'heure où l'on dit que la cour
Des beautés du moyen âge,
Tenait son aréopage
Au sein du château-d'amour.

C'est l'heure où jeunesse folle
Commence la farandole
Légère et dansante, et vole
Au son du gai tambourin,
L'heure où l'*Angelus* appelle
A l'autel chaque fidèle
Aux tintemens de l'airain.... etc.

Dans les *Méridionales*, et entr'autres poésies intimes, on trouve encore : la *Vendetta*, la *Méditerranée*, le *Dolce Farniente*, l'*Italie*, *Souvenir de Vaucluse*, *Souvenir des Baux*, etc. etc. J'aurai occasion de citer quelques-uns de ces jolis morceaux.

La porte d'Orient où René s'inclinait?
Où donc les légères tourelles,
Le donjon élancé, qu'un sublime ciseau
Avait magiquement taillé comme un réseau
Comme un beau réseau de dentelles?

L'orfraie et le hibou planent seuls en ces lieux,
Seuls réveillant parfois l'écho silencieux
De ces murs blanchis de poussière...
Le berger du vallon vient seul ici s'asseoir,
Mais il s'enfuit tremblant dès que l'ombre du soir
Descend et brunit chaque pierre...

Car, on dit que les nuits, quand souffle le mistral,
Ou quand gronde la foudre, on voit comme un fanal
Briller l'œil rouge d'un fantôme...
Malheur à qui de près l'a contemplé! malheur!
La mort vient dans le mois, à son seuil de douleur,
Psalmodier son dernier pseaume...

Charles, prends tes pinceaux! à l'œuvre! et reconstruis
Ce vieux château d'amour! ses portiques détruits,
Ses grands pavés en Mosaïque,
Tourelles et donjons, colonnes, chapiteaux
Que le temps a frappés de ses milles marteaux....
Eh bien, que l'art les revendique!

A l'œuvre, artiste! à l'œuvre! et moi j'évoquerai
Les souvenirs anciens... et je te chanterai
Les légendes et les ballades
Et les joyeux tensons de nos vieux troubadours;
Et nous croirons revivre en leur âge, en leurs jours,
Avoir part à leurs iliades...

Et nous verrons surgir l'éloquent tribunal,
Les magistrats d'amour au maintien virginal,
A la voix si douce et si tendre....
Au sourire enchanteur, au timide regard;
Siégeant sur des coussins de soie et de brocard,
Et nous croirons alors entendre:

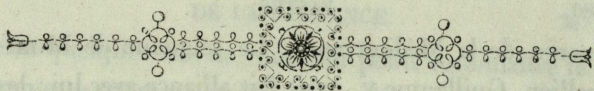
Phanette de Gentelme, Hugonne de Sabrans,
Isabelle des Baux, Berthe de St-Laurens,

Nobles dames de haut lignage,
Rendant contre Dorie un arrêt solennel
Pour avoir oublié son serment sous l'ormel,
Au retour d'un pélerinage...

....

Mais le jour baisse et fuit... la lune à l'horizon,
Pâle, n'éclaire plus cet antique blazon...
De lourds nuages s'amoncèlent.
Partons... si le fantôme... ô mon ami, vois-tu,
Comme tout le vallon de deuil est revêtu,
Comme les éclairs étincèlent!...





XX

Succès de Raymond Bérenger Ier contre les Sarrasins d'Espagne — Evénemens particuliers de son règne. — Les croisades. — Piété, erreurs et vices des croisés.—Allocution chrétienne.—Elle eût été inutile. — Godefroi de Bouillon. — Baudouin. — Foulques V, comte d'Anjou.— Baudouin III est empoisonné. — Noradin, son admirateur. — Saladin. — Albert de Mora prêche une deuxième croisade.—Elle est suivie d'une troisième.—Guy de Lusignan. — Sa reconnaissance envers les soldats provençaux. — Celle de Henri, comte de Champagne. — Richard, roi d'Angleterre; Léopold, duc d'Autriche; Henri VI, et le troubadour Blondel. — Jean de Brienne, roi de Jérusalem, ne favorise pas les Provençaux comme ses prédécesseurs. — Avantages produits par les croisades au port de Marseille. — Réflexions sur les juifs.—Ce qu'ils étaient alors. — Les vexations dont ils furent l'objet.—Ce qu'il faut en penser.—Commerce et richesses des juifs. — Atrocités d'un roi d'Angleterre. — Usures, nouvelles persécutions. — Origine de la lettre de change. — Louis XVI commence la régénération des juifs.

ÉRENGER Ier, comte de Provence, eut à défendre ses états contre les Maures ou Sarrasins d'Espagne, qui s'étaient emparés des îles Baléares, d'où ils ruinaient le com-

merce de la Méditerranée. Le seigneur de Montpellier, Guillaume V, avait fait alliance avec lui; les Génois, les Pisans, qui avaient les mêmes intérêts que les Catalans, les Languedociens et les Provençaux, équipèrent avec eux une flotte de 300 vaisseaux. Plusieurs villes de la Provence fournirent sept navires, petite flotte qui fut sous les ordres de Raymond des Baux. Toutes ces forces navales, d'abord dispersées par une violente tempête qui suspendit l'expédition pendant tout l'hiver de 1113, cinglèrent enfin vers les îles d'Iviça et de Mayorque, qu'elles prirent. Bérenger fut ensuite chercher les Maures en Espagne, et remporta sur eux plusieurs victoires éclatantes. De retour dans ses états, il fit oublier à ses peuples, par la justice et la sagesse de son administration, tous les malheurs dont ils avaient été accablés. Ce fut vers ces temps-là que furent fondés, à St-Gilles, le grand prieuré de St-Jean de Jérusalem, maison la première de l'ordre en-deça de la mer, et destinée à recevoir les pauvres pélerins que la dévotion attirait vers la Terre-Sainte par ce port; à Trinquetaille, la commanderie, connue sous le nom de St.-Thomas. On peut aussi rapporter à cette époque les commencemens de cette liberté que plusieurs villes de la Provence, Marseille, Arles, Avignon, Nice, Grasse, Brignolles, Tarascon, voulurent conquérir. Les rapports de leurs habitans avec les républiques de Gênes et de Pise, les divisions qui existaient entre les seigneurs provençaux,

dont quelques-uns ne voulaient point reconnaître le comte souverain, prétendant qu'ils ne dépendaient que des empereurs, la politique de ceux-ci, dont le but constant était de reprendre leur souveraineté sur le royaume d'Arles, tout, en un mot, les hommes et les choses semblaient favoriser ces élans républicains, dont nous aurons à nous occuper plus tard. Ici, d'autres grands événemens, dignes des fastes de la Provence, qui y prit une si grande part, appellent notre attention. Je vais parler des croisades, d'où sortit l'ordre des Templiers, [1] dans lequel Raymond Bérenger Ier avait été reçu quelques jours avant sa mort. [2]

Les croisades, dont la première [3] avait été résolue au concile de Clermont, en 1095, sous le pontificat

1. L'ordre des *Templiers*, dont l'origine est si respectable, fut créé par Hugues de Paganis, dit Bourguet, Geoffroi d'Adhémar de Monteil, Geoffroi de St-Omer, de Montdidier, Geoffroi de Bréjol, Archambaud de St-Amand, et autres chevaliers français qui avaient fait le voyage de Jérusalem. Ces seigneurs, pénétrés de la sainteté du lieu, fondèrent l'ordre de la milice du Temple, destiné à protéger les pieux pélerins.

2. Bérenger Ier mourut l'an 1130, à Barcelonne, où il fesait son séjour.

3. Cette croisade fut l'ouvrage d'un pauvre ermite, nommé Pierre, qui, de retour de l'Asie, et touché du malhenr des chrétiens d'Orient, échauffa tous les esprits et les porta à cette entreprise incroyable. Pierre mourut en 1115, et fut enterré à l'abbaye de Neufmoustier, au pays de Liége (*Gallia christiana.*)

Les héros de cette entreprise furent Hugues, frère de Philippe Ier; Robert, duc de Normandie; le vieux Raymond, comte de Toulouse; Bohémond; Baudouin; Godefroy de Bouillon; Etienne, comte de Boulogne, père du roi d'Angleterre de ce nom, etc.

d'Urbain II, firent courir aux armes la France, l'Europe entière. La plupart des historiens ont exalté ces croisades sous le nom de *guerres saintes*. Il est impossible, en effet, de nier tout ce qu'il y avait de grand, de majestueux, de divin dans le principe des premières croisades; mais, hélas! il faut le dire pour être vrai, les moyens et les conséquences ne furent pas toujours dignes de la sainteté des croisades. Voyez plutôt..... Des soldats indisciplinés, des hommes, la plupart sans mœurs, sans biens, rejetés par leur patrie, fuyant des supplices mérités, ou entraînés par l'amour de la nouveauté, allèrent se croiser aux pieds des autels, jurant de devenir meilleurs dans les travaux et les périls de ce pélerinage guerrier, et cependant ils jurèrent aussi d'inonder de sang humain des terres que la loi du plus fort avait données aux Mahométans, et qu'elle aurait données peut-être à tout autre peuple, à une autre religion, si les circonstances n'y eussent amené ceux qu'on voulut en chasser.

Les uns virent dans cette expédition le chemin du ciel, l'expiation de leurs fautes, les honneurs militaires; les autres, des richesses, le vol, et surtout l'impunité; tous s'enrôlèrent avec les dispositions d'un zèle inconcevable. Ils regardaient la croix, placée sur leurs habits et leurs armes, comme une égide invincible, un droit aux indulgences promises, et au respect de ceux que l'âge, le sexe ou les infirmités retenaient dans leurs paisibles foyers.

Les seigneurs dépeuplèrent leurs fiefs, en armant leurs serfs et les hommes de corps-libre; ils imposèrent des taxes, des levées, des tributs, des rèves, des pontenages, des viaiges, pour se procurer les moyens de stipendier leurs milices; tout concourt à prouver que c'est à cette époque que prirent naissance la plupart des droits seigneuriaux, que les rois de France, depuis Louis-le-Gros jusqu'à Louis XVI, ont successivement abolis.

Pour apprécier les bienfaits de cette révolution française, digne de nos rois, il faut se reporter à ces époques d'esclavage...... Alors, des seigneurs pauvres se préparaient-ils aux voyages d'outre-mer, en revenaient-ils ruinés, y étaient-ils retenus captifs, les papes et les rois, encore dominés par la force des grands vassaux, leur permettaient d'exiger des droits pour marier leurs filles, pour recevoir l'ordre de chevalier, pour voyager dans la Terre-Sainte, pour acheter leur liberté des mains des Mahométans. Quelques seigneurs exigèrent un droit fort singulier, s'il n'est immoral: ils fesaient payer une somme pour les couches de leurs femmes, d'autres imposèrent des redevances sur les mariages. Les vassaux voulaient-ils faire une nôce, donner un festin, la permission n'était accordée que moyennant finance. Tuaient-ils un cochon, un veau, un mouton, les seigneurs en exigeaint la langue ou la tête. A force de travaux et de sueurs, avaient-ils fait d'utiles défrichemens, la première et la seconde ré-

colte étaient pour les seigneurs ; les autres récoltes étaient chargées d'une dîme qui enlevait tous les fruits au laborieux cultivateur. Les vassaux découvraient-ils une source d'eau vive qu'ils voulaient conduire dans leurs champs, les seigneurs s'en emparaient et construisaient un moulin. Ces souvenirs sont tous odieux ; mais, pour dire toute la vérité, il faut ajouter que la plupart de ces droits seigneuriaux étaient ou volontaires de la part de ceux qui les devaient, ou résultaient généralement de conventions écrites, de cessions de terrains, etc.

Quoiqu'il en soit, on peut affirmer que les croisades donnèrent naissance à ces établissemens funestes et légalement inhumains, que les rois de France, augustes révolutionnaires, devaient détruire peu à peu, regardant tous les Français comme égaux devant la loi.

Comme le reste de l'Europe chrétienne, la Provence prit les armes, ses villes maritimes équipèrent plusieurs vaisseaux qui reçurent des pélerins et des soldats, et ses milices particulières se distinguèrent à la prise de Jérusalem.

Cette ville conquise, les chrétiens en proclamèrent roi Godefroi de Bouillon, dont le règne de peu de durée ne fut qu'une suite de guerres et de troubles. Baudouin, son frère, qu'il avait fait comte d'Edesse, lui succéda. Ce prince, aussi brave que Godefroi, soumit Antipatris, Cézarée, Azot ; défit et tua cinq mille Sarrasins à Ascalon ; prit la ville d'Acre

(*Ptolémaïs*), après un siége de vingt mois, et força Tortose à se rendre.

Ces événemens se passèrent de 1100 à 1104. L'année d'après, il s'empara de Baruth et de Seyde. Les Gênois et les Provençaux l'aidèrent puissamment dans toutes ces expéditions. Il donna à ceux-ci des terres près de Jérusalem.

Foulques V, comte d'Anjou, fut du nombre des princes ligués [1] contre Louis-le-Gros. Il passa en Palestine où il épousa, en 1131, Mélisende, fille de Baudouin II, fils du précédent Baudouin. Ce mariage lui transmit la couronne de Jérusalem, où il régna onze ans. Pendant tout son règne, les ports de la Provence, et plus particulièrement celui de Marseille, furent les seuls d'où il tirait les secours qui lui étaient nécessaires. Aussi, les Provençaux furent protégés et favorisés par lui. Il leur accorda, dans toute l'étendue de ses états, l'exemption des charges, impositions et redevances, auxquelles ses sujets étaient soumis. Le pape INNOCENT IV, publia une bulle par laquelle il excommuniait tous ceux qui oseraient troubler les Provençaux dans la jouissance de cette franchise honorable et utile. Innocent IV donna cette bulle, lorsque, se retirant en

1. Les plus séditieux d'entr'eux étaient : les comtes de CORBEIL et de Maute, le seigneur du PUISET en Beauce, ceux de COUCY, de MONTFORT, de MONTLHÉRY, de ROCHEFORT, etc., dont les fiefs, situés dans l'étendue du domaine royal, qui se réduisait encore au *duché de France*, divisaient les forces des souverains et se secouraient mutuellement. (Hénaut.)

France pour fuir le ressentiment de l'empereur, Frédéric II, il passa par la Provence. Un an après, il en publia une autre, par laquelle il déclarait prendre sous sa protection la ville de Marseille, ses habitans et leurs biens.

Baudouin III régna vingt ans; il fut presque toujours en guerre; les chrétiens d'Occident, Louis VII, roi de France, l'empereur Conrad, échauffés par saint Bernard, lui fournirent des secours; les villes maritimes de la Provence lui envoyèrent des vaisseaux, des soldats, et 3000 besans sarrasins. Cette seconde croisade, prêchée par St.-Bernard qui, quelque temps avant sa mort, en fit l'*apologie*, fut malheureuse, malgré le courage et la prudence de Baudouin; sans les Provençaux, ce prince n'aurait pu prendre Ascalon. Il sut bien le reconnaître, non-seulement dans un édit, où il déclarait qu'ils avaient secouru les rois ses prédécesseurs et lui-même, mais encore en leur donnant dans les villes de Jérusalem, d'Acre et d'Ascalon, des possessions importantes, des églises, des fours, des rues entières avec leurs maisons.

Baudouin mourut, en 1163, empoisonné par son médecin; sa mort jeta la consternation dans la Terre-Sainte, que les Mahométans songèrent à surprendre, lorsque son armée s'occupait des honneurs de ses funérailles.

Les Mahométans étaient commandés par le prince Noradin, l'un des plus grands hommes que sa secte

ait jamais produits. Il était fils de Sanguin, soudan d'Alep et de Ninive, qui fut le prince le plus magnanime de son temps. Noradin le surpassa, et devint, en peu d'années, l'un des plus puissans souverains de l'Asie. Brave, prudent et juste, il possédait, à un très haut degré, toutes les vertus de l'honnête homme.

En 1148, Noradin avait défait Josselin de Courtenay, comte d'Edesse ; il entra dans la principauté d'Antioche et vainquit le prince Raymond, emporta la forteresse d'Harine, prit, dans une embuscade, Josselin, qu'il fit mourir dans les fers à Alep, et fit la conquête de Damas ; cependant il fut toujours vaincu par Baudouin, dont il était l'admirateur... Aussi, lorsque les Mahométans vinrent s'adresser à lui pour avoir la permission de tomber sur les chrétiens occupés à pleurer la mort de leur souverain, compatissons plutôt à leur juste douleur, répondit Noradin ; ils viennent de perdre un prince qui ne laisse dans l'univers aucun homme qui lui ressemble.

Tel était, d'après l'aveu même de son plus grand ennemi, ce Baudouin, roi de Jérusalem, qui protégea les Provençaux dans la Terre-Sainte ; il leur devait sans doute cette protection par reconnaissance, car leurs villes étaient les seules alors qui approvisionnassent Jérusalem et le reste de la Palestine.

Vingt-cinq ans après, en 1187, Saladin, sultan d'Egypte, prince brave, humain, généreux, rigide

observateur de sa parole, faisait les plus grands progrès dans la Terre-Sainte. Déjà, maître de Damas, d'Alep et de plusieurs autres villes, il se préparait à faire le siége de Jérusalem, qu'il prit l'année d'après. Il avait défait, près de Tibériade, les princes chrétiens réunis, et fait prisonnier le malheureux Lusignan, roi de Jérusalem, le grand maître des templiers, et plusieurs autres seigneurs. Naplouse, Sébaste, Ptolémaïs, Sidon, Baruth, Ascalon, Gaza allaient tomber sous l'effort de ses armes.

Alors, sous le nom de Grégoire VIII, Albert de Mora, occupait le trône pontifical. Voyant que la Terre-Sainte est perdue pour les chrétiens et le saint-siége, il se hâte d'inviter les princes d'Occident à une nouvelle croisade. Les Provençaux lui fournissent encore des forces navales et des soldats. Pour encourager ceux-ci à cette expédition, Albert de Mora déclare les prendre sous sa protection, et charge les évêques de Narbonne, de Toulon et d'Antibes de lancer les anathèmes de l'Eglise contre ceux qui susciteraient des procès.

Pour comprendre le sens de cette politique, il faut savoir que les chrétiens, jaloux des concessions, des priviléges et des biens-fonds que ceux de Provence, et particulièrement les Marseillais, avaient dans la Syrie et la Palestine, leur avaient suscité des contestations sans nombre, dont le résultat était presque toujours de les dépouiller de gré ou de force. Mais, à cette époque, les excommunications étaient

puissantes et contenaient les esprits beaucoup mieux que les jugemens des tribunaux séculiers. Grégoire VIII, en homme habile, employa ce moyen qui réussit. De nouveaux armemens se firent en Provence; nos guerriers intrépides, de mer et de terre, assistèrent Conrad, marquis de Montferrat, dans la prise de Tyr, où ils obtinrent la permission de faire le commerce, sans être soumis à aucun droit, et d'y établir un VICOMTE ou CONSUL, pour gérer leurs affaires civiles et politiques.

Cette croisade fut suivie d'une autre en 1190. Dix mille hommes s'embarquèrent de nouveau à Marseille, car c'était toujours de ce port que partaient les expéditions provençales. Ce fut là aussi que, peu de temps après, le duc de Gueldres, conduisant des templiers, des Catalans et des Allemands, vint s'embarquer.

Guy de Lusignan dut aux flottes provençales les avantages passagers qu'il remporta; il le reconnut par les plus grands bienfaits. Peu content d'avoir accordé à la ville de Marseille le droit illimité de commercer dans toute l'étendue de ses états, en payant de très-modiques redevances, il permit encore aux soldats de Provence d'avoir dans la ville d'Acre un vicomte pour leur rendre justice, ne réservant aux tribunaux de son royaume que la connaissance des crimes de vol, de rapt, d'homicide, de fausse monnaie et de haute trahison.

Henri, comte de Champagne et roi de Chypre,

que les Provençaux avaient également secouru, ne le céda point en reconnaissance à Lusignan. Il leur ouvrit les portes de l'île de Chypre, et leur donna des métairies meublées, avec tous les bestiaux destinés à cultiver les terres qui en dépendaient. Les autres souverains des états divers, créés par les croisades, imitèrent les exemples de Lusignan et de Henri.

A l'époque dont je parle, c'est-à-dire, vers la fin du 12e siècle, la Provence changea de maître titulaire, sans pourtant changer de domination. Voici ce qui donna lieu à cette singularité politique.

Richard, roi d'Angleterre, revenant d'Asie, fit naufrage dans la mer Adriatique, près d'Aquilée; son malheur le livra à Léopold, duc d'Autriche. Ce prince, dit Hénaut, n'avait point oublié l'affront que lui avait fait Richard, au siége d'Acre, en lui arrachant l'étendard qu'il avait arboré sur le haut d'une tour pour y planter le sien. Il vendit Richard à l'empereur Henri VI, son cruel ennemi, qui le retint quinze ou dix-huit mois prisonnier; on sait qu'un illustre troubadour, Blondel, qui était dévoué à Richard, découvrit enfin sa prison, et parvint à le délivrer. [1] Prévoyant que le valeureux Richard ne lui pardonnerait pas cette offense, Henri essaya de le fléchir en lui cédant, en 1193, le royaume d'Arles, c'est-à-dire, la Provence, Arles, Marseille,

1. La rançon fut de 150,000 marcs d'argent.

le Viennois, Narbonne, Lyon, etc. Richard, aussi sage que brave, se garda bien de faire valoir cette cession, et laissa ces contrées au maître qu'elles avaient.

Jean de Brienne, devenu roi de Jerusalem, ne traita pas les Provençaux établis dans la Terre-Sainte avec les mêmes égards et la même justice que ses prédécesseurs. Ignorant ou feignant d'ignorer les droits dont ils jouissaient dans la ville d'Acre, il leur suscita mille querelles. En vain les divers consuls que la Provence avait alors dans la Palestine et la Syrie se réunirent pour implorer sa protection, Jean de Brienne demanda les titres. Cette demande devait nécessairement embarrasser, car ces titres s'étaient égarés au milieu des guerres, des siéges et des pillages des Mahométans. Dans l'impossibilité où l'on fut de les exhiber, on obtint de Jean de Brienne la permission de prouver par témoins et les droits et les lieux sur lesquels ils portaient. Le roi avait senti qu'en refusant cet acte de justice, il se deshonorait et perdait un appui qui lui était nécessaire pour la conservation de son royaume. Il accorda aux consuls ce qu'ils demandaient, et la Provence, ou plutôt Marseille, obtint dans Acre la rue contestée à ses négocians.

Le commerce spécial que cette ville eut occasion de faire à la suite des croisades, avait rendu son port l'entrepôt de toutes les productions de l'Afrique et de l'Asie. Elle était épuisée par les expéditions

provençales auxquelles elle avait dû prendre la plus grande part, et par les vexations de ses vicomtes ; cependant aucune ville maritime, depuis l'Océan jusqu'à la Méditerranée, ne pouvait le lui disputer en richesses, en luxe, en population, en forces navales. La ville de Gaëte rechercha son alliance ; les Pisans firent avec elle une ligue offensive et défensive, et, quelque temps après, les Gênois s'étant emparés de quelques-uns de leurs vaissaux, furent obligés de les restituer et de recevoir la loi. Sance ou Sanche, qui gouvernait les états de Provence, fit avec Marseille un traité par lequel le comte et le vicomte se promettaient un secours mutuel, en 1183.

A cette époque toute la Provence suivait le droit romain. Cependant Marseille avait quelques statuts particuliers qui y dérogeaient. C'était un mélange de lois grecques et celtiques. Ces statuts étaient affichés aux portes des églises, des bains, des édifices publics, aux lieux les plus apparens des promenades et des rues. Ils ne furent rédigés que vers la fin du 14me siècle. En 1257 on en avait fait une rédaction imparfaite ; dans le 14me siècle il y eut des statuts nouveaux ajoutés aux anciens.

Il est dans le monde une nation autrefois nomade, sans domicile, une nation qu'un préjugé fatal, à tort ou à raison, a toujours poursuivie de son mépris ; car, c'est de son sein que les traîtres les plus fameux, les Judas et les Deutz sont sortis. Mais de nos jours, cette nation se montre bien digne des

faveurs ou plutôt de la justice d'une civilisation bien entendue, qui a élevé ses membres au rang de citoyens, et si, à de longs intervalles, elle produit de grands scélérats, elle produit aussi des hommes vertueux, [1] qui se couvrent d'une auréole de gloire par l'énergie de leurs protestations et les stigmates flétrissans dont ils marquent au front ceux de leurs coreligionnaires qui commettent les plus lâches de tous les crimes, l'ingratitude et la trahison.

Dans le XIII[e] siècle, et depuis long-temps, les juifs s'étaient emparés de la plus grande partie du commerce. Avides et fourbes, toujours persécutés et avilis, mais toujours patiens, ils écrasaient les Provençaux sous le poids de leurs usures, de leurs monopoles; car ils avaient en main tout le numéraire et faisaient tout le commerce de la Gaule narbonaise. Venus dans les Gaules, vraisemblablement vers l'an 136, sous l'empereur Adrien, et s'étant répandus dans toute la Provence, [2] ils affluèrent plus particulièrement vers Marseille, à cause de l'étendue de son commerce, et y établirent deux colléges sur les bords de la mer.

Quelques particularités, extraites d'anciens statuts, nous feront comprendre qu'il ne suffisait

1. On n'oubliera jamais la lettre de l'avocat Crémieux à son coreligionnaire Deutz, lorsque celui-ci livra Madame, duchesse de Berry, à la police. « Vous n'appartenez plus, lui disait-il, à aucune religion. »

2. Il y a peu de villes en Provence où il n'y ait un quartier appelé la *Juiverie*.

point alors d'avoir de l'opulence, de l'or, pour obtenir la considération, et que les monopoliseurs, les usuriers, étaient généralement exécrés. Sans doute, il nous est difficile de concevoir aujourd'hui toute l'intolérance des anciens, mais il ne faut pas croire qu'ils stigmatisaient les juifs seulement à cause de leur religion; il est naturel de penser qu'ils avaient aussi en vue de flétrir leurs bassesses, leurs métiers infames. Quoiqu'il en soit, et d'après un ancien réglement, il n'était permis aux juifs de fréquenter les étuves ou bains publics qu'un seul jour de la semaine, le vendredi, à l'instar des filles publiques et des domestiques, qui ne pouvaient y aller que le lundi. En cas de contravention, les uns et les autres étaient punis de peines arbitraires. Exclus de tout témoignage public, les juifs et les juives étaient encore obligés de porter, sur leurs habits, une *marque jaune,* afin qu'on pût les reconnaître. Il vint un temps où on composa, pour eux seuls, une formule de serment que j'aurai occasion de rapporter ailleurs. A peine de punitions arbitraires, il leur était défendu de travailler les dimanches et les jours de fêtes; ils ne pouvaient naviguer qu'au nombre de quatre; enfin, ceci est à peine croyable, il leur était interdit de faire gras, les jours où l'abstinence est formellement recommandée aux chrétiens.

Lorsqu'on pense aux persécutions que les juifs ont essuyées depuis J.-C., aux massacres, aux pillages qu'ils ont subis, au mépris universel, dont ils

ont été l'objet si long-temps, et qui, même de nos jours, semble s'être converti, en un sentiment pénible, invinciblement répulsif; [1] lorsqu'on pense qu'autrefois les juifs n'avaient ni appui, ni protecteur, ni patrie, on est étonné que leur religion subsiste encore, et que ce soit de toutes les religions du monde celle qui est le plus rarement abjurée. Les vrais croyans sont les seuls qui ne s'en étonnent point, parce qu'ils ont foi aux saintes écritures qui nous éclairent sur ce phénomène religieux.

Les juifs anciens s'aperçurent que le commerce était dédaigné par la plupart des peuples de l'Europe, et ils s'en emparèrent comme de la seule ressource qu'on leur eût laissée. Le commerce les enrichit; mais, malheur! toutes les nations convoitèrent leurs richesses. On les accabla d'impôts, on les dépouilla, on les chassa, on les rappela; on leur permit de commercer encore, pour avoir encore occasion de les dépouiller, de les chasser. Les souverains se portaient à ces extrémités, alors, surtout, qu'ils ne pouvaient ou n'osaient imposer leurs sujets. L'histoire

1. Je constate ici une remarque que tout le monde a pu faire, mais je me dois à moi-même d'avouer que, loin d'éprouver ce sentiment de répulsion, je professe la plus haute estime pour les juifs que j'ai eu occasion de rencontrer dans la société; je compte même parmi eux plusieurs amis, membres, comme moi, du barreau français. Selon moi, les religions sont comme les opinions politiques; je les respecte toutes pour qu'on respecte la mienne; d'ailleurs, la vertu et la probité sont de tous les états comme de toutes les opinions politiques et religieuses; ainsi je le vois, ainsi doivent le voir tous les hommes justes et éclairés.

du XIIIe siècle nous a transmis plusieurs actes de la persécution qu'ils souffrirent en Angleterre, et qui font frémir d'horreur.

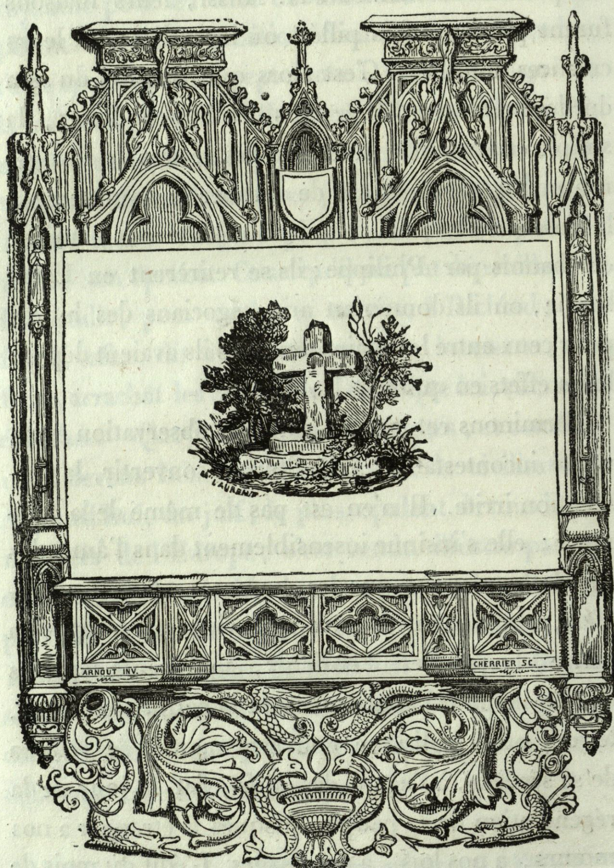
Le roi Jean avait besoin de sommes considérables. Il fit jeter en prison tous les juifs opulens de son royaume pour en tirer de leurs mains. Peu échappèrent à cette inquisition financière ; on arracha, l'une après l'autre, sept dents à l'un d'eux qui, à la huitième, donna mille marcs d'argent. Henri III, successeur de Jean, sur le trône d'Angleterre, extorqua, à force de tortures, d'Aaron, juif d'Yorck, 14,000 marcs d'argent pour lui et 10,000 pour la reine, son épouse. Ceux qu'il ne put dépouiller, il les vendit, pour quelques années, à Richard, son frère, afin, dit un historien, que le comte, son frère, arrachât les entrailles à ceux que lui, roi, avait écorchés. [1] Que les temps sont changés, et combien nous devons bénir les bienfaits de la civilisation ! Aujourd'hui, un juif, le plus opulent de tous les financiers de l'Europe, s'est rendu illustre par ses opérations, honorable par ses services rendus au pays, au point de mériter le titre de baron; Rotschild est le créancier de plusieurs nations, de plusieurs rois. Ceux-ci lui accordent la plus grande considération ; ce qui honore autant les augustes débiteurs que le riche banquier.

1. *Ut quos rex excoriaverat, comes evisceraret.* (Mathieu de Paris.)

Je ne raconterai point toutes les persécutions que les juifs eurent à souffrir en Provence ; toutes les histoires en sont remplies ; mais en Provence, plus qu'ailleurs, l'industrie les avait enrichis, et ils écrasaient, par les usures les plus criantes, les hommes dissipateurs ou malheureux. Aussi, leurs maisons furent plusieurs fois pillées ou incendiées, et leurs créances annullées. C'est alors que naquit, du sein du désespoir, en 1318, sous Philippe-le-Long, la simple et admirable invention des lettres de change, moyen ingénieux et sûr de dérober le commerce à la violence. Les juifs, à qui nous le devons, avaient été bannis par Philippe ; ils se retirèrent en Lombardie, où ils donnèrent aux négocians des lettres pour ceux entre les mains desquels ils avaient déposé leurs effets en quittant la France.

Terminons cet article par une observation, une vérité incontestable ; oui, loin de convertir, la persécution irrite. Il n'en est pas de même de la tolérance ; elle s'insinue insensiblement dans l'âme ; les égards bienfaisans que les hommes, vivant en société, témoignent à ceux qui viennent animer la patrie, la peupler, l'enrichir, sont seuls capables de leur inspirer l'attachement et la confiance. Aussi, le jour où la politique gouvernementale se relâcha de sa sévérité, à l'égard des juifs, fut le jour de la régénération de ce peuple, jusques là étranger à nos mœurs, à nos lois, à nos usages. L'édit du mois de novembre 1787, dû à la philantropie du vertueux

Louis XVI, fut le commencement de cette régénération, qui, depuis, n'a pas cessé de progresser vers le bien.



XXI

Commencemens de Bérenger Raymond. — La guerre des Baux.— Mort de Bérenger.—Commencemens de Raymond Bérenger II.—Il est protégé par son oncle, autre Raymond Bérenger II, comte de Barcelonne. — Assemblée tenue à Tarascon. — Inféodation à Raymond des Baux, du comté de Provence. — Cependant il est obligé de faire hommage de toutes ses terres. — Ses quatre fils reprennent les hostilités. —Le comte de Barcelonne soutient les droits de son neveu. — Siége sans succès. — Ravages. — Intrigues. — Le jeune comte de Provence épouse Richilde, nièce de Barberousse, qui cesse de protéger la maison des Baux. — Siége, prise d'Arles et de Trinquetaille, dernier boulevard des seigneurs des Baux.— .... Révolution dans les grandes villes de la Provence. — Spécialité municipale à Brignolles. —Observations retrospectives. — Consulat proclamé à Arles. — Charte de réformation. — Analyse des principaux articles relatifs á la législation, la police, aux conseillers municipaux.— L'ordre judiciaire. — Les prescriptions. — Les successions. — Reste de barbarie dans les lois criminelles. — Garantie des droits féodaux. — L'esprit municipal domine. — Mode électoral. — Serment des életeurs. — Celui des consuls. — Réflexion politique.



ANDIS que les descendans de Guillaume III [1] gouvernaient Forcalquier ou la Haute-Provence, et Guillaume, seigneur

1. Guillaume III était fils d'Hermengard, comte d'Urgel, et d'Adelaïs. L'abbé de Montmajour fit mettre ses états en interdit, parce

d'Amélas, [1] le comté d'Orange, Bérenger Raymond, gouvernait la Basse-Provence, comme fils et successeur de Raymond Bérenger Ier. Son règne fut, pendant toute sa durée de 14 ans, troublé par la guerre sanglante et opiniâtre que la maison des Baux suscita contre celle des comtes de Provence, et dont nous avons fait connaître le principal motif... Le mariage de Bérenger Raymond avec Béatrix, fille unique de Bernard IV, comte de Substantion ou de Melgueil, pupile de Guillaume VI, seigneur de Montpellier, son oncle maternel, fut le signal de cette guerre, en 1135. Raymond des Baux, depuis son mariage avec Etiennette, qui ne lui avait apporté que quelques terres en dot, tandis que Douce, sa sœur, avait eu le comté de Provence et les vicomtés de Milhaud et Gévaudan, n'avait cessé de regarder cette inégalité de partage comme une injustice révoltante. Retenu d'abord par la puissance de Raymond Bérenger Ier, il n'avait point osé lever l'étendard de la révolte : mais depuis, voyant Bérenger Raymond, son successeur, en guerre ouverte avec le comte de Toulouse, Alphonse Jourdain, qui soutenait, avec les armes, les droits qu'il prétendait avoir à la tutelle de Béatrix,

qu'il avait usurpé quelques biens de l'église. Pour se faire absoudre, Guillaume fut obligé de se rendre à Vienne, où était le pape Calixte II; de se jeter à ses pieds, et de lui remettre les biens qu'il retenait injustement. Il mourut l'an 1129, et fut enseveli dans le cimetière de N. D. D'Avignon.

1. Ce seigneur d'Amélas était fils de Guillaume V, seigneur de Montpellier.

devenue, sans sa participation, l'épouse du comte de Provence, il ne garda plus aucune mesure. Les événemens le favorisaient; il voulut en profiter. De son côté se trouvaient les comtes de Toulouse et de Forcalquier, qui entraînèrent la moitié des seigneurs provençaux. Bérenger Raymond était soutenu par le puissant comte de Barcelonne, les Gênois, et l'autre moitié des seigneurs provençaux. Mais Gênes le trahit, et il mourut en 1144, dans un combat contre une galère de cette république, qui s'était introduite dans le port de Melgueil. [1]

Cet événement, la jeunesse du nouveau comte de Provence, Raymond Bérenger II, le mariage [2] que sa mère Béatrix contracta avec le seigneur d'Alais, Bernard Pelet, tout favorisait Raymond des Baux. Ce prince allait saisir la couronne, je veux dire, le pouvoir souverain des comtes de Provence, lorsque le puissant comte de Barcelonne, autre Raymond Bérenger II, roi d'Aragon, oncle et tuteur du jeune Bérenger de Provence, vint lui-même prendre le gouvernement de ses états, et soutenir la guerre, tandis que son neveu était élevé à sa cour. Vaine-

1. Le corps de Bérenger Raymond fut transporté à Arles, et enterré dans l'église de la commanderie de Saint-Thomas, à Trinquetaille.

2. Béatrix apporta en dot, à Bernard Pelet, le comté de Substantion ou de Melgueil, qui lui appartenait du chef de son père; elle diminua ainsi les états du comte de Provence. Le comté de Melgueil était composé des terres qui environnaient le Vidourle et le Lez.

ment Constance, comtesse de Toulouse, s'était présentée dans Arles pour apaiser la discorde que son mari ne contribuait pas peu à entretenir, en favorisant les prétentions des Baux, les succès du roi d'Aragon furent rapides, sinon décisifs; il força la plupart des seigneurs, opposés au comte de Provence, à demander la paix, et à prêter serment de fidélité au comte de Provence, dans une assemblée, des trois états, tenue à Tarascon, [1] en 1146.

Dans la même année, l'empereur Conrad III, roi d'Arles, avait fait acte de souveraineté, en donnant, dans Arles même, l'investiture [2] du comté de Provence à Raymond des Baux; mais ce prince,

1. Cette assemblée des trois états, où les villes eurent leurs députés, ce qui fait comprendre qu'elles commençaient à jouir de leurs droits municipaux, est la première dont l'histoire de Provence fasse mention. Les seigneurs qui n'y prêtèrent pas le serment de fidélité remplirent ce devoir à Digne ou à Seine. (Bouche, Villeneuve.)

2. Cette investiture fut en quelque sorte surprise au monarque. Voici comment :

Le château des Baux et ses dépendances avaient été possédés de tout temps sous la mouvance immédiate de la couronne de Bourgogne ou d'Arles. Raymond des Baux, en recevant l'investiture, en 1145, fit ajouter adroitement dans les lettres-patentes, outre la permission de battre monnaie à son propre nom, à Arles, à Aix et dans le château de Trinquetaille, l'inféodation de toutes les terres que le comte Gibert et la comtesse Gerberge, père et mère de sa femme Etiennette, avaient tenues dans l'état le plus brillant de leur fortune. *Dedimus tibi in feodum et in super omnem terram quam tenuit quando in optimo statu fuit Gerbertus comes et conjux ejus Gerberga.* C'était, à mots couverts, une inféodation du comté de Provence, et ce fut aussi sous ce point de vue que Raymond tâcha de le faire valoir. (Voyez Papon, tom. II, preuve 15, et Anibert, tom. II, pag. 96.)

dont la fortune avait déjà pâli devant le comte de Barcelonne, comprit bientôt que la lutte était inégale. Ses deux appuis, Conrad III, et Alphonse Jourdain, étaient partis pour la Terre-Sainte; force lui fut de se soumettre, en 1150, et de faire hommage de toutes ses terres, et même du château de Trinquetaille, qui était considéré alors comme une place inexpugnable. Ainsi fut dissipée la faction Baussenque.

Cette guerre se serait, sans doute, terminée là, si les quatre fils [1] laissés par Raymond des Baux, qui n'avait pu survivre à tant de désastres, eussent respecté la foi des sermens et des traités. [2] Mais, à peine leur père était mort, ils reprirent les hostilités, se soumirent encore, et prêtèrent de nouveaux sermens qu'ils avaient l'intention de ne pas tenir. Hugues, qui était l'aîné et le plus remuant, obtint d'abord de Frédéric Barberousse, successeur de Conrad III, soit comme empereur, soit comme roi

1. Hugues, Guillaume, Bertrand et Gilbert.

2. Ils avaient comme leur mère souscrit à toutes les conditions du traité de leur père avec le comte de Barcelonne, en 1150. Par ce traité, les seigneurs des Baux renonçaient pour toujours à leurs prétentions au comté de Provence; ils reconnaissaient tenir en fief le château et les fortifications de Trinquetaille, déclarant que ces fortifications appartenaient aux comtes. Ils promirent d'abolir les impositions qu'ils avaient établies de leur propre autorité depuis la mort du comte Gilbert (Anibert). Ce traité fut accompagné de deux sermens de la même date, et qui tous deux en confirment les différens articles, principalement en ce qui concerne la forteresse de Trinquetaille. (*id.* et Bouche.)

d'Arles, le renouvellement de l'inféodation du comté de Provence, et fort de ce titre, il se plaça bientôt à la tête d'un parti puissant; secondé par les Arlésiens, qui n'avaient cessé de reconnaître l'autorité des empereurs, et soutenu par son cousin Raymond, comte de Toulouse, et plusieurs autres grands seigneurs, parmi lesquels on distingue encore un Boniface de Castellane, il se disposait, en 1156, à recommencer la guerre; mais le comte de Barcelonne, régent de Provence, accourut de nouveau avec des forces considérables pour soutenir les droits de son neveu..

Cependant plusieurs seigneurs ne voyaient pas, sans frémir, les nouvelles calamités que la guerre civile allait nécessairement entraîner. Ils voulurent les prévenir, en interposant leur médiation et en se fesant cautions pour la restitution du château de Trinquetaille, dont ceux des Baux fesaient leur principal boulevard. Un traité eut lieu, mais la place ne se rendit pas. La voie des armes était seule capable de réduire les seigneurs des Baux.

Le siége de Trinquetaille est commencé par le comte de Barcelonne, qui le pousse avec vigueur; la défense est opiniâtre; le siége se prolonge et l'hiver le fait échouer. Le comte de Barcelonne s'en dédommage par les dégâts horribles qu'il fait dans les terres Baussenques; le territoire d'Arles n'est point épargné. La ville des Baux, [2] chef-lieu du patrimoine

1. La ville des Baux qui n'est plus aujourd'hui qu'un misérable

d'Hugues, tombe au pouvoir de ses ennemis, et lui-même, aveuglé par son dépit sur la disproportion de sa puissance, et par la confiance qu'il avait dans les secours du comte de Toulouse, résiste encore long-temps.

Cinq années s'étaient écoulées, années de deuil et de désolation pour les citoyens, années d'intrigues de la part des princes belligérans. Ce fut, en effet, dans cet intervalle, que le comte de Barcelonne, décidé à priver, par tous les moyens possibles, la maison des Baux de la protection des empereurs, avait préparé le mariage du comte de Provence avec Richilde, nièce de Barberousse et fille [1] d'Uladislas, roi de Pologne. L'empereur, en cédant aux instances réitérées des seigneurs des Baux, avait eu principalement en vue *de consacrer son droit de suzeraineté depuis long-temps méconnu* (Villeneuve). Ce ne fut donc pas sans plaisir qu'il accueillit la proposition du comte de Barcelonne, puisque, par l'effet de cette proposition, non seulement le droit dont les empereurs étaient si jaloux, serait consacré, par une redevance annuelle de quinze marcs d'or que devait lui payer le comte de Provence dès que celui-ci serait devenu l'époux de Richilde; mais encore, en investissant le comte de Provence, il relevait l'éclat et la puissance de sa fa-

village, composé de quelques maisons de paysans, est située sur un roc escarpé à trois ou quatre lieues d'Arles.

1. Elle était déjà, quoique jeune encore, veuve d'Alphonse VIII, roi de Castille.

mille. Le traité fut signé ; c'était avoir signé la ruine de la maison des Baux... Dès l'année 1161, on vit revenir le comte de Barcelonne, avec des forces beaucoup plus grandes, mettre le siége devant Arles, qui, jusqu'alors, avait été un puissant obstacle à ses projets, prendre cette ville, démolir ses tours et ses murailles; [1] de là, fondre sur Trinquetaille, qui était la seule retraite importante qui restait aux seigneurs des Baux, [2] prendre la place et raser de fond en comble ses fortifications, succès rapide et décisif dû à la construction d'un château de bois, établi sur des bateaux, et amené sur la rivière au pied du fort... Ainsi se termina cette longue guerre. La bannière de la maison des Baux ne se releva plus menaçante et orgueilleuse comme autrefois, mais elle ne cessa pas d'avoir des prétentions qui troublèrent, par intervalle, la paix publique, s'il y avait paix au milieu des troubles, et des idées révolutionnaires et répu-

1. *Urbem deniquè arelatensem contra se tumentem, usquè ad turrium multarum destructionem compressit penitùs et vastavit.* (Monrivipull cap. 17.)

2. Trente de leurs principaux châteaux étaient auparavant tombés au pouvoir du comte de Barcelonne. Le moine de Ripoll, historien des comtes de Barcelonne raconte ainsi ces événemens : « *Inimicis suis similiter Baucensibus triginta circiter Castra abstulit ; castrumque ligneum, auditu mirabile, supra rhodani fluvium construxit, ac ducentis militibus necnon et aliis armatis repletum peditibus, viris navigio peritis tam navigio quam per fluminis ripas illud cum fumibus trahendo ac paulatim per undas alvei dimittendo, contra castri faciem de Trencatayla direxit et tanto terrore castrum sibi redditum solo coæquans arabile reddidit.* (A l'endroit cité, note 1.)

blicaines qui, alors aussi, proclamaient le mot magique : LIBERTÉ.

Les grandes villes de Provence s'étaient levées presque spontanément à cet appel qui eut toujours tant de puissance sur les esprits. Louis-le-Gros et ses successeurs établirent les communes [1] du nord de la France, affranchirent les serfs ; mais la Provence s'affranchit elle-même, et chacune de ses grandes villes fut une petite république. Arles, Marseille, Avignon, Nice, Brignolles, Tarascon, jouissaient, dès le commencement du 12[me] siècle, d'une administration municipale conforme à celle des villes d'Italie; elles avaient des consuls, un conseil de ville. Arles, Marseille, Avignon eurent seules des podestats ; cette dernière ne jouit de son indépendance qu'à la faveur des guerres de religion qui occupaient les comtes de Toulouse. A Brignolles, le pouvoir appartenait aux nobles, qui, seuls pouvaient être magistrats, seuls pouvaient les élire. Brignolles était aristocratique, tandis que les autres villes étaient démocratiques, mais sagement, constitutionnellement démocratiques. La violence n'eut aucune part à ces révolutions, et, chose admirable !

1. Voir mon *Esprit de la Monarchie Française*. T. 1. pages 57, 58, 59, 60, 61, où je démontre la bienfaisance de nos monarques, et la philantropie de leurs motifs, en créant les communes, en affranchissant les serfs, qui, comme l'écrivait le judicieux abbé Remy, « troupeaux d'esclaves furent changés en hommes, et prirent un nouvel essor: on vit renaître parmi eux le courage, l'émulation, l'industrie. »

Arles était république, et pourtant elle ne cessa jamais de reconnaître l'autorité souveraine des empereurs ; Marseille fut république, elle acheta successivement les droits, les terres de ses vicomtes, et, comme ceux-ci, vicomtesse elle même, elle reconnut toujours l'autorité souveraine des comtes qui n'en abusèrent pas comme Charler Ier.

Mais cette matière est intéressante ; tâchons de la traîter avec ordre. Anibert,[1] Bouche, Ruffi, et surtout les chartes, doivent nous guider. Quelques observations relatives aux époques antérieures nous paraissent d'abord nécessaires.

Dès le dixième siècle, quelques villes d'Italie avaient donné le premier exemple de cette révolution,[2] en se donnant des consuls, qui rappelaient ceux de l'ancienne république romaine. Hugues avait été en même temps roi d'Italie et de Provence ou d'Arles ; cette identité de souverain fut la première cause des nœuds que le commerce de la Provence et sa position géographique cimentèrent avec la Ligurie et la Toscane. « De tous les Provençaux, dit Anibert, les Arlésiens, par leur situation politique, pouvaient le mieux profiter de l'exem-

1. *Mémoires historiques et critiques sur l'ancienne république d'Arles.*

2. D'après Denina (*Révolutuion d'Italie*, *L.* 9. *ch.* 4.) le soufflet donné par Hugues, roi d'Italie et usurpateur de la couronne d'Arles, à Albéric, né de la fameuse Marozie que Hugues avait épousée, fut la cause du soulèvement des Romains et du rétablissement du consulat. (Anibert. L. II. page 3.)

ple d'un peuple qui travaillait sans relâche à s'assurer tous les avantages de la liberté. » Les rapports commerciaux et maritimes qui, depuis longues années, s'étaient établis entr'eux et les ports de Gênes et de Pise, les avaient mis dans le cas d'étudier et d'apprécier la forme de leur gouvernement, et comme dans les siècles de ténèbres, ce n'est guère que par imitation qu'on s'éclaire, les Arlésiens se réglèrent sur ce modèle, comme les Italiens s'étaient réglés sur leurs ancêtres. La Rome des Gaules devait, sous tous les points, mériter ce titre, et son consulat, d'abord retardé par l'opposition des intérêts du comte de Provence ou d'Arles, et de l'archevêque, vicaire de l'empire et temporellement le pair [1] du comte, devint une mesure nécessaire,

1. Depuis long-temps les évêques de France avaient attiré à eux toute l'autorité municipale, par la réunion qui s'était faite à leur dignité de l'important emploi de *défenseur de la cité*. Dans les villes jadis soumises à l'empire Romain, le défenseur de la cité representait les tribuns de l'ancienne Rome..... Cependant les comtes ou gouverneurs pour les rois travaillèrent toujours par toutes sortes de voies à se rendre souverains... Ils captivèrent le clergé par des libéralités... Un acte du douzième siècle prouve que les comtes avaient partagé la ville d'Arles et son territoire avec les archevêques, *quando partitus est (archiepiscopus) urbem cum comite, venit ad partem ejus* (archives de l'archevéché, livre noir, fol. 9 verso; et livre vert, fol. 35.).... Les archevêques et évêques devenus grands terriers, eurent aussi leurs vassaux ou feudataires, et cela contribua infiniment à augmenter leur consistance temporelle, sinon quant au revenu, du moins quant à la puissance...... Les archevêques d'Arles, en particulier, jusqu'à la réunion d'Arles à la Provence, sous Charles d'Anjou, furent les pairs des comtes, qui eurent bientôt lieu de se repentir d'avoir trop aidé à cet agrandissement..... (Anibert, t. I, pages 21, 22, 23, 24, 25.)

lors des préparatifs de la guerre des Baux qui réclamait des chefs capables de porter les armes au besoin. Il fut proclamé en 1131, [1] date certaine d'après les termes d'une charte qui existe dans les archives du grand prieuré de St-Gilles. [2]

L'archevêque d'Arles [3] était alors Raimond de Montredon, ou plutôt de Montrond, (*Monte Rotundo.*) Ce prélat agissant, non comme un seigneur qui autorise les démarches de ses vassaux, mais

1. Antérieurement à cette époque, il y avait des statuts particuliers, mais ils ne sont pas parvenus jusqu'à nous. Toutefois ils furent renouvelés par la charte du consulat qui est certainement ultérieure, quoique sa date précise ne soit pas connue. La charte du consulat fut la réformation des statuts républicains qui régissaient la ville, dès le commencement du siècle.....

2. Voici les termes: *Acta est hec carta anno dominice incarnationis MCXXXI, indictione VIII, n° idus. Augusti. Donno papa Innocentio Romane eclesie presidente, Regnante imperatore Lotero, anno primo consulatûs arelatensis.* (archives du grand prieuré de St.-Gilles, armoire de la commanderie de Trinquetaille, cartulaire de Trinquetaille, fol. 5 vol. 75 verso.)

3. Ce fut lui en effet qui ayant siégé depuis 1142 jusqu'en 1160, fit en 1152 la translation des reliques de saint Trophime, racontée au chapitre XV de nos Fastes. Son successeur fut Raymond de Bolène qui gouverna l'église d'Arles jusqu'en 1182; comme la charte consulaire ne porte aucune date précise, et qu'elle commence par ces mots: *Ego Raimundus etc.* (voir la note suivante), quelques écrivains ont cru que Raymond de Bolène fut l'auteur de la charte d'Arles. Ce qui pourtant donne la conviction que la rédaction de cette charte ne peut être attribuée qu'à l'autre Raymond, c'est que du temps de celui-ci, on était peu dans l'usage de dater, tandis que cet usage était généraldu temps de Raymond de Bolène. Il résulte de cela que la date précise de la charte n'est pas connue, et que cette charte fut faite quelque années après la création du consulat.

comme chef de la confédération, rédigea lui-même [1] la charte du consulat dont le titre annonce les motifs; elle fut intitulée : Consulat de paix, de rastauration et de réforme ; *Hic consulatus erit pacis, restaurationis et reformationis.*

L'analyse de cette charte, telle à peu près qu'elle résulte du texte même, doit, sous plus d'un rapport, fixer l'attention des législateurs modernes, des publicistes, et de tous ceux qui aiment à connaître les anciennes lois politiques, les codes fondamentaux du droit public et privé des cités françaises.

Dans la charte arlésienne, les articles sont jetés au hasard, sans ordre ni liaison; on y distingue pourtant l'intention des réformateurs, de régler le droit public, le droit privé, le droit féodal. République et féodalité ! ces deux idées se heurtent, se contrarient d'une manière étrange ; elles s'excluent l'une par l'autre. Cependant les Arlésiens comprirent qu'ils pouvaisnt être libres, se gouverner par eux-mêmes municipalement, tout en respectant les droits des seigneurs et ceux du souverain. Ce fut le juste-milieu de leur pacte, dicté par la justice, la prudence et la liberté. Je dis leur pacte, car tous les citoyens y concoururent par leur consentement et leur volonté, *cum consilio militum et proborum vi-*

1. *Ego Raymundus Arelatensis archiepiscopus, cum concilio quorumdam militum et proborum virorum quos nobiscum habere voluimus et voluntate et assensu aliorum... innovamus, injungimus et facimus in civitate Arelatensi et burgo consolatum bonum, legelem et convenientem.* (Charte consulaire, archives de l'Hotel de ville.)

rorum quos nobiscum habere voluimus et voluntate et assensu aliorum...... [1]

Le nom du souverain arbitre de toutes choses, Dieu, ne fut point oublié dans la charte arlésienne, comme il l'a été dans les chartes modernes du royaume que Dieu protège. Le consulat destiné à l'utilité de la terre devait être placé sous la protection du maître de la terre.... *Totus in integrum consulatus ad servitium Dei et utilitatem terræ, sicut scriptum est, tenebitur.* La religion, les églises, les monastères, ne furent point, non plus, négligés.

La perpétuité des lois suppose la perfection, mais la perfection n'appartient point aux ouvrages des hommes. L'orgueil du législateur peut seul croire à cette perfection.... L'observation du code d'Arles

1. La seule qualité de la première classe des citoyens était d'être *miles*, soldat, expression changée plus tard en celle de chevalier, gentilhomme, noble. La noblesse d'Arles était composée des principaux citoyens qui avaient reçu l'accolade des mains de quelque prince, ou de quelque haut baron, ou enfin, de l'archevêque lui-même. La bourgeoisie se composait de tous les citoyens notables qui possédaient assez de biens pour pouvoir s'abstenir de toute profession mécanique. On les appelait : *burgenses*, bourgeois, mais plus souvent *probi homines*, prud'hommes. Les artisans, c'est-à-dire ceux qui vivaient du produit des arts mécaniques, formaient la 3me classe. Les chefs des métiers (*capita mysteriorum*, métiers, vieux et bas latin) exercèrent une certaine juridiction sur leurs confréries. On ignore si les paysans entrèrent dans les corporations que les artisans organisèrent, malgré les efforts contraires des bourgeois et des nobles ; mais ce qu'il y a de positif c'est que ni les artisans ni les paysans n'étaient exclus des honneurs de la chevalerie. (Voyez *Ducange;* histoire d'Italie de *Siguonius*; l'histoire des troubadours, par *Millot* ;—les mémoires de M. de *Ste. Palaye* sur la chevalerie, et ceux d'*Anibert,* sur la république d'Arles.)

fut fixée à 50 ans. [1] Les jeunes gens, les étrangers et ceux qui s'étaient nouvellement établis dans la ville, prêtaient serment, à chaque cinquième année, d'obéir à cette loi municipale. Le serment des officiers publics et de ceux qui étaient admis à l'association municipale, prouve d'une manière évidente que les élans de l'indépendance, de la liberté, n'étaient point alors dirigés par l'ambition, l'amour du pouvoir, l'intrigue et l'égoïsme; car ces officiers juraient non seulement d'obéir aux consuls, mais encore de ne point refuser la dignité consulaire, si elle leur était offerte. [2] Monument respectable, s'écrie Anibert, de la simplicité d'un temps où l'on pensait, peut-être d'après l'expérience, qu'il y eût des hommes indifférens aux honneurs, et, qui plus est, au pouvoir souverain!!!

La législation, la guerre, la paix, l'établissement et la levée des impôts étaient confiés aux consuls qui n'agissaient, cependant, que de l'avis du conseil général et de l'archevêque, à qui appartenait l'arbitrage exclusif des difficultés. [3]

Parmi les articles qui réglaient la police, deux

1. *Et jurabitur* (Consulatus) *usquè ad quinquaginta annos*, (Chart. Cons.)

2. *Juro consulatum usque ad quinquaginta annos ad bonam fidem et ad bonum intellectum, et obedimentum consulum, et si consul electus fuero, non me vetabo...* Chart. Cons.

3. *Et jurabitur* (consulatus) *ad bonum archiepiscopi intellectum.* Ibid.

sont remarquables; l'un annulle toute association ou entreprise qui aurait été faite, pendant la durée du consulat, sans son autorisation ; l'autre interdit, en cas de guerre civile, l'usage de l'arc et de l'arbalète, dans l'enceinte de la cité et du bourg.., Quelle sagesse d'un côté ! quelle imprudence ou quelle faiblesse de l'autre ! Quoi! le législateur n'avait point assez de force pour empêcher l'effusion du sang ? Ne pouvait-il que prescrire le choix des armes et le champ de bataille?

La charte distinguait particulièrement trois sortes d'officiers publics : les conseillers municipaux, les électeurs des consuls et, enfin, les consuls.

Le secret était le principal, le premier devoir des conseillers. Celui qui manquait à cette obligation sacrée était exclu du corps municipal. [1] Les avocats des citoyens ou des étrangers étaient ordinairement choisis, parmi les membres de ce corps, par les consuls eux-mêmes, sans la permission desquels personne ne pouvait exercer les fonctions d'avocat, tant était simple l'ordre judiciaire. Cette permission était le seul titre; voici, du reste, la substance de l'ordre judiciaire.

Les étrangers, à moins qu'ils fussent tout-à-fait inconnus ou suspects, ne pouvaient être contraints [2].

1. *Consiliarius qui consilium secretum prodiderit similiter* (a consulatu) *expellatur*.... Charte Cons.....

2. *Extranei, prima vice cum venerint incivitate placitare, non cogantur, nisi fuerint ignoti, vel tales dequibus suspicio habeatur.* ibid.

Cette expression, dont le sens offre que lque obscurité, semble se rapprocher de la caution *Judicatum solvi*, qui n'est en usage, aujourd'hui, d'après nos lois françaises, que contre les étrangers demandeurs ; mais alors comme aujourd'hui, les magistrats suprêmes qui étaient les consuls, seuls juges de tout les citoyens de quelque état et condition qu'il fussent, [1] rendaient des arrêts et non des services. [2] Il leur était expressément défendu, [3] sous peine de destitution, de recevoir des dons et des promesses. Le plaideur lui-même, convaincu d'avoir offert ces dons ou fait ces promesses, encourait un châtiment ; [4] en un mot, rendre à chacun ce qui lui appartient [5], était le grand principe d'équité, dans tous les jugemens des affaires civiles, et ces jugemens, dans les affaires criminelles, n'étaient définifs, que lorsqu'ils avaient été prononcés avec l'assistance d'un conseil, composé de nobles, et de bourgeois. On voit dans cette mesure que les siècles les plus civilisés ne peuvent désavouer une sorte de juri-national.

1. *Consules verò deinceps a militibus et ab aliis justitiam pro bono arbitrio accipiant.* ibid. Cet article concernait les frais de justice et les amen es applicables au fisc de la communauté. (*Anibert.*)

2. Ceci doit s'entendre des affaires civiles, car les jugemens des procès criminels étaient arbitraires, comme on va le voir.

3. *Pro discutiendis negotiis consules nullam promissionem, nullum premium accipiant ; consul qui hoc fecerit, a consulatu expellatur....* Charte. Cons.

4. *Latigator qui pecuniam promiserit, vel dederit, competenti pœnâ puniatur...* ibid.

5. *Unusquisque verò in hoc consulatu jus suum habeat, justitiam consequatur per manus cousulum et justitiam faciat...* ibid.

En combinant les divers articles de la charte arlésienne, on trouve le droit privé, divisé en droit civil et criminel, et en droit féodal.

Le premier avait pour objet spécial, comme chez tous les peuples, la manière d'acquérir et de conserver la propriété.

Au temps dont nous parlons, les notaires n'étaient point encore établis, et la plupart des citoyens ne savaient ni lire ni écrire; cette ignorance qui était la même, dans toutes les provinces des Gaules, ne contribua pas peu à l'illustration des troubadours dont on connaît les Fastes principaux. Les principes du droit romain, relatifs aux prescriptions, furent donc mis en pratique.... Les consuls devaient maintenir les possesseurs en jouissance, lorsque dans l'intervalle de 30 ans pour les biens particuliers, et de 40 ans pour les immeubles de l'église, il n'y avait pas eu une interruption raisonnable. [1]

Les filles dotées par leurs père et mère ne conservaient aucun droit à la succession. La même loi régissait la dot fournie par un frère du consentement du mari. La charte fait observer que cette coutume était fort ancienne dans Arles. Aussi on la vit, dès lors, se répandre dans toute la Provence et régir la

1. *Hec autem sunt possessionum consuetudines, quod possessiones que a possessoribus sunt detente per XL, vel per XXX annos, secundum differentiam quam inter seculares et ecclesiasticos honores inspici opportet. Si nulla ratio nobili interruptione fuerint interrupte, sine nulla molestatione ipsis possessoribus a consulibus custodiantur et defendantur*... Chart. cons,

succession des souverains comme celle des particuliers. En effet, lors du traité fait à Arles, en 1150, entre les comtes de Provence de la maison de Barcelonne et Etiennette des Baux, dont les prétentions à la moitié du comté de Provence occasionnèrent la guerre dont nous avons fait connaître les détails, les princes catalans, fils de Douce, opposèrent à Etiennete que son père Gibert et sa mère Gerberge l'avaient dotée, *eam maritaverant et hereditaverant*...

Les lois criminelles étaient toutes arbitraires, usage funeste, l'une des principales sources des révolutions qui ébranlèrent le petit état, si sagement républicain, de la ville d'Arles et accélérèrent sa ruine, en réduisant plus d'une fois les citoyens à se faire justice eux-mêmes..... La punition des crimes les plus atroces, et même de l'assassinat, fut laissée à la prudence des consuls [1] et de leur conseil.

Quand à ce conseil, faisons une observation... Dès l'institution du consulat, on avait établi auprès des magistrats suprêmes ou consuls, un conseil privé et annuel composé de 60 gentilshommes et de 60 bourgeois. *Statuimus quod consules Arelatis habeant sex XX*

1. *Si quis vèro deinceps miles vel quislibet in consulatu furtum, rapinam, vel quamlibet injuriam fecerit, more judiciorum ac secundum leges punietur et justitiam pro voluntate atque arbitrio consulum dabit.... Furta, rapinas, adulteria, homicidia, sanguinis effusionem, raptus mulierum, et alias diversas injurias et turpitudines juxta arbitrium suum et bonum consilium illorum qui fuerint in consiliis tàm militum quam aliorum proborum virorum* (consules) *corrigent, et costigent et puniant*....Char. cons.

consiliarios singulis annis, LX milites et LX. probos homines.» (Art. 120 des statuts de la république.) Indépendamment de ce conseil secret et juré *(consiliarii secreti et jurati concilii*, acte de l'an 1221), il y avait encore le conseil général, ou parlement, auquel tous les chefs de famille, tant de l'ordre de la noblesse que de la bourgeoisie, avaient le droit d'assister et d'opiner ; il n'était convoqué que lors des élections des magistrats supérieurs, et dans les occasions les plus importantes. C'est en lui surtout que résidait l'autorité souveraine. On le reconnut dans l'art. 173 des statuts, où, après avoir condamné à un bannissement perpétuel quelques citoyens traîtres à la patrie, on ajoute, selon la gradation des pouvoirs : *De quo banno numquam possint extrahi per consules, vel per concilium Arelatis, vel etiam per totum parlamentum Arelatis.* Toutefois, l'arbitraire dont nous parlions était le défaut général des lois, dans toutes les contrées méridionales.

Un reste de barbarie, plus odieuse encore, avouons-le, s'introduisit dans la charte républicaine que j'analyse. Qui croira que le droit le plus exorbitant, le plus anti-démocratique, le plus inhumain, celui du fouet, était accordé aux maîtres contre les domestiques insolens, et aux hommes de considération (*nobiles personæ*) contre les hommes de néant? Mais, admirez l'aveuglement de l'ignorance ou de la vanité! si la vengeance du fouet et des coups ne suffisait pas, si l'injure était d'une atrocité à ne pouvoir

être tolérée par un homme de famille honnête ou de condition libre, [1] on pouvait traduire l'offenseur devant le tribunal des consuls, et demander de plus amples réparations... Une telle république n'était point rationnelle; elle ne s'appuyait point sur la principale base de ces sortes de gouvernemens, l'égalité devant la loi; elle dut nécessairement s'écrouler....

Mais continuons... Nous avons dit que la charte arlésienne [2] sauvegardait aussi les droits féodaux; ces droits, à cette époque, *étaient regardés d'un œil si favorable* (Anibert), que le consulat, créé non seulement par les nobles, *milites*, mais encore par les bourgeois, et l'assentiment de toutes les classes inférieures, déclara textuellement qu'il ne serait point

1. *Si tamen Domini serpientes*(les domestiques)*vel familiam suam, eo quod circàres eorum malè versentur, vel turpiter eis respondeant,* FLAGELLAVERINT, *vel aliqua nobilis persona aliquem* VILISSIMUM *hominem turpiter respondentem, vel contumeliam verborum sibi inferentem percusserit, illorum consules* QUERIMONIAM NON RECIPIANT, *nisi tam atrox injuria fuerit, que nec familie, nec alicui libere persone inferenda sit.* (Charte cons.)

2. Je crois à propos de prévenir qu'en fesant l'analyse spéciale de la charte arlésienne, ce n'est point par un pur effet de ma prédilection de légiste, ce qui, du reste, trouverait bien son excuse dans l'intérêt de la matière; j'ai cru qu'il était nécessaire de faire connaître les détails les plus importans de cette charte, par la raison que la loi politique d'Arles, ville qui, d'après Papon (tom. II, page 234), fut des premières à s'occuper de l'important objet de la législation, devait être comme le type, le modèle de l'administration municipale des villes de la Provence qui se formèrent en républiques; (je parle de Marseille, de Tarascon, de Nice, d'Avignon). Brignolle seule offrit une particularité que j'ai fait remarquer.

dérogé aux droits des seigneurs majeurs et mineurs de l'association municipale. Ajoutons cependant que l'esprit municipal domine dans les articles relatifs à la féodalité ; car si, d'un côté, la charte déclare que les droits du seigneur ne sont diminués en rien, lors du recouvrement des biens emphitéotiques par le légitime propriétaire, sur qui ils auraient été usurpés ; si elle veut que chacun remplisse ses devoirs envers ceux dont relèvent les biens qu'il possède, elle exige aussi, de l'autre, que le seigneur remplisse tous ses engagemens envers son emphitéote ; elle ajoute même que celui-ci pourra s'adresser au tribunal des consuls, si le seigneur le grévait audelà du droit et de la raison ; enfin, elle défend à qui que ce soit de vendre ou d'acheter des droits seigneuriaux, sans l'avis ou le consentement de ceux qui les doivent. [1] Mais passons maintenant au mode électoral consulaire et aux consuls.

La loi électorale ne fut pas fixée d'une manière formelle; l'état politique de la ville en fut la principale cause. En effet, il faut savoir, ainsi que nous

1. *Facimus* (*consolatum*)…. *Salvo dominio et jure dominorum majorum et minorum illorum videlicet qui in presenti consolatu fuerint, vel antea se miserint*…… *propter hoc dominis bonorum nihil de jure suo diminuatur*……. *Illi qui habent honores ab eis in manibus eorum justitiam firment*, *et per manus illorum justitiam faciant et recipiant*………… *Verumtamen si domini ultra id quod debent illos adgravaverint, ad consules recurrere possint*…..

Dominium quod aliqui habent in aliis, sine illorum concilio in quibus dominium illud habetur, nequaquam aliis vendant vel emant. (Chart. cons.)

l'apprend Anibert, que vers le commencement du XII siècle, Arles était divisée en quatre quartiers, séparés les uns des autres, enfermés dans une enceinte particulière, et formant comme quatre villes différentes. La première, dont la moitié était échue à l'archevêque, lors du partage qu'il fit avec le comte, s'appelait la Cité.... La partie du domaine du comte tomba, lors de l'établissement de la république, sous la dépendance de l'empire; mais la juridiction et tous les droits féodaux passèrent entre les mains des citoyens. La seconde ville, ou second quartier, était le Vieux-Bourg, ou Bourg-d'Arles, ou, encore, bourg des Porcelets, les Porcelets étant les principaux seigneurs de ce quartier. Le troisième était le Marché, et le quatrième, le Bourg-Neuf, situé au nord de la cité. Ces deux derniers dépendaient originairement de l'archevêque; mais, lors du consulat, ils furent réunis à la cité, du consentement des seigneurs particuliers.. Quoiqu'il en soit, dès le principe, et dans les circonstances orageuses, l'archevêque était seul électeur; plus tard, les habitans de la cité et ceux du bourg élisaient séparément leurs magistrats; mais lorsque les quatre quartiers de la ville n'en firent plus que deux, la cité et le bourg; le conseil général s'assemblait toutes les années au palais de l'archevêque. Là, trois citoyens (deux de la cité, un du bourg) étaient élus et proclamés électeurs. Ceux-ci se réunissaient au prélat, électeur-né, selon l'expression d'Anibert, et tous les quatre, après avoir juré, de

n'écouter ni la crainte, ni l'affection, *remoto timore et amore*, choisissaient ceux qu'ils croyaient les plus capables de gouverner la ville : « *Quod magis idoneos cognoverint ad gubernationem civitatis eligant.* »

Don Claude Chautelou, bénédictin, auteur d'une histoire manuscrite, rapporte une convention relative au vermillon de Miramas, d'où on pourrait conclure qu'en l'année 1138, il n'y avait que quatre consuls. Cette convention est ainsi datée: *Sub tempore Innocentii papæ et imperatoris Conradi, et consulis provinciæ Berengarii Raymundi et* QUATUOR *consulum arelatensium. Bernardi et Beranni Guilberti, et Raymundi de las arenas et Raymundi Bernardi.* Cependant il est positif, soit d'après la charte du consulat,[1] soit d'après les statuts de la république,[2] que les consuls devaient être au nombre de douze ; c'était beaucoup plus qu'il ne fallait pour une bonne administration.

Après l'élection, les nouveaux consuls prêtaient le serment qui leur était imposé par la charte elle-même, serment politique, dont la simplicité égale la sagesse ; en voici la traduction littérale : « Je jure d'administrer et de gouverner, de toutes manières, *omnibus modis,* selon mes connaissances et avec l'avis des conseils, tous les membres du con-

1. *In hoc consulatu erunt duodecim consules, quatuor milites* (quatre nobles), *quatuor de burgo* (quatre bourgeois), *duo de mercato* (deux du Marché), *et duo du Borriano* (et deux du Bourg-Neuf). Chart. consul.

2. *Item statuimus quod duodecim consules sint in arelate perannum.* (Stat. antiq. reip arelat., art. 59.)

sulat; de ne point suspendre mes fonctions avant qu'un autre consul ait été élu à ma place, et, en cas de dissension avec mes collègues, de m'en rapporter à la décision de l'archevêque et du conseil général, etc. » Le reste du serment se rapporte à l'administration de la justice, dont les consuls étaient chargés.

On aime à voir, à travers ces velléités démocratiques, la tendance irrésistible que les villes et les nations qui s'organisent, ont vers l'unité politique. D'après tout ce qui vient d'être exposé, l'archevêque était comme le président de cette petite république, en d'autres termes, l'ame du consulat. C'était vers lui, en définitive, que venaient aboutir tous les fils de cette administration, vers lui, d'après la volonté de tous, que venaient graviter tous les intérêts. Mais cette unité qu'on peut appeler passive, puisque le pouvoir était partagé par douze consuls, ne put empêcher les troubles qui désolèrent ce petit état vers la fin du XII[e] siècle. Alors la cité et le bourg étaient sans cesse en guerre; plus d'une fois le sang des citoyens rougit les divers quartiers de la ville, tant sont affreuses les conséquences des faux principes. Enfin, l'exaspération des esprits se calma devant le sceptre ou le pouvoir unitaire du *podestat* qui réunit, en sa personne, les pouvoirs consulaires, dès l'année 1220.

En effet, il est certain, au rapport d'Anibert, que le consulat et la podestarie n'ont jamais existé ensemble. Ces charges différentes, conférant la même autorité, ayant les mêmes fonctions, s'excluaient nécessaire-

ment en se suppléant l'une l'autre. Soit que la podestarie fût imaginée pour simplifier la forme du gouvernement, soit qu'on y eût recours pour couper chemin aux altercations qui devaient infailliblement survenir parmi un essaim de consuls, c'eût été une contradiction manifeste, ou une inutilité bien embarrassante que de créer à la fois des consuls et un podestat.

Or, il est prouvé qu'en 1220, le 13 des calendes de mai (19 avril), Raymond de Farnaria était consul d'Arles. Jusques là, nulle charte ne porte le nom d'aucun podestat. Conséquemment, la podestarie n'était pas encore établie ; mais un acte du 16 des calendes de septembre (17 août) de la même année, fait foi qu'Isnard d'Entrevènes, qui fut appelé le premier à cette première place de la république, était déjà en exercice. C'est donc dans le court intervalle de ces deux actes qu'il faut placer l'institution de cette magistrature.

Le podestat fut plus tard investi de la dignité de *vicaire de l'empire*. C'était alors une espèce de vice-roi, exerçant une jurisdiction souveraine, non seulement à l'égard de l'administration polititique, mais encore par rapport à celle de la justice. Une sorte de monarchie pouvait seule faire cesser les abus et les désordres d'une sorte de république.

FIN DU TOME PREMIER.

TABLE

DES

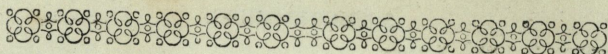
FASTES

Contenus dans le Tome Premier.



FIN DE LA TABLE DU TOME PREMIER.

433/1



Ire LISTE

Des Souscripteurs

AUX

FASTES DE LA PROVENCE.

Paris.

La Bibliothèque du Louvre.

MM.

CASTELLANE, (Marquis de), Pair de France.
JACOB (Comte), Vice-Amiral, Pair de France.
BERRYER, Député des Bouches-du-Rhône.
REYNARD, Député des Bouches-du-Rhône.
HAUTERIVE (Comte d'), Chef de division au Ministère des Affaires Étrangères.
PASCALIS, Chef de division à la Justice.
GENOUDE (abbé de).
JULLIANY, Jules.



Marseille.

Le Conseil-Général et M. le Préfet des Bouches-du-Rhône.

Le Conseil Municipal.

Monseigneur l'Évêque de Marseille.

MM.

FALLOT DE BROIGNARD, Président de la Société de Statistique.
BOURGAREL DE MARTIGNAN, Capitaine de vaisseau, en retraite.
JAUBERT, Avocat.
LOUIQUI, Avocat.
TOPIN, Inspecteur des Écoles primaires.
CAUVIÈRE (Louis.)
MURZONE.
GOURJOU (Alexandre.)
BOUSQUET, Docteur en Médecine.
ALLAIRE.

TIMON-DAVID, Notaire.
SALAVY (Henri), Négociant.
JAUFFRET, Bibliothécaire.
CAUVIÈRE, Docteur en Médecine.
ALBRAND, Avoué.
MAURANDY, Avoué.
MARGAILLAN, Avoué.
DUBOIS.
CHIRAC, Avocat.
AUDIFFRET, Avocat.
MONFRAY, Avocat.
ARNAUD DE FABRE, Notaire.
ASTIER, Notaire.
GIRAUD, Notaire.
LAGET, Notaire.
LAJARD, Avocat.
CÉSAR (Nicolas), Chef d'Institution.
SICARD, Avocat.
RASPAIL.
DESCHAMP, Proviseur du Collége Royal.
BORRELY, Professeur au Collége royal.
ROUVIÈRE, Avoué.
ROMIEU, Avoué.
JOURDAN, Avoué.
BERTHOU, Avoué.
BÉRAUD, Docteur en Médecine.
GOUDARD (Félix.)
TEMPIER, Supérieur du Grand Séminaire.
DROGOUL, Avoué.
LAURENS, Pharmacien.
TRICHON, Pharmacien.
ROURE, Commissionnaire-Chargeur.
BRUS, Joaillier.
GOUIRAND, Pharmacien.
BRUN, Notaire.
ESCALLE, Pharmacien.
ROUBAUD, Notaire.
LONG-ÉMILE.
COURNAND, Avoué.
CASENEUVE, Notaire.
DRUILLE, Capitaine au long-cours.
MOURRE.
ODDO, Notaire.

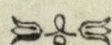
CHAUSSE, Avoué.
AGNEL jeune.
BARTHELÉMY.
RICARD, Notaire.
MEYNIER, Avocat.
BROQUIER, Avoué.
REY (Éléonor), Directeur des Théâtres.
CAMOIN aîné, Pharmacien.
DUCLAUX (Eugène), auteur du Musée Duclaux et du plan en relief de la ville de Marseille.
ALBANEL-RÉGIS.
PARANQUE aîné.
AUGARDE, Pharmacien.
REDORTIER (Jules.)
GANTEAUME.
LAPROTTE (L.)
MARTOREL.
REMUSAT.
GAUDET.
SIEVEKING.
BLANC.
FLORY, Docteur en Médecine.
GUEBHARD (Pierre.)
GAZAN.
FARRENC (Édouard.)
BENAUSSE.
CHARGÉ, Négociant.
MAUREL (François.)
CHABERT (Hypolite.)
PAUL, Avocat.
BERNARD, Notaire.
THIÉBAUD, Docteur en Médecine.
ROUFFIO, (Eugène.)
PARANQUE-BÉRARD.
AUSTRIC.
NOCETTY.
SAKAKINI fils (Georges.)
GARELLA, Ingénieur et Directeur des Ports de la Méditerranée.
CANDOLLE fils.
PARANQUE (F.)
DERVIEU.
DARBON, Avoué.
JAUFFRET.

HENRY, Notaire.
GARCIN (Barthelémy.)
LAFON fils.
DALMAS fils.
REY (F.)
DESOLLIERS fils, Avoué.
GOWER.
PIAGET.
ESTIEU (Lazare.)
BEULLAC (Théodore), Docteur en Médecine.
IZOARD.
MICHEL (Jean-Baptiste.)
ASTOIN.
GUIAUD, Docteur en Médecine.
BRUN, Pharmacien.
CROZET DE BARGMANN, Président du Tribunal de Commerce.
FOURNIER, Juge du Tribunal de Commerce.
BLANCHARD.
ROLLAND, Docteur en Médecine.
GUINOT.
DUMAS, Bâtonnier de l'ordre des Avocats.
DUFAY.
JULIEN (Laurent.)
FAVIER.
ORCEL.
FRAISSINET, Avocat.
BOYER (Edouard), Docteur en Médecine.
CHAILLET, Notaire.
AYMES, Négociant.
HONORÉ (Vidal), Prêtre.
BUREL (B.), Avocat.
LABOULIE (Hilar. de), Vice-Président du Tribunal de 1re instance.
DEVILLE, Docteur en Médecine.
JOGAND (A.), Pharmacien.
ALTARAS (J.), Négociant.
BOURRELY.
CAPPONY fils.
CAMPOU (de).
NOYERS, Directeur du Petit Séminaire.
DESGRAS.
CHASTAN, Docteur en Medecine.
SOLLIER, Docteur en Médecine.
GABRIELLY, Docteur en Médecine.

DANIEL (A.)
MICHEL.
CHIMICHI (L.)
LUBAC fils.
ABEL (Joseph), fils de l'aîné.
TALLON.
DEBRECCOU.
MARSSEILLE (Auguste), Docteur en Médecine.
PÉCHIER et Compe (Alexandre).
TORNÉZY.
ARNAUD.
BOSONNIER (Ange.)
DUBOIS (Auguste.)
RICHAUD, Pharmacien.
CHASSERIAU.
ARNAUD (L.)
STRAFORELLO.
ROCHE.
CROZET.
VILLENEUVE, Docteur en Médecine.
ALBERT-FINE.
ROSTANG (Alexis.)
ROCCA frères.
CROZET DE SAIRAS.
MAUMON.
CHAUDOIN, Docteur en Médecine
RUFFO-BONNEVAL (Comte de).
DESCOLLE.
FERAUD frères.
BOURDET (Louis).
BLON DE MEYRARD (Comte de).
BOURGOGNE.
FILLE (Joseph.)
DAIME (Joseph.)
GASTON DE FLOTTE.
REYNIER (les Dames).
VERNET (Madame).
GUIZOL.
SURIAN (de).
ARNAVON fils (L.-H.)
CAMOIN (Philippe.)
VITON (Melchior.)
FALEN (Jean-Mathieu.)

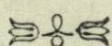
BRIAN (Pierre.)
ASTRUC (François.)
RAMPAL (Hypolite.)
ISNARD (Jean-Baptiste.)
ARNAUD (Joseph.)
CHANAL (François.)
MAGAUD (Marius.)
JAUBERT (Honoré.)
HUGUES (Jacques.)
ROUX (Honoré.)
JAMBON (Bienvenu.)
PIGNATEL (Louis-Joseph.)
NÈGRE (Joseph-Marius.)
PELLAS fils.
REYNAUD (A.)
JEAN (A.)
CAMOIN (Baptiste.)
NIEL, avoué.
COUPIN (François.)
BARBECOT (Martial.)
ISNARD (Henri.)
PELISSIER.
FOUQUE (Joseph.)
GASQUI.
RAUT, commissionnaire-chargeur.
REYNAUD.
BARRÉ.
SAMAT (Martial.)
TRIPE, fils aîné.
ISNARD (L.)
HENRY (Joseph.)
BORY.
SURIAN (de), avocat.
PANISSE (marquis de).
GRILLE (comte de).
BELLISSEN, avoué.
RAMBAUD.
ALLÈGRE fils.
PUIG.
ROZÉ-GIBON.
COGORDAN (Joseph.)
FONTVIEILLE (de).
BOLFRAS.

OLLIVE (P.-C.-V.)
DUDEMAINE (L.), (chevalier de).
VALZ (Benjamin.)
MARESCHAL.



Aix.

ARBAUD-JOUQUES (marquis d').
COLLE, Sous-Préfet.
DESOLLIERS, avocat Général.
MOUGINS DE ROQUEFORT, conseiller.
VALLETTE, conseiller.
FORTIS (de), juge.
GAUDIN (de), juge.
BOUY, supérieur du Grand-Séminaire.
DURANTI DE LA CALADE.
TOPIN (Marius), principal du Collége-Bourbon.
TARDIF, avocat.
RIPERT-MONTCLAR (de), ancien magistrat.
GAUTIER (Mille), avoué.
COMBE, avoué.
LEVIAL, avoué.
PISSIN, avoué.
PAUL (César), avoué.
BOURRELLY, avoué.
ROUX (M.), notaire.
PISON, notaire.
ANDRÉ, maître de postes, à Saint-Cannat.
CROIZET (Ph.), maître d'hôtel, à Saint-Cannat.
RUE, docteur en médecine, maire de Lambesc.
TOCHE (H.), notaire, à Lambesc.



Arles.

Le Conseil Municipal.

MM.

CHARTROUSE (baron de).
ROCHE, gérant à Paris de la compagnie des Desséchemens.
MOREL (abbé).
JACQUEMIN, conseiller municipal.
PHILIBERT-SOUVE, capitaine marin.

BOURGUET (Jean), capitaine marin.
OLIVIER, (Honoré), capitaine marin.
FOUQUE, aîné.
CHIAVARY (de), (Auguste.)



NOTA. Les Souscriptions prises chez les libraires n'étant pas encore connues *nommément* des Éditeurs, une 2e et dernière liste sera publiée à la fin de l'ouvrage pour être réunie à celle-ci.



9. 7. 54.
B. T.